This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 904,972

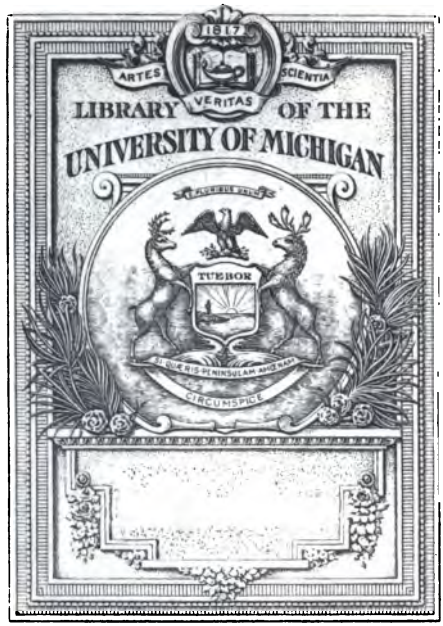
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

HV
9670
.P2
M14

LA POLICE PARISIENNE

MES LUNDIS EN PRISON

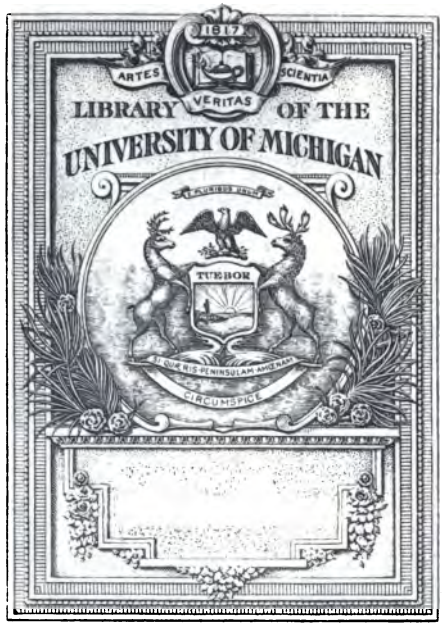
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

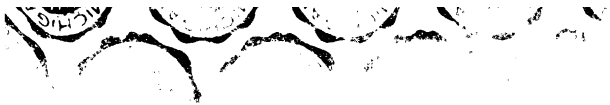

HV
9670
.P2
M14

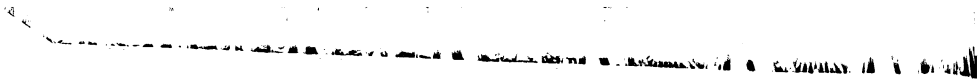

LA POLICE PARISIENNE

MES LUNDIS EN PRISON

OUVRAGES DU MÊME AUTEU

DANS LA BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER
à 3 fr. 50 le volume

LA POLICE PARISIENNE

—

LE SERVICE DE LA SURETÉ..... (12e mille). 1
MON PREMIER CRIME (9e mille)..... 1
UN JOLI MONDE (21e mille)..... 1
GIBIER DE SAINT-LAZARE (11e mille)..... 1

Paris. — Imprimerie G. Balitout et Ce, 7, rue Baillif.

LA POLICE PARISIENNE

MES LUNDIS
EN PRISON

PAR

G. Gustave MACÉ

ANCIEN CHEF DU SERVICE DE LA SURETÉ

SIXIÈME MILLE

PARIS
G. CHARPENTIER ET Cᵉ, ÉDITEURS
11, RUE DE GRENELLE, 11

1889
Tous droits réservés

HV
9670
.P2
M14

A vous, criminalistes, historiens, physiologistes, moralistes, philanthropes, médecins, je livre ces études. Elles vous appartiennent de plein droit. Quelles conséquences, quelles lois, quels remèdes en pourrez-vous tirer?

G. MACÉ

232229

MES LUNDIS EN PRISON

I

LA SOURICIÈRE

Un ami du Préfet. — Le porte-clés. — Conflit. — Le Ministère de l'intérieur et la Préfecture de police. — Le Monde des prisons. — Outrage public à la pudeur. — Accusé ivre. — La Souricière. — Les trente-six carreaux. — Suicide d'un enfant. — Responsabilité. — Mémèche-la-Pierreuse. Cadavre d'inconnu. — Organisation pénitentiaire. — Infirmerie. — Aliments. — Médecins. — Pharmaciens. — L'Absinthe. — Voleur sujet allemand. — Ni évasion ni suicide. — Chaleur de l'été. — Les Directeurs. — Salut au bas des reins. — Condamné battu. — A l'ours, les roussins. — *Mes lundis en prison.* — Le *Joli Monde* en cellule. — Cas pathologique. — Deux Commissaires de police en présence. — La Décoration de l'adultère. — Parisiens et femmes coupables. — Magistrats sérieux et moraux. — Mineure et danseuse à l'Opéra. — Moment psychologique. — Révélations.

Vers deux heures du matin, réveillé par un violent coup de sonnette, je m'habillai à la hâte. Un envoyé du Préfet venait me chercher; je me rendis à cet appel et trouvai le grand Chef en conférence intime avec un personnage qui ne m'était pas tout à fait étranger.

— Reconnaissez-vous mon ami ? me demanda

le Préfet en me présentant, de la main, cet ancien fonctionnaire.

— Malgré son court séjour à l'Administration, je ne l'ai point oublié.

— Il a besoin de votre concours officiel pour mettre fin à son *état permanent,* et, sur place, il vous donnera les pièces de justice nécessaires à votre opération. Vous garderez, quels que soient leurs titres, les personnes visées par les mandats joints à l'ordonnance du juge, et surtout n'ayez aucun ménagement.

Vos constatations terminées, il faudra vous rendre au commissariat du quartier... et dire à votre collègue que je l'attends ; ce pli à son adresse simplifiera les choses.

Le Préfet prit sur son bureau une enveloppe sans suscription, fermée à l'aide d'un cachet de cire rouge, et me la tendit.

— Asseyez-vous jusqu'au moment de votre départ, que je me réserve d'indiquer.

Puis il adressa cette question à son ami :

— As-tu tranché le dissentiment qui existe entre le ministère et ma préfecture ?

— Oui, et à ton avantage, seulement recommande au directeur de la Roquette d'être moins *porte-clés*. Il a jugé l'acte à sa taille, et tu conviendras, entre nous, qu'il n'y a rien de grand à tirer de ce petit homme.

— Que la poigne.

— Si encore elle était intelligente, raisonnée ; mais il a, selon sa triste habitude, soulevé avec brutalité la question de préséance, qui, déjà, à diverses époques et dans l'ordre

administratif, est devenue la source de conflits. J'avoue qu'en ma qualité d'arbitre j'ai dû, pour te donner gain de cause, considérer la pratique suivie jusqu'alors plutôt comme une illégalité utile que comme un droit positif.

— Au contraire, je soutiens que, parmi mes attributions, aucune n'est mieux établie. Les moyens illégaux dont tu parles sont particuliers à la police et ne peuvent être détaillés dans les textes de lois.

— Je le sais bien, parbleu! Aussi ne me suis-je point écarté des questions de principes. Crois-moi, ne t'appuie que médiocrement sur ce succès; tu es guetté, le Ministère de l'intérieur veut changer l'esprit général que la Préfecture de police apporte dans sa manière de diriger les prisons de la Seine. Il désire s'emparer du service, et, sous des apparences pacifiques, on dissimule le projet tout en bourrant les dossiers des maisons pénitentiaires avec des documents fournis par certains directeurs qui prêteraient leur concours occulte à cette combinaison.

— Dans quel but?

— Se délivrer de ton joug insupportable, n'avoir qu'un maître : le Ministre.

— J'ignorais ce détail.

— Tu ne sais donc rien?

— Je suis Préfet de police.

— Cela suffit.

— Je reconnais que le monde des prisons traverse une série de faits inquiétants, et la commission supérieure, la sous-commission,

les inspecteurs généraux, toujours en éveil, sont encore à trouver le remède qui les fera cesser. Le personnel, jusqu'ici, m'a paru dévoué, il est, comme tous mes autres services, soumis à des surveillances soutenues et suivies d'un contrôle sérieux. Je recherche si le mal présent provient des nouveaux aménagements intérieurs, de la promiscuité forcée ou des adoucissements apportés aux prisonniers. Jamais, tu le sais, nous n'avons eu autant de réunions, de rapports, d'améliorations mises en vigueur, de résolutions prises, de vœux formulés, et, au lieu de voir surgir l'idée moralisatrice, c'est le vice honteux des prisons qui s'étale impudemment. Il y a huit jours, dans la salle commune du Dépôt, trois individus furent surpris en flagrant délit d'outrage à la pudeur, et le même fait se reproduit dans les autres prisons (1).

(1) Extrait du *Droit*, journal des tribunaux, numéro du .. novembre 1888.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE
(8e chambre)
Présidence de M. Gillet
Audience du 22 novembre 1888

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR COMMIS DANS UNE PRISON. — PUBLICITÉ

L'outrage doit être considéré comme public quand le local (prison) où les faits se sont passés est accessible à toute heure aux surveillants de service.

L'offense à la pudeur doit s'entendre de la perception de l'acte impudique par l'un des sens des témoins, de manière à frapper leur intelligence et à blesser leur pudeur.

Le Tribunal correctionnel avait à juger aujourd'hui les

Les accusés sont d'ordinaire troublés, mais ce trouble a généralement pour cause l'approche des débats dans lesquels ils jouent le principal rôle. Lundi dernier, l'un d'eux, très ému par son état voisin de l'ivresse, n'a pu supporter l'audience de la Cour d'assises. Le Président fut obligé de renvoyer l'affaire à la session prochaine.

Et l'on prétend, après cela, qu'il serait inhu-

mmés Barloy et Ricard, détenus à la prison de Sainte-agie; ils étaient prévenus d'outrage public à la pudeur. Le huis clos a été prononcé.

Me CAMARET et Me BOURGEOIS ont présenté, en droit, la fense des prévenus en discutant la question de publicité. Après l'ouverture des portes, le Tribunal, sur les réquisitions de M. l'avocat de la république CABAT, a rendu le jument qui suit :

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que, 24 septembre 1888, à sept heures et demie du soir, Bar- a exercé sur Ricard, consentant, des actes contraires à la deur, dans la prison de Sainte-Pélagie où ils étaient détus;

» Attendu que l'outrage commis dans une salle de prison, présence de plusieurs personnes dont la pudeur a été ssée, doit être considéré comme public quand, comme ns l'espèce, le local où les faits se sont accomplis est accessible à toute heure aux surveillants de service;

» Attendu, d'autre part, que l'offense à la pudeur doit s'enudre de la perception de l'acte impudique par l'un des ns des témoins de manière à frapper leur intelligence et à esser leur pudeur;

» Attendu, en fait, qu'il est établi par les déclarations de uillier et Mévinin qu'ils ont pu, en échangeant des pros obscènes avec les prévenus, même après l'extinction des ux, suivre, par la pensée et par l'ouïe, les diverses phases la scène incriminée;

» Par ces motifs,

» Condamne Barloy et Ricard chacun en trois mois de prin et 16 francs d'amende. »

main de refuser du vin à des hommes manquant d'air et de liberté.

Le directeur m'affirma avoir vu l'accusé sortir de sa cellule, il le suivit dans l'escalier conduisant de la Conciergerie aux salles d'audiences. Tu le connais cet escalier aux marches de pierre, étroit, tournant, n'ayant pas d'arrêt? Eh bien ! le prisonnier le monta sans la moindre hésitation. Comment expliquer son ivresse en présence des jurés ?

Aujourd'hui on m'annonce deux suicides, celui d'un inconnu au Dépôt et celui d'un enfant à l'annexe de ce même Dépôt.

— Tu veux parler de la souricière?

— Ou des trente-six carreaux.

— Je n'ai jamais su pourquoi ces deux dénominations s'appliquent à ce lieu de passage exclusivement consacré aux détenus attendant leur comparution, soit devant les juges d'instruction, soit sur les bancs de la police correctionnelle ?

— Cela est de votre compétence, monsieur le Chef de la Sûreté, renseignez-nous :

— Avec plaisir. Les cellules de cette petite prison ignorée du public sont installées au sous-sol des chambres de la police correctionnelle. Elles reçoivent l'air et le jour par des soupiraux habilement dissimulés dans les murs en façade sur la cour et la rue de la Sainte-Chapelle. Cette annexe du Dépôt a été construite sur l'emplacement où existait, en 1560, un cachot creusé au-dessous du niveau de la Seine, et dans lequel, selon la légende, les souris rongeaient vivants

es prisonniers. De là son nom de « souri-
ière. »

A cause du peu de lumière répandu à l'inté-
ieur des cellules, les portes sont vitrées par
rente-six petits carreaux. En langage argoti-
ique « sortir des trente-six carreaux » signifie :
« J'ai vu le « curieux » (juge), ou : « J'ai été
ondamné à une ou deux *berges* » (années de
rison).

— Quel âge avait l'enfant qui s'est suicidé ?
emanda encore l'ami du Préfet au Chef de la
ûreté.

— Douze ans.

— Connaît-on l'idée dominante qui lui sug-
géra cet acte de désespoir ?

— La *peur de la mort*. C'était un *pégriot*
(petit voleur) surpris sous un comptoir où il
s'était blotti dans le but de prendre l'argent du
tiroir-caisse.

Les complices et co-détenus arrêtés sur ses
renseignements ont frappé son imagination en
lui faisant parvenir un écrit à peu près conçu
en ces termes : « Tu as trahi les camarades et
manqué à ta parole, à tes serments, tu dois
mourir et nous irons voir tomber ta tête sous le
couteau de la guillotine. » Ce billet fut trouvé à
ses pieds ; il était daté du jour même et le pri-
sonnier avait dû le recevoir le matin de son
entrée à la souricière.

N'ayant pas été interrogé par son juge, jus-
qu'à cinq heures du soir il n'a vu personne. La
solitude, le dessin de la guillotine fait à l'encre
rouge sur la lettre de menaces, les cris de

« mort aux vaches » (1) qu'il entendait au milieu du bruit continuel des serrures et des verrous, ont dû ébranler cette frêle nature et déterminer un violent trouble cérébral, alors il s'est pendu en se servant du galon qui bordait son paletot.

— Peux-tu me dire à qui incombe la responsabilité de ce suicide ? demanda le Préfet à son ami.

Après un moment de silence, celui-ci répondit: — Au juge, qui aurait dû s'occuper de cet enfant au lieu de le laisser sept heures consécutives en un pareil lieu, puis au surveillant pour sa négligence. Tous les deux sont coupables au même degré.

— Quelle circonstance motiva l'autre décès ?

— L'éternelle histoire d'inconnus s'accouplant comme des chiens sur les promenades publiques. J'attends l'enquête du contrôle.

A ce moment le Chef de la Sûreté intervint :

— Si l'homme est inconnu, dit-il, vous connaissez la fille, une « pierreuse », et cette pierreuse n'est autre que « Mémèche », la cliente du père Lunette, plus préparée à la mort qu'à l'amour. Vous l'avez vue ivre, couchée le long du ruisseau de la rue des Trois-Portes. Au cours de ma visite au Dépôt, je l'ai entendue, elle n'a pu, comme toujours d'ailleurs, fournir aucun indice concernant la personne qu'elle avait racolée aux abords du jardin du Luxembourg ;

(1) Mort aux vaches : le voleur qui dénonce s'appelle vache, d'où les expressions de « mort aux vaches. »

.e ne sait que montrer une pièce de cinq ·ncs et répéter cette phrase : regardez la belle *ie,* c'est pour le père Lunette, et poussant un ·os soupir elle ajoute : ici on ne vend pas eau-de-vie.

Le procès-verbal établit que les gardiens de ıa paix, au carrefour de l'Observatoire, s'étant dissimulés derrière la statue du maréchal Ney, ont vu et constaté le *travail* non équivoque ɔéré sur la personne qu'elle appelle : « son ;hard. »

J'ai voulu voir cet amoureux de Mémèche, qui ıns prononcer la moindre parole trouva moyen, ès son entrée au Dépôt, de se frapper mortel-ɜment avec la lame fine et tranchante d'un petit canif à manche d'ivoire et d'origine américaine.

L'individu n'avait pas de papiers, mais il ɔuvait être connu au service, et je voulus ı'en informer. Le directeur me refusa l'exa-_ıen de ce cadavre sans ordre signé de vous.

— Vous ne disposez donc point de vos grandes et petites entrées dans les prisons du département de la Seine ?

— Les portes me sont à peine entre-bâillées, et cette fois elles ont été obstinément closes.

Pour justifier ma présence, sur le domaine de MM. les directeurs, j'ai la précaution de me munir de pièces administratives et judiciaires m'autorisant à voir, à entendre les inculpés ; j'évite ainsi les contestations.

— J'apprends qu'il règne, en effet, dans ces établissements une fermentation qui tend à se

développer, et cela aussi bien à Paris qu'en province. Partout on signale des actes prenant des caractères divers, ce sont des menaces, des refus d'obéissance, et malheureusement des révoltes suivies de tentatives d'assassinats sur des gardiens. Doit-on attribuer cette rébellion aux défauts inhérents à l'organisation pénitentiaire ou à des négligences particulièrement graves? En tous les cas, il est temps d'étudier le moyen de dissiper cette fermentation.

— Puisque nous parlons librement, permettez-moi de vous indiquer une voie.

— Volontiers.

— A son avènement, tout préfet de police réserve ses premières visites aux prisonniers, il manquerait à ses devoirs en agissant d'une autre manière. A l'exemple de vos prédécesseurs, plus souvent qu'eux, vous avez cherché à vous rendre compte du fonctionnement intime des maisons pénitentiaires; vous avez cru en saisir la clé parce qu'en votre présence les portes s'ouvrent avec facilité. Après avoir tout examiné, vous n'avez pas su ce que vous auriez intérêt à savoir, ni vu ce que vous deviez voir. Il en est de même des souverains, des ministres en voyage, auxquels on montre les choses et les hommes toujours parés pour la circonstance. Aux fonctionnaires supérieurs, à vous-même, les prisons sont présentées sous un jour favorable et leurs visites comme les vôtres, toujours affairées, trop précipitées et généralement escortées, sont connues d'avance. La toilette du bâtiment ne laisse rien à désirer;

les cours, les cellules, les escaliers, les réfectoires, les couloirs, sont balayés, aérés, et d'aspect satisfaisant. La literie réglementaire offre un ordre parfait et l'infirmerie cirée, frottée, brillante, vous oblige à reconnaître ses bonnes conditions d'hygiène et de salubrité. Aux cuisines, on vous démontrera que les aliments cuits à point deviennent de digestion facile et, consciencieusement, vous avalez la cuillerée de soupe obligatoire. Vous goûtez le pain si appétissant dont le chef de vos bureaux administratifs des prisons se fait servir quotidiennement un morceau ; il est vrai qu'il le trempe dans un bon consommé ou du vin de Bordeaux. A votre sortie, vous serrez la main au directeur, en le félicitant sur l'excellente tenue de la maison et sur la manière dont elle est administrée. Ne vous a-t-il pas renseigné, à la suite d'une réception non prévue en apparence, et qui l'était en réalité ?

Mais dans vos visites compatissantes où aucune réclamation ne vous parvient, avez-vous découvert ou vous a-t-on seulement mis sur la trace d'abus cachés, d'usages défectueux, d'actes condamnables ?

— Jamais.

— Cependant, certains jours, la soupe est écœurante, le pain douteux et l'insuffisance de cuisson permet aux prisonniers d'envoyer à la tête des gardiens des grêles de lentilles et de haricots.

Dans les infirmeries, les docteurs manquent d'exactitude, surtout le dimanche, et pour les

encourager, l'un d'eux, malgré son casier judiciaire, a reçu la croix de la Légion d'honneur. La plupart des pharmaciens sont sans diplôme, et les détenus servant d'auxiliaires, pris au choix, au lieu de faciliter le travail des médecins, empoisonnent involontairement les malades (1).

Vous paraissiez étonné d'apprendre qu'un accusé ait pu se présenter ivre à l'audience de la Cour d'assises; le cas n'est pas rare, puisque l'absinthe a ses entrées en prison. J'ai vu plusieurs fois des fioles remplies de cette liqueur entre les mains des prisonniers et, pour m'en convaincre, j'en ai goûté.

A propos de suicide, je rappelle à votre souvenir ce fait qui concerne un sujet allemand arrêté à l'Hôtel Continental au moment où il venait de soustraire le portefeuille d'un secrétaire d'ambassade de passage à Paris. Le portefeuille contenait des papiers ayant leur importance diplomatique. Le voleur voulut s'évader; n'ayant pas réussi, il tenta de s'étrangler et, sur l'avis du Parquet, j'appelai l'attention du directeur. — Vos gardiens, lui dis-je, feront bien

(1) Mars 1886. La huitième Chambre correctionnelle a condamné à 50 francs d'amende un sieur B..., pharmacien de la prison de Mazas, qui avait fait absorber à un détenu phtisique au dernier degré, une cuillerée d'alcali au lieu de potion calmante. Le pauvre diable passa dans une crise terrible.

Ce procès a révélé que les pharmaciens employés dans les prisons de la Seine ne sont généralement pourvus d'aucun diplôme.

d'exercer à l'égard de cet homme une étroite urveillance.

— Vous saurez, me répondit-il sur un ton ententieux, que dans ma prison on ne s'évade point, et j'attends encore mon premier suicide.

— Vous pourriez ajouter que les pensionnaires sont si heureux qu'ils demandent même à y rester, et, saluant, je me retirai.

Trois semaines plus tard j'appris le suicide de l'inculpé, bientôt suivi de deux autres décès dentiques.

La lettre que le Directeur écrivit à ce sujet est ıavrante ; il me priait d'intercéder auprès des juges d'instruction ; et par amour-propre, pour xcuser la négligence de son personnel, atténuer sa responsabilité, il terminait avec cette phrase : « Que voulez-vous, la faute principale incombe aux chaleurs de l'été ! »

La plupart des directeurs agissent, posent, en petits potentats ; jusqu'à leur signature qui est prétentieuse par l'excès d'un entourage ortifié. L'un prend les prisonniers et les ıaçonne à son usage personnel. — C'est un doux. L'autre fournit des notes aux reporters, et pour faciliter ses entrées dans les héâtres de drames populaires, organise dans on greffe le défilé des détenus. Les acteurs choisissent leurs types. — C'est un artiste.

Celui-là, pour faire valoir en haut lieu son énergie, imagine de fausses révoltes, provoque les rébellions en injuriant ses pensionnaires. C'est un ardent, très dur, auquel il manque la perception de son incomparable vanité, et cette

vanité impertinente lui a valu de mon regretté prédécesseur M. Claude, un tel salut au bas des reins qu'il a dû pendant quelques jours éviter de s'asseoir.

A l'enquête privée, administrative, véritable duel à la plume, l'ancien Chef de la Sûreté, peu parlementaire mais essentiellement pratique, préféra ce moyen, d'autant plus expéditif qu'il est convaincant, et reste secret.

Ce n'est pas tout, j'ai assisté à une scène ignoble qui s'est passée dans le cabinet même de l'un de ces fonctionnaires.

— Expliquez-vous, dit vivement le Préfet.

— En vertu d'une commission rogatoire, j'interrogeais des condamnés, et comme ce Directeur a la prétention d'assister aux interrogatoires, il interpella violemment, et sans raison, le plus jeune et le moins coupable des prisonniers mis en confrontation. Celui-ci répondit, à tort, j'en conviens : — Je suis aussi innocent que *vot' épouse*.

— Ah ! crapule ! canaille, voleur, brigand, tu oses mêler le nom de ma femme à tes sales affaires..... Tiens..... Tiens.....Et de vigoureux coups de pied et de poing abattirent le pauvre garçon sur le sol.

Emu d'une pareille attitude, je me levai pour saisir ce pugiliste dont l'emportement ne connaissait plus de limite. La correction subite, imprévue, administrée par cet administrateur à ce malheureux sans défense, me causa une de ces poignantes impressions que le temps n'efface pas ; ces choses-là ne s'oublient point, et

ne puis pénétrer dans cette prison sans son-
r à ce terrible et vivant tableau ayant eu
pour témoins des gardiens et des agents de la
Sûreté. Quel singulier exemple offrait ce chef
ses subordonnés déjà si enclins à commettre
es abus de toute nature ! On frémit en pensant
ce qui peut se passer d'irrégulier derrière les
mbres murs des maisons pénitentiaires.

— Ce directeur est révoqué ?...

— Au nombre des satisfactions que j'em-
orterai dans ma retraite, comptera celle de
avoir jamais dénoncé ou rédigé un rapport
ntre le personnel de la Préfecture de Police,
moins qu'il ne m'ait été imposé par la disci-
ine. Vous êtes le premier auquel je parle
e cet incident de ma vie judiciaire.

— Le battu avait-il conservé ses sabots?

— Parler de cette chaussure serait indiquer
prison, et vous me pardonnerez le silence
ıe je désire garder à ce sujet.

— Les prisonniers, avez-vous dit, étaient des
ndamnés, cela me suffit.

— Je ferai très respectueusement observer à
[. le Préfet, qu'en raison du grand mouvement
dont les détenus sont l'objet à Paris, il y a tou-
jours des condamnés, même récidivistes, à
Mazas, à la Santé et à la Conciergerie.

— C'est exact, et je n'insiste pas, mais je
puis vous demander quelles sont vos relations
personnelles avec les directeurs?

— Embarrassées, tendues. Généralement les
nployés des prisons usent, à l'égard de la Police
unicipale, d'une malveillance calculée, se ma-

nifestant à la plus légère circonstance. J'ai entendu des conversations dans les greffes pouvant se résumer ainsi. « Quand nous appartiendrons au Ministère de l'Intérieur, nous enverrons *à l'ours les roussins.* »

Cela donne une idée de leur désir et de leur appréciation.

Les lettres adressées par les détenus sont interceptées, lues, recachetées et ne m'arrivent — quand elles arrivent — qu'après avoir subi plusieurs contrôles.

J'éprouve, malgré mon titre et les pièces de justice dont je suis nanti, de telles difficultés, que je recule toujours le moment de faire certaines constatations. J'en ai une importante, décisive, qui peut jeter la lumière sur les auteurs de crimes récemment commis à Paris, et je la remets de semaine en semaine. Elle est cependant exigée par le Parquet.

— Où cela?

— A Mazas.

— Nous irons ensemble. Indiquez-moi le jour et l'heure?

— Tous les lundis, je me transporte dans les prisons, notamment à Mazas, où j'interroge les prévenus sur lesquels des enquêtes sont nécessaires. J'ai choisi ce jour parce que les tribunaux ne siègent pas, et que la majorité des juges d'instruction se reposent ou travaillent à leur domicile. Le lundi correspond avec la visite des parents aux prisonniers, et je puis, sans perdre de temps, consulter les uns et les autres ; j'évite des frais de voiture, des dépla-

ients aux inspecteurs de police, aux détenus, surtout les évasions.

Au Dépôt, chaque matin, certains agents examinent les individus arrêtés la veille et qui ont intérêt à cacher leur véritable état civil. Souvent j'assiste à l'interrogatoire sommaire des prisonniers, et le défilé ressemble à une lanterne magique de figures criminelles.

Quant à la constatation exceptionnelle dont je vous parlais, elle ne peut se faire qu'après l'extinction des feux, et dans le plus grand silence de la nuit. La soirée choisie par vous sera donc la mienne.

Consultant son agenda, le Préfet y traça quelques mots et dit : Je serai libre lundi prochain ; j'arriverai à l'improviste à deux heures, puis à neuf heures, et d'ici là je compte un matin vous surprendre au Dépôt.

— Vous prenez la voie que je désirais vous soumettre ; les visites inopinées vous faciliteront le moyen de voir ce qu'on ne voit pas. Après le *Joli Monde* que vous avez étudié sur la scène publique, et qui vit de la société à la manière des brochets dans un étang, vous examinerez en cellule ces mêmes malfaiteurs, et si vous tenez à bien les apprécier, il faudra autant que possible dépouiller en leur présence votre individualité.

— C'est mon intention. Je remplirai les fonctions de secrétaire et vous deviendrez le mien, quand je jugerai mon intervention utile.

Je crois, Messieurs, que voici l'heure à laquelle vous devez partir, ma voiture vous con-

duira, et, pour éviter les indiscrétions, le cocher a reçu l'ordre de se ranger derrière l'église Notre-Dame de Lorette.

Le trajet fut rapidement parcouru et à l'endroit indiqué le coupé s'arrêta. L'ami du Préfet me prenant alors familièrement le bras, me mit enfin au courant de l'objet de ma mission. Tout en causant nous arrivâmes devant une boutique fermée ayant pour enseigne le mot : *modes,* écrit en lettres de cristal, de couleur bleue.

—C'est ici, dit-il, et je vous prie surtout d'éviter le scandale. Ma femme appartient à une très honorable famille ; elle m'a épousé librement, je lui avais préparé l'existence douce, heureuse, mais sa constitution lui occasionna des troubles nerveux intenses aboutissant à de violentes crises.

Esclave de ses sens auxquels son naturel ne peut commander, la malheureuse devient irresponsable de ses actes et quand les accidents hystériformes se produisent, elle n'agit qu'à sa fantaisie. C'est un cas pathologique.

Jeune, de petite taille, un peu forte, assez jolie, depuis dix ans c'est la cinquième fois qu'elle me quitte et le nombre de ses infidélités ne se compte plus, heureusement que l'adultère est stérile.

Je passe depuis longtemps pour un mari peu sévère ; mes amis mariés font le vide autour de moi, les autres profitent de leur célibat et abusent de ma pénible situation, que je tiens à faire cesser par une séparation définitive. Le dossier

est en état, et pour éviter les lenteurs obligatoires, les discussions inutiles, j'ai besoin de la pièce officielle établissant le délit d'adultère.

Sous un faux nom, elle a loué ce petit magasin transformé en chambre coquettement meublée où elle reçoit indifféremment mes amis, les célibataires, et mes ennemis politiques, sans compter les inconnus comme celui que vous allez voir.

— En matière d'adultère, le mari outragé peut obtenir une poursuite contre sa femme en fournissant la preuve du délit par la production de lettres.

— Elle n'a pas, comme les autres femmes, la monomanie d'écrire et je n'ai jamais pu m'emparer que de billets insignifiants.

— Ses amants l'entretiennent-ils?

— Nullement. Le mois dernier, après avoir fait fabriquer une fausse clé, elle a pris cinq mille francs dans mon coffre-fort.

— Avant d'agir, je dois vous adresser cette question : Avez-vous des armes?

— Voilà plus de deux heures que nous sommes ensemble, ai-je l'air d'un homme roulant des idées de vengeance? Je n'ai rien sur moi qui puisse vous alarmer, et je ne vous assiste que pour la forme.

— La boutique a sans doute plusieurs issues?

— Elle n'en possède qu'une seule ; je m'en suis assuré, et j'ajoute qu'il n'existe pas de verrou intérieur. Voici l'ancien bec de canne qui va servir pour l'ouverture de la porte.

— Allons, tout est habilement préparé, mais

comment avez-vous appris que votre femme se trouvait en compagnie d'un étranger ?

— J'ai ma police.

— Qui n'est pas la nôtre ?

— Certainement, puisque ma femme s'en sert utilement contre moi.

— Vous m'intriguez. Entrons.

Et introduisant le bec de canne dans l'intérieur de la serrure, la porte s'ouvrit sans difficulté et laissa pénétrer le jour suffisant pour apercevoir deux personnes couchées sur un grand lit.

— Vous ne pouviez pas avoir de preuves plus convaincantes !

— Je le savais. Cette femme est la mienne, faites votre devoir et comme ma présence devient inutile, je me retire.

— Pas encore, il faut qu'à son tour elle vous reconnaisse.

Au moment où j'allais décliner ma qualité et le motif de ma visite, le couple se réveilla.

L'homme, surpris autant que moi de reconnaître un collègue, prononça mon nom et la femme dit simplement : « Mon mari ! »

Avant de se retirer, je priai l'ami du Préfet de m'envoyer une voiture.

Resté avec l'amant et la maîtresse, celui-là m'apostropha sur un ton ironique et triste à la fois, en me disant : — Vous auriez dû me prévenir, et si votre zèle vous pousse à surprendre un camarade en maraude, le procédé manque absolument de délicatesse, et cela m'étonne d'autant plus que vous ne m'avez pas habitué à

us juger ainsi. Je ne regrette pas la perte de a situation, étant jeune et célibataire je la ferai, mais l'émotion me gagne à l'idée que adame pourrait croire que je suis votre com- ice, tout en restant le sien.

— Evitez-moi le cours de morale que la cir- onstance impose, notre chef s'en chargera, et laissez ma conduite en repos, elle est aussi ré- ulière que la vôtre l'est peu. Quant à ma déli- atesse, vous en déciderez ultérieurement, et, uisque vous le prenez sur ce ton, j'ajoute que e suis ici en vertu d'un mandat régulier et re- uis pour constater, dans cette boutique con- vertie en chambre à coucher, un délit d'adultère.

En contesteriez-vous les preuves matérielles?

L'ordonnance du juge ne désigne aucun nom et le mandat concernant le complice porte la mention : inconnu. Cet inconnu se trouve être un collègue, comment voulez-vous que je le devine ?

— Je suis doublement pris, au lieu de *pin- cer,* on me *pince.*

— Je ne comprends pas.

— Je possède depuis six semaines la même ordonnance que celle-ci, datée d'hier...

—. Et que le requérant vient de me remettre en descendant de voiture.

La combinaison préparée avec adresse a reçu son entière exécution.

— Connaissez-vous le mari ?

— Si peu.

— C'est l'ami intime du Préfet. Ils se tu- toient.

— Comme avocats.

— A quelle époque avez-vous connu madame ?

— Il y a deux mois.

— Où, quand et comment ?

— Au commissariat, en venant me raconter que son mari la faisait surveiller par des individus attachés aux agences particulières. « Voilà, m'affirma-t-elle, cinq fois que je le quitte et qu'il me reprend ; ne voulant plus vivre avec lui, je suis décidée à en finir par le suicide si on m'oblige à revenir au domicile conjugal. »

Etant de service le soir à l'Opéra-Comique, par galanterie je lui offris ma loge, elle l'accepta, vous en voyez les conséquences.

Je connaissais Madame depuis huit jours, lorsque je reçus l'avis de me rendre au Parquet. Le substitut de la première section me remit une ordonnance la concernant et à cette pièce étaient annexés deux mandats.

Voulant nous sortir d'embarras, j'engageai madame à retourner dans sa famille. Elle devait s'y rendre demain.

Qu'allez-vous faire maintenant ?

— Vous conduire chez le Préfet de Police.

— Les mandats d'amener ne mentionnent aucun nom.

— Fixez-y votre état civil et mettez-le à exécution.

— Vous plaisantez, mon cher, mais cependant ma révocation est certaine.

— Peut-être ?

— Ce peut-être implique un doute sérieux.

— Qui tournera bien pour vous, si vous savez vous y prendre. Remettez-moi votre carte, je vais y tracer une date et trois noms. L'acte délictueux commis à cette date et par les deux premiers noms ressemble à celui justifiant ma présence ici. La croix placée sur la poitrine de la personne portant le troisième nom n'aura plus lieu de vous étonner.

— C'est la décoration de l'adultère.

— Ne dites jamais d'où vous vient ce renseignement et tâchez d'en user avec prudence, au moment opportun.

Pendant ce dialogue, la délinquante procéda aux soins rapides de sa toilette et s'asseyant sur un canapé, elle attendit la fin d'une situation à laquelle, par son attitude indifférente, on pouvait la croire étrangère.

Le procès-verbal d'usage terminé, mon collègue pria sa maîtresse d'y apposer sa signature.

Elle refusa de se soumettre à cette formalité en disant : « Mon mari est le meilleur des hommes, mais il ne comprend rien à l'*adultère naturaliste*. »

— Ni moi non plus, Madame, et j'ajouterai : Votre mari a raison de vous qualifier d'inconsciente, car vous paraissez avoir perdu le sens moral.

— A de certaines époques, répondit-elle vivement.

Ce furent les dernières paroles que nous échangeâmes.

A notre arrivée à la Préfecture, je me rappelai le pli que le Préfet m'avait chargé de remettre, aussitôt après mon opération, au commissaire de police du quartier de..... Ce magistrat n'était autre que mon prisonnier. Il ouvrit l'enveloppe sous laquelle se trouvait une lettre l'invitant à se rendre immédiatement au Cabinet préfectoral.

— Pouvez-vous encore douter de moi, lui dis-je, examinez l'enveloppe, la suscription y manque et la feuille de papier mentionne la date, l'heure de sa remise entre mes mains, c'est-à-dire ce matin au lever du jour.

Mon collègue me tendit la main et je le quittai en le laissant ainsi que sa complice dans le cabinet du secrétaire du Préfet, auquel je remis les pièces de procédure les concernant. On m'appelait par dépêche du Procureur de la République et je dus partir pour Villetaneuse pour me mettre en rapport avec le juge d'instruction commis à l'effet de rechercher les auteurs d'un crime mystérieux.

A mon retour, onze heures du soir, je trouvai une lettre dans laquelle mon collègue, au milieu de ses remerciements, me racontait son entretien avec le Préfet.

En voici à peu près les termes :

« Le grand chef en me recevant m'a, sans préambule, demandé des explications sur ma conduite, qu'il a eu le soin de ne pas qualifier.

— Elle est, lui dis-je, consignée dans le procès-verbal de mon collègue, que je confirme

mme étant l'expression de la vérité... J'at-
ıds humblement mon arrêt.

Je croyais, en brusquant la chose, m'éviter
ıdispensable sermon. Il fut court, rempli de
illantes figures, et se termina par ces mots :
La nature de vos fonctions vous contraint à
ırantir les honnêtes gens du vol, de l'iniquité,
je déplore qu'un magistrat d'avenir l'ait mo-
entanément oublié. »

En homme supérieur, souple, adroit, péné-
ant, il a su mêler des sous-entendus à sa spi-
tuelle tirade.

J'en profitai pour insinuer qu'à notre époque,
adultère était considéré moins comme un dé-
it contre la société, que contre l'époux outra-
gé. Déjà même, en Angleterre, les jurés leur
ont une situation agréable ; ils apprécient que
adultère cause au mari un préjudice matériel,
t qu'il a droit à une indemnité plus ou moins...
espectable, mais toujours acceptée. « Ma der-
ière intervention, lui dis-je, remonte à dix-
uit mois et concernait un enfant de seize ans
urpris couché avec la femme de son maître
l'apprentissage. Aucune suite n'a été donnée
à ce flagrant délit. Cependant le jeune homme
tait mineur et la femme avait quarante-six
ıns. »

Aujourd'hui, les formalités à remplir néces-
sitent une foule de démarches, ce qui oblige le
mari... marri à promener son infortune de bu-
reaux en bureaux. Le Parquet exige enquêtes
sur enquêtes, et le commissaire, enfin requis,
ne pouvant opérer qu'aux heures légales, c'est-

à-dire après le lever et avant le coucher du soleil, ne procède qu'à la dernière extrémité pour ce genre de délit dont les constatations deviennent de plus en plus rares. La justice, elle-même, apporte des adoucissements successifs à la pénalité de l'adultère, et les malheurs conjugaux n'intéressent personne, encore moins les Parisiens, qui n'aiment pas les maris qui vont surprendre leurs femmes avec l'assistance de la police judiciaire.

« Les Parisiens, répondit le Préfet, ont trop de prédilection pour les femmes coupables. Quant aux adoucissements successifs, ils doivent avoir des limites, et personne, avant vous, ne s'était permis de les pousser aussi loin. Votre cas heureusement est isolé, je puis dire unique. »

Me rappelant la carte sur laquelle vous aviez tracé une date et trois noms, je répondis :

« Il ne m'est pas permis d'avancer que la mémoire de M. le Préfet fasse en ce moment défaut.

— Continuez.

J'obéis en racontant l'histoire de ce préfet surpris en flagrant délit d'adultère par *son* commissaire de police.

— Je l'ignorais, dit sèchement ce haut magistrat.

Cette question me tendait une corde de sauvetage. J'en profitai.

— La Sûreté générale, dis-je, au lieu de lui garder rancune, a pourvu à son avancement par sa nomination de commissaire central.

— C'est donc en province que le fait s'est
)duit?

— Je croyais avoir indiqué l'endroit.

— Vous avez de l'esprit, monsieur le com-
ssaire?

— Oh ! seulement dans les cas difficiles.

— Comme celui-ci, n'est-ce pas. Abrégeons-
Désormais, vous cesserez toute relation
ecte ou indirecte avec la famille de M. X...,
us éviterez de rappeler à vos chefs l'histoire
ce préfet de province, et vous irez attendre
a décision à votre commissariat.

— Quelle ligne de conduite faut-il suivre à
igard du Parquet?

— J'irai voir le Procureur de la République avec mon ami qui doit retirer sa plainte, à l'arrivée de sa femme chez ses parents. »

En terminant sa lettre, mon collègue m'annonçait sa visite pour le lendemain.

A sept heures du matin il arrivait chez moi. Après avoir causé des événements de la veille, il me raconta, pour former le trio des magistrats *sérieux et moraux,* qu'il était chargé de poursuivre une fameuse proxénète, inculpée d'excitation habituelle de mineures à la débauche. L'instruction, me dit-il, est confiée au juge qui doit exercer les poursuites contre la femme de l'ami du Préfet, et ce juge vient de se laisser surprendre dans une singulière circonstance. Je tiens le fait de l'unique témoin, fille mineure et danseuse à l'Opéra.

Elle venait au moins pour la dixième fois au Palais de Justice compléter sa déclaration sur

le rôle actif qu'elle remplissait au domicile de la procureuse. Le magistrat instructeur fit sortir son greffier et pria la jeune danseuse d'examiner avec lui les pièces, lettres, portraits placés sous scellés, ainsi que des albums de photographies obscènes saisies à l'hôtel de la proxénète.

Les scellés se trouvaient dans un petit local contigu au cabinet d'instruction, où la mineure se laissa facilement conduire. L'entretien fut long et si intime que le chef du Parquet les surprit au moment psychologique. Il apportait soi-disant un dossier spécial, urgent à consulter ; en réalité il avait été averti de la façon d'agir de ce juge. Il posa le dossier sur la table, et dit : « Vraiment, Monsieur, vous devriez bien prendre des précautions et pousser le verrou. »

Sans perdre contenance, celui-ci aurait répondu : « C'est un oubli qui vous a permis d'interrompre des *révélations*. Mademoiselle m'annonçait qu'elle allait prendre un engagement à Bruxelles afin de s'éviter des ennuis de toute nature. »

Pour me sortir d'embarras, faciliter la tâche du Préfet dans la démarche qu'il m'a promis de faire, en ma faveur, auprès du Procureur de la République, je vous serais très obligé de le voir avant midi, afin de l'engager à entendre la jeune danseuse. Elle lui certifiera, en détail, l'histoire arrivée à mon juge » (1).

(1) Arrêté sur le pont d'une ville frontière à la suite d'actes ne laissant aucun doute sur sa situation mentale, il est mort depuis. (Avril 1889.)

En reconduisant mon collègue, je lui dis d'espérer : l'infaillibilité n'existant ni pour les hommes ni pour les choses, nous sommes tous soumis à l'influence et aux entraînements des passions humaines.

II

LE DÉPOT

L'ancien et le nouveau Dépôt. — La pistole. — Les salles. — Les cellules. — Aliénés. — Population. — La passerelle. — Paquets de chairs humaines. — Personnes arrêtées. — Les étapes. — Le commissariat. — Le violon. — Le panier à salade. — La permanence. — L'entrée en prison. — Le greffe. — La toise. — La fouille. — Le tri. — Aristocratie apparente. — Salle des « petits habits noirs ». — Le régime alimentaire. — Auxiliaires. — Aboyeurs. — Les substitutions. — Étonnants marchés. — La police en caserne. — Les chevaux blancs. — Vierge folle. — Oiseau-Mouche et Porthos. — La bigame. — Les deux maris. — Hommes et femmes au carcan avec quenouilles et chapeaux. — Enfants exploités. — La petite bouquetière. — Sœurs Marie-Joseph. — L'allumeuse de la rue de Venise. — Irma-les-Chicots. — La rouleuse des restaurants de nuit. — Cabinet d'instruction. — Défilé de malfaiteurs. — Grandeur et décadence. — Ivrogne et meurtrier. — Les razzias. — Cinquante à soixante mille pensionnaires. — Abus de l'envoi au Dépôt. — Cris séditieux. — Les Commissaires de police. — Agents occultes. — Effets de la séquestration. — Le demi-jour. — La nuit éternelle.

Entre des voûtes massives, épaisses, au milieu de hautes murailles noircies par les siècles et défiant l'escalade, se trouvaient, donnant sur des cours étroites, non loin de l'hôte du

Préfet de police, deux salles composant ce qu'on appelait l'ancien Dépôt. Avant 1830, ces deux vastes pièces rectangulaires, froides, sombres, humides, dallées, rebelles aux lois de l'hygiène et de la salubrité, servaient provisoirement de lieu de détention aux personnes arrêtées par les rondes et les patrouilles. Elles étaient garnies dans leur pourtour de lits de camp dits « à la Fayard » qui, relevés le matin, et maintenus au moyen d'une enfilade de chaînettes cadenacées, formaient des sièges permettant aux prisonniers de s'asseoir. Moyennant une légère rétribution, quatre détenus nettoyaient les baquets de nuit et apportaient les gamelles à moitié remplies de bouillon maigre. Ce liquide et du pain noir composaient la nourriture des détenus. Les cellules payantes, peu nombreuses, obligeaient le directeur à remplir constamment les deux salles, l'une réservée aux hommes, l'autre aux femmes. Sans distinction de catégorie, les gardiens entassaient les écroués ; et, des individus poursuivis sous inculpation d'outrage, d'injure et de rébellion envers les agents, étaient parqués avec les vagabonds, les mendiants et les voleurs de profession.

Si Chateaubriand a pu s'éviter les horreurs d'une semblable promiscuité, c'est qu'il avait sur lui l'argent nécessaire pour réclamer les avantages de la pistole (1). Que d'hommes émi-

(1) Pistole, dans le langage des prisons, signifie cellule où l'on paye pour entrer. Anciennement, on donnait une pistole par mois, soit : dix francs.

ents, que de personnalités politiques ont passé par cet affreux séjour !

A partir de 1850, l'installation défectueuse du Dépôt disparaît. En s'agrandissant, il subit l'importantes transformations : l'air, la lumière enfin y pénètrent ; mais, malgré tous les efforts imaginables, l'ombre projeté par les bâtiments d'alentour empêchera toujours le soleil de s'y montrer. Une infirmerie parfaitement aménagée, avec entrée spéciale, fonctionne pour les pensionnaires malades ou présentant des signes d'aliénation mentale. Dans les cellules sises au rez-de-chaussée, les lits sont placés très bas. D'autres cellules, en plus grand nombre, permettent d'isoler tout aussi bien les dangereux malfaiteurs que les personnes arrêtées à la suite de mesures administratives ou sur mandat de justice.

Le Dépôt, édifié dans l'enceinte même du Palais de justice, occupe l'espace compris entre la place Dauphine et la Sainte-Chapelle. Vers le quai de l'Horloge, se trouve le quartier des hommes, et vers le quai des Orfèvres, celui des femmes. Les salles communes s'étendent de chaque côté et sous le grand escalier de pierre en façade sur le Pont-Neuf ; elles prennent jour par de larges baies formant plafond, mais n'ayant aucune ouverture. L'air se renouvelle au moyen de ventilateurs. Les salles se décomposent ainsi :

POUR LES HOMMES

SALLES	DEVANT CONTENIR	CONTENANT	LITS DE CAMP
Communes.....	180 prisonniers	250	44
Des vieillards....	50 —	70	44
Petits habits noirs	50 —	70	28
Des malades.....	6 —	6	
Des enfants égarés ou assistés.	7 —	7	
Totaux.....	293 prisonniers	403	116

POUR LES FEMMES

SALLES	CONTENANT	RECEVANT	
Des disparues...	32 prisonnières	40	
Des filles.....	28 —	50	
Infirmerie.....	8 —	8	
Totaux.....	68 prisonnières	98	

Le quartier cellulaire des hommes possède dix cellules doubles et soixante-dix simples ; celui des femmes en a quatre-vingt-seize dont quatorze occupées par les Sœurs de la Congrégation de Marie-Joseph, chargées du service intérieur, cela donne un total de cent soixante-douze cellules propres, aérées, mesurant trois mètres cinquante centimètres de longueur sur

deux mètres de largeur. Soixante-dix-huit servent pour les hommes, quatre-vingt-deux pour les femmes, et douze sont affectées aux aliénés des deux sexes. L'ameublement est des plus sommaires : lits en fer, planchettes articulées, escabeaux en bois scellés au mur par une chaîne pour ôter aux détenus l'envie de s'en servir contre les gardiens. Le jour vient d'en haut par une croisée à tabatière. Aux angles on aperçoit la petite garde-robe à l'anglaise et le calorifère destiné en hiver au chauffage et en été à fournir l'air respirable. Au-dessus des tables un bec de gaz est fixé, il reste allumé pour ainsi dire constamment, à cause de l'obscurité.

Le titulaire d'une cellule est l'objet de surveillances qui se pratiquent par un trou lenticulaire placé sur la porte et au-dessus du guichet.

Lorsqu'il a besoin de se mettre en communication avec le gardien, il fait jouer le signal d'appel, sorte de lame en fer qui, en s'abattant, produit un coup sec, forme saillie, et indique le numéro de la cellule.

La population journalière du Dépôt s'élève en moyenne à cinq cents individus ; on ne peut par conséquent donner une cellule à chacun d'eux, il faut donc les disperser dans les salles communes qui, on le sait, au lieu de deux cent quatre-vingt-treize sujets mâles en contiennent plus de quatre cents. L'augmentation est relativement moins sensible du côté des femmes. Au lieu de soixante-huit prévenues, on en conserve une centaine.

Le Dépôt ressemble à une maison où l'on couche à la nuit. A peine une cellule est-elle vide de son locataire qu'un autre s'y installe. L'escroc succède au faussaire, le faussaire au voleur, le voleur à l'assassin.

Les deux plus grandes salles, horribles à voir, surtout le matin, sont pourvues d'une passerelle sur laquelle se tient en permanence le gardien. A l'abri des bousculades, des coups, il plane, surveille, observe ces paquets de chairs humaines avariées, ordures vivantes, ramassées pendant la soirée et la nuit sur le pavé de Paris et du département de la Seine. Ces physionomies diverses, types de la misère et du vice, offrent un spectacle des plus étranges. Le coup d'œil d'ensemble, très curieux, vous saisit et vous navre.

Le Dépôt, où l'on ne travaille pas, sert d'antichambre aux autres prisons ; il est une triste nécessité incontestable répondant au sens et à la valeur de sa dénomination. Voici pourquoi : Si c'était la prison ordinaire non transitoire, aucun inculpé ne pourrait y être reçu et conservé qu'en vertu de mandats d'arrêt, mais ce n'est qu'une vaste geôle construite de manière à éviter toute évasion et installée pour y recevoir les personnes provisoirement mises en état d'arrestation et qui doivent, sous les quarante-huit heures, comparaître en présence du magistrat instructeur, afin d'être rendues à la liberté ou dirigées sur l'une des prisons de Paris, lorsque leur situation pénale est établie. Les incriminés y sont donc en dépôt.

Toute personne arrêtée sur la voie publique immédiatement conduite par les gardiens de paix chez le commissaire de police qui dresse après les dires des agents le procès-verbal usage. L'acte doit contenir la réponse de l'inlpé et les indications succinctes indispensables éclairer la religion des juges.

Cet acte constitue la première pièce de la océdure judiciaire. La formalité remplie, uteur du délit est dirigé sur le poste de police muni de chambres de sûreté ou *violons* (1), il attend souvent plusieurs heures le passe de la voiture cellulaire, connue sous le nom *panier à salade* (2), laquelle à midi, trois heures, six heures et minuit, procède au transfèrement des détenus, pour les déposer quai de l'Horloge, au service de la *Permanence*. Ce nom indique que le service est accessible au public le jour et la nuit. En effet, un inspecteur principal, ayant sous ses ordres des agents en costume civil, y siège d'une manière constante, et ses attributions consistent à fournir des renseignements aux personnes intéressées à savoir si tel ou tel individu est écroué. Lui seul peut en avoir la certitude, puisqu'il enregistre sur

(1) Violon : Jeu de mots ayant plus d'un siècle. Il désignait l'endroit où les *archers* incarcéraient les prisonniers.

C'est au violon que la danse commence.

Refrain d'une chanson de malfaiteurs.

(2) Panier à salade : Ancienne voiture servant de transport aux prisonniers, construite à claire-voie.

la feuille de détention remise, chaque matin, au Préfet de Police, l'état civil du délinquant, le motif de l'arrestation, le quartier où il a été conduit. Ce travail terminé, les procès-verbaux et les scellés transportables sont transmis, par urgence, aux commissaires interrogateurs, et deux employés conduisent le prisonnier au Dépôt, en remettant au greffe, la pièce suivante :

Le Directeur recevra le nommé ....., âgé de ....., né à ....., département d. ....., et l'y gardera jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

L'Inspecteur principal.

L'ordre d'entrée porte en marge la mention du délit ayant nécessité l'internement. Le greffier, par procuration du Directeur, délivre une décharge aux Inspecteurs, et entre en possession de son locataire, qui passe alors sous la toise, où sa taille, le signalement de son visage, les cicatrices ou signes particuliers sont sérieusement pris et fixés sur le registre d'écrou paraphé à chaque page, par le Secrétaire général de la Préfecture de Police. Le Procureur général ne signe que les registres d'écrou de maisons d'arrêt.

Cette formalité remplie, le labeur des gardiens commence; le pensionnaire leur appartient, ils l'examinent avec soin, le font déshabiller pour subir la visite réglementaire et constater si l'examen des vêtements fait au poste n'a pas donné lieu à des oublis pouvant avoir

caractère dangereux. Chaussures, coiffures, ts sont minutieusement fouillés, et tout ce pourrait être nuisible à l'individu ou à ses npagnons est remis au greffe, ainsi que les mes supérieures à dix francs.

L'opération de la fouille terminée, le pré- u reprend ses habits, et quitte le parloir spection escorté du surveillant, qui le place cellule ou le pousse dans une des salles mmunes, dont il a soin de refermer vivement orte, afin d'éviter les réclamations.

L'arrivant va grossir le *tas* de déguenillés rés les uns contre les autres, et ses nouveaux marades l'accueillent souvent par des plai- nteries obscènes. Des groupes se forment tour de lui, en quelques minutes la fusion se oduit.

On arrive pêle-mêle au Dépôt, surtout au nvoi de midi, plus nombreux, mieux assorti, isqu'il est le résultat des râfles opérées pen- ant la soirée et la nuit ; il contient des gens i sortent et se montrent à l'heure où les tra- ailleurs regagnent leur domicile pour s'y re- poser. Le soin d'un tri judicieux incombe au Directeur, seul juge d'apprécier la situation des internés. Si les cellules manquent, ou qu'un individu redoute le silence et la solitude, il doit, par un sentiment de convenance, choisir le plus propre, le meilleur classement dans les salles communes où les sujets couchent habillés soit sur les lits de camp, soit sur des paillasses jetées sur le sol. Même au Dépôt il y a une aristocratie apparente puisqu'on est obligé d'é-

tablir des catégories entre les inculpés plus c moins bien mis, et la salle des « petits habi noirs » rend service à tous ceux qui ont souc. de leur propreté.

L'arrivant, après avoir été fouillé, est soum au régime alimentaire semblable pour toutes les prisons du département de la Seine. Il reçoit quotidiennement 750 grammes de pain bis, fabriqué la veille à la maison de Saint-Lazare. Les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, on lui donne cinq décilitres de bouillon maigre et quatre décilitres de pois, haricots, lentilles, pommes de terre ou riz. Le dimanche et le jeudi, il est accordé cinq décilitres de bouillon gras et 125 grammes de viande de bœuf bouillie et servie chaude.

Le détenu qui possède de l'argent peut acheter à la cantine, en dehors des vivres de l'établissement, ce que bon lui semble, et le tarif de fournitures n'a rien d'exagéré. Les œufs, les sardines, valent dix centimes la pièce, les harengs, les saucissons, la salade, quinze centimes ; les artichauts, les boudins, cent grammes de gruyère ou de brie coûtent vingt centimes ; et avec quarante centimes on peut s'offrir un ragoût de mouton appelé « ratatouille » comprenant 150 grammes de viande désossée, 200 grammes de pommes de terre et 10 grammes d'oignons. Ce tarif affiché à la porte de la cantine est applicable aux autres prisons.

Les gardiens ont sous leurs ordres des auxiliaires ou individus condamnés à des peines minimes à la suite de délits n'ayant aucune

spèce de gravité. Ce sont eux qui balayent, ont les ouvrages grossiers. Ils reçoivent en récompense un peu d'argent.

Après les auxiliaires prennent place des aides olontaires nommés « aboyeurs ». Cet emploi 'existe qu'au Dépôt. Il consiste à aider les urveillants qui font les appels et les contreppels. Certains inculpés refusent de répondre référant séjourner l'hiver en prison que d'être ejetés sans ouvrage et plus impuissants que jaais sur la voie publique ;. alors on a recours à es appels successifs et l'on choisit pour supléer les gardiens et répéter les noms, de jeunes ommes dont la voix ferme, éclatante, peut doiner le bruit. Les aboyeurs obtiennent la ouble ration, et sont continuellement changés fin d'éviter toute complicité de substitution de ersonnes, fait qui se reproduit facilement râce à la nouvelle loi sur les flagrants délits. . arrive que de pauvres diables poursuivis our mendicité ou vagabondage endossent une ffaire de vol moyennant une somme de 20, 30 u 40 francs. Le voleur se présente comme agabond et le vagabond prend la place du voeur. A l'audience des flagrants délits, le vagaond, faux voleur, peut obtenir six mois de rison, tandis que le voleur, faux vagabond, ort acquitté.

Ces étonnants marchés s'organisent dans les alles communes, et à de rares exceptions les ngagements s'exécutent.

Les entrées et les sorties des détenus sont considérables au Dépôt, le va-et-vient perma-

nent exige des mesures de prévoyance de la part des gardiens. Aussi les cas d'évasion ne sont pas à craindre. De huit à dix heures du matin on procède à l'échange des prisonniers avec les autres prisons; il faut ensuite extraire les écroués pour les conduire aux audiences correctionnelles, à la photographie, au service de la Sûreté. A onze heures commence le travail du Petit Parquet; à midi, celui des Juges d'instruction; et à cinq heures un nouvel échange avec Mazas et Saint-Lazare.

J'assistai souvent à l'arrivée et au départ des voitures spéciales à ces deux prisons.

Un matin, j'aperçus le Préfet examinant, à gauche du Dépôt, l'endroit affecté à la nouvelle Préfecture, sur lequel depuis 1853 sont des bâtiments en cours de construction. Il me fit signe d'approcher et, me tendant la main, me dit : — Monsieur le Chef de la Sûreté, les fenêtres de vos bureaux prennent-elles jour sur cette cour centrale? A ma réponse affirmative il ajouta : Jamais il ne sera possible d'installer ici mon administration, l'emplacement me semble trop limité.

— Rassurez-vous, répondis-je, la Police est casernée pour longtemps, le conseil municipal en a fait sa prisonnière, et son sort est fixé : elle doit mourir. En cela, comme pour beaucoup d'autres choses, votre collègue de l'Hôtel-de-Ville s'entend avec lui. Voilà pourquoi les travaux n'avancent pas et ni vous ni vos successeurs n'en ferez votre résidence. Si la Préfecture, cette grande institution contre laquelle

esprit de parti a dirigé tant d'attaques, conerve encore de la vitalité, nous vous le devons, »arce qu'en toutes circonstances vous savez la léfendre; mais elle n'est plus à la hauteur de »a mission, le cœur étant touché par un dangereux termite qui la ronge à l'intérieur. Lorsqu'un navire est en perdition, chacun peut lonner son avis, et souvent le salut commun lépend de l'initiative du plus humble des matelots. Vos marins, je veux dire votre personnel, en général, par crainte de vous déplaire, n'a pas le courage de vous signaler le travail destructeur et occulte de ce termite et paraît vivre dans la plus parfaite ignorance de cette destruction, lente à se produire, et qui ne montrera réellement l'œuvre occulte que le jour où l'édifice s'écroulera, mais ce jour-là le grand coupable aura disparu pour se retirer à l'abri d'un fromage doré.

— De qui voulez-vous parler?

— Du Chef de la Police municipale.

— Qui est le vôtre?

— Malheureusement pour le service, qu'il paralyse en ayant l'air de lui porter beaucoup d'intérêt.

— Vous m'expliquerez cela plus tard, pour le moment je songe à l'annexion de mon futur hôtel au Dépôt, ce qui permettrait d'installer d'une manière plus confortable les femmes, les vieillards et surtout les enfants.

— L'idée me semble d'autant plus généreuse qu'un rayon de soleil pourrait enfin leur rendre visite.

— Que signifie ce char funèbre attelé de chevaux blancs, qui vient se placer à l'entrée du Dépôt ?

— Il va emporter le corps d'une fille de vingt-deux ans, brune, assez jolie, morte deux heures après son arrivée à l'infirmerie, des suites d'une maladie nerveuse et mentale. Elle habitait avec sa grand'mère une modeste maison rue des Récollets, à Versailles, et s'étant prise d'une violente passion pour un lieutenant d'artillerie, elle ne put l'épouser, n'ayant pas la dot réglementaire. L'officier changea de garnison, elle voulut le suivre et, comme sa vieille parente s'opposait à son départ, elle disparut, vint à Paris et, avant-hier, mon collègue du quartier de la Sorbonne fut obligé de l'envoyer ici. Elle s'était réfugiée dans une des chapelles de l'église Saint-Séverin, qu'elle ne voulait plus quitter. A toutes les questions elle répondait : — Je suis *vierge,* digne de lui, il va venir. Je l'attends. Et après un moment de silence, sous l'empire d'une hallucination elle ajoutait : — Mariez-nous, voici mon époux. De la main elle montrait alors un être imaginaire. Le mal était d'autant plus grave qu'elle croyait à la réalité.

Tout en causant, nous nous étions rapprochés du Dépôt, dont la porte s'ouvrit pour livrer passage au cercueil derrière lequel se tenaient deux femmes en costume de deuil. La plus âgée déposa sur la bière une couronne de perles blanches et l'autre un bouquet composé de fleurs d'oranger. Le convoi, en quittant la cour pour gagner le quai de l'Horloge se croisa

ec la voiture cellulaire bondée de filles qui, tisfaites de leur cure à l'infirmerie de Saint-azare, chantaient le refrain d'une chanson bscène.

— Toujours la loi des contrastes, dit le Préfet, t il ajouta : les inspecteurs qui nous ont ac-ompagnés dans nos promenades instructives travers le Paris-vicieux, et que je vois causer vec un gardien de la paix, vont-ils suivre le nvoi ?

— Oiseau-Mouche et Porthos ?

— Précisément.

— Oh ! non. Ils attendent une femme accusée le bigamie, qui doit se trouver dans la voiture le transfèrement. Cette voiture suit d'ordinaire elle qui est affectée aux filles galantes. D'après es ordres de M. le Procureur général, la bigame ie pourra, ce matin, communiquer avec per-sonne et les agents sont chargés de la garder usqu'à l'ouverture de l'audience de la Cour l'assises. Le sujet que vous allez voir descen-dre de voiture est le type de l'aventurière le plus étrange, le mieux compliqué ; sa vie est une odyssée. Au cours de ses nombreux voya-ges, elle a, en prodiguant ses charmes, passé en revue les hommes de presque toutes les na-ionalités. Aujourd'hui elle possède deux maris qui, au fond, ne le sont guère. L'un réside à Londres, l'autre à Bordeaux. L'année dernière, sur un transatlantique parti de New-York, elle a su se faire aimer passionnément par le fils d'un armateur du Havre qui l'entretient dans un luxe princier, et qui l'autorise à venir en

aide à ses époux. Celui de Londres se contente d'une modeste pension, il n'en serait pas de même du mari bordelais, très exigeant et qui cherche à l'intimider par une série de lettres où il n'est question que de vengeance. Pour s'en débarrasser, elle veut l'annulation du second mariage contracté à Paris, et c'est elle qui est venue s'accuser du crime de bigamie, en prétextant que son premier hymen consacré à Londres est seul valable, et que le mari anglais la réclame. En réalité, le but qu'elle désire atteindre est celui de reconquérir sa liberté.

— En attendant, répondit le Préfet, elle est détenue et joue une singulière partie.

— Qu'elle gagnera. Les cas de bigamie deviennent de plus en plus rares, grâce aux formalités dont le législateur entoure la célébration du mariage, et c'est toujours avec hésitation que les tribunaux criminels se prononcent sur cette infraction que l'article 340 du Code pénal punit des travaux forcés à temps.

— L'ancienne jurisprudence condamnait les hommes aux galères, les femmes au bannissement, et les uns et les autres étaient de plus attachés au carcan un jour de marché ; les hommes avec deux quenouilles, les femmes avec deux chapeaux, portant chacun des étiquettes, devant et derrière, sur lesquelles on lisait le motif de leur condamnation.

— L'accusée d'aujourd'hui ne subira pas d'aussi terribles peines.

La voiture qui amenait la criminelle s'arrêta, la porte s'ouvrit, le marche pied fut abattu, et

première femme que nous vîmes descendre la bigame. Assez grande, les yeux noirs, le nt haut, la bouche petite, sous ses cheveux evés s'échappaient des frisons naturels. La lle était fine, cambrée, et l'ensemble de la ilette n'avait rien d'extravagant.

— Elle a l'air d'une honnête femme, dit le éfet.

— L'air seulement, l'esprit remplace trop le eur. C'est une habile comédienne qui, avec sa émoire, son bagou, jouera supérieurement n rôle. Le jury l'acquittera, et ce verdict permettra d'exhumer des cartons de la Chambre s Députés le projet de loi sur le divorce.

Oiseau-Mouche et Porthos s'étant approchés, leur confiai l'accusée, à la charge par eux de conduire en présence des jurés.

Le Directeur, averti par un surveillant de la présence du Préfet, nous rejoignit et tous les trois nous pénétrâmes dans le Dépôt.

Après avoir examiné le quartier des hommes, le Préfet visita en détail les pièces et les cellules réservées aux enfants surpris en flagrant délit de vol, de vagabondage et de mendicité. Il trouva parmi eux d'incorrigibles gamines de huit à dix ans, souffreteuses, rachitiques, ramassées sur les boulevards Montmartre et des Italiens, offrant de fleurir les boutonnières des consommateurs assis sur les terrasses des cafés.

— Quelle destinée, dit-il, réserve-t-on à ces petits êtres, dressés à la débauche, à la mendicité, au vol, devenus inconscients et rendus vicieux par des spéculateurs poussant la bar-

barie jusqu'à les frapper lorsqu'ils ne ra portent pas au logis les sommes suffisantes entretenir la vie de la famille ? La procédure l concernant constate que, pour éviter de rec voir des coups, ils se laissent volontie prendre par les rondes policières. Les enquêtes sont commencées par mon contrôleur généra et je compte soustraire ces enfants à l'exploitation, à l'abus de la force des parents, amis ou étrangers, leurs maîtres.

La justice est suffisamment armée contre c derniers; par malheur, elle se heurte à la pui sance paternelle, car le Code civil est en faveu des père et mère.

Un jour prochain viendra où la société, se substituant aux parents indignes, créera une loi pour garantir des milliers d'enfants, qui, soustraits à leur milieu malsain, pourront devenir de braves ouvriers, d'honnêtes femmes (1).

(1) Extrait du rapport adressé au Préfet de la Seine, en vue du budget de 1889, par le service des enfants moralement abandonnés :

« L'enfant X..., âgé de douze ans, trouvé sans asile, est envoyé à l'hospice par un magistrat à fin d'admission dans le service des moralement abandonnés, sans autres renseignements que : *Domicile du père, inconnu; mère à Saint-Lazare.* L'enquête nous apprend que la mère, condamnée à trois mois de prison pour vol, séparée de son mari, vit en concubinage; adonnée à la boisson, sa moralité est détestable.

Sa détention terminée, elle se présente dans les bureaux de l'Assistance publique, où elle cause du scandale, réclamant la remise de son fils envoyé en province.

Ce cas est signalé à M. le Président du Tribunal de première instance de la Seine et à M. le Procureur de la Répu-

Les père et mère qui manquent à leurs levoirs doivent être déchus de leurs droits.

Il paraît, ajouta le Préfet, que sur les onze ouquetières prises il y a deux jours aux bords de l'église de la Madeleine, une seule ersiste à conserver l'anonymat, je suis étonné l'apprendre que mes auxiliaires n'aient pas ncore pu la faire parler, ni découvrir sa résilence.

— Personne n'est venu la réclamer, répondit e Directeur, En même temps il fit signe de la ain à une fillette d'approcher. Elle était plus âle, plus anémiée que les autres petites filles, t ses pieds sans bas sortaient de vieilles chaussures à semelles feuilletées.

Le rapport, ajouta-t-il, mentionne qu'à neuf heures du soir, passage des Princes, elle a été njuriée, battue par les frères de ses concurentes. Ayant pu s'échapper, ils la poursuivirent néanmoins rue Richelieu, place de la Bourse, rue Vivienne; mais essoufflée, à bout e force, elle s'arrêta court pour s'appuyer le long d'une colonne sous le péristyle Beaujolais. Ses jambes alors refusèrent de la sou-

blique, qui, l'un et l'autre, répondent que le service des moralement abandonnés étant un simple patronage, ne peut faire échec aux droits de la puissance paternelle et que l'enfant doit être remis à sa mère, conformément aux dispositions des articles 372, 374 et 141 du Code civil.

L'Administration, contrainte et forcée, rend cet enfant à sa mère indigne, avec cette douloureuse certitude d'avoir elle-même replongé ce malheureux dans le vice, alors qu'en le conservant sous sa protection elle pouvait espérer en faire un honnête homme. »

tenir plus longtemps, elle glissa sur le sol dallé en lâchant ses fleurs devenues trop lourdes à ses petites mains.

Les agents lui firent donner un cordial, et voulurent ensuite la reconduire à son domicile. Elle s'y refusa en conservant sur son état civil un mutisme absolu. Le commissaire de police l'envoya au Dépôt comme inconnue, inculpée de mendicité.

Le Préfet se baissa, et prenant les mains de la frêle enfant, il lui dit :

— Est-ce la première fois que vous venez ici?

— Oui, monsieur.

— Ce sont vos parents qui vous envoient solliciter la pitié?

D'une voix douce elle répondit :

— Je n'ai plus que maman, papa est mort à l'hôpital; voilà pourquoi je vends des fleurs.

— Que fait votre mère?

— Elle soigne ma grande sœur malade.

— Quelle est la nature de son travail?

— Elle coud des pantalons.

— Combien gagne-t-elle?

— Vingt sous et ce n'est pas assez.

— Pourquoi refusez-vous d'indiquer son domicile?

— On la mettrait en prison. Et je ne veux pas qu'il arrive du mal à maman.

— Elle préfère vous abandonner?

— Quand ma sœur ira mieux, elle viendra me chercher.

— Et si votre sœur devient plus malade?

enfant se mit à pleurer en disant :

- Le bon Dieu ne le voudrait pas.

- Vous avez confiance en lui.

- Oh ! oui. Il a empêché les gamins de me r, et comme une honnête petite fille, je l'ai iercié dans mes prières.

- Mais les honnêtes petites filles ne man- t jamais, et donnent l'adresse de leur man.

Très émue la fillette demanda :

- On ne mettra pas maman en prison ?

- Je vous le promets, et si ce que vous ra- ıtez est exact, je lui donnerai cent francs ır faciliter la guérison de votre sœur.

L'enfant indiqua un affreux garni du boule- rd de La Villette, où, en effet, le soir même, trouva la pauvre veuve dans la misère, ne ılant pas se séparer de sa fille aînée, sérieu- nent malade, par crainte de la voir, comme ı mari, mourir à l'hôpital.

— Combien avez-vous d'enfants égarés, de- ında le Préfet au Directeur ?

— Depuis hier matin, il en est arrivé trois, n encore réclamés, cependant le service de la rmanence et le Dépôt restent ouverts jour et uit pour les familles à la recherche des bébés perdus dans la grande fourmilière parisienne; aucun d'eux n'ayant pu fournir de renseigne- ments sur son état civil et le domicile de leurs parents, ils portent cousu à leur habit, au mi- lieu du dos, un numéro pour les distinguer et savoir l'endroitoù ils ont été trouvés.

En pénétrant dans le quartier des femmes, après avoir examiné celui des hommes, le Directeur dit au Préfet :

— Autant le lieu d'où nous sortons est tumultueux, autant celui-ci est tranquille. Le tapis en forme de chemin, étendu au centre de la galerie principale, étouffe le bruit des pas, et la tenue, la propreté minutieuse qui frappent les visiteurs révèlent des soins féminins ; on marche recueilli comme à l'église et l'on se croirait, par le silence, plutôt au couvent que dans l'intérieur d'une prison.

— Couvent où la vertu n'existe pas, répondit en souriant le Préfet, mais en apercevant dans la pénombre les trois voiles bleu, blanc et noir de la sœur assistante, il s'empressa d'ajouter : Excepté dans le personnel de la congrégation de Marie-Joseph, qui par ses services obtient l'estime, la sympathie et le respect de tous. Il est pour vous et votre collègue de Saint-Lazare un précieux auxiliaire.

— Nous avons tous les deux intérêt à conserver les sœurs, et je puis vous affirmer qu'ici les prévenues, les filles soumises, insoumises, ont pour elles la plus grande déférence. Jamais aucune allusion n'est faite au sujet de leur costume de cachemire noir et de leur coiffe blanche, au bord de laquelle est attaché le capulet aux plis flottants. Elles n'ont, les saintes filles, aucune distraction que leur chapelle et l'obscurité qui couvre particulièrement cette partie du Dépôt affaiblit tellement leur vue, qu'elles ne peuvent voir le grand jour sans qu'il en

ésulte pour elles une paralysie de la rétine menant la cécité.

— Où va-t-on diriger ce groupe de femmes, ebout, immobile et placé sur plusieurs rangs ?

— Elles attendent l'arrivée de la voiture ellulaire qui doit, avant leur départ, en rame- ıer de Saint-Lazare, guéries et remises en état le continuer leur petit commerce sous le con- rôle du service médical.

Et j'ajoutai, pour compléter la pensée du Directeur, avec le concours du service adminis- ratif qui, impuissant à supprimer la débauche publique, cherche au moins à la rendre propre et salubre.

— Savez-vous, monsieur le Chef de la Sûreté, quelle est l'infraction aux règlements de la olice des mœurs commise par cette femme au teint couperosé, portant un caraco jaune, es cheveux en paquet, des savates aux pieds, comme si elle venait de sortir de son lit.

— C'est la vieille édentée, qui répond au nom harmonieux d'Irma-les-Chicots. Vêtue de ce costume, l'amuseuse de la rue de Venise racole ses victimes parmi les apprentis préco- es, en assez grand nombre dans le quartier ; rop jeune encore pour être placée d'office dans un établissement hospitalier, l'Administration lui offre neuf mois sur douze le séjour de la prison. Comme vous le voyez, elle est tran- quille, sachant que sa spécialité de travail néces- site son transfèrement du Dépôt à Saint-Lazare.

Vous disiez tout à l'heure : les contrastes sont partout ; en voici une nouvelle preuve. A côté

de cette affreuse mégère, voyez cette robe de soie frippée, elle habille une rouleuse des restaurants nocturnes ; son chapeau, dont l'unique plume se dresse comme un panache, est posé de travers, sur des cheveux en désordre ; ses yeux fixes, son teint couleur de cire, donnent à son visage défait l'aspect d'une aliénée. Parée pour le plaisir, elle vient échouer ici à moitié morte. A la sortie d'un cabinet particulier le grand air l'a saisie, elle était tellement ivre qu'en apercevant, boulevard Montmartre, deux gardiens de la paix, en tournée de surveillance, elle a voulu, avec persistance, et d'une manière scandaleuse, les emmener chez elle, en leur offrant pour souper des crevettes, des olives, et des tranches de saucisson dont ses poches étaient garnies. L'homme qui a enivré cette fille est plus misérable qu'elle. On le connaît, car elle a dit son nom ; c'est un viveur appartenant au monde financier, qui trouve plaisant d'enivrer les femmes galantes, pour les abandonner ensuite sur la voie publique. Il a échappé, par le non-lieu, à une poursuite en abus de confiance ; mais je ne désespère pas de le voir venir se refaire aussi la *santé* à la prison de ce nom.

La sonnerie électrique retentit pour annoncer le convoi de filles arrivant de Saint-Lazare. Elles entrèrent gaies, rieuses, présentant à la sœur de service les tickets traversés d'un trait bleu ou rouge, signes distinctifs de leur position de femmes soumises ou insoumises. Ces dernières ne devant pas vivre en commun,

aient comme les prévenues conduites tout de ite en cellules.

L'amuseuse de la rue de Venise, la rouleuse a restaurant de nuit et les autres prostituées uittèrent alors le Dépôt, tristes, silencieuses, our remplacer leurs congénères dans la voi- ure de transfèrement, qui reprit, une fois nargée, le chemin menant à la maison de cor- ection de Saint-Lazare.

Avant de se retirer, le Préfet manifesta le ésir d'assister aux interrogatoires sommaires es individus arrêtés, surtout ceux ayant in- érêt à cacher leur état civil.

Le Directeur le conduisit au cabinet d'ins- ruction, où se trouvaient réunis de jeunes gents de la sûreté, aptes à photographier par es yeux et la mémoire les prisonniers pouvant evenir récidivistes. Un brigadier les dressait reconnaître les repris de justice, dissimulés ous de faux noms.

Quand le chef supérieur fit son entrée, les nspecteurs se levèrent et l'inculpé qu'on in- errogeait alors s'empressa de s'écrier, en re- ardant avec effronterie le Préfet, « le grand nec (1), j'va y demander une faveur ».

— Laquelle ? dit le Directeur.

— Avoir pour *rigoler* un compagnon de cel- ule et j'mangerai le morceau (2) au curieux (3).

— Vous adresserez votre requête à mon collègue de Mazas.

(1) Maitre souverain.
(2) Dénoncer le camarade.
(3) Juge.

— I' m' la refusé l'année dernière, le *rossard*

— Ce n'est plus le même.

— Tant mieux, j' ferai connaissance avec l' nouveau et, si c'est un *chouette* zig (1), nous nous entendrons, car j' n'offre pas ma confiance au premier venu et encore moins aux roussis (2). Au revoir mon brigadier et bonne chance à vos mouchailleurs (3).

— Ce voleur de voitures publiques est un dangereux coquin, dis-je au Préfet. Ni gêné, ni honteux, il possède une rare intelligence et ne suit jamais, même en prison, la ligne correcte. Défiant à l'excès, il cherche à inspirer confiance à ses juges, par des révélations importantes qui masquent de grosses et sérieuses affaires complètement à sa charge... Avec lui, il faut se tenir en garde, il ruse aussi avec ses complices et, sous un semblant de naïveté, il est roué comme un vieil agent d'affaires. Ce malfaiteur connaît les prisons de France, et il a pu se livrer à des études comparatives sur les divers systèmes pénitentiaires.

Je vais maintenant me substituer au brigadier et continuer les interrogatoires. Ce défilé rapide de détenus est le commencement d'un travail qui se complète à Mazas, et je ne possède pour le moment qu'un extrait de leur dossier.

Sur un signe au gardien, la porte du cabinet

(1) Bon enfant.

(2) Mouchards de prison.

(3) Agents.

nstruction s'ouvrit et laissa passer un homme uvert de sang, de boue et de vermine.

— Encore vous? et dans quel état!

— Celui de la misère.

— Dites plutôt de l'inconduite. Sur la recommandation de votre oncle, un artiste de talent ex-directeur d'un de nos théâtres subvenonnés, vous avez obtenu l'emploi de commis ns les bureaux de la Préfecture de la Seine. eux fois, à la suite de détournements, on a dû ous révoquer. Malgré ces actes coupables et à ause de vos opinions politiques avancées, plueurs conseillers municipaux très opportuistes ont obtenu une troisième réintégration, t je vous croyais guéri de votre funeste pasion.

— Je ne vole plus et j'ai repris mes foncions, sans les reprendre; c'est-à-dire que j'énarge et je touche mes appointements sans paraître au bureau. J'aurais voulu être riche comme mon oncle pour travailler (*sic*); pauvre, na nature se refuse à toute occupation réguière et prévue d'avance.

— Quel genre de vol commettait-il? demanda le Préfet, après le départ du détenu.

— Il s'emparait des livres rares déposés aux archives de la Préfecture de la Seine, pour aller les vendre à vil prix à des bouquinistes.

— Et le motif actuel de sa détention?

— Aucun. Il a été pris dans une razzia pratiquée aux Halles centrales.

Après ce parasite du budget municipal, on vit apparaître un mendiant.

— Vous n'avez pas de moyen d'existence ?

— J'offre la main.

— Pour mendier.

— C'est un travail manuel.

— Non reconnu par la loi.

— Cela viendra, en raison de ce précepte : Frappez, on vous ouvrira. Demandez, on vous donnera. — La nuit, je frappe aux portes des Asiles de nuit, où l'on me donne l'hospitalité, et le jour j'allonge le bras pour recevoir.

— Les notes extraites de votre dossier établissent qu'on a trouvé sur vous une carte électorale ne vous appartenant pas.

— Je l'ai ramassée place de la Bastille.

— Ou dans la poche d'un ivrogne auquel vous avez enlevé le paletot.

— Qu'en savez-vous ?

— Le propriétaire a reconnu son vêtement au Mont-de-Piété, engagé pour trois francs sur le vu de ce papier civique.

— C'est lui qui m'a dit de le mettre en gage.

— Alors vous n'avez pas pu relever cette carte sur la voie publique.

Le détenu se retira en lançant un énergique vocable composé de cinq lettres.

Le mot n'effraya point le nouveau venu, grand, maigre, à figure glabre, pourvue d'un affreux rictus courant d'une oreille à l'autre qui s'écria : Bravo, camerluche (1).

— Au lieu de porter secours à une femme malade qui gisait sur l'avenue de l'Alma, vous

(1) Camarade.

.z atrocement abusé d'elle avec l'aide de deux ılytes.

— Mensonge.

— Pourquoi à l'approche des gardiens de la ix, attirés par les cris de la victime, avez-us tous les trois pris la fuite?

— Nous ne voulions pas d'ennuis.

— Lesquels?

— Servir de témoins.

— Témoins de quoi?

— La femme prétendait que trois hommes . avaient violée et volée; comme nous formions ce nombre, elle pouvait nous accuser.

— Ce qu'elle a fait pour vous, le seul arrêté. Vous êtes, du reste, facilement reconnaissable

— On ne refait pas sa tête et la mienne ressemble à celle de la Mort.

— Vous étiez en possession d'un diamant à l'usage des vitriers, objet suspect entre vos mains.

— Je ne connais pas cet outil-là. Il a plu aux agents de dire qu'il était à moi. C'est faux.

— Persistez-vous à cacher votre domicile et celui de vos complices?

— Plus que jamais.

— Nous nous reverrons alors.

— Où cela?

— A Mazas pour y établir votre identité.

A peine l'individu était-il sorti, qu'entra un homme âgé de quarante ans, à la barbe noire, très longue, aux yeux narquois, à l'air malicieux.

— Vous avez, étant ivre, injurié les gardiens

du Bois de Boulogne qui vous ont ramassé dans un taillis, et le nom de Sardine que vous prenez n'est pas le vôtre, Monsieur R... de la G...?

— J'appartiens, en effet, à cette grande famille de noblesse, devenue ridicule à l'époque que nous traversons, où tous les hommes sont égaux. J'ai mangé, je devrais dire, pour être véridique, j'ai bu ma fortune ; et maintenant je parcours la vie en philosophe.

— Nomade, et nanti du peigne édenté, du bout de savon en forme de langue de chat, et du petit morceau de glace, attirail servant aux vagabonds-voyageurs.

— Permettez-moi de vous rappeler que la société se divise en quatre catégories : les propriétaires, les locataires, les gens à la recherche d'un domicile et les concierges. J'ai parcouru les trois premières classes, il ne me reste plus qu'à trôner dans une loge, et j'attends pour entrer en fonctions, le décès d'une cousine moins entichée de son titre nobiliaire que mes deux oncles. Elle m'a promis de m'abandonner par testament, une propriété, à la condition que j'en resterai le fidèle gardien.

— Vous avez les idées plaisantes.

— Aux années bissextiles.

— A l'exception de cette cousine imaginaire, vos parents ne veulent plus entendre parler de vous.

— Ce sont de vieux *blasonneurs* qui voudraient me voir au diable depuis que j'ai ajouté sur leurs armoiries de gueules à bandes d'or, un tire-bouchon sur fond d'azur : Noblesse de

outeille, leur ai-je dit. En me traitant d'ivrogne, s m'ont brutalement congédié.

— Quel intérêt aviez-vous alors à dissimuler otre identité en prenant le nom de Sardine ?

— Aucun.

— Avouez donc que par un jugement correctionnel vous avez été condamné *le* 29 *février* lernier, à treize mois de prison, sous le chef 'escroquerie, et qu'à cette première condamation, vient s'en ajouter une seconde pour abus le confiance et détournement d'objets saisis.

— Je vais faire appel de ces jugements non léfinitifs.

— Je vous y engage et n'oubliez pas que l'année est bissextile.

Le condamné par défaut, au lieu de plaisanter se retira en baissant la tête et se croisa avec un comptable encore imberbe inculpé d'abus de confiance.

— C'est la première fois que vous entrez ici ?

— Oui, monsieur.

— De quelle manière avez-vous dépensé la somme de trois cents francs soustraite à votre patron ?

— Avec des servantes de brasseries.

— Une nuit vous a suffi.

— J'ai offert à boire à ceux qui me l'ont demandé.

— C'est l'acte de l'apprenti voleur ; l'argent lui pèse, il le dépense bêtement. La première chose consiste à prendre une voiture ; la seconde à racoler des filles ; la troisième à régaler les

femmes, le cocher, les piliers de cabarets ; et la quatrième à se faire arrêter. — Quel âge avez-vous ?

— Dix-neuf ans et demi.

— Évitez-vous une condamnation, et tâchez, par l'intermédiaire de votre famille, d'indemniser le plaignant qui, par ce fait, retirera sa plainte. Vos juges tiendront compte de votre jeunesse, de l'entraînement, qui vous ont écarté du droit chemin ; et une fois libre n'oubliez jamais qu'en beaucoup travaillant on évite bien des fautes, et qu'après avoir passé sous la toise humiliante d'une prison, il en existe une autre qui doit effacer ce pénible souvenir en vous rendant fier de partager la vie commune du soldat, et si vous avez cet honneur, par votre conduite, par vos actes, figurez-y dignement.

L'employé coupable prit son mouchoir, s'essuya les yeux en me priant d'intervenir près de son père, honorable cultivateur à Ermont.

— Je vous le promets, lui dis-je, un agent va partir et le ramènera dans la journée.

L'homme qui succéda à cet enfant avait trente-cinq ans, de larges épaules, un cou gros et court sur lequel pivotait une tête énergique et accentuée.

Il entra l'air furieux.

— Dites-moi votre véritable nom ?

— Oh ! ça..... jamais.

— Votre profession ?

— Voleur.

— Vous paraissez heureux de l'être.

— Je ne me plains pas.

— Vous n'avez pas de domicile et je vous vois prêt à toutes les mauvaises besognes.

— Je couche à la *carrée*.

— Ce qui signifie ?

— Où je suis ; quand on me voit.

— Vous voulez dire : caché.

— Non, puisque me voilà.

— Par force, car il a fallu quatre gardiens de la paix pour vous amener au poste à la suite de la tentative d'assassinat commise sur la demoiselle Lazarille, employée chez les époux Toubati, rue Baillif.

— En me voyant dans sa *piaule* (1), elle a piaillé, et comme je n'aime pas le *pétard* (2), pour ne plus entendre sa voix, je lui ai jeté sur la tête la couverture de son lit.

— Heureusement pour elle un homme de peine, son voisin de chambre l'a entendu, est accouru, lui a porté secours pendant qu'à cheval sur la rampe vous descendiez l'escalier d'une manière vertigineuse. Arrivé au deuxième étage, l'un de vos pieds heurta l'appareil à gaz et le globe de verre en se détachant a, par son bris sur le sol, attiré l'attention de la concierge, ce qui a permis d'opérer votre capture. Elle était d'autant plus difficile que, pour détourner les soupçons des locataires, leur inspirer confiance, vous portiez sous le bras un portefeuille d'avocat, contenant, au lieu de dossiers, une série de fausses clés, et des pinces monseigneur.

— Ce portefeuille n'est pas à moi.

(1) Chambre.
(2) Bruit.

— Pourquoi au moment de votre arrestation avez-vous dit par forfanterie : En volant par petites sommes une centaine de mille francs dans les malles des domestiques, ces outils-là, mes bijoux, ont fait plus pleurer de gens que Guignol n'en a fait rire.

— C'était pour *blaguer* l'imbécile de portier, un bavard prétentieux, beau parleur, qui, en attendant la police, me montrait de la main et à distance aux curieux en répétant : « Nous le tenons, cette bête féroce à face humaine ; il a soif de notre sang ! » Le crétin avait lu la phrase le matin même dans le feuilleton du *Petit Journal*.

Le casseur de portes rejeta au loin la qualification d'assassin, et s'en alla se dandinant sur des jambes aussi solides que ses épaules.

Un jeune homme de vingt-quatre ans, à la figure allongée, expressive, distinguée, pénétra à son tour dans la chambre d'instruction.

— Ah ! vous voilà, lui dis-je sans le nommer.

— Oui, monsieur, et je suis heureux de pouvoir vous remercier.

— A quelle heure s'est terminé le spectacle ?

— Vers une heure du matin, mais vos agents m'ont réintégré au Dépôt. M. Ballande va venir me réclamer au Petit Parquet. L'individu cause de mon arrestation a commis une grande erreur, qu'il regrettera, j'en suis convaincu.

— Laquelle ? demanda le Préfet intrigué.

Le lauréat du Conservatoire raconta ce qui suit :

— Hier, dans l'après-midi, je regardais, ga-

ie Vivienne, les photographies d'artistes, rsqu'un individu, portant à la boutonnière la sette d'officier de la Légion d'honneur, m'a-ostropha en soutenant que je le suivais et qu'à lusieurs reprises je m'étais livré, sur sa per-onne, à des attouchements obscènes. « Je uis un vieux commandant, criait-il, et j'ai hor-eur des gens malpropres. » Cet homme me emblait ne pas jouir de ses facultés mentales ; ependant la foule s'amassait; la police inter-int, et l'on me conduisit au commissariat de rue de Richelieu, où j'eus le tort de cacher on identité ; mais je voyais ma vocation per-lue, mon existence anéantie.

Le soir, il y avait une représentation extraor-linaire au Troisième-Théâtre-Français, où je suis engagé, et je devais, dans les Horaces, jouer avec ne tragédienne de mérite. J'écrivis du Dépôt à I. Ballande qui, après bien des démarches, put enfin, à huit heures du soir, obtenir ma sortie... ous la garde de deux agents. J'endossai le cos-tume de guerrier romain et je fis mon entrée sur la scène. Au lieu du public, j'avais devant mes yeux l'image de la prison, et le casque en fer blanc, malgré sa légèreté, semblait lourd à porter sur ma tête malade. Je me sentais défaillir. Des applaudissements me rappelèrent à la réalité. J'oubliai alors ma pénible situation et me consacrant à mon art j'offris aux spectateurs tout ce que je pouvais donner de talent. A la scène V du quatrième acte, j'eus mon triomphe; je mis du relief, de la profondeur, au rôle du jeune Horace, et c'est la flamme dans le regard

que je poursuivis, l'épée à la main, ma sœur Camille, qui venait d'être sublime en déclamant ses imprécations contre Rome. Des bravos répétés couvrirent cette scène capitale, et le rideau baissé, la grande artiste m'embrassa en me disant : « La maison de Molière vous ouvrira ses portes. » Après avoir repris le costume civil, je suis revenu terminer ma nuit en cellule.

— Grandeur et décadence, dit en souriant le Préfet, et il ajouta : Si votre Directeur veut prendre l'engagement de vous représenter à toute réquisition de justice, vous serez mis en liberté provisoire aujourd'hui même, et ce soir vous pourrez recueillir de nouveaux lauriers. Mais, à l'avenir, évitez de trop longues stations aux devantures des marchands de gravures; on peut y rencontrer plus d'aberrés passionnels que d'officiers supérieurs en retraite.

Et le défilé continua. Ce fut une véritable procession d'individus à figures typiques, aux caractères différents, à l'éducation opposée ; la plupart cherchaient à se rendre intéressants par la façon spéciale d'expliquer, de détailler, de souligner les actes causes de leur emprisonnement. D'autres se prétendaient étrangers aux diverses aventures ayant nécessité leur envoi au Dépôt; cependant, parmi eux, se trouvaient les spécialistes du vol, mêlés aux gens faisant métier de mendicité, de vagabondage, et qui forment la monnaie courante des maisons pénitentiaires. On y voyait aussi les ivrognes incurables dans le genre de celui qui déchargeait plusieurs coups de revolver sur son ombre, la

renant pour un malfaiteur. Par ricochet, sa balle avait frappé mortellement le gardien d'une pâtisse de la rue Saint-Jacques, et ce rentier, devenu meurtrier, ira pleurer sa faute à Mazas.

Quant aux paresseux, aux déclassés, sans profession régulière, sans résidence fixe, sans ressources connues, incapables de commettre un crime, même un délit sérieux, préférant manger et dormir au lieu de travailler; ils forment une armée, et cette armée malfaisante compte, pour le département de la Seine, plus de cinquante mille sujets. La moitié est originaire de la province et les vingt-cinq mille autres sont nés à Paris et à l'étranger. Au nom de l'humanité ils frappent aux portes des personnes charitables, et séjournent, comme si c'était leur droit, des jours, des semaines, des mois, dans des asiles hospitaliers. On finit par leur faire comprendre qu'ils occupent indûment la place réservée aux ouvriers, qu'un long chômage réduit à l'indigence. Ils quittent alors par la force des choses les maisons philanthropiques et recommencent à manger la soupe aux entrées des casernes (1) et à dormir sur les bancs

(1) On sait que les soldats des divers corps de la garnison de Paris ont conservé la charitable habitude de faire, le matin et le soir, des distributions de soupe aux indigents.

Hier, à onze heures et demie, une distribution de ce genre avait lieu devant la caserne de pompiers de la rue de Sévigné. Un de nos amis, passant par là au moment où la distribution prenait fin, a entendu un des mendiants, assurément un des plus loqueteux et le plus misérable de la bande, remercier, en latin, le caporal et les deux sapeurs qui emportaient, vide, l'immense gamelle.

En entendant le: *Gratias, domini!* du mendiant, les braves

des promenades ou sur les talus des fortifications.

Les plus hardis, les moins scrupuleux se réfugient dans les églises, où, sans respect pour le saint lieu, libres-penseurs et libres-penseuses s'étendent sur les chaises, fument, crachent, se soulagent et s'accouplent (1).

pompiers ont paru quelque peu étonnés ; quant au latiniste en guenilles, il semblait presque jouir de leur surprise.

Extrait du journal le *Figaro*, numéro du 20 janvier 1889.

(1) Extrait du journal le *Soleil*, numéro du 7 janvier 1889.

Eglise profanée. — Hier matin, à six heures, le sacristain de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois n'était pas peu étonné de trouver dans le lieu saint une trentaine d'individus, à l'aspect misérable, étendus sous la chaire tout autour d'un calorifère. Au moment de l'arrivée du sacristain, une querelle s'éleva entre les loqueteux, dont plusieurs, trouvant qu'ils ne se chauffaient pas autant que leurs camarades, se mirent tout simplement à démolir l'appareil.

Le sacristain s'approcha et put constater, non sans horreur, que six femmes étaient étendues au milieu du troupeau humain, grouillant sur les tapis amoncelés autour des bouches de chaleur.

Le sacristain ne put s'empêcher de protester contre un pareil mépris du saint lieu. Il adressa les plus vifs reproches aux errants pour s'être introduits dans son église et y avoir passé la nuit et surtout pour leur attitude absolument inconvenante. Il termina enfin son allocution en les invitant à déguerpir au plus tôt s'ils ne voulaient être mis en état d'arrestation.

Les rôdeurs ne firent que rire des menaces du sacristain, et ce dernier ayant insisté pour les mettre à la porte, se vit assaillir par l'un d'eux qui lui asséna un terrible coup de casse-tête sur la tempe gauche.

Bien que blessé d'une façon horrible, le sacristain ne perdit pas la tête. Gagnant la porte sans riposter, il enferma les truands et donna l'alarme, puis il alla se faire soigner.

Les agents vinrent en force et mirent toute la bande en état d'arrestation, ce qui ne laissa pas de causer une véritable émeute dans l'église et aux environs.

Tous ces malandrins, femmes comprises, ont été dirigés

Par *veulerie*, cette tourbe en haillons, après oir envahi et abusé des asiles de nuit, ıîne alors son existence de prison en prison ›ur n'avoir plus à s'occuper de la vie maté- elle.

La police comme les balayeurs nettoie cons- mment la rue et chaque jour, fêtes et diman- ıes compris, elle retrouve les mêmes ordures u'elle expédie au Dépôt, devenu l'auberge du ice, de la débauche, de la misère et de la aresse (1).

Il ne faut pas que les établissements charita- es et de préservation sociale servent de refuge ux oisifs, et que l'entrée officieuse au Dépôt lui onsacre un caractère officiel. Le personnel des étenus se renouvelle toutes les vingt-quatre eures ; il est toujours curieux à observer par ı variété des sujets dont l'ensemble forme une

ır le Dépôt, où ils trouveront un asile qui les dispenser u envahir nuitamment les édifices consacrés au culte.

(1) Extrait du *Petit Journal*, numéro du 26 décembre 1888.

Le directeur du Dépôt de la Préfecture de police vient d'avoir une excellente idée. Il a fait afficher au greffe une liste de tous les asiles de nuit publics ou privés qui existent à Paris.

De cette façon, les pauvres diables arrêtés pour des délits peu graves et relâchés au bout d'une courte détention provisoire ne sont plus exposés à passer la nuit dehors faute de savoir où chercher un abri.

Le directeur du Dépôt pousse même la bienveillanee jusqu'à continuer à donner l'hospitalité pendant une nuit à ceux de ces malheureux auxquels un ordre d'élargissement vient ouvrir les portes du Dépôt à une heure où les asiles sont complets depuis longtemps.

série de documents réalistes d'un effet saisissant. Les uns rient, les autres pleurent, les aliénés des deux sexes s'agitent et les enfants s'amusent.

— Ce que vous m'apprenez, ce que je vois, dit le Préfet, m'autorise à dire que le système des razzias pour assainir Paris (système tant préconisé par le Chef de la Police municipale) me paraît défectueux et permet aux commissaires de police d'envoyer au Dépôt, sous prétexte d'examen, des hommes et des femmes n'ayant aucun casier judiciaire. Le principe est mauvais et les conséquences peuvent en être désastreuses. Vous venez d'interroger plus de quarante personnes prises dans des rafles et qui sont entrées ici un nombre inqualifiable de fois sans jamais subir la plus légère condamnation.

Le ministère public et le juge d'instruction, malgré l'intérêt puissant que présente la sécurité publique, s'honorent toujours en respectant la loi. Il est donc impossible à la magistrature de poursuivre des individus n'ayant à leur charge ni crime, ni délit caractérisés. Je ne m'étonne plus qu'au lendemain des razzias les trois quarts des personnes détenues soient remises en liberté. Il est certain que les maisons de campagne dévalisées par de faux déménageurs, que ces vols commis à l'aide d'effraction, pratiqués avec une conception exceptionnelle, ne sont pas le fait de ces gens-là. Je suis forcé de reconnaître que la razzia, ce soi-disant remède aux nombreux crimes désolant la population de

Paris et de sa banlieue, n'est qu'un expédient. Il y a donc lieu de trouver une action nouvelle plus efficace qui rassurera les habitants.

— Ce mode d'opérer, ajouta le Directeur, déplace le mal, le rejette ailleurs et encombre sans utilité le Dépôt qui reçoit annuellement de 55 à 60.000 pensionnaires des deux sexes, et pour vous donner une idée du travail quotidien voici le mouvement des prisonniers pendant les sept premiers jours du mois :

Dates	Entrées	Mises en liberté par le Petit Parquet	Mises en liberté par le 2e bureau et les juges	Transfèrement	Total
1	186	56	29	126	211
2	134	66	20	50	136
3	192	67	38	108	213
4	197	45	52	78	175
5	219	62	25	91	178
6	233	53	37	105	195
7	215	66	24	110	200
	1.376	415	225	668	1.308

Ce relevé établit que sur 1.376 individus, 640 sont sortis par ordre de la justice et de la Police administrative, 668 seulement ont été transférés à Mazas ou à Saint-Lazare, et sur les 68 restant plane le doute. Ils forment le fond du magasin.

— L'abus de l'envoi au Dépôt sans examen préalable exige, dit le Préfet, une importante réforme.

— A laquelle vos prédécesseurs, dis-je, ont travaillé sans succès. Il en sera de même pour

vos successeurs tant que l'organisation actue de la détention préventive n'aura pas chan{ la base de son fonctionnement. Si le procè.. verbal du commissaire de police sert de point de départ à l'information judiciaire, on peut dire que l'incarcération au Dépôt est le premier engrenage sérieux de la captivité. Vous venez cependant de constater, non pas une fois, mais vingt fois, que le séjour dans ce lieu de passage et la mise à la disposition du Parquet n'impliquaient pas toujours chez les détenus une grave culpabilité. Comme exemple je citerai les étudiants arrêtés le jour de l'exécution des décrets contre les religieux ; les uns pour avoir, le matin, rue de Sèvres, poussé les cris de : « Vive la liberté ! A bas les tyrans ! » les autres pour avoir, le même jour, dans la soirée, boulevard Saint-Michel, lancé, par plaisanterie, les cris contraires, c'est-à-dire : « A bas la liberté ! Vivent les tyrans ! » En suivant la filière ordinaire, tous furent conduits au Dépôt. Etait-ce vraiment la peine de leur faire subir le sort des malfaiteurs, et ne pouvait-on leur éviter cette succession de tortures physiques et morales dont les conséquences pouvaient être déplorables ?

Les Commissaires de police, dans leur mission protectrice, encourent une grande responsabilité, et pour ne pas commettre d'erreur, ils examinent avec soin l'importance des délits reprochés aux personnes conduites devant eux. Ils écartent les présomptions afin d'éviter aux innocents calomniés les cruelles épreuves de la

ention préventive, comparables aux stations
n chemin de croix. Leurs efforts se brisent
p souvent contre un mal ancien, qui conti-
era tant que la Préfecture de police consa-
era aux choses politiques la plus belle partie
ses forces; tant que les fonds secrets dont
e dispose serviront à l'entretien d'agents
cultes, pour mentir, trahir, salir les honnêtes
ns, tant que son chef enfin se constituera
ge de l'opportunité pour remettre les délin-
ants entre les mains du Procureur de la Ré-
blique et qu'il aura le pouvoir d'imposer aux
agistrats placés sous son contrôle, l'ordre de
gner les envois en prison (1), fondé la plupart
t temps sur un caprice ministériel, et appli-
ble selon l'heure, le cas et les circonstances.

1)

ÉFECTURE
DE
POLICE
—
re DIVISION
—

Paris, le 18 juin 1879.

MONSIEUR,

Par sa circulaire du 16 janvier dernier, mon honorable
prédécesseur, justement préoccupé d'assurer le respect de
liberté individuelle, vous adressait les instructions sui-
ntes :

« Dans tous les cas de délits peu graves commis par un
ndividu dont le domicile est connu; alors que l'instruc-
ion n'offre par elle-même aucune difficulté sérieuse, que
e bon ordre et la sécurité publique ne sont pas mena-
cés par l'inculpé et que sa comparution devant la justice
paraît assurée, vous devez le laisser en liberté. Il ne res-
tera plus alors à envoyer au Dépôt que les inculpés de
crimes ou de délits graves, les mendiants ou les vaga-

Excusez ma franchise, monsieur le Préfet, elle a une puissante raison d'être. En dehors des habitués du Dépôt, les autres détenus, à moins qu'ils ne soient merveilleusement équilibrés, éprouvent aux premières heures de solitude une sensation indéfinissable. La transition trop brusque de l'état libre à la séquestration, du bruit au silence, agit sur eux. Dans la cellule, dont le plafond forme une voûte, assez analogue au couvercle d'un cercueil, il leur sem-

» bonds pour lesquels la détention préventive sera la triste » mais nécessaire condition de la répression sociale. »

J'entends maintenir ces prescriptions qui font le plus grand honneur à l'esprit éclairé de leur auteur.

Toutefois, il convient d'y apporter une exception quand il s'agit des délits de rébellion ou d'outrage aux agents.

Depuis la circulaire du 16 janvier dernier, les auteurs de ces délits ont été le plus souvent relâchés après l'interrogatoire du Commissaire de Police, quand ils ont établi qu'ils avaient un domicile.

Il en est résulté que les agents ont hésité à arrêter ceux qui les outragent, et que, lorsqu'ils ont procédé à l'arrestation, la mise en liberté ordonnée par le Commissaire de Police a paru être un blâme infligé à l'agent, blâme d'autant plus sensible que la mise en liberté avait d'ordinaire pour témoin la foule qui avait suivi au commissariat l'individu arrêté, après avoir assisté aux actes de violence ou entendu les paroles outrageantes dont il s'était rendu coupable.

Je considère que le bon ordre et la sécurité publique sont intéressés à ce que les délits de rébellion et d'outrage soient promptement et sévèrement réprimés.

En conséquence, et à moins que les faits ne vous paraissent dénués de toute gravité, je vous invite à en envoyer les auteurs au Dépôt, sans vous laisser arrêter par les considérations de domicile ou de condition sociale.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

LE DÉPUTÉ, PRÉFET DE POLICE,
L. ANDRIEUX.

MM. les Commissaires de police de la ville de Paris.

le impossible d'exister, l'espace restreint leur rend la respiration haletante, comme si l'air manquait ; leur cerveau s'alourdit, leurs yeux se troublent, ils se croient le jouet d'une sombre hallucination et ressentent un vague sentiment de terreur doublé de terribles angoisses. Aussi forts qu'ils puissent être contre la douleur, l'adversité, il est rare que le trouble des facultés n'amène pas l'exaltation cérébrale qui les pousse à prendre une résolution extrême ; la maladie, la folie, le suicide font rapidement leur œuvre.

Au milieu de ces tombes anticipées, je ne viens pas faire étalage de sentiment ; l'endroit pour un policier serait mal choisi, puisque son rôle ingrat consiste à écheniller la société de tous les êtres nuisibles. Mais encore la police a-t-elle le devoir de les surprendre, de les saisir en flagrant délit pour les jeter dans l'engrenage initial de la grosse machine pénitentiaire, compliquée de si nombreux rouages administratifs et judiciaires, rouages fonctionnant avec l'impassibilité d'une mécanique construite de manière à garnir les bancs de la Police correctionnelle et de la Cour d'assises.

En même temps que disparaît la liberté individuelle, disparaît aussi le grand jour, la pleine lumière, et les prisonniers arrivent graduellement, par étapes, à vivre, au moral comme au physique, dans une atmosphère grise : cela commence par le *demi* jour des commissariats, bientôt tamisé par celui des violons. Peu à peu l'ombre s'épaissit ; c'est le

séjour en voiture cellulaire, le passage au Dépôt, Mazas ou Saint-Lazare, la Souricière, le Cabinet des Juges, la Police correctionnelle, la Cour d'assises. On parle, on agit dans l'obscurité, et j'ai vu certaines personnes incapables, après trois jours de séquestration, de se souvenir du motif de leur présence en cellules ; et d'autres reconnaître et avouer, dans des instants de terreur, des méfaits imaginaires.

Pour les indisciplinés, les rebelles, le cachot reste ténébreux. Quant aux condamnés à mort, en quittant la prison de la Roquette, ils n'aperçoivent le jour naissant, que pour retomber dans la nuit éternelle, sous le couperet de la guillotine.

III

MAZAS

—

PREMIÈRE PARTIE

—

Prison modèle. — Liberté, égalité, fraternité. — Aliments délicats. — La pitance. — Enseigne technique. — Rotonde vitrée. — Galeries. — Cellules. — Promenoirs. — Offices religieux. — Le travail. — Plan de la prison et son système cellulaire. — Le colonel Mazas. — Prévenus. — Condamnés. — Bibliothèque. — La grivèlerie. — L'ouvrier gantier. — Les rouleaux d'or. — Dîner au rabais. — Oiseau-Mouche et Porthos. — Zizi-Pampan, Bec-de-Moule, Marche-Vite, Lavette, Blondine-la-Coqueuse, Gars-à-Poil, Grain-de-Sel. — Odeur de rousse. — Salut à Mazas. — Évasion. — Souvenirs rigolos. — Langage des fleurs. — Conseil de révision. — Les papillonneurs. — Trafic de correspondances. — Physiologie des souteneurs. — Comment on le devient. — Les roucains. — Bibi-Miteux. — L'ex Préfet. — Reine de féeries. — Pécheresses théâtrales. — Le neveu de son oncle. — Fils de famille. — Prostituées anglaises. — Étoile d'opérette. — Proxénétisme et politique. — Ménage d'artistes. — Bras-de-Saindoux. — Gros-Zéphir. — Bonnes marmite-. — Flaireurs de truffes. — Epanchement de souteneurs. — Cabotins. Chanteurs. — Gymnasiarques. — Dompteurs. — Coiffeurs. — Courtiers de bourse. — Agents d'affaires. — Les Lesbiennes. — Pistache. — Poseurs de lapins. — Capsule. — Les vices. — Débauche masculine. — Bec-de-gaz. — Pépette. —

Peau-de-Satin. — Les sodomistes. — La Saqui. — Petit Jésus. — Chantage. Le mouchoir. — Urinoirs. — Chaussettes et bas. — Vicomte et Vicomtesse. — Le bijou. — La Folle. — Petits ménages. — Hommes modistes. — Les bains. — Curieux types. — Trous révélateurs. — Exhibitionnistes. — Aberrés passionnels. — Les tours Notre-Dame. — Le Jardin des Plantes. — Comte authentique entre deux porteurs aux pompes funèbres. — Horrible mort. — Un meurtrier alcoolique. — Tête de mort. — Les cocottes en papier. — Faussaire décoré. — Criminel ou fou. — Colonel des braconniers. — Le braconnage et ses trucs. — Société centrale des chasseurs. — Le gibier de M. Thiers.

En 1838, Paris comptait vingt prisons civiles et deux prisons militaires, la plupart d'entre elles, installées dans de vieux couvents, où les détenus séjournaient, sans distinction de catégorie. Aujourd'hui leur classement est à peu près régulier. L'inculpé, qu'un écart a fait dévier du droit chemin se trouve, par suite de la nouvelle organisation, moins en contact avec les malfaiteurs récidivistes et corrompus. Malgré ce progrès, la question pénitentiaire reste et restera longtemps encore le grand problème à résoudre. Il ne faut pas voir dans les prisons des endroits destinés seulement à punir, à séquestrer, il y a l'idée dominante, moralisatrice : ramener au bien, empêcher le mal de se reproduire. C'est pour cela qu'il nous a paru intéressant d'établir la situation répressive du département de la Seine, le plus chargé de prisonniers. Il possède huit prisons pouvant contenir, tant en cellules qu'en dortoirs, de neuf à dix mille inculpés, prévenus ou condamnés.

Nous avons décrit le Dépôt et son annexe

a Souricière, considérés comme les antichambres de la captivité; il nous reste à faire le même travail pour Mazas, la Santé, Sainte-Pélagie, Saint-Lazare, la Conciergerie, la Grande et la Petite Roquette.

Mazas a eu ses admirateurs qui l'ont qualifié de *prison modèle,* mais la pratique, l'expérience, ont bientôt mis à jour ses irréparables défectuosités.

Avant d'y pénétrer, regardons un peu son aspect extérieur.

La première muraille en pierre meulière a huit mètres de hauteur, et sa solidité est à toute épreuve. L'unique entrée, sur le boulevard Diderot, fait face au quai du Départ des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. Sa porte en bois de chêne consolidée par une armature de fer est semée de gros clous à larges têtes, offrant une résistance que le canon seul pourrait vaincre. Au-dessus de la porte, sur l'arc de la voûte orné du drapeau national, s'étale la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité. Formule magique avec laquelle le peuple français se laissera éternellement conduire. En cet endroit, la liberté devient une cruelle ironie; les prisonniers n'ayant devant les yeux que grilles, serrures, guichets et verrous.

L'égalité, leurre innocent! Au siècle où fleurit la faveur, peut-il y avoir égalité? Les rois de l'argent, les escrocs, les faussaires, financiers véreux, souteneurs de haute marque, portent l'hiver en cellule des pantalons à pieds

et enveloppent leur précieuse personne dans de moelleuses robes de chambre. Ces inculpés-là font venir du dehors des aliments délicats parmi lesquels figurent les huîtres, le melon, le gibier, le tout arrosé d'excellents vins. Leur couvert est complet, le café et les cigares sont exquis. Près d'eux, d'autres détenus, qu'une mauvaise pensée, issue souvent de la misère, a dirigés vers le mal, ne reçoivent que la pitance, — c'est le terme consacré. — L'écuelle, la cuillère de bois, le gobelet, le bidon rempli d'eau remplacent l'assiette, la fourchette, le verre et la bouteille de vin.

La puissance de l'or se fait aussi bien sentir en prison que dans la vie ordinaire ; ceux qui possèdent, même l'argent des autres, peuvent sensiblement adoucir les rigueurs de la discipline ; et les malheureux sans ressource, n'ayant ni famille, ni amis, sont les seuls à plaindre.

Quant à la fraternité, le dernier mot de la devise, elle reste à l'état de *dernier mot,* puisque la liberté et l'égalité sont lettres mortes, et ce n'est pas encore dans les prisons que les thuriféraires du régime républicain rencontreront la justice et la vérité.

Les passants s'étonnent de lire ces trois mots : liberté, égalité, fraternité, peints au-dessous d'une douzaine d'ouvertures longues, étroites, sortes de meurtrières construites dans le but de tirer à couvert sur des assaillants.

Sur le fronton de Mazas on a buriné l'enseigne technique : « Maison d'arrêt et de correction cellulaire. »

La porte que nous venons de dépeindre masue une énorme grille ne s'ouvrant que pour ivrer passage aux voitures de transfèrement et , celles des fournisseurs. L'entrée, la sortie du ersonnel et des visiteurs, s'opèrent par la loge les gardiens-consignes. Ce local franchi, on ntre dans une vaste cour. A droite, on aperçoit le pavillon assez spacieux pour servir de poste à une compagnie d'infanterie. Jour et nuit des sentinelles circulent sur le chemin le ronde invisible au public comme aux détenus par sa position entre les murs extérieurs et intérieurs de la prison. Si la première muraille mesure huit mètres de hauteur, la seconde en a six; elle enserre le bâtiment principal et se soude à lui.

En cas de révolte, une porte, dissimulée sur le chemin de ronde, permet d'introduire, au cœur même de la prison et en dehors de l'entrée officielle, le nombre de soldats nécessaires à rétablir l'ordre. En traversant le vestibule, on laisse sur sa droite le greffe, le cabinet, l'appartement du directeur et la pièce où les détenus attendent les formalités de l'écrou. On arrive enfin à la grande salle circulaire, ayant derrière soi cinq portes consciencieusement verrouillées. A cette salle viennent aboutir six galeries surveillées par le gardien chef, assis dans la rotonde vitrée au centre du *rond-point*. Cette rotonde lui sert de bureau. De là son regard s'étend sur tous les bâtiments cellulaires, et rien qu'en tournant sur lui-même il contrôle ses subordonnés et suit la marche du service.

Chaque galerie, mesurant quatre mètres de largeur, forme une division contenant deux cents cellules superposées. Les cellules du premier et du second étage s'ouvrent sur des balcons longitudinaux, établis en encorbellement; ils occupent peu d'espace et sont faits de façon à ne gêner ni la vue ni la surveillance. Sur douze cents cellules, onze cent dix-sept servent à la détention, les quatre-vingt-trois autres, en partie dédoublées, restent affectées au travail général, comprenant la cantine, la pharmacie, les bains, les salles de désinfection des effets, et de conférences pour les avocats et leurs clients.

La cellule ordinaire a trois mètres soixante centimètres de longueur, un mètre quatre-vingt-quinze centimètres de largeur et deux mètres quatre-vingt-cinq centimètres de hauteur. Sa capacité totale mesure vingt mètres cubes. Le mur du fond a soixante-quinze centimètres d'épaisseur et ceux de séparation trente-cinq. Elle est éclairée pendant le jour par une fenêtre aux verres cannelés, dépolis, qui cachent toute perspective et dont le prisonnier ouvre une moitié, seule mobile, à l'aide d'une tige de fer. Chaque cellule a pour mobilier : le hamac relevé le jour et dans lequel est roulé le matelas ; les draps, la couverture sont pliés et mis sur la tablette au-dessus de la porte. La table est scellée au mur et la chaise retenue par une chaînette assez longue permet son déplacement sans donner au prisonnier le moyen de frapper. Un petit balai de bouleau sert aux soins de propreté et le

ystème de ventilation rend le siège d'aisances nodore.

A six heures en été, sept en hiver, la cloche onne; le détenu défait son lit, nettoie sa cellule et reçoit l'eau, le pain, pour la journée ; à huit heures, distribution de la soupe, à trois heures le repas et à huit heures le coucher. Le surveillant de ronde ferme les becs de gaz. La porte de la cellule ne s'ouvre que pour l'entrée et la sortie du prisonnier. Les aliments lui sont servis sur la planchette du guichet s'ouvrant du dehors et pratiqué dans la porte en chêne plein, non loin du *judas,* trou ayant la surface d'une pièce de vingt centimes et permettant aux gardiens de tout voir sans être vus.

Les vivres sont amenés des cuisines au moyen d'un petit chemin de fer fonctionnant au-dessous du sol. Par le monte-charge, des chariots arrivent à la hauteur des différents étages et se placent mécaniquement sur les appuis en fer des balcons qui servent alors de rails ; grâce à ces dispositions, le service alimentaire est facile et rapide.

Dans les espaces de terrain, sortes de cours triangulaires sises entre les galeries et le mur intérieur, sont les jardins réservés au directeur, aux greffiers, ainsi que les préaux, au nombre de cinq, divisés chacun en vingt promenoirs aboutissant à une lanterne élevée où se tient le gardien. Par un simple coup d'œil, il observe l'ensemble des promeneurs isolés. En se rendant comme en revenant des promenoirs, les détenus ne voient jamais leurs compagnons de captivité.

On évite ainsi tout échange de mots ou de signes. La promenade dure une heure pour chaque individu; elle est suspendue au moment de la distribution des vivres, les lundis et les vendredis, jours de visites, et le dimanche pendant la messe.

Ces promenades entre quatre murs ne sont guère fréquentées que par les arrivants désireux d'en voir les aîtres; leur curiosité satisfaite, un insurmontable dégoût s'empare d'eux et ils ne veulent plus quitter la cellule.

Les malades peuvent recevoir la visite du médecin et les prescriptions sont exécutées à l'infirmerie par des élèves pharmaciens.

Les dimanches, à neuf heures du matin et à quatre heures de l'après-midi, il y a des offices religieux; la chapelle occupe la plate-forme de la rotonde vitrée. c'est-à-dire le point central de Mazas. Tous les détenus, invisibles les uns pour les autres, peuvent voir, entendre le prêtre officiant par les portes des cellules entr'ouvertes et retenues au moyen d'une tringle prise dans une gâche préparée à cet effet. L'office est chanté par des prisonniers qu'accompagne l'orgue touché par l'un d'eux.

A Mazas, il y a plus à craindre le suicide que l'évasion et la révolte (1).

(1) Un jeune homme de vingt ans, Léon Hémie, employé de commerce, détenu préventivement à Mazas, depuis quelques jours, s'est suicidé dans des conditions étranges.

A peine le gardien venait-il d'ouvrir la porte de sa cellule située dans la galerie supérieure, qu'il enjamba le garde-

Le travail, loin d'être obligatoire, est insuffisant pour les condamnés. Les quelques industries autorisées sont à la portée des moins intelligents qui peuvent, en gagnant de 5 à 50 centimes par jour, cercler des boutons, fabriquer des chaînettes, décortiquer des légumes et brocher les cahiers à l'usage des enfants dans les écoles primaires. Ces cahiers portent, en tête, des modèles d'écriture et souvent les détenus ajoutent des lignes et des dessins obscènes.

Le programme et le plan de Mazas ont été conçus et exécutés sous l'influence des idées nouvelles venues des Etats-Unis. On les doit à M. Gustave de Beaumont et Alexis de Tocqueville, alors membres de la commission pénitentiaire.

Pour avoir une idée à peu près exacte de cette prison et de son système cellulaire, on peut se la figurer par une immense roue étendue sur le sol. Le mur d'enceinte intérieur forme les jantes sur lesquelles se relient les longues galeries ayant l'aspect de rayons et venant aboutir au rond-point, sorte de moyeu où s'élève le kiosque surmonté de l'autel.

Les travaux, conduits par les architectes Lecomte et Gilbert, commencèrent en 1841 sur de vastes terrains longés par le boulevard Ma-

fou et se précipita, tête première, sur les dalles du rez-de-chaussée. Quand on le releva, il avait cessé de vivre ; Léon s'était fracturé le crâne en plusieurs endroits.

C'est la première fois qu'un suicide de ce genre est constaté dans les prisons de la Seine. (Février 1889.)

zas, aujourd'hui et, depuis le 16 août 1879, boulevard Diderot.

Le colonel Mazas, mort glorieusement sur le champ de bataille d'Austerlitz, ne songeait guère à voir son nom donné par le public à une prison.

La construction s'éleva lentement et ne fut terminée que vers l'année 1849.

Le tout coûta cinq millions.

Dans la nuit du 19 au 20 mai 1850, arrivèrent 700 détenus de la rue du Roi-de-Sicile, où était situé l'ancien hôtel des Ducs de la Force, devenu prison en 1780. Ainsi fut inaugurée la maison dite « de Mazas ».

Le régime de l'isolement s'y impose puisqu'elle est cellulaire, et son directeur ne doit y recevoir que trois ordres de détenus : 1° les prévenus et les accusés de délits correctionnels ; 2° les condamnés à un an et au-dessous ; 3° les condamnés à une peine de plus d'une année autorisés par le ministre de l'intérieur à subir leur peine à Paris. Aucun inculpé ne peut être retenu sans faire l'objet d'un mandat spécial émanant du juge d'instruction. *Il n'y a d'exception pour personne.*

Cette prison, la plus vaste des prisons parisiennes, est encore trop petite, puisqu'au lieu de 1.117 prisonniers il y en a toujours de 1.200 à 1.500.

Les individus écroués sous l'inculpation d'assassinats, de vol à main armée ou de crimes ayant une gravité exceptionnelle, habitent un quartier distinct, dans des cellules

oubles, particulières, de la sixième division, ù l'on enferme également les malheureux ont on craint le suicide. Le gaz y brûle toute a nuit et les surveillants prennent leur précaution pour que les criminels n'échappent pas à la justice.

Chaque prison possède sa bibliothèque instructive et morale. Au Dépôt les ouvrages restent catalogués dans le cabinet du directeur, et de tous les établissements pénitentiaires la bibliothèque de Mazas est la plus considérable, elle ne comporte pas moins de sept à huit mille volumes confiés aux soins d'un détenu lettré et d'une conduite irréprochable. Les œuvres particulièrement lues sont le *Magasin pittoresque* et le *Musée des familles*. Parmi les romanciers, Alexandre Dumas est l'auteur favori des prisonniers. Les personnes qui détériorent les livres en sont responsables. Excellente mesure, car j'ai vu sur des marges, au milieu de légendes extraites du dictionnaire de la langue verte (argot) de nombreux dessins et portraits obscènes.

Au premier, à droite, se trouve contiguë à la bibliothèque la chambre réservée aux magistrats instructeurs ; elle prend jour sur le chemin de ronde par une fenêtre garnie de barreaux. C'est dans cette pièce dépourvue d'ornements, aux murs recouverts d'une peinture jaunâtre, que certains détails de grandes instructions se complètent ; ils éclairent les ombres, dissipent les malentendus, font surgir des choses tenues secrètes et mettent sur la piste d'actes autrement

graves que ceux pour lesquels les individu sont arrêtés. Les petits faits aident à explique les grands.

Vers midi, le jour indiqué par le Préfet de Police, je franchis la première porte de Mazas. Après avoir remis au greffe les noms et prénoms des personnes que le Procureur de la République et les juges m'avaient chargé d'entendre, je me rendis à la rotonde vitrée où le brigadier-chef se tient en permanence. Il ouvrit le tiroir de la table lui servant de bureau, en retira une clé, avec étiquette indicatrice, la remit à l'un des surveillants qui me fit de la main signe de le suivre pour nous emprisonner, mon secrétaire et moi, dans la chambre d'instruction.

— Maintenant, dit-il, dans quel ordre faut-il vous amener les détenus ?

— Il n'y a, répondis-je, qu'à suivre les indications écrites sur la note remise par moi au greffier.

Quelques minutes après, le gardien revint avec un homme âgé de trente ans, de taille moyenne, ayant les cheveux chatains, les yeux noirs, la barbe longue, légèrement roussâtre.

— Vous devez, lui dis-je, avoir de sérieux motifs pour conserver aussi longtemps le pseudonyme de Martin ?

— Ne le croyez pas. Depuis ma sortie du collège, il y a quatorze ans, sur l'avis de plusieurs camarades, j'ai constamment pris les noms de Durand, Gauthier, Dumont; aujour-

'hui, c'est le tour de Martin, et je compte, en quittant Mazas, prendre celui de Lefèvre. Sous ces différentes dénominations, j'ai bu au caba-'et, mangé au restaurant, dansé au bal et dormi à l'hôtel. Je suis étonné que la police des garnis n'ait pas encore découvert mon dernier domicile, surtout avec la clé saisie sur moi et portant le numéro de ma chambre.

— Dans la journée et la nuit de votre arrestation, trente-deux clés portant le numéro 4 ont disparu avec les locataires, et il n'y a rien d'extraordinaire si on compare ce chiffre aux entrées et aux sorties des voyageurs, dépassant trois millions par année, parmi lesquelles les Inspecteurs relèvent plus de cent mille noms semblables à ceux que vous prenez.

— Aucun règlement n'oblige les citoyens à se faire inscrire dans les maisons meublées sous leur véritable état civil.

— Si cette lacune regrettable était comblée, elle pourrait devenir une des meilleures sauvegardes de la société. L'honnête homme n'a pas, comme le criminel, intérêt à se cacher.

— Je ne suis pas le criminel que l'on suppose.

— Vous en avez l'apparence.

— Je proteste contre mon arrestation, car le délit qu'on me reproche n'est pas formulé dans le Code.

— Vous vous trompez étrangement.

— Le restaurateur a dû reconnaître en moi un avocat, il m'a consulté, et mes conseils valaient mieux que son dîner.

— Affaire d'appréciation, mais il nie vous avoir parlé.

— Comment aurais-je appris qu'il plaidait en séparation. Je n'ai usé d'aucune manœuvre, je reconnais ma dette, qui peut constituer, en l'espèce, un *dol civil* et non le délit d'escroquerie, puisqu'il a consenti à me servir ce que je lui ai demandé.

— En commandant ce repas, vous étiez dans l'impossibilité de le payer et vous en aviez conscience. Le délit est indiscutable et la loi précise : « Quiconque, sachant qu'il ne peut solder des boissons, des aliments consommés, sera poursuivi en conformité de l'article 401 du Code pénal, qui vise les larcins et les filouteries. »

— J'avais deux francs, il en réclamait quatre, et, pour quarante sous, on me condamnerait?

— Plus sérieusement qu'un autre. La justice et la police vous considérant, jusqu'à preuve du contraire, comme un vagabond dépourvu de moyens d'existence.

— Eh bien! je ne suis ni vagabond ni filou, je *grivèle,* et la *grivèlerie* n'est pas prévue par la loi.

— Votre opinion est celle d'un jurisconsulte fantaisiste, et je comprends pourquoi, avec vos deux francs, vous avez consommé un dîner qui en valait le double. La *grivèlerie* consiste à se procurer de petits profits illicites; mais elle est si voisine de la friponnerie que nos magistrats peuvent aisément les confondre. Griveler, ce

vieux mot français vous a plu, et vous l'exhumez pour la circonstance.

— Cette ancienne expression définit à merveille ce qui n'a jamais cessé d'exister, et je maintiens que, du haut en bas de l'échelle sociale, tout le monde, sans exception, pratique le grivelage.

— Vous y tenez?

— Autant que vous à connaître mon identité.

— Que voici. J'avais besoin, pour être convaincu, de vous faire causer.

Le secrétaire, sur mon invitation, lut le rapport ci-après :

« L'enquête prescrite au sujet du soi-disant Martin (Joseph) a donné ce résultat : Sous les noms de Thomas, Bernard, Michel, Dupré, Laurent, il a successivement logé dans les hôtels des rues de Maubeuge, Rochechouart, des Martyrs, d'Orsel et du Vertbois. En réalité, il se nomme Grivelin (Émile), il est âgé de trente ans et serait né à Paris de parents originaires de la Belgique. L'inculpé n'exerce aucune profession suivie, car on l'a connu comptable, courtier d'assurances, placier en vins, colporteur de photographies et clerc d'agents d'affaires. Par ses habitudes de paresse et d'intempérance, il n'a pu conserver aucun de ces modestes emplois, et sa seule ressource repose sur la somme mensuelle de cent francs, que lui adresse sa mère, veuve, résidant à Bruxelles.

» Si le nommé Grivelin contestait l'exacti-

tude de ces renseignements, il y aurait lieu de le conduire à l'hôtel de la rue des Deux-Gares, où il occupait, avant son entrée à Mazas, la chambre n° 4, comme l'indiquait la clé saisie en sa possession. »

Ses anciens logeurs fournissent ainsi son signalement :

Taille, 1m70.

Cheveux chatains et plats.

Yeux petits, ayant la forme d'une boutonnière de pardessus, ce qui lui donne une expression narquoise.

Nez, fort cartilage, légèrement gravé de petite vérole.

Maxillaires accentuées.

Bouche moyenne.

Lèvres charnues.

Barbe chataine, un peu rousse.

Signes particuliers : figure sans distinction, dents que l'on croirait passées à l'encre de Chine, oreilles dites d'éléphant, longues et non ourlées.

Ce fanfaron, aux manières libres, parlant du droit, de la justice, de la probité, ferait bon marché de sa délicatesse.

— Nierez-vous ce portrait, cette biographie? dis-je à Grivelin.

Il resta muet.

— Répondez?

Après un moment de silence, j'ajoutai : Vos yeux, vos dents, vos oreilles, parlent assez pour vous, et ce qualificatif de *griveleur* que vous prenez est-il assez concluant, vous l'avez tiré

e votre nom et il n'y a vraiment pas lieu de vous féliciter d'une pareille harmonie.

— Je reconnais et je me demande comment on a pu ainsi entrer dans *ma peau*.

— Par le hasard, ce roi tout-puissant devant lequel la police s'incline. Hier j'ai reçu votre mère et j'ai visité votre chambre.

— Ma mère est à Paris ?

— Vous la verrez demain, au Palais de justice. Ne recevant pas de réponse à ses lettres, adressées poste restante, elle a réclamé le concours du Préfet, vous croyant malade à l'hôpital.

— Elle ignorait mon domicile.

— Comme nous ; mais par ses indications, elle a facilité la tâche des inspecteurs, qu'une aventure bizarre a terminée en nécessitant ma présence dans votre hôtel. Les réponses hésitantes du logeur, son trouble à mon arrivée, l'embarras qu'il éprouvait à ouvrir certaines chambres, me donnèrent l'idée de les visiter toutes, et dans celle n° 4, j'ai saisi des papiers vous appartenant. Ils sont sous scellés et transmis à votre juge.

Parmi eux, j'en ai retenu un établissant votre caractère et la façon dont vous vivez ; il explique, selon vos principes, la différence qui existe entre le maraudage, le glanage, le grapillage, et vous concluez que la *gratte* et le *grivelage*, loin de constituer un abus fâcheux, blâmable, réalisent le commencement du rêve des économistes : « Vivre gratis. » Avez-vous assez torturé les articles du Code, pour éviter de tomber sous son application ?

— Je maintiens que, grâce à la négligence des maîtres et à l'intelligence des ouvriers, on ne peut empêcher les tailleurs, les couturières, les cordonniers, de prélever la dîme sur les draps, les étoffes, les cuirs, qui leur sont confiés. Cette coutume existe dans la plupart des industries, ce qui écarte l'intention frauduleuse, et je cite à l'appui l'histoire arrivée à mon ami, ouvrier gantier, elle doit servir d'exemple. Son patron lui confie une peau pour fabriquer cinq gants, par son habileté il arrive à en produire six ; il bénéficie, sans scrupule, de la matière première qui lui reste, après avoir toutefois livré le nombre de gants convenu. En agissant ainsi, il s'est réservé plusieurs douzaines de peaux que, malheureusement, il a vendu à des prix minimes. La police est intervenue. Les peaux saisies et représentées au patron ont été reconnues. Mon ami est allé s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle et en est sorti acquitté.

— C'est toujours un abus de confiance.

— Non défini.

— C'est pour cela que je le qualifie.

— Vous avez dû lire dans mes notes saisies, le désagrément causé au commis qui s'est rendu à la caisse principale du Ministère des Finances, afin d'y proposer l'échange de dix rouleaux de mille francs, en pièces de vingt francs, contre des rouleaux de même nature. Il offrait cinquante centimes de prime par rouleau. Surpris de cette proposition, on examina les pièces qui furent ensuite pesées ; l'or était de bon

loi, mais sur chacun des rouleaux il manquait u poids la valeur de cinq francs, produit par : long service des pièces de monnaie. Le ommis fut arrêté, en attendant la présence de on chef, un banquier, qui expliqua la petite manœuvre. Il opérait ses versements en Amérique avec des pièces d'or acceptées au poids ; à chaque réception d'or, son caissier triait les pièces ; les neuves ou ayant peu d'usage s'expédiaient à l'étranger, les vieilles, usées par le frottement, restaient en France, où elles ne perdent absolument rien de leur valeur nominale. Ses rouleaux ne réunissant que des pièces légères, mises en circulation depuis longtemps, il était certain à l'échange d'en réunir de plus lourdes et non triées. L'opération n'ayant aucun caractère illicite, j'ai engagé le commis à poursuivre les auteurs de son arrestation.

— Quel intérêt aviez-vous ?

— *Embêter* les gens.

— Vous oubliez trop votre origine étrangère, qui vous fera expulser. Ce matin, votre mère a dû s'entendre avec le restaurateur et lui payer le fameux dîner que vous vouliez obtenir au rabais ; elle ira demain voir le juge, qui rendra une ordonnance de non-lieu et vous serez libre. Je vous conseille de partir avec elle.

— Étranger, on m'expulse de France ; déserteur, on m'emprisonne en Belgique ; j'irai vivre en Suisse, le vrai pays hospitalier.

— Pas meilleur que les autres ; j'en arrive, et je n'ai vu inscrit sur les murs, les ponts, les quais, les jardins et les promenades que des

interdictions de tous genres, sous peine d'amendes proportionnelles.

Pour terminer, expliquez-moi le motif de votre séjour volontaire et prolongé à Mazas?

— J'aime l'imprévu ; je le recherche, je m'y plonge ; c'est idiot, et mes fantaisies me perdront. Le chemin battu n'a pas le don de me plaire, et je ne professe aucun enthousiasme pour la patrie, la gloire, la grandeur, la famille et la religion. Si je n'étais pas expulsé, je serais loin de regretter mon passage ici, que j'ai bien un peu provoqué. Je connais Paris, et je désirais voir cette prison ; pour deux francs je me suis contenté.

Grâce à mes allures suspectes, à mon mutisme absolu, on m'a cru un grand criminel, et pendant huit jours j'ai obtenu la cellule double, en compagnie d'un colosse à face patibulaire, à la barbe noire, et dans la poitrine duquel battait un cœur sensible ; il pleurait en parlant de sa femme, de ses enfants ; j'étais ému par les accents de sa voix douce, charmeuse, convaincante, qui contrastait singulièrement avec sa rude stature. Cet homme affirme qu'il ne fume ni ne boit, et on l'accuse d'avoir soustrait aux étalages des pipes et des liqueurs. Je le crois victime de la police, ou c'est l'honnête homme qui a commis sa première mauvaise action.

— Ce colosse aux larmes faciles est un affreux récidiviste qui passe sa vie en prison ; il revend à vil prix les objets volés par lui et sa maîtresse, aussi connue au bureau des mœurs

ıe lui aux sommiers judiciaires. Il s'est moé de vous.

— Vous m'étonnez, et cependant je me souens qu'il m'a dit avoir été mieux à la preıière division qu'à la sixième ; j'en concluais ue tous les détenus doivent à tour de rôle asser dans chacune des divisions. J'ai bien changé trois fois de cellules, et l'existence simple qu'on y mène m'a rendu ingénieux. J'inscris quotidiennement, sur mon carnet, le menu, méritant bien ce nom, car il manque d'accessoires et de dessert ; je me fabrique un peigne avec les branches du balai, je taille mon crayon avec les dents, je brosse mes effets avec la main, l'eau du *geigneux* (1) me sert de miroir, et, à défaut de mouchoir, mes...

— C'est compris... Vous êtes satisfait d'avoir vécu près d'un mois aux frais des contribuables. Au revoir, monsieur Grivelin.

Ce vaniteux parasite, en se retirant, croisa les inspecteurs de la sûreté Oiseau-Mouche et Porthos, qui ramenaient du conseil de revision Zizi-Pampan, type original, heureusement sans copie, et qui a sa place dans le cadre des malfaiteurs. Il désirait me parler avant d'être réintégré en prison.

— Que désirez-vous ? lui dis-je.

— Monter sur l'Arc-de-Triomphe, et deux heures après vous pourrez saisir Bec-de-Moule, Marche-Vite et Lavette, mes complices, dont je tiens aujourd'hui à délivrer les honnêtes gens.

(1) Vase pour se laver.

Ils sont ingrats, oublieux ; profitez de mes offres, demain il serait trop tard.

— Je vous ai passé bien des fantaisies. Vous voulez sortir, tantôt en voiture, tantôt à pied et plus souvent en chaussons, nu-tête, les mains dans vos poches et sans être attachées.

Votre but est visible ; loin de le dissimuler, vous dites que sous peu les camarades apprendront votre *carapattage*. Comme tout prisonnier n'a qu'une pensée : s'évader, j'engage ma responsabilité, celle de mon personnel, quand il s'agit, sous prétexte de révélations, de conduire en ville, et même à la campagne, un... débrouillard tel que vous. Je ne puis cependant pousser la condescendance jusqu'à vous faire asseoir sur le divan d'un cabinet particulier. Voici le bilan de vos sorties de la dernière semaine : lundi, visite aux Halles ; mardi, partie de billard ; mercredi, déjeuner aux pommes de terre frites ; jeudi, promenade au bois de Vincennes ; vendredi, dîner au Palais-Royal ; samedi, excursion au cimetière du Père-Lachaise, et dimanche, quadrille au bal de la rue de la Gaîté.

— Mes révélations sont exactes, les résultats le prouvent. Aux Halles, vous avez trouvé Blondine, la *coqueuse* (dénonciatrice), que nous avions bâillonnée et violée dans la voiture d'un cultivateur d'Argenteuil. En jouant au billard, j'ai vendu notre *fourgat* (receleur). Chez le marchand de pommes de terre frites, on a vu la voiture soustraite au distillateur ; quant au cheval, il est mangé depuis longtemps. Au bois de Vincennes, j'ai conduit les agents à

..roit où étaient cachés les titres au porteur
vieux passionné qui a reçu trois coups de
teau de Gars-à-Poil, dont la tête infecte a le
rite de tant plaire aux coureuses. Au restau-
.t du Palais-Royal, sur mes indications, on
uivi deux voleurs de paletots, qui le soir
me étaient pris à la sortie du café Frontin.
a chapelle du Père-Lachaise, j'ai avoué les
ls commis à l'aide d'effraction dans les églises
la banlieue, et j'ai montré le caveau nous
rvant de coffre-fort. Enfin, hier, dimanche,
ai fait au bal Grados vis-à-vis à Grain-de-Sel,
..on associé, qui a tenu en respect le *gaviot* (gorge) de la vieille rentière de la rue de Charonne, le matin où j'ai *farfouillé* ses jupes, histoire de faire connaissance intime avec la pochette aux économies.

— La pauvre femme est morte.

— Au bout de trois semaines, à la suite d'une chute sur la voie publique.

— Vous avez gaspillé son argent dans les cabarets ?

— Non pas. J'ai dit à Grain-de-Sel : on prétend que les voyages changent et forment la jeunesse. Allons à Nice, la fleur d'oranger calmera nos émotions, mon nez qui ne manque pas de flair sent une odeur de rousse et l'air sera plus sain là-bas qu'ici. A huit heures nous descendions l'escalier avec le *magot* de la petite vieille ; à neuf heures, chez le *mannezingue* de la Bastille, on mangeait des huîtres en buvant le Sauterne. A dix heures, habillés sur notre *trente-et-un* (à la dernière mode), nous avons, à

la gare de Lyon, soulevé nos *galurins* (chapeaux) en disant : « Salut à toi, Mazas », et munis de billets circulaires, l'express nous déposa vers midi, à Fontainebleau, pour déjeuner. Jusqu'à Nice nous avons choisi pour nous amuser et dormir les villes de garnison où se *baladent* les filles à parties et le *boulottage* des deux mille francs de notre victime n'a pas duré quinze jours.

Vous parliez d'évasions, Monsieur le Chef, je prépare la mienne sans savoir où et comment elle se produira ; je complique l'instruction, je la *gave* d'actes criminels, non fictifs, dont la police, la justice tirent leur profit, et ce n'est pas, croyez-le, entre les mains des agents que je tenterai de reconquérir ma liberté. Ce moyen vulgaire, en manquant d'originalité, ne ferait pas honneur à mon esprit inventif. Né avec la bosse des combinaisons, je veux à l'exemple des oiseaux, dédaignant les murs, passer comme eux, par dessus. La monotonie des jours nombreux écoulés en cellule donne la patience, seule vertu des malfaiteurs, et que personne ne peut leur retirer.

— Vous dressez des plans, vous franchissez des obstacles, vous risquez votre vie, et libre enfin, le meilleur usage que vous faites d'une liberté si chèrement acquise consiste à vous laisser reprendre avec la naïveté du collégien buvant son premier bock à la brasserie des filles.

— Tout beau voleur a la passion des belles femmes qui font aimer la vie.

— Avouez donc que l'orgueil vous domine, ous perd, il vous faut des titres, des qualifications, et, à ce sujet, dites-moi d'où proviennent ces sobriquets de Zizi-Pampan, Bec-de-Moule, Marche-Vite, Lavette et Grain-de-Sel, qui forment vos états civils particuliers ?

— D'actes précis, de souvenirs *rigolos*. Zizi-Pampan indique l'homme hardi, prompt, résolu : Zizi, j'entre ; Pampan, je frappe. Bec-de-Moule doit son surnom à sa figure irrégulière et surtout à sa bouche confidente de ses oreilles ; lorsqu'il rit, elle produit l'effet d'une moule qui bâille. Marche-Vite a les allures du chien basset, il est large d'épaule, bas sur ses *pattes,* ardent à la chasse et sans jamais se presser, il arrive toujours. Lavette possède une langue si longue qu'elle lui sert à lécher les plats ; et Grain-de-Sel finit ses tirades par des mots salés.

— Grain-de-Sel est-il arrêté ?

— Oui, Monsieur le Chef, répondit Oiseau-Mouche, je l'ai *cueilli,* ce matin, avenue du Maine, chez la fille Flageolet, et le mot qu'il a prononcé en m'apercevant serait difficile à mettre en vers. Il veut aussi *casser du sucre* (dénoncer), et l'inspecteur principal le conserve à votre disposition dans les bureaux de la Sûreté.

— Vous allez, avec votre collègue Porthos, satisfaire le nouveau désir exprimé par Renard dit Zizi-Pampan, et arrangez-vous de manière à venir en voiture me prendre chez moi, à huit heures.

Les deux agents se retirèrent et Zizi-Pampan me remercia en disant :

— Malgré mes projets d'évasion, vous avez confiance en moi, eh bien ! ce n'est pas sur l'Arc-de-Triomphe que nous allons nous rendre, mais dans le sous-sol clandestin d'une brasserie, et ce soir à sept heures vous serez content.

La porte de la chambre d'instruction refermée, je dis à mon secrétaire : Ce garçon-là, sérieusement brouillé avec la justice, tentera de s'évader, cela est certain, mais pourquoi aggrave-t-il sa situation par la capture de ses complices ?

— Il prolonge de parti pris son séjour en prison, espérant saisir la circonstance favorable à ses projets de fuite. Bec-de-Moule, Marche-Vite, Lavette nous fixeront sur le rôle qu'il a joué dans cette petite bande paraissant procéder avec soin, régularité, à des manœuvres de chantage, de vols, compliquées d'assassinat, car si la vieille femme de la rue de Charonne a survécu, c'est qu'elle avait la *vie dure,* comme dit Renard.

— Ces sortes de bandes devenues rares, que l'on croyait même disparues, se reforment et leurs membres se recrutent parmi la jeunesse des deux sexes, instruite, intelligente, dont Zizi-Pampan offre un bel échantillon.

Oiseau-Mouche le surveille, l'observe, et le croit chef d'une bande de malfaiteurs dans laquelle doit figurer la maîtresse, objet de ses pensées. Jaloux d'elle, il veut se venger de ses camarades et tout cela cache un mystère où le cœur humain est en cause. Les faits suivants le prouvent : au cours des extractions qu'il motive en précisant les endroits où il a l'intention de

se rendre, les agents l'ont vu maintes fois ramasser sur les trottoirs des plantes, des fleurs, ni fraîches ni parfumées, mais artificielles, qu'il avait soin de rejeter sur la chaussée. Oiseau-Mouche a reconnu le chèvrefeuille, la fougère, la camomille, la branchette d'aubépine et des véroniques. Ces plantes et ces fleurs indiquent le passage d'une femme et ont leur symbole : le chèvrefeuille représente un lien sensible, la fougère apporte la confiance, les camomilles la soumission, l'aubépine l'espoir, les véroniques la félicité.

En partant, Oiseau-Mouche m'a remis ce billet : « Renard, à sa sortie du conseil de revision, a voulu traverser le jardin des Tuileries pour relever sur la terrasse du bord de l'eau une rose moussue qu'il savait devoir s'y trouver ; n'ayant rien reconnu de suspect à cette fleur que son langage (amour suprême), je l'ai rendue au prisonnier et voici ses paroles : C'est un repos pour mes yeux, une joie pour mon cœur. »

Ce voleur sentimental finira fatalement.

— Quel beau militaire il aurait fait !

— Est-il accepté ?

— Sans observation.

— Les travaux du conseil de revision doivent être terminés ?

— Oui, monsieur, et cette année, on a lieu de se plaindre des détenus conduits au conseil; plusieurs ont tenté de s'évader, d'accord avec leurs parents et amis venus, soi-disant comme curieux, aux abords du palais de l'Industrie.

C'est ainsi que le nommé Caillou s'est vivement dirigé vers un groupe de vauriens, qui, en le voyant, ont crié : « Délivrons-le ! sus à la rousse. » Avec l'aide des gardiens de la paix, échelonnés par prudence du palais au pont de la Concorde, force est restée aux agents. Caillou est réintégré à la Roquette.

— Quel est le nombre des jeunes gens réformés ?

— Sur cent quatre-vingt-deux faisant partie de la conscription, trente sont réformés et dix-sept ajournés. On en compte cent quarante-trois nés dans le département de la Seine et vingt-neuf en province. Mazas en a fourni soixante-deux, la Santé cinquante-sept, Sainte-Pélagie trente-huit, la Roquette vingt et un et le Dépôt quatre. Cela donne une triste idée de la jeunesse actuelle. Les tentatives d'évasion provenaient principalement des récidivistes en subsistance à la Roquette.

— Le surveillant mis à ma disposition ne revient pas, le Préfet serait-il arrivé ? En attendant, communiquez-moi le dossier de ces filous dits « papillonneurs », jetant leur dévolu sur les voitures de blanchisseurs.

J'avais à peine prononcé ces paroles qu'un bruit de pas précipités se fit entendre, la porte de la bibliothèque s'ouvrit brusquement, une fenêtre se ferma et j'entendis cette phrase lancée au détenu bibliothécaire : « Attention, voici le Préfet. » Celui-ci, au lieu d'entrer, se rendit dans la chambre d'instruction contiguë, comme on le sait, à la pièce affectée au dépôt des livres,

Il remercia le Directeur qui l'accompagnait, en le priant de le laisser avec son Chef de la sûreté.

Le surveillant reparut. Il apportait un siège qu'il m'offrit en échange de celui sur lequel le Préfet avait pris place, en m'invitant à continuer les interrogatoires.

— Faites venir Gniasse ! dis-je au gardien.

Un petit vieux entra, sa figure de fouine, ses yeux obliques, ses effets râpés, lui donnaient l'air d'un usurier de bas étage.

— Vous ne vendez que du linge provenant de vols, et votre femme, vous sachant pris, a disparu.

— Elle *s'est suicidée,* la pauvre chérie.

— Oh ! non, car elle a eu le soin d'emporter l'argent, les titres et les bijoux.

— Je reconnais sa prudence et je vous remercie de m'apprendre cette nouvelle ; seul coupable, je désire être promptement jugé.

— Faites alors connaître vos complices !

— Lesquels ?

— Ceux qui vous apportaient les marchandises suspectes.

— Ignorant leur domicile, je n'ai pu transmettre au juge que des signalements. Ils doivent habiter aux environs de Paris, et connaissent les habitudes des blanchisseurs de gros. On les prendra difficilement, car avec la publicité de la presse, ce genre de vol disparaît, pour revenir à des époques déterminées, et par séries, quand le silence s'est fait autour d'eux.

— Comment s'opèrent ces vols ?

— Deux individus appelés « Papillons » s'entendent : le premier rôde autour de la voiture et examine les lettres tracées au crayon désignant sur chaque paquet de linge sale les initiales de son propriétaire.

Les paquets mis dans la voiture, le blanchisseur et sa femme se rendent chez leurs clients et, par raison d'économie, confient la garde du véhicule le plus souvent à une jeune fille. Le second « papillon » en profite et quelle que soit la saison, il se présente toujours en manche de chemise, tête nue, en voisin et dit à l'enfant : « Je viens de voir ton père, donne-moi les paquets marqués J.-D. et G.-M. Il y a une erreur de commise. » L'enfant qui a sous les yeux les paquets avec les lettres désignées les remet sans défiance.

Deux papillons bien exercés peuvent dans une journée soustraire de vingt à trente paquets ; ils prennent ensuite leur temps et procèdent au démarquage, au lavage, au repassage de ce linge qu'ils rendent méconnaissable pour le revendre en sécurité sur le carreau du Temple ou dans les marchés des anciennes banlieues avec 50 ou 75 0/0 de perte sur sa valeur réelle. Des chemises pour hommes sont laissées à 50 et 60 centimes la pièce, et des serviettes damassées 3 francs la douzaine.

— Savez-vous l'origine du mot « papillonneur » ?

— Les blanchisseurs et ceux qui les volent, comme les papillons, arrivent de la campagne et

leurs ailes sont représentées par les paquets de linge qu'ils portent sur leurs épaules.

— Je vous remercie.

Gniasse se retira et le gardien fit entrer un ex-conducteur poursuivi pour abus de confiance.

— M. Clarck, lui dis-je, chef du personnel à la Compagnie générale des Omnibus, sur l'avis du Conseil d'administration serait décidé à retirer sa plainte si vous consentiez à désigner la personne qui vous a remis la fausse clé ouvrant les cadrans des voitures.

— Je l'ai trouvée le dimanche précédant mon arrestation.

— Le mensonge est grossier ; depuis deux mois on vous surveillait afin de vous prendre en flagrant délit. Vous manipuliez les cadrans de façon à réduire le nombre des voyageurs montés et sonnés du pont d'Austerlitz au pont de Charenton. En diminuant les recettes, vous augmentiez sensiblement votre salaire. M. Clarck parle d'une somme d'au moins dix francs par jour.

— Il se trompe.

— Déjà, en serviteur infidèle, et d'accord avec un collègue, vous pratiquiez la fraude dite des « correspondances ».

— En quoi consiste-t-elle ? demanda le Préfet.

— Deux conducteurs d'omnibus de lignes différentes font arrêter leurs voitures sous prétexte d'échanger de la monnaie, en réalité ils se passent réciproquement des correspondances timbrées à l'avance. Le public, les contrôleurs

officiels et secrets, n'y voient rien. Au bureau correspondant les conducteurs intercalent les faux tickets parmi les réels, c'est-à-dire ceux présentés avec les numéros d'ordre par les voyageurs.

— Je ne saisis pas précisément l'opération.

— Elle est simple : sur dix voyageurs, six sont nantis de correspondances, cela présente quatre personnes payantes. Le conducteur glisse alors deux correspondances parmi celles qu'il a reçues et donne le tout au contrôleur, qui compte et poinçonne la feuille par le chiffre huit. Le conducteur conserve donc pour lui sous le couvert du contrôleur deux places, soit soixante centimes.

— La fraude a disparu par le nouveau contrôle, répondit le conducteur, et si M. Clarck, au nom des membres du Conseil, s'engage, par écrit, à cesser toute poursuite contre moi, j'indiquerai l'homme qui a fabriqué plusieurs fausses clés semblables à celles saisies en ma possession.

— Où l'avez-vous connu ?

— Au cabaret, par l'intermédiaire d'un souteneur.

— Qui est aujourd'hui votre voisin de cellule.

— Si vous le savez, je n'ai plus alors qu'à subir le châtiment que je mérite.

Le gardien, sur un signe convenu, fit quitter, au conducteur, la chambre d'instruction.

— La police active trouve-t-elle de réels auxiliaires parmi les souteneurs, demanda le Préfet

— A aucun titre les souteneurs ne peuvent re utilisés. S'ils étaient stables auprès des les, on tenterait de s'en servir, et comme ils e prennent que trop souvent la fausse qualité 'agents vis-à-vis des prostituées, ce serait leur ournir le moyen de s'implanter et de les rendre ncore plus exigeants. Dans leur rôle, ils doivent etre et sont les ennemis de la police, puisque elle-ci entrave constamment le commerce de eurs femmes. Quand par hasard l'un d'eux se rend utile, le service de la Sûreté le paye, et tout est dit.

Les souteneurs pullulent à Paris, on les rencontre sur les boulevards, comme dans les quartiers excentriques ; ils suivent de loin les prostituées, pendant leur travail, et ne les perdent pas un instant de vue.

Les femelles précèdent les mâles qui flairent, guettent la police ; et lorsque les filles sont sérieusement occupées, les hommes, pour se reposer, se rendent dans des établissements interlopes, où, à la fin de la soirée, les comptes se règlent entre amants et maîtresses.

Le souteneur est le gardien de la fille prostituée, il la prévient quand les agents des mœurs se montrent à l'horizon ; aussi, regarde-t-il comme *sa chose* la malheureuse qu'il a fascinée par les menaces, les coups, et à laquelle il devient indispensable, malgré ses exigences.

Tous les jours, vers onze heures du matin, on peut voir défiler isolément, sur le Pont-Neuf et sur le Pont-au-Change, des femmes aux allures excentriques : — les unes portent des costu-

mes voyants et beaucoup de bijoux ; les autres, en cheveux, sont vêtues avec la plus grande simplicité, — suivies à distance par des individus, sans métier connu, qui semblent se tenir aux aguets.

Ces filles sont inscrites sur les contrôles de la prostitution ; elles se rendent au dispensaire, situé quai de l'Horloge, pour subir la visite réglementaire, et les personnes qui les suivent sont des souteneurs. Ils tiennent à s'assurer, par eux-mêmes, que leur « gagne-pain, » comme ils disent, n'a pas été retenu au « bureau médical ». La sortie du dispensaire, c'est la joie, car toute fille non reconnue malade paye un déjeuner à son amant, et pendant la belle saison, elle l'emmène à la campagne, manger de la friture au Bas-Meudon, à Sèvres, ou à Charentoneau. Pour le souteneur, « la visite » de sa maîtresse est un jour de noce.

Le contraire se produit quand le médecin retient la fille. Son souteneur en est vite informé par le commissionnaire du Dépôt. Il se rend alors au domicile de la « retenue », informe sa domestique et se concerte avec elle, afin de pouvoir l'assister à Saint-Lazare, puis il installe dans le local une autre prostituée, à la condition que celle-ci lui remettra la moitié de son gain journalier.

Vous avez lu mon rapport administratif sur les souteneurs (1), vous allez maintenant, *de*

(1) *Service de la Sûreté*, page 159.

isu et *de auditu,* en constater la vérité d'abord ici, ensuite à Saint-Lazare.

La physiologie de ces êtres, à profession particulière, mérite de fixer votre attention. Cette étude sociale est utile à connaître, car généralement les souteneurs, dont l'audace va toujours croissant, deviennent des criminels et leur extinction éviterait bien des méfaits.

J'ai divisé ces horribles sujets, en six principales catégories :

1° Les souteneurs du grand monde, de la bourgeoisie et du demi-monde ;

2° Les souteneurs ouvriers qui travaillent ;

3° Les souteneurs des maisons de tolérance ;

4° Les souteneurs, mariés, de bas étage ;

5° Les souteneurs sodomites ;

6° Les souteneurs, rôdeurs de barrière, qui vivent entièrement aux dépens de leurs maîtresses.

Vous saurez, par eux, comment on devient souteneur, et pourquoi les filles galantes utilisent de pareils accessoires, aussi dangereux pour elles que nuisibles à la société. C'est à la suite de délits de droit commun, tels que vols à l'aide de violence, attaques nocturnes, coups et blessures, rebellion et injures envers les représentants de l'autorité, qu'ils ont été capturés ; mais ces délits se rattachent invariablement à leur coupable industrie.

Dans cette pile de petits dossiers, faciles à transporter, ceux marqués d'une croix rouge concernent les chevaliers galants, les autres, ornés de la croix bleue, indiquent les pédé-

rastes, et la croix noire est réservée aux pick-pockets, aux escrocs, aux faussaires. Quant aux assassins, peu nombreux, leur couverture mentionne le nom, l'époque, le jour, l'heure du crime et la date de l'arrestation.

Parmi les croix rouges, je vois le dossier d'un « roucain », ainsi désigné grâce à la couleur brique de ses cheveux. Celui-ci réunit les principaux types, il constitue le souteneur *panaché,* et par ses évolutions il connaît et pratique les filles de toutes les catégories. Son langage, comme un miroir, reflète ses anciennes relations, le plus souvent il est ordurier, obscène, mélangé d'argot ; parfois il s'élève, prend de la forme, de l'élégance, et ce jeune homme vulgaire, sans instruction, dépourvu d'éducation, moraliste à sa façon, explique, détaille, souligne par des mots heureux, des expressions choisies, d'excellentes comparaisons, les habitudes, les désirs, les mœurs des prostituées. Depuis l'âge de douze ans, il a été arrêté sept fois pour vagabondage, mendicité, vols. En dernier lieu, de complicité avec sa maîtresse, il se livrait aux attaques nocturnes, près de l'arc de triomphe de l'Etoile. Espérons que Paris sera débarrassé une bonne fois de cet affreux parasite. Je l'ai demandé, le voici, écoutons-le ; seul, il est capable de vous fournir la véritable monographie du souteneur.

— Tiens, dit-il en entrant, vous avez changé de *chien.* Tant mieux, l'autre me faisait concurrence avec sa barbe et ses *douilles* (cheveux) couleur lie de vin. Lundi passé, je vous ai pro-

mis de vous raconter mon existence, qui ressemble à celle de beaucoup de mes camarades, si ça peut vous servir, votre nouveau secrétaire prendra des notes.

A treize ans, j'ai quitté l'école, sans avoir connu les devoirs religieux, mes parents détestaient les *ratichons* et, comme eux, je ne crois pas à leurs simagrées. Mis en apprentissage chez mon oncle, un fumiste, je me suis sauvé au bout de trois mois. C'était pas drôle de se *balader* sur les toits avec un autre *gouspin* qui, en voulant faire la *rigolade*, a *défourraillé* (tombé) sur la tête d'une pauvre vieille marchande de lacets, sans avoir le temps de lui crier gare. Après m'être *trimardé* (promené) une huitaine de jours sur la voie publique, terrain plus solide que celui des toitures, je fus pincé par deux *raclettes* (agents), et sur mon signalement, papa, qui me faisait rechercher, me retrouva au Dépôt de la Préfecture de police, où j'étais bouclé sous un faux *centre* (nom). Au milieu de crapauds arrêtés, il n'y avait que moi ayant les *guiches* (cheveux) rouges, aussi bien plantés. De là est venu mon surnom le « roucain ». Maman, « oh ! la bonne femme, encore plus faible que son mari, » me replaça chez un serrurier, état moins dangereux que celui de fumiste, mais toujours noir et gras. La musique militaire me perdit ; je lâchais constamment l'atelier pour la suivre, et par une belle matinée de printemps, je disparus, en emportant le trousseau de clés servant à ouvrir les portes récalcitrantes. J'ai vendu le

trousseau vingt *rotins* (sous) au grand Louis dit « Pied Fin », et le maladroit s'est laissé prendre avec, au moment où il sortait de dévaliser la *cambriole* (chambre) du gardien de la Morgue. Pied Fin fut condamné à cinq *berges* (années de prison), et les portes de la petite Roquette s'ouvrirent pour me recevoir.

Après un séjour de six mois, et à la suite du décès de *maman,* mon oncle, le fumiste, voulut me sortir de là, il m'imposa l'obligation de travailler, en compagnie de *papa*, ouvrier chez un fabricant de garde-robes, cuvettes, sièges et autres appareils plus ou moins inodores. Je consentis pour obtenir ma liberté. Papa avait la spécialité des réparations, ce qui nécessitait des absences prolongées en dehors des ateliers. Je l'aidais tant bien que mal et plutôt mal que bien. Notre dernière station dans une maison de filles m'a été fatale. Il s'agissait de remettre en état les bascules pourvues de mécanisme à double effet d'eau des cabinets d'aisances. Ce travail, commencé le lundi, se termina le dimanche suivant, par un déjeuner auquel présidait la patronne entourée de ses pensionnaires. Papa s'éprit d'une fille qu'il introduisit à notre domicile. Brune, jeune, presque jolie, elle voulut commander, devenir doublement maîtresse, et je me suis plié à ses exigences. Pour me récompenser, les nuits où papa était ivre, je le remplaçais. Il s'en aperçut, me flanqua dehors, vendit son mobilier et tous les deux prirent le chemin de l'étranger. On m'a dit qu'ils tenaient le cabaret du « Petit Soleil », sur le port d'An-

vers. Libre, j'ai repris ma vie vagabonde et parmi les vauriens de mon âge, j'ai recherché ceux ayant la chevelure conforme à la mienne; je m'en suis fait des amis. Les « roucains » sont maintenant répandus partout.

Il y a ceux de la Bastille, de Belleville, de la Villette, de la Chapelle, de Batignolles et de Montparnasse. La police nous confond, elle est troublée, confuse, lorsqu'elle s'occupe de l'un de nous; ainsi actuellement, elle recherche, sans succès, celui qui a vendu sa soi-disant sœur, âgée de moins de quinze ans, au vieux brocanteur, ce passionné de la place Maubert. Avec nos têtes de *rougets,* nous passons pour appartenir à la même famille. Un seul cependant fait ombre au tableau : c'est celui des Halles, reconnaissable par la façon dont il boucle ses cheveux, afin de donner de la valeur à son teint mat. D'une belle laideur, il représente volontiers la tête de veau couronnée de carottes, et comme il est solide, vigoureux, bien en forme, le peintre V..., rue d'Assas, l'a choisi pour son modèle favori.

Tous les roucains sont à la *coule,* aiment les femmes et forment la pépinière des voleurs et des assassins.

Personnellement, je déteste le travail, je fréquente le cabaret, j'adore le jeu de billard, préférable à celui des bascules automatiques des garde-robes; et puisqu'il existe des *garde-robes,* je me suis dit : « Soyons souteneur ». Des mœurs? Tout le monde en possède de bonnes ou de mauvaises, à côté des protecteurs

de la vertu, il y a les gardiens du vice. Pour commencer à montrer mon savoir aux filles, il me fallait de l'argent, et je voulais en posséder sans courir de risques. J'ai choisi la chasse aux *valseurs* (ivrognes), le barbottage des poivrots est facile, à la portée des débutants, et mes premiers essais réussirent à merveille. Avec le produit des vols, je pus m'habiller convenablement, et au bal de la rue de la Gaîté, j'offris un punch parsemé de tranches de citron à mes danseuses, en me mettant à leur disposition. L'une d'elles me dit : « *Brochet à la mie de pain* (jeune souteneur), je vais te charger d'une mission ; tu vas me suivre, pour empêcher maman, qui est veuve, de me faire arrêter. » Je fis le nécessaire, et la femme sans mari rentra dans le silence. Une seconde prostituée me mit encore à l'épreuve. Affublée du costume de l'ouvrière honnête, elle pratiquait son commerce en face de la gare Montparnasse, à la station des omnibus et tramways, sur la large plate-forme servant d'abri aux voyageurs. Je la protégeai à l'aide de signaux, et les *roussins* (agents) pendant près de trois mois ne l'ont pas inquiétée. Cependant un lundi de Pâques, elle fut surprise, racolant à l'intérieur de la gare, elle se débattit, cria, fit du *pétard*. Invisible et présent, j'en profitai pour prendre deux billets pour Versailles ; et m'adressant ensuite aux agents, je leur criai : « C'est ma sœur que vous arrêtez, au moment où nous allons voir notre mère malade ; voici les places, et le train va partir, vous êtes des misérables,

des brigands. » Les voyageurs groupés, croyant à une méprise, donnèrent tort aux agents, qui furent obligés d'abandonner leur capture.

J'ai appris l'argot, pour me permettre de l'approprier aux circonstances délicates ; du reste tout débutant, dès son entrée dans la corporation, doit connaître cette langue spéciale aux malfaiteurs.

Les filles me remarquèrent, et l'une d'elles, plus âgée que les autres, me prit à son service. En lui appartenant, elle devenait ma propriété, je vivais par elle et pour elle. Je n'étais pas un apprenti, car la maîtresse à papa m'avait donné les premières leçons.

Il y a également des formes, dans notre monde. Le jeune homme naïf ne plaît point à la fille galante, qui préfère de beaucoup les actes aux paroles ; si elle se donne au premier venu, elle ne se livrera pas tout de suite à celui qui doit devenir son vrai souteneur. Elle le cherche, l'étudie, le met à l'essai, et lorsqu'elle a la quasi certitude qu'il possède les qualités requises, qu'il est conforme et apte à remplir les obligations de la charge, elle se perd en s'abandonnant tout entière à lui. Le plus souvent l'acceptation définitive dépend de la première nuit. Ils se sont alors compris, sentis, soudés.

Le bavardage de ma maîtresse fut cause de sa mort. Heureuse, fière de posséder un jeune amant, elle vanta avec trop d'orgueil mon intelligence et mes talents. Elle ne cessait de répé-

ter à ses camarades de la rue : « Voyez comme il est beau, mon roucain, avec ses habits neufs ; *moi* je ne suis pas *faignante,* et je lui donne l'argent gagné, pour lui prouver combien je l'aime. »

Plusieurs de ses amies, par jalousie, me firent des propositions. Je les repoussai. Elles se battirent, c'était prévu.

Voulant les mettre d'accord, je me suis laissé jouer en cinq points à l'écarté, dans la brasserie du Progrès moderne. Elles buvaient de l'absinthe, moi des bocks et j'assistai, la cigarette aux lèvres et sans émettre mon opinion, à cette bataille dont j'étais l'enjeu. Je devins alors le protecteur d'une autre fille, plus jeune, plus active, et par dépit l'abandonnée se donna, en rentrant chez elle, un coup de couteau au-dessus du sein gauche, après avoir écrit un billet annonçant l'intention de quitter la vie.

Je fus néanmoins dénoncé. On m'accusait par des lettres anonymes d'avoir assassiné ma vieille maîtresse, et le commissaire m'arrêta provisoirement. Cela fit du bruit, flatta ma vanité, et cette réclame non cherchée me posa aussi favorablement qu'un duel sérieux dans la vie galante des grandes *cocottes.*

L'enquête, sous plusieurs points, établit le suicide. Le premier, le principal, était celui-ci : la porte avait été fermée à un tour de clé de l'intérieur de la chambre et la clé laissée dans la serrure. La personne se trouvant dans la chambre pouvait seule agir ainsi, d'autant plus que la targette était poussée. D'un autre côté, il était matériellement impossible d'entrer et de

sortir de cette chambre sans passer par son unique porte.

Je fus remis en liberté.

Ma nouvelle maîtresse n'avait pas dix-neuf ans ; j'en comptais à peine vingt-deux. Quelles riches natures, quels vices, et quel ménage ! Nous faisions des jaloux avec nos succès. On voulait me prendre mon *pain frais.*

— Dites-nous votre rôle avec cette fille.

— Je lui servais d'appui, de guide, de maître et... (après un silence, il ajouta sur un ton prétentieux) : les souteneurs ont leur utilité ; tous ne deviennent pas criminels ; j'en connais qui, comme l'*Anguille,* le *Doigt-Coupé, Maquaubeur, Grosses-Lèvres,* ont su protéger, défendre leur maîtresse, sans jamais commettre le moindre délit. Ceux-là sont sérieux, recherchés, cotés, mis à l'enchère ; ils touchent quotidiennement des cachets de cinq à vingt francs. Pendant les absences de leurs *marmites* nécessitées par des *récurages* à l'infirmerie de Saint-Lazare, ils sont sans place, et ne voulant pas voler ils recherchent les prostituées libres et leur disent : *Ton homme est au bloc, ma femme est pincée par précaution de salubrité publique,* allons prendre un verre et je suis à toi. Ces souteneurs-là connaissent, aiment la femme et savent l'arranger de toutes les manières en lui procurant des sensations exceptionnelles. Moi je connais l'amour qui vit de brutalités et d'injures, et je me contentais de remonter à coups de pied au bas du dos la pendule de ma drôlesse lorsqu'elle manquait à ses devoirs.

Elle est solide, résiste aux coups, à l'absinthe et au tabac. Les corrections manuelles, appliquées, bien senties, exigent encore de la retenue ; il ne faut point, par raison économique, détériorer sa marchandise, et c'est un *art* que celui de savoir battre soigneusement.

— Cet art, aussi touchant qu'antinaturel, unique en son genre, est-il nécessaire ?

— Certainement. Sans cela les souteneurs perdraient leur prestige, leur force, et les prostituées finiraient par les quitter en les traitant d'imbéciles. Pour les rendre souples, dociles et tendres, il faut absolument les *purger* par des moyens actifs, et la plupart éprouvent de la satisfaction en présence des individus osant les frapper. C'est la femelle qui doit aimer le mâle, et celui-ci doit la former à poursuivre l'homme, comme on dresse le chien à chasser le gibier.

— La fille prostituée a donc réellement besoin d'un souteneur ?

— D'autres avant vous ont posé la question, je vais y répondre, et vous jugerez ensuite combien on méconnaît notre véritable caractère.

Une fille noceuse, publique ou non, soumise ou insoumise, selon le langage policier, doit *sacliquer, se maquer* avec un homme, car sans lui elle ne peut pas battre son quart (situation d'une prostituée sur la voie publique), les autres filles viendraient l'ennuyer, la gêner, lui dire des sottises, la giffler et la passer à la corvée (1).

(1) Se mettre une dizaine et cogner à tour de rôle.

Avec son protecteur, elle ne craint rien, circule en sécurité et se colle à lui comme le fer à l'aimant, et si on l'attaque, si on lui passe de la fausse monnaie, si des passants impatientés la bousculent, la conspuent, elle s'écrie comme les marchandes de marée : « Il arrive ! il arrive ! » Et lui présent, cela le regarde, car il doit veiller, défendre, celle qui l'entretient pour les explications définitives et le combat. Le souteneur empêche qu'elle soit exploitée par les *michés de carton* (amants peu généreux), par les *côtelards grincheux* (hommes), par ceux venant pour *la peau* (gratis). Elle paie, veut être payée, et ne peut donner gratuitement ce qui est marchandise ; lorsqu'elle est *marronne* (arrêtée), c'est son *petit homme* qui veille, conserve, garde le pied à terre, c'est lui qui écrit les lettres amoureuses, indispensables aux habituées de Saint-Lazare. Oui, la fille a besoin de notre attachement, de nos caresses, de nos coups, parce qu'elle reçoit des hommes à manies, égoïstes, matériels, n'ayant qu'un but : contenter leurs désirs en exigeant pour eux seuls tout ce que la volupté peut offrir. Ils jugent, apprécient la fille comme une machine à plaisir dont ils examinent la construction dans toutes ses formes. Elle leur plaît, ils l'achètent. C'est une esclave soldée pour éveiller pendant quelques instants des sens aux deux tiers disparus. La femme, selon ses aptitudes, devient un puissant apéritif ; ses sens à elle-même sollicitent comme ceux de ses clients un énergique réactif. L'homme salarié par elle devient à son tour son

esclave, il a ses devoirs, ses corvées à remplir pour animer cette créature indifférente à ses clients, qu'elle considère absolument comme des pièces de monnaie. En apercevant tel ou tel de ses habitués, elle vous dira : « Voilà mes cent sous, voici mes dix francs », et c'est le sourire sur les lèvres qu'elle annoncera son *louis*. Celui-là, au moins, possède un nom.

Pour le souteneur, la pièce de monnaie représente, côté pile une trique, côté face un amour.

Si les filles galantes sont rouées, elles n'en possèdent pas moins un fonds de bêtise inépuisable. Bêtes, rouées, ces deux qualificatifs étonnent. Dans le monde de la débauche, ils font bon ménage.

La prostitution restera éternelle, et hier comme aujourd'hui, aujourd'hui comme demain, il y aura toujours des femmes pour se livrer au libertinage et se laisser volontairement dépouiller.

Les souteneurs deviennent les vrais naufrageurs de la vertu ; ils appartiennent à la classe du peuple et débutent, en jouant aux jeux innocents, par déflorer les petites filles. Les gros financiers, les bons bourgeois n'ont jamais eu que le dessous du panier.

Etes-vous satisfait, monsieur le Chef ?

— Pas encore.

— Que vous faut-il ?

— M'apprendre ce que deviennent les souteneurs.

— Ceux qui vivent au jour le jour, sans souci

du lendemain, semant leur santé, leur jeunesse dans les sentiers du vice facile, comme Bibi-Miteux, Georges-le-Parisien, Jules-le-Belge, Auguste-le-Nantais, meurent de la cristaline sur un lit d'hôpital. D'autres disparaissent dans les prisons ou vont peupler, comme moi, la Nouvelle-Calédonie. Les plus intelligents s'entendent avec leurs maîtresses, font des économies, se marient et réalisent leur rêve : acheter en province une maison de tolérance.

Il n'existe pas de vieux souteneurs.

Maintenant je compte sur ma récompense.

— Laquelle?

— Voir ma « Bergeronnette ».

— Demain, à midi, vous causerez avec elle. Vous m'expliquerez l'intérêt qui vous pousse tous les deux à faire des révélations qui sont, je le reconnais, exactes, *personnelles,* mais qui retardent et compliquent l'instruction.

— Le régime de la prévention est supportable ; puis nous voulons vider notre *sac,* et après le jugement nous marier, de manière à pouvoir nous retrouver à la *Nouvelle-Calédonie.* Nous en avons assez de la vie parisienne ; du reste, nous sommes au *bloc* (prison) pour longtemps.

— Vous connaissez beaucoup de détenus, notamment votre voisin de cellule, conducteur d'omnibus, qui a pour ami un ouvrier serrurier avec lequel vous avez eu des relations suivies.

— Je vous vois venir, mais sur ce chapitre-là, je resterai muet comme la tombe, n'ayant jamais voulu servir d'indicateur aux agents de la sûreté.

— En vous demandant de m'indiquer un détenu au courant de l'argot moderne, je ne crois pas porter atteinte à votre délicatesse ?

— Vous *blaguez* à la *douce*. Je ne vous en veux pas, en voici la preuve : parmi les prisonniers, ceux de Mazas ne sont point assez forts sur l'argot actuel des voleurs parisiens ; mais vous avez le sujet à l'infirmerie de la Santé. Étranger, très instruit, ayant vécu beaucoup à Paris, la justice allemande demande son extradition pour une affaire de faux billets de diverses banques étrangères.

Vous voudriez bien savoir comment je suis si bien instruit? Consultez-le.

Le Roucain, d'un air gai, regagna sa cellule.

— Vous allez voir l'ex-Préfet du département de..., qui a, depuis sa démission forcée, vécu des libéralités d'une reine de féerie, aux jambes séduisantes et plus appréciées que son jeu.

Au milieu de ses nombreux adorateurs, circulait l'ancien fonctionnaire, utile dans son inutilité. Son entourage le croyait riche et victime des changements ministériels ; il posait pour la tête et la décoration.

Le bon génie, mal inspiré, le ramassa dans une tournée artistique, et en fit son souteneur. Fatiguée de ses exigences, elle finit par le congédier ; mais en se retirant, et pour la remercier, il emporta son coffret à bijoux et une somme de trente mille francs.

Condamné par défaut, je l'appelle dans le but de constater son identité.

— Vous vous reconnaissez être l'auteur du

vol commis au préjudice de votre ancienne maîtresse ?

— Je le reconnais. Comme je me suis naïvement laissé prendre, en tenue de soirée, à la sortie du Casino de Dieppe, je désire, afin d'éviter le scandale autour de ma personnalité, subir ma peine en silence.

— C'est la vengeance qui vous a poussé dans cette funeste voie ?

— J'avais cessé de plaire. Un autre avait pris ma place, et j'ai perdu la tête.

— La plaignante a déclaré vous avoir entretenu pendant près de deux années ?

— J'attendais ma réintégration! Je vous en supplie, ne m'interrogez plus ; ne réclamant rien, je désire être oublié, et je vous serai reconnaissant d'empêcher les journaux de mentionner mon arrestation. Mes parents sont propriétaires d'une petite maison à Toulouse, et l'existence, pour eux, deviendrait intolérable.

— Vous auriez pu y songer plus tôt ?

— C'est vrai.

Un frisson parcourut les membres du condamné ; il se retourna vers la porte et suivit le gardien.

— Ce frisson me paraît simulé, dit le Préfet.

— Je crois que ce souteneur de comédienne a été à bonne école et qu'il est en état de jouer bien des rôles.

Je vous ferai remarquer que depuis une dizaine d'années, les jolies pêcheresses théâtrales n'ont pas de chance avec ceux qu'elles se donnent pour seigneurs et maîtres. Ces escrocs,

souteneurs plus ou moins titrés, les exploitent, les volent et savent galamment les dépouiller de leurs économies, réalisées grâce à un labeur incessant.

Le dernier protecteur d'actrices qui a fait parler de lui est en fuite; il peut passer pour le prince des *Alphonses*.

L'artiste, volée de deux cent mille francs, est charmante, vive, spirituelle, encore jeune, et du même coup elle perd ses illusions et la plus grande partie de sa fortune gagnée, cette fois, par son incontestable talent dramatique ; sa renommée est aussi grande que ses succès, et cette femme affinée, qui a beaucoup vu, beaucoup appris, beaucoup retenu, est tombée comme une enfant dans les filets de ce gredin.

Assez bel homme, trente ans, de la prestance, les cheveux frisés, la raie tracée au milieu de la tête, la moustache fine, soyeuse, des yeux vifs se portant sans embarras et même avec hardiesse sur les femmes; telle est la physionomie du personnage appartenant à la haute bourgeoisie.

Au moyen de quel philtre a-t-il pu captiver la confiance de la délicieuse comédienne, qui oublia trop vivement dans la vie réelle les scènes de mœurs, qu'elle jouait sur les planches, avec un art si profond ? Comment admettre que cette actrice, expérimentée, aussi bien douée, connaissant le cœur humain, ait pu, comme la souris blanche, donner en plein dans la souricière, en mettant son protecteur au courant de ses petits secrets financiers ? L'hypocrite en

fita pour commettre un abus de pouvoir au
judice de sa bien-aimée. Il n'avait qu'un
sein, celui de s'emparer de l'argent pour la
ire vivre, vivre à son tour près d'elle et avec
e. Il imagina un placement de fonds très
antageux, sans risques, environné de gros
térêts. Elle réfléchit, calcula; mais lui, par
s phrases sentimentales, perverses, entraî-
ntes, persuasives, sut porter le coup décisif.
nue, troublée par une variété de sentiments,
lle se dessaisit du fruit de ses économies et, à
a place d'excellentes valeurs, facilement réali-
bles, elle serra précieusement, dans le coffre-
rt, une reconnaissance d'agent de change,
revêtue de la signature sociale et dûment en-
registrée.

Le coquin était *le neveu de... son oncle,* l'a-
gent de change, et le reçu était agrémenté d'un
faux en écriture privée.

Cette nouvelle façon de s'entretenir avec
l'argent de la personne entretenue a, il faut le
reconnaître, un certain cachet d'originalité...
coupable.

Quinze mois suffirent à dépenser les deux
cent mille francs. La caisse vide, l'industriel
de l'amour disparut. Pour consoler l'actrice,
qu'il avait fait semblant d'aimer, avec cette
fausse passion qui captive les femmes, il lui
laissa ce billet de faire part, aussi faux que sa
reconnaissance :

« Quand tu recevras ce mot, je serai mort.
Je suis bien calme en face de la fin. Mon agonie
durera vingt heures. »

Après avoir exploité les vivants, cet escroc-faussaire escomptait la mort. Excellent moyen pour se mettre à l'abri des recherches indiscrètes, et, pour mieux encore dissimuler sa retraite. Celle de la mort ne lui étant pas suffisante, il sut, par des dépêches lancées habilement, laisser croire aux personnes intéressées à le découvrir, que sa présence était signalée en Hollande, au moment où, sans raie sur la tête, les cheveux sur le front, les yeux voilés sous des lunettes noircies, le beau mâle, ancien chasseur d'Afrique, s'embarquait pour Alger sur le transatlantique « la Ville-de-Madrid ».

Cet aigrefin, ce faux mort, faussaire en amour, en écriture, aurait mérité la peine de la réclusion ; mais l'artiste généreuse, non indemnisée, roulée comme une écolière, refusa de porter plainte, et l'escroc moderne, l'homme à femmes, recherche de nouvelles victimes, et terminera son existence en charmant la vieillesse d'une drôlesse enrichie.

On peut, comme le Roucain, se livrer aux attaques nocturnes, comme Abadie, Gille, devenir voleurs, assassins, pour les filles et par les filles. Mais est-il possible, est-il croyable, qu'un ex-Préfet, un attaché d'agent de change, se dégradent au point d'oublier que l'argent des femmes est sacré, fût-il gagné sur les planches d'un théâtre, dans les boudoirs galants ou sur les trottoirs de nos voies publiques ? Le souteneur prenant son origine dans les basses classes de la société est ignoble, dangereux. On peut encore comprendre, dans une certaine

mesure, comment il peut arriver à ce degré d'avilissement, le milieu où il a pris naissance, où il a vécu, grandi, lui sert au besoin d'excuse, et cette excuse, circonstance atténuante aux amours du ruisseau, n'a plus sa raison d'être, lorsqu'on se trouve en présence de ces hommes dépravés qui, ayant trouvé au début de la vie toutes les facilités pour parvenir à un rang honorable, ne se servent de leur esprit ou de la situation de leurs parents que pour faire des dupes et vivre du produit de la prostitution.

Il n'est pas rare de rencontrer des fils de famille, décavés, flétris par les vices, qui traînent le nom de leurs ancêtres, en protégeant des prostituées du *high-life*.

Ce sont eux qu'on appelle les souteneurs du grand monde.

Ce genre de souteneur débute fort jeune, c'est-à-dire à sa sortie du collège ou des cours spéciaux.

Né d'une famille fortunée, il commence par gaspiller la pension mensuelle avec les filles de brasserie du Quartier-Latin. Il connaît et pratique les lupanars de Paris. Les bals lui servent de lieux d'étude, le mont-de-piété devient son banquier, et lorsqu'il arrive à sa majorité, c'est un fruit sec. Ses parents s'inquiètent et l'obligent à contracter un engagement, puisqu'il a échoué à l'examen réglementaire du volontariat. Le voilà soldat par force et aussi mauvais soldat qu'il a été détestable étudiant. La discipline l'irrite, mais ne le dompte pas ; avec l'argent que sa famille a encore la faiblesse de lui

envoyer, il entraîne ses camarades dans la débauche, et son existence au régiment se passe entre la consigne et la salle de police.

De retour à la vie civile, il recommence à donner un libre cours à ses passions ; son dévergondage ne connaît plus de frein, et l'oisiveté le force à commettre des actes blâmables. Il débute par prendre une maîtresse en titre, avec laquelle il dépense son patrimoine, et bientôt il partage les faveurs de filles ayant plusieurs amants.

L'existence de plaisir coûtant cher, trois ou quatre jeunes gens du meilleur monde se cotisent pour entretenir une *cocotte*. C'est la femme en commandite, celle entretenue sous la raison sociale « Notre femme ». Dans ces sortes de sociétés, chacun a sa spécialité, les uns fournissent l'argent nécessaire aux besoins de la maison, les autres offrent les toilettes, les bijoux. Ici commence le rôle du *beau souteneur,* qui profite de l'association sans participer à aucuns frais. Les associés tolèrent cet « amant de cœur » en se disant qu'un jour viendra où ils seront peut-être obligés de remplir l'emploi, emploi utile, reconnu par eux, et qui consiste à organiser les parties de débauche, à faire la chasse aux loges de théâtre, à racoler des jeunes gens naïfs et riches pour les attirer, les conduire, les faire *danser* chez la maîtresse commune et à l'occasion les ruiner par le jeu.

Ce ..... pilote d'un genre nouveau, navigue néanmoins d'après les ordres du capitaine, c'est-à-dire de la fille galante, qui cherche à réunir

dans ses salons, l'art, la littérature, la finance, l'industrie et surtout le *commerce*. La femme en commandite reçoit sur le même lit, à son jour, à son heure, et sans jalousie, le fils d'un banquier, d'un académicien, d'un général ou d'un magistrat.

Le souteneur du grand monde possède la confiance des bijoutiers ; il passe sa vie à guider les femmes qui se lancent dans la galanterie vénale, qui lui accordent leurs faveurs, et une partie de l'argent qu'elles gagnent en récompense de leurs services.

L'amant de cœur sait choisir son temps, son heure, pour présenter sa maîtresse à un homme sérieux, et il lui arrive de toucher de l'argent des deux côtés à la fois lorsque *l'affaire* réussit,

Ne voit-on pas à Paris, à Londres, à Vienne, à Berlin, en Russie, les filles de théâtre ou les grandes *cocottes* en renom s'afficher avec des jeunes gens de famille qui vivent à leurs dépens?

Nous en avons un exemple par cette anglaise — connue du *Tout-Paris viveur,* dont le nom retentit à maintes reprises dans les annales de la prostitution. Elle eut pour souteneur, un homme dont la photographie se trouve dans les albums des filles galantes et qui, après avoir gaspillé sa propre fortune, était devenu son pilote. Il la conduisait au bal, en soirée, aux courses, au spectacle et publiquement elle se se faisait un malin plaisir de l'abaisser en le traitant comme un laquais.

Comme toutes les prostituées anglaises, elle aimait beaucoup le « brandy », un jour elle en

but plus que de coutume, son *cornac* se permit de la réprimander ; mais au lieu de l'écouter elle lui jeta au visage tout ce qui lui tombait sous la main. Celui-ci, honteux du scandale qu'elle causait en lui prodiguant des injures qu'il savait méritées, la quitta définitivement.

Qu'arriva-t-il ? Au lieu de travailler, il se laissa recueillir par une étoile d'opérette qui le prit à son tour comme amant de cœur. Il ne cessa son service chez l'anglaise que pour le reprendre chez la chanteuse, où il a rempli longtemps le rôle des utilités.

Le souteneur du grand monde fourmille à Paris ; il se faufile dans les ambassades, les ministères, les administrations ; on le reçoit avec bienveillance, le nom de sa maîtresse lui *ouvrant* les portes. Y a-t-il une affaire d'honneur à vider ? on le voit sur le terrain à côté des hommes les plus recommandables, et souvent sa signature est mise au bas de procès-verbaux de duels retentissants.

Ces individus, en nouant des intrigues, dressent aussi leurs batteries dans le monde politique ; et malheureusement il arrive que des pièces confidentielles, émanant de diplomates ou détournées dans les bureaux des ministères de la guerre et des affaires étrangères, sont livrées aux journaux avant l'époque fixée. Si l'on se donnait la peine de chercher, il serait facile d'établir, quatre-vingts fois sur cent que c'est le souteneur du grand monde qui les a vendues ou communiquées dans l'intérêt des amants de la fille, aux dépens de laquelle il vit. L'intrigue

en proxénétisme comme en politique est son élément particulier; et il échoue rarement dans ses entreprises.

— On doit, s'écria le Préfet, traduire en justice les gens qui commettent de pareils actes!

— Comment poursuivre un homme que l'on coudoie tous les jours dans ses plaisirs?... Pas une seule personne, si haut placée qu'elle soit, ne voudra le dénoncer. Obligée de reconnaître qu'elle a été bafouée, volée par un souteneur, la honte serait pour elle, et celui-ci comptant sur ces défaillances, continue ses exploits.

On étonnerait bien des gens sérieux, des candidats au Sénat, à la députation, en leur démontrant que leur insuccès est le résultat de manœuvres organisées par des souteneurs du grand monde et leurs maîtresses. C'est toujours dans le salon ou le boudoir de la demi mondaine que s'organisent les scandales politiques surgissant tout à coup dans les journaux et à la tribune.

Beaucoup de ces souteneurs font partie de comités politiques. Ils savent passer opportunément de droite à gauche, et du rouge au blanc, selon leurs intérêts et l'opinion que professe l'amant de la femme qui les entretient.

Cette catégorie de souteneurs, plus dangereuse que celle du ruisseau, doit attirer l'attention de l'autorité supérieure; elle fait cependant moins parler d'elle que ces maris devenus les anges gardiens de leur étoile et leur agent comptable. En bons administrateurs, ils possè-

dent des livres tenus en partie double, et le répertoire de la solvabilité des liaisons passagères. Les chiffres exacts y sont fidèlement reproduits. Ils savent être heureux par ricochet tout en vivant à l'ombre de l'admiration que le public a pour leur femme. Ne voulant pas gêner les adorateurs riches et généreux, ils laissent entr'ouverte la porte du domicile conjugal, et reçoivent les fournisseurs, notamment les joailliers, auxquels ils recommandent d'apporter les plus beaux bijoux à l'heure où le prince rend sa visite.

L'année dernière une actrice connue a voulu se séparer. Au cours de l'instance, son mari osa réclamer au Tribunal une pension alimentaire.

A côté de ces ménages où la femme se prostitue, il en est d'autres dignes d'éloges. Ce sont les ménages d'artistes consciencieux, exerçant au théâtre une véritable profession, un art. Plus nombreux qu'on ne pense, ils font à peine parler d'eux. J'en connais de profondément unis, leur intérieur respire la paix, l'ordre, l'aisance, l'accord est parfait et l'affection du mari égale le respect de la femme pour son époux.

Mais de tous les souteneurs, le marié est le plus difficile à connaître, ce n'est qu'après de longues et minutieuses enquêtes qu'on parvient à établir son degré d'immoralité.

Il y a des gens titrés qui vivent du produit de la prostitution de leur femme absolument comme le voyou de barrière qui, en épousant

sa *marmite,* continue à lui faciliter son commerce sur les boulevards extérieurs.

L'origine étant différente, leur manière d'agir n'est pas la même, mais le résultat repose sur les bénéfices provenant de la débauche, et l'un et l'autre en vivent.

Le nombre des souteneurs mariés est assez considérable, nous avons ici Bras-de-Saindoux, spécimen de la catégorie des maris souteneurs, êtres ignobles parmi les ignobles. Celui-là s'est marié trois fois et toujours avec des filles inscrites. Il avait été jusqu'ici heureux, tranquille, ses deux premières femmes ne lui ayant apporté, au milieu de leurs amours vénales et basses, que du bonheur et de l'argent. La troisième est la cause de sa première entrée en prison le jour de son mariage.

Le repas commencé chez le marchand de vins, offrant un asile sûr aux prostituées et à leurs acolytes, s'est terminé au poste de la rue de Montreuil. Les convives étaient au nombre de huit, parmi lesquels figurait Gros-Zéphir, l'ancien amant de la mariée.

Vers minuit, le débitant de boissons s'aperçut que la porte de son logement particulier venait d'être fracturée à l'aide d'une tige de fer retrouvée sur le parquet de la chambre. Il fit des recherches et constata la disparition de six cents francs placés dans le tiroir du bas de la commode.

Ce logement, situé en face du couloir, donnait accès au cabinet d'aisances; et pendant le cours de la soirée, aucune personne étran-

gère aux amis de Bras-de-Saindoux n'y avait pénétré. Le bout de fer ayant servi à commettre l'effraction était en usage dans lesdits cabinets.

Le voleur devait donc être présent et encore nanti de la somme.

Le commissaire de police, mis au courant de la situation, fit sans succès fouiller les nouveaux époux et leurs invités. Les six cents francs furent retrouvés sous la table à l'endroit où précisément était assis Bras-de-Saindoux.

Le propriétaire rentra dans ses fonds et voulut retirer sa plainte, mais l'effraction n'en existait pas moins et l'enquête suivit son cours.

Elle révéla que Gros-Zéphir, vers dix heures, s'était absenté plus de vingt minutes. Il opposa de formelles dénégations en affirmant que le marié seul avait quitté la table.

Leurs mains, quoique n'ayant jamais touché aucun outil étaient sales et ne permettaient pas d'établir qu'elles eussent touché la tige rouillée.

Mariés, témoins, garçons et *filles d'honneur* furent dirigés sur le Dépôt, et je suis chargé par la justice de rechercher le coupable et les antécédents de chacun. Le plus recommandable de la bande est encore Bras-de-Saindoux, dont le casier est vierge de condamnation.

Nous allons l'entendre, et après lui Gros-Zéphir.

Voici Bras-de-Saindoux :

— Vous êtes souffrant ?

- Je ne crois pas.

— Je vous vois en robe de chambre et ıussé de pantoufles en tapisserie, ornemens d'emblèmes recherchés par les souteırs.

— Ce sont des cœurs enflammés comme le ıen.

— D'où provient ce sobriquet de Bras-deıindoux?

— Ma faiblesse pour les filles, que j'embrasse u lieu de battre. Je suis bien privé en ce ıoment : la table et l'amour, voilà toute ma ie.

— Avec entr'acte à Mazas.

— En victime.

— Reconnaissez-vous l'écriture de cette lettre adressée à Gros-Zéphir, et signée : « Ta poule ? »

— C'est l'écriture de ma *petite femme* et sa signature de *demoiselle.*

— Elle engage son ancien souteneur à dire la vérité, en lui promettant de l'aider pendant sa détention.

— La brave femme, qui veut me sortir d'embarras.

— Quel singulier mari faites-vous donc?

— Je remplis l'emploi que je me suis créé. J'épouse des filles pour les utiliser comme je l'entends, et peu d'hommes hésitent à prostituer leurs femmes, lorsqu'on paie un prix raisonnable.

— Vous avez une triste moralité ; du reste les renseignements recueillis sur votre compte

établissent que depuis votre libération du service militaire vous avez constamment vécu du produit de la débauche.

— Légitimée par trois mariages.

— Vos deux premières femmes, âgées de quarante et cinquante ans, sont mortes à l'hôpital, et la dernière, beaucoup plus jeune, est à l'infirmerie de Saint-Lazare. Saviez-vous qu'elle était malade ?

— Je la savais indisposée. Je n'ai pas pris du neuf, et l'occasion est encore solide.

— Vous perfectionnez le métier de souteneur par l'exploitation du *capitol conjugal,* et votre qualité de mari semble garantir aux amateurs illusionnés l'instrument de plaisir.

— Pour vivre de la débauche, il faut aujourd'hui s'attacher de *bonnes marmites,* qui deviennent introuvables. Les clients commencent à se méfier, l'argent reste rare, et la police traque le pauvre monde. Ainsi je suis étranger au vol commis chez le cabaretier ; je proteste contre mon arrestation, au lieu d'en tenir compte, on me garde. Voleur, je ne l'ai jamais été. Souteneur, je le suis. J'en ai fait ma profession, et on ne peut pas plus me poursuivre, que les maîtres de tolérance tenant boutique ouverte, ayant des livres, des filles à la douzaine servant de marchandises livrées sans crédit et à prix fixe, parmi lesquelles on rencontre des mineures et des femmes mariées. J'ai lu dans un roman, que les Chinois prenaient quelquefois leurs femmes dans les bateaux de fleurs, et qu'ils s'en trouvaient à merveille. Par la dou-

ceur, je m'impose aux filles qui me nourrissent. Mes rivaux, au contraire, emploient la force. Je ne suis pas, comme vous le voyez, organisé pour la lutte corps à corps. Je n'assassine pas non plus les vieilles rentières, et je suis loin de m'aventurer dans les attaques nocturnes.

— J'ai rarement vu, dans ma carrière, déjà longue, un être aussi écœurant que vous. Votre conduite, votre langage, sont d'un cynisme révoltant.

— Tout ce que la nature permet n'a rien de répréhensible.

— Ne parlez pas de la nature, elle a sa pudeur.

— C'est possible; mais parmi les hommes, il se rencontre beaucoup de *flaireurs de truffes*, et parmi les animaux, vous avez le chien qui publiquement.....

— Cessez la dissertation et répondez à cette question : Voulez-vous remettre la lettre de votre femme à Gros-Zéphir?

— Certainement, car je tiens à sortir d'ici.

Sur un signe, le gardien amena Gros-Zéphir, type caractérisé du souteneur de bas étage, solide gaillard, bien découplé, au regard mauvais, à la parole élevée, au geste menaçant.

— Quels sont vos moyens d'existence?

— Ne jamais travailler.

— Avez-vous appris un métier?

— Je gagne ma vie par une infinité de professions aussi lucratives que peu honnêtes, en plaisant aux femmes, qui m'offrent à boire, à manger, et j'écoule ma petite journée, entre la

dame de pique (cartes), et les filles sans cœur... pour les autres. La nuit je remplace les *coucheurs* absents.

— Aussi avez-vous de détestables antécédents ; votre casier judiciaire mentionne dix condamnations ; il y a de tout : vol, abus de confiance, fraudes, rébellion, outrages.

— Il est bavard ce casier là, il faudra le brûler à la première Commune.

Bras-de-Saindoux prit la parole :

— Tiens, *notre petite poule aux œufs d'or t'a écrit*... Je m'engage à faire comme elle, nous t'enverrons de l'argent. Je t'en prie, laisse-nous mettre en liberté, ne sois pas ingrat pour ma femme, qui t'a rendu heureux autant qu'on peut l'être. J'ai eu tort de vouloir devenir le chef de la communauté, mais que veux-tu, sans avoir exercé le métier d'ébéniste, je connais le *joint,* et j'ai voulu, en me mariant, entrer chez elle, sans frapper à la porte.

— L'engagement est sérieux ?

— Aussi sérieux, que mon mariage avec Tapoule.

— C'est convenu. J'avoue. J'ai volé les six cents francs, après avoir fracturé la porte du *mastroquet,* je voulais ensuite te *soûler;* mettre sur toi la somme, te faire arrêter, condamner, pour reconquérir entièrement *notre femme.*

— C'est donc par envie que tu as commis le vol ?

— Par envie.

— Comme pour les crimes à passions, le

Jury usera d'indulgence.

— Tu viendras à l'audience ?

— Forcément. Tu es sûr que Tapoule n'a pas participé à la combinaison du vol ?

— Je le regrette, car elle aurait suivi mon sort.

— As-tu des *souffrantes* perlées et *deux crottes de pie* à me donner ?

Bras-de-Saindoux remit à Gros-Zéphir sa boîte d'allumettes et deux pièces de cinquante centimes.

— Je compte sur toi.

— Tu vois, je commence.

— En quittant Mazas, tu me laisseras ta robe de chambre, l'air est indiscret ici, et j'ai peur des rhumatismes. Laisse aussi tes pantoufles. C'est elle qui a tapissé les deux cœurs enflammés, les nôtres ; mais le mien devrait être percé d'une flèche.

J'interrompis cet épanchement de souteneurs en donnant l'ordre aux gardiens de conduire les deux misérables dans la cellule, où étaient déjà réunis le « Roucain » et l'ex-Préfet.

— Le souteneur marié, dis-je à mon chef, est toujours astucieux, c'est lui qui sait préparer les meilleurs et les plus sérieuses affaires de chantage.

Pour augmenter la collection de souteneurs, je vais vous présenter le garçon de tolérance.

Lorsqu'un paresseux, un vagabond intelligent, a subi plusieurs condamnations pour outrage, rébellion aux agents, on est certain de le voir chercher des moyens d'existence dans

les maisons de tolérance, principalement dans celles pourvues d'estaminets. S'il est joli garçon, aimable avec les filles, son *avenir* est assuré. Presque toujours ce sont des hommes robustes, sachant pratiquer le coup de poing, et mettre à la porte, sur un geste de la maîtresse, le visiteur mécontent que les filles ont exploité.

La besogne terminée, avec la satisfaction du devoir accompli, il va se reposer près du comptoir attendant de nouveaux ordres.

D'ordinaire, ce genre de souteneurs débute dans les tolérances de la banlieue, où il est moins en vue qu'à Paris. Il commence par s'attirer les bonnes grâces de plusieurs pensionnaires, en leur faisant donner, lorsqu'elles n'ont pas d'argent, des consommations à son compte; et comme la majeure partie des filles de tolérance sont lesbiennes, il flatte leurs passions, facilite les rapprochements, forme les *petits ménages,* et finit par devenir l'amant de l'une ou de l'autre. Lorsqu'une fille a consenti à le prendre pour *cornac,* il s'empresse de la sortir de l'établissement sans que la patronne ait le moindre soupçon. Ils ne partent jamais ensemble; la fille sort la première et demande son inscription dans une autre tolérance, où son amant va la rejoindre aussitôt qu'une mutation lui permet d'aller solliciter la place vacante. A partir de ce moment, elle est forcée de lui obéir, il la dresse à sa fantaisie, l'oblige à changer de maison; et, les jours de sortie, il en profite pour la conduire aux endroits où il y a moyen de spéculer sur la prostitution de sa maîtresse.

Le soir, on partage la *recette;* souvent le souteneur s'empare de l'argent, et de retour dans la tolérance la fille raconte aux pensionnaires combien elle s'est amusée.

Il n'y a pas que les filles de maisons qui prennent des garçons d'estaminets pour souteneurs. Les maîtresses elles-mêmes s'offrent de semblables individus et les rôles changent. La patronne sort *son favori* et lui donne rendez-vous afin de passer ensemble une bonne journée à la campagne.

Si, en présence des pensionnaires, la maîtresse de maison conserve l'attitude réservée vis-à-vis du souteneur, lorsqu'elle est au loin rien ne lui coûte : voitures, bijoux et repas fins au champagne. Leur jour de sortie constitue une véritable fête.

Pendant que Madame est *en noce* avec le garçon, c'est la sous-maîtresse qui prend ou ne prend pas soin de la maison; les filles étant libres boivent plus que de coutume, causent du scandale, les agents interviennent, réclament la titulaire de la tolérance (qui ne doit jamais s'absenter sans permission de la préfecture de police), et celle qui la remplace répond invariablement cette phrase : « Elle est allée voir son mari, très malade. »

Dans les grandes tolérances, on rencontre un type de fille réellement curieux. Cette fille, quand elle possède assez d'argent pour offrir des parties de plaisir à son souteneur, est presque toujours absente de la maison où elle est inscrite. Elle pourrait se soustraire à une pa-

reille tutelle, puisqu'elle est nourrie, couchée, à l'abri des menaces ; mais par besoin d'aimer momentanément, elle recherche de préférence les cabotins, les chanteurs de café-concert, les lutteurs, les gymnasiarques, les dompteurs ; elle s'attache surtout à entretenir huit et souvent quinze jours *un homme* s'exhibant sur les planches ou dans un cirque.

Il résulte de ces liaisons fantaisistes, que des filles gagnant jusqu'à cinq cents francs par semaine, restent dépourvues d'économies ; et si la maladie les surprend, l'hôpital devient leur refuge.

D'autres filles ont pour amants des coiffeurs, des commis, des maquignons. Je connais un courtier de bourse qui envoie quotidiennement le commissionnaire voisin de la tolérance où est sa maîtresse recevoir la somme gagnée pendant la soirée et la nuit.

Les souteneurs de maîtresses de tolérance, dont les établissements ne possèdent pas d'estaminet, varient selon la valeur, la clientèle, la richesse, le rang de la maison. Ainsi la titulaire d'une tolérance à réputation excentrique possédant chevaux, voitures, immeubles à Paris et aux environs, se targue de tenir tête à la police ; d'après elle, aucun employé actif ou administratif n'a rien à lui refuser. Elle a pour souteneur un tapissier, un chef de contentieux et un sténographe ayant appartenu à l'Etat. Le tapissier, plusieurs fois mis en faillite, s'est rétabli avec son aide. Sa fonction consiste à fournir, bien au-dessus de leur valeur réelle, des meu-

bles à crédit aux filles galantes ; et lorsque celles-ci ne peuvent s'acquitter, il leur donne le conseil de passer à la tolérance où on se chargera de leur faire gagner beaucoup d'argent. En effet, la chose est facile, si les pensionnaires manquent ou qu'un vieux passionné désire une *femme du monde,* la gérante va chercher les filles créancières qui se prostituent en compagnie des pensionnaires.

Quant au chef de contentieux, il s'occupe des contestations litigieuses, des intérêts financiers ; c'est lui que l'on voit à la Justice de paix, au Tribunal de commerce. Il achète aussi les vins de la tolérance et se charge des fournitures importantes de la maison. Un moment, grâce aux relations politiques du sténographe, il était devenu l'intermédiaire indispensable, *forcé* des maîtresses de maisons qui avaient des procès, des démêlés avec la justice ou la police.

Plusieurs maîtresses de maisons entretiennent des *lesbiennes* qui servent de gérantes, de secrétaires. Possédant les faveurs des patronnes, les tolérances ne fonctionnent que sous leur direction.

Ces *souteneurs* d'un genre nouveau ne sont pas les moins dangereux pour les titulaires qui, voulant satisfaire leurs passions, ont l'imprudence de s'abandonner à ces sortes de femmes. Le chantage précède les scènes de jalousie, elles se battent, se défigurent et vomissent les ordures qu'elles ont commises ensemble.

Nous allons entendre le souteneur Rosé, qui a crevé l'œil droit de la fille Colombe, attachée

à cette tolérance, dont le propriétaire de l'immeuble avait de sérieuses occupations au Palais de l'Elysée.

Rosé fit son apparition.

— Quelle est la personne qui vous assiste pendant votre prévention ?

— Ma victime.

Et me retournant vers le Préfet, je lui dis : Est-ce assez caractéristique ?

Je repris l'interrogatoire de Rosé :

— Vous exploitiez plusieurs pensionnaires de maisons de tolérance, et malgré vos précautions pour ne pas les sortir à la même époque, la fille Colombe vous a surpris à Auteuil au bras d'une rivale, la préférée, celle connue pour manger avec vous les économies des autres.

— Pourquoi a-t-elle égratigné la figure de ma promeneuse ? J'étais si furieux qu'en la repoussant brutalement, le treillage sur lequel sa tête a rebondi s'est cassé, et l'une des pointes a perforé l'œil droit. Elle ne m'en veut plus, puisqu'à son entrée à l'Hôtel-Dieu, elle a donné ordre à la maîtresse de maison de m'envoyer de l'argent; en échange, je lui ai promis de *lâcher* les autres filles, et elle supplie mon juge de me remettre en liberté.

Rosé a pour compagnon de cellule le nommé Pistache, âgé de 20 ans, excellent ouvrier tourneur en bois, qui s'est épris de la fille Gaze, plus âgée que lui, et pensionnaire de la maison du boulevard de Grenelle.

Pistache est un jaloux comme on n'en voit guère. Il travaillait toujours, ne vivait pas aux

dépens de sa maîtresse à laquelle, au contraire, il remettait la plus grosse partie de son gain. Il n'ignorait pas son triste métier, puisqu'il allait le soir lui rendre visite dans l'estaminet de la tolérance au moment où, vêtue d'un costume de bayadère, elle se livrait à des conversations et à des actes significatifs avec les consommateurs. Cependant la jalousie lui rongeait le cœur. Il avait pris en haine un jeune orfèvre, client de la maison, qui de préférence aux autres femmes choisissait toujours sa Coralie. Cet individu était devenu son cauchemar, et, à tout prix, il voulut empêcher Coralie de se livrer à lui.

Pour avoir sa tranquillité, elle donna sa parole, avec l'intention d'y manquer.

Il y a un mois, Pistache, surexcité par la boisson, pénétra dans l'intérieur de la tolérance; prenant sa maîtresse par la main, il l'entraîna vers le coin du salon, et, la regardant fixement. il lui dit : — Tu as vu l'orfèvre?

— Ce n'est pas vrai, répondit la prostituée.

— Tu mens.

— Eh bien ! après ? je suis libre de recevoir qui bon me semble.

Sur cette réponse, Pistache tirant un couteau de sa poche, en porta trois coups à la fille, qui fut transportée d'urgence à l'hôpital de la Charité.

Aujourd'hui, complètement guérie, elle n'a plus qu'un souci : chercher à excuser la tentative d'assassinat dont son amant s'est rendu coupable, elle l'aime plus que jamais, en raison

sans doute de ce proverbe : *Qui aime bien châtie bien.*

Coralie et Colombe donnent une idée exacte du caractère des prostituées.

Il manque le pédéraste à notre collection de souteneurs, aussi instructive que variée. Mazas possède le sujet arrêté à l'audience de la huitième chambre correctionnelle à la suite de son témoignage reconnu faux.

Faites entrer le 193 de la première, ce qui indique la personne occupant la cellule 193 de la première division. Ecroué, le détenu n'a plus de nom, c'est un numéro, il appartient à la prison qui doit répondre de lui.

— Il est au parloir de *faveur,* répondit le gardien.

— Déjà !...

En attendant son arrivée je vais, Monsieur le Préfet, vous expliquer pourquoi cette classe spéciale de souteneurs est accueillie par la prostituée calculatrice. En l'associant à son existence elle augmente du même coup sa clientèle et ses bénéfices.

Certaines de ces filles donnent des séances de lubricité en recevant plusieurs fois par semaine des dépravés qui se livrent avec leur amant à des actes antinaturels. De son côté, le souteneur pédéraste, par le contact de la fille, déguise plus facilement ses mœurs exécrables.

C'est le personnage le plus abject qu'on puisse imaginer. Chantages, vols, proxénétisme lui sont familiers. Il divise sa vie entre les bras

series, le domicile de sa prostituée et les *bandes d'intimes*. Il se fait reconnaître par des jeux de physionomie et à la façon de laisser voir son mouchoir. A l'occasion, il se sert même de l'entremise d'une autre femme que sa maîtresse pour *lever son homme*.

Parmi les rangs de ces souteneurs figurent ceux que l'ivresse, le jeu, les femmes, font rouler de chute en chute pour tomber dans la fange. On y trouve aussi les déclassés intelligents rongés par des vices contractés dès l'enfance dans des pensions mal tenues. Les uns exercent la profession de garçons de café et sont attachés de préférence aux établissements où s'étale la prostitution. Ils ont pour cliente leur maîtresse qui, suivant l'occasion, traite pour elle ou son souteneur. Les autres s'occupent plus spécialement de la coiffure des femmes, et ce ne sont pas les moins nombreux; beaucoup enfin se recrutent au milieu des camelots qui encombrent les boulevards, les endroits publics en vendant des objets insignifiants afin de dissimuler leur véritable *commerce*.

Le souteneur pédéraste a toutes les audaces; il est la terreur de ces vieux libertins connus dans le monde galant sous le nom de *floueurs*. Le grand plaisir de ces spécialistes, consiste à promettre monts et merveilles aux femmes galantes et à se retirer sans laisser aucune espèce de rémunération. Cette façon de se procurer du plaisir s'appelle : *poser un lapin*. Pour ces chevaliers d'industrie, c'est un tour spirituel à raconter aux amis ; mais le thème change

lorsque le souteneur se montre et le viveur indélicat devient aussi lâche qu'il était menteur et insolent avec la prostituée, car ils ne sont pas courageux, ces individus qui *flouent* les filles!... Qu'une prostituée frotte seulement deux pièces de monnaie dans ses mains, c'est un signal. Ils se croient déjà morts et s'ils entendent craquer un meuble, ils crient à l'assassin. Ceux qui ont comme l'ex-avoué des E..., de la notoriété, accourent au Service des mœurs, réclamer l'intervention de la police et signalent les filles dont ils se sont servi sans payer le prix des faveurs accordées.

De ces deux hommes, du *floueur* ou du *souteneur,* quel est le plus misérable ? (1)

(1) Avril 1886. Extraits du journal *Le Matin*.

TRIBUNAUX

UNE AVENTURE RUE DE LA TOUR

Jules le protecteur

En sortant de son ministère
Il la rencontra rue... de la Tour.

C'est, en effet, rue de la Tour, à Passy, qu'un jeune employé du ministère de la guerre, qui ne dit pas son nom et qu'on n'a pas revu, a un beau jour croisé la fille Jeanne A...

Cette dernière ne se donna pas à lui, il faut le reconnaître, comme la dernière rosière du quartier, et des relations intermittentes se nouèrent entre le jeune subordonné du général Boulanger et la jeune habitante de la rue de la Tour, qu'on pourrait, entre parenthèse, appeler la Tour prends garde, ainsi qu'il va être justifié d'après le témoignage d'un agent appelé à l'audience :

« Dans la nuit du 25 au 26 février, mon camarade et moi, nous avons vu passer un monsieur de vingt-cinq à vingt-six ans, en habit, gilet en cœur, cravate blanche et paraissant revenir de soirée ; nous étions en observation au Trocadéro, il nous a demandé la rue de la Tour, à Passy, et nous la lui avons indiquée. Une demi-heure après, il revenait à nous, tout bouleversé, les vêtements déchirés et il nous racontait

Le souteneur pédéraste est l'homme à *tout faire* de la prostituée, il sait lui rendre service jusque dans les soins les plus intimes du ménage. Laver la vaisselle, nettoyer les meubles, cirer les chaussures, tapisser lui semble naturel, et plus il est adroit, mieux sa maîtresse le récompense.

Il manque rarement d'argent, ce qui lui permet de se réunir entre intimes et de préparer un *bon chantage*.

Particularité curieuse, qu'on ne rencontre que chez le souteneur pédéraste : contrairement aux habitudes de ses pareils *non sodomites,* il ne frappe jamais la fille avec laquelle il est associé, et il sait la défendre.

qu'étant chez une demoiselle qui habite dans la rue de la Tour, il avait été tout à coup assailli par un individu, sorti d'un placard, et vêtu seulement de sa chemise ; que cet individu et la demoiselle étaient tombés sur lui, pour l'obliger à donner de l'argent, et qu'enfin il était parvenu à leur échapper. »

Le jeune employé du ministère ne comparaît pas comme témoin. Force est donc de se passer de sa déposition à l'audience et de se contenter de celle des agents, ainsi que des explications de Jeanne A... et Jules A... prévenus de tentatives de vol avec violences.

C'est la demoiselle qui commence :

— Je connaissais ce monsieur, dit-elle, pour venir me voir quelquefois, mais cette nuit-là je ne l'attendais pas et nous dormions, Jules et moi, quand il a frappé.

M. le président. — Il résulte, au contraire, de sa déclaration que, la veille, il vous avait annoncé sa visite ; c'était donc un guet-apens que vous lui tendiez en faisant venir votre coprévenu.

La prévenue. — Mais non, monsieur, puisque Jules dormait et que c'est en entendant frapper qu'il a passé dans mon cabinet de toilette.

M. le président. — Oui, attendant votre appel pour tomber sur le visiteur.

La prévenue. — Pas du tout ; la preuve c'est que, si ce

— Bras-de-Saindoux, remarqua le Préfet, ferait exception.

— Aussi c'est par ironie que ses camarades le désignent de cette façon.

Voici le souteneur pédéraste :

— Comment vous appelez-vous ?

— Capsule (Etienne).

— Votre profession ?

— Comptable.

— Dans quelle maison?

— Rue Saint-Georges, chez M^me^ veuve Du Châlet.

— Pourquoi mentez-vous? Cette veuve n'a jamais eu de mari et n'est autre que la fille de débauche Julia Roulette.

— Je ne la connais que sous le nom Du Châlet et je la croyais mariée.

— Vous vivez avec elle?

monsieur m'avait fait le petit cadeau convenu, tout ça ne serait pas arrivé. Mais, quand il a été pour s'en aller et que je lui ai fait ma réclamation, il m'a répondu qu'il avait mis ça dans ma boîte à parfumerie et, comme ça n'était pas vrai, j'ai couru après lui : je l'ai suivi dans l'escalier en tenant les pans de son pardessus : alors il m'a repoussée et m'a donné une bourrade pour me faire lâcher; c'est donc là que j'ai appelé Jules.

L'aimable Jules, puisque Jules il y a, quand Alphonse était si indiqué, balbutie une explication sous-marine. A l'entendre, il a voulu protéger une femme indignement molestée. Du reste, il n'a fait, dit-il, que pousser dehors par le bras ce jeune employé du ministère en lui lançant cette apostrophe indignée :

— Eh, va donc, sans le sou. Et ça a une cravate blanche et un habit noir.

Le tribunal a condamné le protecteur à deux mois de prison, et sa protégée à deux mois de la même peine, pour ne pas faire de jaloux, bien que la jalousie ne doive pas être chez Jules le défaut prédominant.

— Oh! non. J'ai ma chambre, et comme ma maîtresse est peu lettrée, je lui donne des conseils, je dépouille le courrier et je réponds aux lettres, en mettant les points sur les *i* par d'excellentes et pratiques citations.

— Vous êtes un érudit?

— En matière de prostitution. Je débats aussi les conditions de prix. Je me procure des renseignements sur la valeur, l'importance des clients, j'assigne les rendez-vous, en ayant le soin d'éviter les fâcheuses rencontres. Je la mets encore au courant de son *Doit et Avoir*. Je lui désigne enfin le montant des acomptes à donner aux fournisseurs, et au besoin je les flanque à la porte s'ils se montrent par trop exigeants.

— Tirez-vous aussi les cartes?

— Madame n'est pas superstitieuse, elle ne chôme jamais, et jusqu'ici ses placements et ses déplacements ont été heureux.

— Quel intérêt aviez-vous à égarer la Justice en déclarant exact ce qui a été reconnu faux ?

— Sauver Ledoux.

— Votre ami intime, qui dans les soirées d'orgies chez Julia Roulette remplit les rôles passifs.

Vous pouvez vous retirer.

Ce Ledoux, dit Peau-de-Satin, appartient à ces bandes arrêtées récemment dans le bois de Boulogne et de Vincennes. Vous allez voir en *tas* cette catégorie d'êtres malfaisants.

Nous quittâmes la chambre d'instruction pour nous rendre au rond-point où nous

vîmes le directeur, attentif et debout au centre de la rotonde vitrée. Il nous laissa passer et le Préfet donna l'ordre au gardien de la sixième division d'ouvrir la cellule double où volontairement j'avais fait mettre l'ex-fonctionnaire, le Roucain, Bras-de-Saindoux, Gros-Zéphir, Rosé et Capsule. Les extrêmes se touchaient. L'ex-Préfet était vêtu à la dernière mode, avec son chapeau à claque, des bottines vernies et les mains gantées. Le Roucain, Rosé et Capsule possédaient la tenue des souteneurs bourgeois. Bras-de-Saindoux, en mari complaisant et rentier, se prélassait dans la robe de chambre et les pantoufles sollicitées par son collaborateur Gros-Zéphir. Ce dernier étalait ses grossières amorces, seul il était vêtu comme ces types vulgaires, convenus, sous lesquels nos dessinateurs ont pris l'habitude de les représenter.

Les mauvaises mœurs d'en haut s'étant démocratisées, les souteneurs ont suivi le progrès. Ils ont supprimé de leurs tempes les accroche-cœurs, rejeté les longues blouses bleues, les foulards aux couleurs voyantes, et les casquettes de soie traditionnelles, élevées, bouffies, dites « à trois ponts », sorte d'uniforme qui, dans les quartiers excentriques, servait d'enseigne et de ralliement. Ils portent comme vous le voyez aujourd'hui la jaquette, le veston, le pardessus, la cravate noire et le petit chapeau rond; leur tenue, à part celle de Gros-Zéphir, est presque irréprochable.

Sous n'importe quel costume, le souteneur sera toujours le même, qu'il soit aimé par la

femme ou qu'elle en ait peur, qu'il la caresse ou la maltraite pour lui extorquer de l'argent, la fille de débauche placée sous sa domination est exploitée, et ce qu'elle gagne honteusement, chaque jour, est dévoré par son parasite tour à tour aimable et cruel.

L'espèce est multiple et ses procédés varient suivant l'éducation et la catégorie des prostituées auxquelles ils s'adressent.

Vices élégants;

Vices bourgeois;

Vices crapuleux;

Voilà le tableau représentant ces six souteneurs. Ils peuvent s'accommoder à toutes les sauces et par cela même se tendre la main en se traitant de *confrère*.

Vous comprenez maintenant pourquoi je les ai réunis ?

— Triste spectacle, répondit le Préfet.

— Mais composé d'acteurs encore moins écœurants que ceux aux mœurs inavouables gardés à vue dans la cellule double, voisine de celle-ci.

Le rapport que vous m'avez demandé sur les formes que revêt de nos jours le monde de la prostitution (1) ne détaille que la débauche féminine. Volontairement j'ai jeté un voile sur la débauche *masculine*, partie intégrante de la première et je vous ai dit au sujet des antiphysiques : « Les bois de Boulogne et de Vincennes,

(1) *Gibier de Saint-Lazare*.

leurs principaux lieux de rendez-vous, sont à peu près propres ; on vient d'y détruire deux nids de pédérastes ; vous verrez les oiseaux en cage, au repos, à Mazas. » Les voici. Permettez-moi de vous présenter cet horrible bouquet de fleurs... vénéneuses, formé de Bec-de-Gaz, la Turquie, la petite Anglaise, la grosse Allemande, Tire-Bijoux et la Vrille. Ce sont les chefs qui avaient pour affiliés la Pépette, Peau-de-Satin, la Truqueuse, l'Araignée, ainsi appelée à cause de la longueur de ses pieds et de ses mains; enfin la Chatte, dont vous voyez, même ici les manières câlines. L'énumération de pareils sobriquets indique les agissements des individus qui les portent, et tous les pareils de ces êtres immondes circulent le soir au centre de Paris et le jour sur nos promenades publiques. Leurs allures efféminées les font facilement reconnaître, car ils imitent la marche des filles soumises. Leurs effets sont taillés de façon à mouler leurs formes, leur cou est découvert, leurs yeux sont agrandis par un coup de crayon, et leur figure, couverte de poudre de riz, attire l'attention des promeneurs et la risée des femmes de débauche. Presque tous imberbes ou fraîchement rasés, ne fument jamais et se promènent par couple en riant très fort comme des prostituées.

Jusqu'alors nos législateurs n'ont voulu prévoir ni l'inceste, ni la pédérastie, lesquels, en effet, dépassent les limites du sens commun et de la nature humaine. La justice ne peut donc poursuivre les sodomites qu'en vertu de

l'article 330 du Code pénal (1) et la police restait sans force contre ces infectes créatures. La condamnation de l'une d'elles, surnommée la « Saqui », permet maintenant de sévir contre les plus éhontées. Le misérable s'approchait assez près des hommes pour les coudoyer et se frotter contre eux. Mis à la disposition du Parquet, les juges correctionnels le rendirent à la liberté. Mais le Procureur de la République interjeta appel en le motivant ainsi : « Il est positif que le nommé Alfred, dit *la Saqui,* raccrochait les hommes avec la persistance et les allures d'une fille prostituée ; qu'en faisant étalage de sa corruption, il provoquait ouvertement à l'oubli des *principes et du but de la nature.*

Le pédéraste, cette fois, fut condamné, le 21 novembre 1872, à deux années de prison et 200 francs d'amende.

Cette nouvelle jurisprudence frappe donc les hommes adonnés à la sodomie, qui, publiquement, font concurrence aux femmes galantes.

C'est parmi les pédérastes que sortent les plus habiles et les plus audacieux criminels. Ils pratiquent indistinctement l'abus de confiance, l'escroquerie, le vol, l'assassinat ; mais le chantage est leur arme de prédilection ; elle leur assure l'impunité, par la faute même des vic-

(1) Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de seize à deux cents francs.

times, qui, loin de se plaindre, paralysent, au contraire, les efforts de l'autorité.

Bec-de-Gaz est passé maître dans l'art du chantage. Il exploite surtout les passants inoffensifs qui s'arrêtent dans les urinoirs. Il organise, dresse des plans, place ses associés et fait sa spécialité d'éteindre les lumières aux endroits où il opère. De là est sorti le sobriquet de Bec-de-Gaz.

Son petit Jésus (1), reconnu malade, est à l'infirmerie de la Santé. Tous deux ont tiré profit de l'imprudence commise par un père de famille qui a lié conversation avec ledit Jésus dans les latrines des Halles.

A l'entrée des cabinets, voyant debout un jeune homme à la mise convenable, porteur d'un mouchoir blanc placé dans la poche de devant de sa jaquette, il lui fit remarquer combien sa tenue contrastait avec ce milieu malpropre. La réponse affirmative fut prononcée d'un ton gracieux. A sa sortie, le petit drôle l'interpella d'une tout autre manière, et, se tournant vers Bec-de-Gaz, à l'affût du vilain coup qu'ils avaient préparé, il lui dit :

— Croyez-vous, monsieur, que ce c....., me propose de m'entretenir.

— Je le connais, répondit le complice, je suis inspecteur des mœurs, on le surveille depuis longtemps, et nous allons le conduire au commissariat de police.

Surpris, ému, l'homme incriminé resta muet.

(1) Jeune et joli garçon dressé au vol et à la débauche.

— Vous êtes marié, père de famille? lui dit brutalement le faux agent.

Et, comme le malheureux fit un mouvement de tête confirmant la question, il ajouta :

— Croyez à mon expérience, arrangez la chose chez le commissaire. Avec cent francs, vous en serez quitte et vous n'aurez qu'un dossier à la Préfecture de police.

— En vous remettant cette somme, me laisseriez-vous libre ? demanda la victime.

— Cela regarde le plaignant; je vais le consulter.

Après quelques minutes d'entretien, Bec-de-Gaz et son complice exigèrent deux cents francs, et l'exploité conduisit ses exploiteurs à une grande librairie, où son frère était caissier. Celui-ci remit aux deux misérables le prix convenu.

Je connaissais le caissier, il m'adressa son parent, qui me raconta la scène. Je lui fis remarquer combien il avait été naïf. Il me répondit par ces paroles, hélas ! trop réelles :

— En voulant les poursuivre, leurs défenseurs auraient fait ressortir que j'avais le premier engagé la conversation avec le plus jeune des inculpés, dans un endroit où, d'ordinaire, il n'existe pas de causeries entre inconnus. Cette leçon m'a suffisamment enseigné qu'il faut, à tout prix, éviter la calomnie, surtout en matière de mœurs; elle blesse la réputation et atteint souvent l'honneur. On aurait condamné ces deux maîtres chanteurs, mais je serais resté flétri. Ma femme est malade, ma fille va bientôt

me rendre grand-père, mon fils est soldat ; me voyez-vous mêlé à un procès prenant sa source dans des water-closets ! J'en rougis de honte, rien qu'en y pensant.

— Vous offrez un encouragement, lui dis-je, à d'affreux vauriens qui, sûrs de l'impunité, recommenceront avec d'autres leur infâme commerce.

— L'honnête homme ne consentira jamais à salir son nom près du leur si horriblement maculé.

— Puisque vous avez acquis à vos dépens un peu d'expérience, répétez à votre fils, à vos amis ce que je propage le plus possible dans l'intérêt des nombreuses personnes incapables de commettre une mauvaise action et qui, ne connaissant rien de la vie, touchent le mal sans l'apercevoir.

Chez les pédérastes, le mouchoir joue le rôle principal. C'est leur signe caractéristique, et tout de suite ils se reconnaissent ; sur le devant des effets il indique les actifs ; et lorsqu'il ressort des poches placées derrière le vêtement, il désigne les passifs. Il y a donc lieu de se méfier des jeunes gens qui mettent leur mouchoir trop en évidence, tant pis pour les amateurs de cette mode.

Pendant la nuit, il est aussi dangereux de fréquenter les endroits sombres et déserts que de s'arrêter à certains *buen retiro* établis aux Champs-Elysées, à l'Esplanade des Invalides, au boulevard Bourdon et derrière les églises. Même pour satisfaire un pressant besoin, ne

pénétrez pas dans les cabinets d'aisances des berges de la Seine, et si, aux cloisons des vespasiennes et des water-closets, vous apercevez des trous, disparaissez au plus vite, n'attendez pas qu'un de vos voisins de cellule vous passe, par ces étroites et rondes ouvertures, sa singulière carte d'invitation. Enfin pour éviter les vis-à-vis désagréables, les mauvaises rencontres, l'approche des sodomites et la visite des pickpockets, attendez, dans les urinoirs municipaux, la vacance des premières cases placées près des entrées.

— Je constate avec regret, dit le Préfet, que Bec-de-Gaz et ses congénères ont à peine vingt ans.

— Et tous sont instruits. L'un d'eux est licencié en droit et surnommé par les pédérastes de profession : « Cordonnier de campagne », parce qu'il travaille pour hommes et pour femmes. Avec sa voix douce, ses manières polies, il s'introduisit, en prenant le titre de vicomte, dans un ménage de rentiers avec l'intention d'y préparer un vol. Devenu l'amant de la femme et la maîtresse du mari, il put facilement indiquer à ses complices les moyens d'enlever les valeurs du coffre-fort. A la suite d'une fausse manœuvre, les malfaiteurs furent surpris et l'indicateur arrêté. On voulut le fouiller, il résista ; les agents le déshabillèrent et l'on trouva sur lui des lettres de la femme et du mari, ne laissant aucun doute sur la nature de ses relations avec eux. En les conservant, il se ménageait un futur chantage.

Détail comique, son pied droit avait une chaussette et le gauche un bas, chaussette et bas en soie couleur chair marqués aux initiales des époux rentiers. L'inspecteur principal Monsin, qui assistait à l'opération, se leva et, de sa large main, il appliqua une forte claque au bas des reins du « Cordonnier de campagne » en lui disant : — A qui ai-je l'honneur de parler, au vicomte ou à madame la vicomtesse?

L'inculpé fit la révérence et répondit : — Côté face au vicomte, côté pile à la vicomtesse.

Je fus obligé de représenter certaines parties des vêtements de ce double personnage à leurs propriétaires.

— Tiens, s'écria la femme en fixant son mari : « ta chaussette ! »

— C'était pour faire pendant à ton bas, répondit-il.

— Les pédérastes comme les souteneurs doivent se diviser en plusieurs catégories? demanda le Préfet.

— On en compte sept, et la plus dangereuse, celle que la police surveille, comprend les malfaiteurs que vous avez devant vous. Dans les autres classes figurent les pédérastes ayant de la fortune et se livrant par passion. Ceux-là deviennent victimes de manœuvres de chantage pratiquées par les sodomites professionnels. Ces derniers savent que les gens aux goûts dépravés ne reculent devant aucun obstacle pour se satisfaire. Il n'est pas rare de rencontrer parmi les riches débauchés, des mem-

bres les plus influents de l'échelle sociale ; et récemment un financier de haut vol a laissé des papiers intimes au domicile d'un bijou (1) qu'il est obligé d'entretenir.

Un autre bijou surnommé « la Folle » a longtemps exploité cet ancien ministre qui avait eu l'imprudence de le recevoir trop passivement. Les sodomites en belle situation ont des appartements luxueux, où ils se livrent à toutes sortes d'orgies, et dans ces débauches-là, le vice de l'homme dépasse de beaucoup celui de la femme. Quelques-uns forment une société distincte, se marient entr'eux pour six mois, un an, et malheur à celui qui voudrait s'emparer de la maîtresse de l'autre ; tôt ou tard il devient la victime d'un vol ou d'un guet-apens dont il n'osera jamais se plaindre à la justice. Ces débauchés sont généralement lâches, affaiblis et peu susceptibles d'actes énergiques, ce qui atténue, dans une certaine mesure, leurs moyens de nuire.

Il n'en est pas de même des pédérastes qui n'ont d'autres ressources pour vivre que le trafic de leur vice honteux ; tout leur est bon, le banquier, l'écrivain, l'artiste, le soldat, pourvu que leur victime ait de l'argent et occupe une position l'empêchant de se plaindre. Ces pédérastes se divisent en « petits ménages » et les horribles couples s'entendent, forment des bandes et opèrent dans un rayon déterminé ; ils

(1) Jeune homme débauché tenant la place entre le petit Jésus et le maître chanteur.

organisent une police de renseignements et dès qu'ils ont réussi à trouver *l'homme à passions* ayant de la fortune, on peut dire qu'il est complètement perdu et que son existence même ne tient *plus qu'à un fil*. Celui qui s'est laissé prendre ne tarde pas à voir disparaître de son domicile ce qui peut s'emporter facilement : bijoux, argenterie, effets, linge, sont distribués aux complices du *favori*.

Lorsque les fonds commencent à manquer, les lettres anonymes sont lancées contre lui, et le chantage commence.

J'ai plusieurs fois mis à la disposition du Parquet des individus ayant poussé l'audace jusqu'à prendre la qualité de commissaire de police. Ceints de l'écharpe tricolore, ils avaient osé venir au domicile des sodomites, les avaient menacés d'arrestation pour avoir entretenu des rapports contre nature avec un de leurs complices, et avaient obtenu ainsi d'assez fortes sommes.

Du chantage au crime, il n'y a qu'un pas, d'autant plus que le véritable sodomite est toujours dissimulé. Il étudie à l'avance le caractère, les habitudes et les relations de celui qu'il veut frapper. On a vu des pédérastes vivre pendant des années avec la même personne, être entretenus par elle et ne pas se départir une minute de la plus stricte réserve, au point qu'on ne pouvait établir à leur charge le moindre acte délictueux.

Puis, un jour, la famille apprend la disparition, la ruine ou la mort d'un de ses membres. L'enquête ordonnée établit alors que le coupa-

ble n'était autre que le pédéraste ayant vécu dans l'intimité de la victime.

Tout sodomite est intelligent, mais son esprit se porte au mal. A son actif on ne trouve aucune bonne action.

— On peut, dit le Préfet, remettre dans leur cellule ces gens-là, qui, tout en ne procréant pas, ont une tendance à se multiplier. Le vice se popularise, la lèpre s'étend, il y a lieu de prendre de vigoureuses mesures pour en arrêter les progrès.

Dès que la cellule double fut vidée, je dis au Préfet : — A côté de ces vulgaires sodomites, et en dehors de ceux qu'ils exploitent, existent des associations de dépravés. Ces individus curieux à connaître, sur lesquels on ne fournit que de favorables renseignements, sont enclins à la débauche la plus honteuse. Connus sous la désignation : *d'hommes-modistes,* ils se recrutent dans le haut commerce *spécial* à tout ce qui a rapport à l'arsenal de la coquetterie féminine : robes, lingerie, coiffure, chignons, tresses, fleurs, plumes, rubans. Il n'y a pas de femmes capables de leur faire concurrence ou de lutter avec eux pour donner le cachet et l'élégance aux variétés de garnitures de tête que les mondaines et les demi-mondaines recherchent tant à Paris. Quelques-uns ont acquis une véritable renommée ; ils se considèrent comme des artistes dans leurs magasins et ateliers, installés avec luxe, où les parfums dominent; sans être galants avec les dames ils conservent une attitude réservée qui prédispose en leur faveur.

Les mains ordinairement belles, soignées, mettent tant de légèreté à essayer les modèles sur la tête des coquettes clientes, que celles-ci, enthousiasmées, leur font tout de suite une notoriété d'adresse et de *haut chic* incomparable. Leur situation est d'autant plus enviée dans le commerce que la vie privée paraît régulière. Toutes leurs précautions sont prises pour ne pas laisser deviner leurs mœurs.

Les hommes-modistes échappent aux surveillances ; ils se réunissent trois ou quatre et dans leur appartement ou au domicile des fournisseurs célibataires partageant leurs goûts antiphysiques.

Une enquête, faite récemment, a confirmé cette règle adoptée par eux.

Pour le commerce, comme pour la débauche, ils s'entendent à merveille ; ne sont-ils pas unis d'une manière étroite par l'intérêt et par le vice ?

Contrairement aux habitudes des autres pédérastes, ils ne se trahissent jamais. Expérimentés dans l'art de feindre, tous sont instruits, distingués, et leur importance commerciale, leur manière de vivre empêchent qu'on remarque les rendez-vous nocturnes.

Il est donc matériellement impossible aux personnes honnêtes de s'imaginer qu'elles se trouvent en présence de pédérastes. Il faut à la police des circonstances exceptionnelles pour les démasquer, et si elle arrive à constater des excitations de mineurs à la débauche, elle doit compter avec les hautes protections que les

coupables ont su se créer parmi leurs clientes, qui n'admettent jamais que ces hommes, les habillant, les coiffant mieux que des couturières et des modistes, soient les pires ennemis du sexe féminin.

— Ce matin, dit le Préfet, j'ai entendu, chez le Ministre, un bijoutier de la rue de la Paix se plaindre d'actes contraires aux mœurs, dont il aurait été témoin dans divers bains de vapeur. Ces établissements, comme tous ceux qui sont publics et payants, sont l'objet de votre surveillance ?

— Les coupables sont difficiles à prendre, et pour vous en expliquer la raison, permettez-moi d'entrer dans quelques détails.

Au bord de la mer, les bains mixtes permettent aux amateurs de détailler à loisir les charmes physiques des filles galantes, et l'air salin, les senteurs du varech ont sur certains tempéraments une influence directe qui... porte au mariage.

Les pédérastes fréquentent peu les plages adoptées, à la mode, où règnent les jolies femmes ; ils préfèrent les bains de vapeur ; là, les hommes se promènent dans une nudité complète, et le petit tablier réglementaire a même le don de les gêner.

Heureusement que les établissements de cette nature ne sont pas tous le théâtre de scènes ordurières. Les propriétaires soucieux de la bonne tenue de leurs maisons, choisissent des employés à l'abri de reproches ; mais lorsque les garçons de bains pratiquent et favo-

risent la débauche, c'est par séries que de actes ignobles se commettent dans les salle affectées aux douches et aux fumigations. L'épaisse vapeur remplace l'air salin, et les plantes aromatiques l'odeur du varech. La situation est particulièrement délicate pour les agents chargés des surveillances; mêlés aux baigneurs, ils deviennent l'objet de provocations, et si les flagrants délits d'outrage à la pudeur ne manquent pas autour d'eux, quelle valeur pourrait avoir en justice leur constatation officielle en costume de bain ?

A la police correctionnelle, les avocats auraient le beau rôle en faisant, sans grands efforts d'imagination, de l'esprit à la vapeur sur le nouveau costume des défenseurs de la morale outragée, et le sourire des juges sauverait leurs clients. On se borne à suivre les débauchés ayant la plupart d'importantes maisons commerciales et industrielles.

En dehors des gens qui se rendent aux bains de vapeur pour satisfaire leurs passions, il y a la clientèle courante que l'hygiène amène seule et où figurent des individus connus sous le nom de « curieux ». Ils n'aiment pas les femmes, n'ont aucun goût pour les plaisirs contre nature, et cependant ils séjournent des journées entières dans ces établissements ; ils mangent, boivent, fument, circulent dans les salles et semblent heureux d'entendre des paroles obscènes, de coudoyer les sodomites et d'assister à leurs actes répugnants. C'est là une curiosité maladive, assez

commune, qui charme leurs oreilles et satisfait leur vue.

Parmi les établissements de bains plus modestes, beaucoup laissent encore à désirer. La séparation sévère des sexes n'empêche pas deux hommes ou deux femmes, à n'importe quel âge, de se baigner dans le même cabinet. Lesbos et Sodome s'y donnent rendez-vous.

Le dernier procès retentissant remonte au 17 juin 1876; il concerne l'une des maisons de bains du IX^e^ arrondissement; six personnes ont été poursuivies et condamnées pour excitation habituelle de mineurs à la débauche : le propriétaire à deux ans de prison, les garçons de bains à six mois, et les amateurs des deux sexes, à trois mois.

On m'a signalé récemment une maison du nouveau Paris qui possède des salles pourvues de baignoires réservées aux dames aimant la compagnie. Les cloisons séparatives, au lieu d'être en briques, sont garnies de « trous révélateurs » habilement dissimulés. Les cabinets contigus à ces salles sont loués à la semaine ou au mois à des amateurs qui plongent des regards indiscrets sur les baigneuses.

Vous recevrez demain le rapport contenant les noms de ces débauchés. Il y a notamment deux anciens officiers ministériels et un juge de paix.

— Parmi les exhibitionnistes, trouvez-vous des gens adonnés à la sodomie? demanda le Préfet.

— Quelques-uns, mais nous les classons

dans la catégorie des aberrés passionnels. L'arrestation d'un petit nombre de détenus en ce moment à Mazas n'a pas eu lieu sans difficulté.

Un conseiller d'État a signalé des actes obscènes se renouvelant à l'entrée du bois de Boulogne, près la porte de la Muette, au point de rendre la situation intolérable pour des dames et des fillettes. Les bonnes qui menaient les enfants à la promenade ont été accostées et suivies par des hommes exhibant leur nudité avec des gestes honteux.

Un député, domicilié à Neuilly, s'est plaint aussi du peu de sécurité qui existe la nuit, et même le jour, au bois de Boulogne. Des gens sans aveu se placent à dessein devant les fenêtres d'une institution de jeunes filles, et accomplissent de façon à être vus des attentats à la pudeur.

Voici la dernière lettre qui m'a été transmise à ce sujet :

« Un acte scandaleux se passe depuis six mois au bois de Boulogne. Il s'agit d'un jeune homme porteur de ce costume : pantalon gris clair, jaquette courte en drap bleu et chapeau rond en feutre. Sans barbe, il a les cheveux longs et frisés. Le misérable se livre à l'approche des femmes aux gestes et aux choses les plus révoltantes ; il affecte de porter un journal déplié et lorsqu'il le juge à propos écartant ce journal, s'expose devant les promeneuses. Hier il s'est assis, sur un banc, où trois élèves se reposaient et il a ..... levé son journal. Aux cris poussés par les pensionnaires il

s'est sauvé. Jusqu'à nouvel ordre, j'ai interdit à mes jeunes filles l'entrée du bois.

» Certaine que ma plainte ne restera pas sans effet, je vous prie de me prévenir quand cet individu sera mis hors d'état de nuire ».

Vos archives, monsieur le Préfet, sont remplies de déclarations de cette nature, et pour clore cette triste série je place sous vos yeux cette autre lettre venant d'une mère de famille :

« Je vous informe d'un fait qui s'est passé il y a huit jours au bois de Boulogne ; il se renouvelle souvent et les plaintes seraient nombreuses d'après le dire des gardes.

» Habitant Passy, je viens chaque jour promener mes enfants au bois. J'étais assise non loin d'un fourré, sur la pelouse faisant face aux tribunes du champ de courses, lorsque mes filles me prévinrent qu'un homme ne cessait de les suivre. J'observai le fourré et je vis l'individu qui guettait mes enfants. Je m'avançai vers lui, mais au lieu de se retirer il se livra à des obscénités que je ne puis décrire.

» L'ignoble personnage paraît avoir de vingt-cinq à trente ans ; et ses cheveux, sous un chapeau bas, sont longs et frisés. Il porte une jaquette courte et un pantalon gris clair. »

L'individu et ses pareils sont arrêtés, et pour les saisir en flagrant délit j'ai dû monter une équipe de vélocipédistes.

Vous connaissez l'immense étendue de la pelouse de la Muette, avec son magnifique tapis de verdure permettant aux bonnes, aux nourrices de faire jouer et prendre l'air aux enfants ;

eh bien! cet emplacement superbe est celui choisi par les exhibitionnistes.

Ces êtres infects savent que la grande distance séparant les routes de l'endroit où ils se montrent les met à l'abri de poursuites, et ceci explique pourquoi il arrivait autant de plaintes auxquelles il était impossible de donner satisfaction. En effet, tous se connaissent, et si un étranger s'approche, ils circulent et se tiennent sur leurs gardes ; mais ils ne se sont pas méfiés des agents montés sur des vélocipèdes, qui ont pu ainsi s'approcher d'eux, les saisir et les remettre entre les mains de leurs collègues.

Avant d'étaler sa pourriture au soleil, l'homme aux cheveux longs, frisés, était un type parmi les pédérastes à passions. On suppose que sa cervelle est dérangée et des personnes influentes cherchent à en faire un cas pathologique. Son juge l'a soumis à un examen médical et on le croit jusqu'ici responsable de ses actes. Il appartient à une famille riche et honorable de province, qui n'a rien négligé pour lui inculquer les meilleurs principes. Objet des vues ambitieuses de son père, il commença ses études au lycée de sa ville natale, et à leur achèvement il fut envoyé dans diverses contrées de l'Europe. Son intelligence, sa facilité à retenir ce qu'il apprenait, flattant la vanité paternelle, firent oublier son caractère tantôt rêveur, tantôt emporté. Il possédait une de ces natures qui passent indifféremment, et avec une extrême rapidité, du bien au mal. Ayant visité en détail l'Italie et l'Orient, il rapporta de ces deux pays

les goûts de dissipation et de plaisir qui affaiblirent en lui le sentiment de la vie réelle.

Son père en mourut de chagrin.

Il hérita et vint à Paris pour échapper aux indiscrétions que soulève, dans les villes de province secondaires, une existence licencieuse. Il voulut jouir en repos des plaisirs infâmes qu'il se promettait, car depuis longtemps il portait dans son sein les germes du fléau qui devait anéantir ses ressources, détruire sa santé, et le livrer enfin à la justice.

A Paris, comme dans les grands centres, la débauche est ingénieuse à trouver des aliments pour les fantaisies les plus folles. En la cultivant, notre pédéraste provincial ne tarda guère à faire partie d'un cercle, dont les membres appartenant aux différentes classes de la société, se pliaient à la dégradante égalité du vice. Ces gens forment des réunions à part, et le local loué à cet effet ne s'entr'ouvre qu'aux affiliés munis du mot de passe. Des adolescents que l'appât du gain, l'aversion du travail, a menés dans ces cavernes, y sont entretenus avec un certain luxe jusqu'au moment où une rumeur inquiétante donne l'éveil à la bande.

L'enquête exigée par le Procureur de la République sur le compte de ce détenu reconnaît sa probité rigoureuse. « Il rougirait, mentionne le rapport, de commettre la moindre indélicatesse d'argent. Serviable, causeur élégant, il avoue sans honte les pernicieuses habitudes contractées dans ses voyages d'Italie et d'Orient. »

— Conduisez-nous à sa cellule, dit le Préfet au sous-brigadier des surveillants.

Ce fonctionnaire nous fit monter au premier étage de la deuxième division et ouvrit la porte quatre-vingt-onze.

L'homme aux cheveux longs frisés, au pantalon gris clair, la terreur des jeunes filles au bois de Boulogne, où il circulait tenant à la main un journal déplié, se leva à notre entrée, inclina la tête et attendit.

Dans sa figure pâle, ridée, anémiée, sans barbe, le regard seul possède une ardente vivacité. Ses mouvements sont efféminés.

Le Préfet déclina sa qualité.

L'inculpé salua de nouveau et répondit à ses questions d'une voix faible, mais soutenue.

— Reconnaissez-vous les actes qui vous sont reprochés ?

— Nier serait mentir et je laisse le mensonge à mes domestiques.

— Les médecins concluent à votre responsabilité.

— Ils font preuve, cette fois, de réelles connaissances. Les juges doivent me frapper pour les délits d'outrage public à la pudeur; mais je leur interdis d'accoler à mon nom des épithètes injurieuses en me reprochant de socratiser ou d'alcibiadiser mes semblables.

La pédérastie est aussi vieille que le monde; on la trouve au début des sociétés comme au déclin de la nôtre.

— Grâce à vous et à vos pareils.

— C'est possible. Je continue : Gomorrhe et

Sodome, aux premières époques de la civilisation, laissèrent des souvenirs qui nous sont parvenus avec les traditions léguées par le monde romain à sa décadence. Des empereurs affichèrent publiquement leur intimité avec des affranchis qu'ils élevèrent aux plus hauts emplois; Henri III eut ses mignons; le duc d'Orléans, frère de Louis le Grand, conçut une vive passion pour le chevalier de Lorraine et la pédérastie n'a jamais été considérée comme un crime. En Orient, elle est acceptée sans murmure; c'est même la seule prostitution. Citez-moi donc une loi qui la condamne.

L'adultère est prévu, justement réprimé, puisqu'il trouble l'unité de la famille. Mais, lorsqu'il n'y a pas de préjudice, où trouver le délit? les législateurs l'ont compris, en n'atteignant que les individus accomplissant comme moi en public des actes lascifs.

Parmi les nombreuses personnes que vous connaissez, les unes ont semé la désunion dans un paisible ménage, et les conséquences en retombent sur d'innocentes victimes, les autres ont ravi l'honneur d'une jeune fille, l'ont enlevée du foyer paternel, compromettant son avenir pour l'abandonner ensuite. Quelle peine ces gens subissent-ils? Les séducteurs, aux yeux de bien du monde, deviennent des hommes à bonnes fortunes et l'on accorde de l'indulgence pour leurs exploits galants.

Par une étrange contradiction, on vilipende les pédérastes qui ne s'adressent cependant qu'à des êtres tourmentés par des habitudes

sans conséquence et semblables aux leurs. Des individus majeurs aussi dissolus que moi, répondant à mes désirs, où existe la corruption? Il y a, j'en conviens, un préjudice causé à l'accroissement du pays, la nature ayant destiné l'homme et la femme à faire œuvre commune; le motif est sérieux, il a sa force, mais je puis répondre que la société n'a pas le droit de m'imposer cette contrainte. Je suis maître de ma personne et je lui imprime la direction qui convient à mes goûts. Que l'on supprime la liberté individuelle achetée au prix de tant de sang versé, et je me soumets. Si le célibat est un crime de lèse-humanité, il faut obliger les célibataires au mariage. Je me résume par cet axiome de droit : « Ce qui n'est pas défendu est permis. »

— Cet homme, dit le Préfet en se retirant, se défend à l'aide de singuliers sophismes; il est regrettable que des passions aussi basses, aussi réprouvées, trouvent de tels arguments pour les justifier.

— Ces honteuses passions, répondis-je, en raison même de leur infamie, accaparent les malheureux avec une telle violence que ceux-ci pour les satisfaire ne reculent devant aucun obstacle. Le mal empirant chaque jour, considération, dignité, famille, menace de répression, rien ne comprime plus leur élan, et le raisonnement disparaît. C'est la seule explication que l'on puisse donner à la conduite ignoble, scandaleuse, de certaines personnalités politiques, artistiques et littéraires, qui, ayant longtemps dérobé avec un soin jaloux leurs

ignobles défauts, perdent tout à coup l'instinct de la vulgaire prudence, en commettant sur la voie publique un délit qui les perd à jamais.

— Peut-être se sentent-ils plus excités en présence du danger couru.

— Dans notre visite au grand bazar, vous avez vu des aberrés passionnels se contentant d'embrasser le cou des femmes ou d'enlever leur mouchoir pour en respirer le parfum ; autour des amoureux de frisettes et de mouchoirs, s'agitent les peloteurs, les frotteurs, les coupeurs de robes, de chevelures, et tous sont satisfaits, au milieu de ce mouvement onduleux de la foule qu'ils recherchent, comme d'autres aussi déséquilibrés préfèrent *la solitude* PUBLIQUE.

Il y a ici deux hommes jouissant d'une réputation de probité et de moralité des mieux établies, et qui ont néanmoins succombé à des aberrations du sens moral. Le premier, un droguiste de quartier Saint-Merry abandonnait sa caisse à quatre heures et se rendait le jeudi sur la place du Parvis-Notre-Dame, où il déployait un plan de Paris. C'était le signal convenu ; bientôt un jeune homme se dirigeait vers lui et tous les deux pénétraient à l'intérieur des tours. On les signala, mais on ne put d'abord que découvrir leur domicile. Le droguiste avait pour soi-disant guide un garçon boucher employé aux Halles. Afin de les surprendre, les agents, au lieu de souliers, mirent des chaussons et arrivèrent sans bruit sur la plate-forme, où ils trouvèrent les deux êtres accouplés sous l'échauguette.

— « J'aime l'air, l'espace, la lumière, les couchers de soleil, leur dit, en manière de justification, le marchand de drogues.

— Nous allons, maintenant, vous offrir la solitude au Dépôt, répondirent les inspecteurs. »

Le second sujet a 40 ans, sa physionomie est intelligente, sa mise convenable, ses réponses précises. Rien dans son aspect ne trahit le moindre trouble mental. Employé dans une maison financière, sa comptabilité a toujours été irréprochable. Il n'avait qu'une passion incompréhensible : le dimanche, à l'ouverture du Jardin des Plantes, il allait rendre visite à un bouc qui se prêtait à ses immondes caresses.

Ces monomanies érotiques se rencontrent souvent, et les irréguliers des sens sont plus nombreux qu'on ne pourrait se l'imaginer.

— A quel nombre estimez-vous à Paris les sodomites de toutes les catégories ?

— Quatre mille, dont les deux tiers sont connus. Depuis 1872, une brigade composée de huit agents des mœurs était chargée de les surveiller ; mais j'ai dû dissoudre ce service dirigé par un brigadier qui cherchait à s'imposer. Pour montrer l'importance de sa mission, la nécessité de l'étendre, il s'oubliait jusqu'à commettre des abus. Les véritables pédérastes de profession ne suffisant plus à alimenter ses archives, il formait des dossiers à l'aide de renseignements officieux sur des personnages politiques, objets de rancunes ou

de vengeances particulières. La destruction de ces fiches, de ces dossiers, n'ayant aucun caractère officiel, m'a paru indispensable (surtout avec les changements successifs de fonctionnaires) ; elles auraient pu tomber entre les mains de gens ayant intérêt à les considérer comme sérieuses. Aujourd'hui, le personnel en général participe à la répression des outrages publics à la pudeur, et ce nouveau fonctionnement m'a permis d'entendre des indicateurs, parmi lesquels trônait un comte authentique, rejeté par sa famille, et qui affichait volontiers sa passion pour la sodomie. Je l'ai vu deux fois : vivant et mort. A son domicile, rue de Grenelle, il me reçut dans sa chambre à coucher garnie d'étoffes et de tapisseries noires. Assis sur un épais et large matelas recouvert d'un drap de soie blanche, il eut le cynisme de présenter à son ami, le brigadier, que j'accompagnais, deux individus partageant sa couche et qui n'étaient autres que des porteurs aux pompes funèbres. Mort, il était étendu sur le sol de la salle mortuaire de la Morgue ; la cervelle manquant sous son crâne brisé était restée dans les latrines de la berge du quai Malaquais.

— Quelle horrible mort !

— Pas nouvelle, et qui se reproduira.

— L'heure s'avance, et je n'ai pas vu les assassins dont le Directeur m'a parlé.

— Ils sont placés en cellules doubles que le chef gardien va successivement nous ouvrir.

La première cellule renferme un abruti par

les alcools qui, au débit de l'assommoir du Temple, à cause de sa pipe disparue, a brisé un litre plein d'absinthe sur la figure de son camarade. Conduit à l'hôpital, le blessé mourut le lendemain. Ce meurtrier à barbe grise, longue, sale, broussailleuse, a pour compagnon de captivité la « Tête-de-Mort », l'un des individus ayant volé et violé la femme malade sur l'avenue de l'Alma. Vous avez déjà vu ce dernier au Dépôt, où il a nié toute participation à ce crime commis avec l'aide de deux acolytes.

— N'était-il pas porteur d'un diamant de vitrier ?

— Précisément.

— Je vous attendais, dit l'homme à la Tête de Mort, en m'apercevant.

— Je vous apporte, selon ma promesse, votre photographie.

— Tiens, s'écria-t-il, ma *tirelire* avec sa *garguaine* fendue jusqu'aux *cliquettes*, mes *godets* enfoncés et mon *blaire miroitant* la moucharde (1).

Puis, retournant la photographie, il lut à haute voix : « Pavot (Achille), vingt-deux ans, né à Versailles (Seine-et-Oise), briqueteur, sans domicile. Réformé du service militaire. »

— Ah ! oui, fit-il, à cause de mes *maillochons* (pieds) tordus. Il reprit : — « Condamné trois fois pour abus de confiance, vols et attaques nocturnes. » C'est en règle, je vais signer

(1) Ma tête avec ma bouche fendue jusqu'aux oreilles, mes yeux enfoncés et mon nez regardant la lune.

l'image et l'enverrez à Ursule, si vous pouvez la découvrir.

A ce nom, le meurtrier ouvrit de grands yeux.

— Ursule Miroir, votre maîtresse, est à Saint-Lazare, dis-je.

— Mes complices alors sont dans le bal (prison), tant mieux, nous irons tous nous *laver les pieds à la Nouvelle* (Calédonie) ; en attendant, je fabrique des cocottes en papier pour amuser le petit vieux, mon camarade de cellule, il ressemble à mon grand-père, un gredin, qui m'apprenait le verbe voler. Il n'est pas bavard, le *vénérable,* et lorsque je lui parle de *son accident,* il me répond : « Je n'ai pas tué l'autre, c'est l'eau-de-vie. »

— L'eau-de-vie, répéta le meurtrier.

— Voyons, grand-papa, reprit Pavot, nous allons donner des noms à nos cocottes ; la plus grande s'appellera Ursule.

— Je ne le veux pas, prononça le vieillard d'une voix rauque, et regardant Tête-de-Mort, il ajouta : Misérable !

Pavot se croisa les bras, et sur un ton canaille, s'écria : Pourquoi ça ? vieux mufle.

— Ursule Miroir est ma petite-fille. Et d'un coup de poing, il aplatit toutes les cocottes réunies en tas sur la table.

Tête-de-Mort, le cynique, fut frappé de stupeur.

Le Préfet donna l'ordre au chef surveillant de séparer, par urgence, ces deux hommes.

Dans la seconde cellule, le Préfet s'étonna

que le Directeur eût songé à réunir deux inculpés aussi dissemblables d'allure, de taille, de costume, d'âge et d'éducation.

— Un seul point de contact, le principal, dis-je, suffira à expliquer cette mesure : le même projet de suicide qu'ils méditent à l'insu l'un de l'autre. Seuls, ils trouveraient le moyen de l'accomplir, ensemble cette solution leur échappe.

Le premier est un homme de distinction, petit, grisonnant, l'œil terne, sobre de gestes et de paroles, d'un esprit net, logique, clairvoyant, qui pèse tout, les actes et leurs conséquences. Décoré de la Légion d'honneur, il occupait une belle position dans la finance, quand on l'arrêta en flagrant délit de faux en écritures. Calculateur infatigable, du matin au soir, il compulse des chiffres, dans l'espérance de leurrer ses juges. A chacun de ses infructueux essais, il entrevoit sa flétrissure en pleine Cour d'assises, et veut la prévenir par la mort. Quoiqu'il ait parfaitement conscience de lui-même, il semble profondément mépriser son compagnon de cellule, un prévenu d'assassinats ! L'homme du monde se plaint de la compagnie du vulgaire assassin.

Assassin ? peut-être ; vulgaire ? non. Dangereux ? point. Inculpé ? soit ; mais coupable avéré comme le faussaire ? pas encore. C'est un jeune cultivateur dont le visage anguleux reflète une passion dominante, dont les jours sont tristes, les nuits fébriles, le cerveau mal équilibré ; qui chercherait non pas une issue à sa position actuelle, mais un apaisement à une jalousie insurmontable. Du motif de sa

prévention, il paraît moins s'affliger que de l'absence de sa femme. Pour revoir celle-ci, il redit ou rétracte ses aveux selon qu'il croit réussir d'une manière ou de l'autre. Il déroute les médecins aliénistes par une contradiction perpétuelle de son langage, de ses actes, de son état physique ; alternativement sensé et insensé, il échappe à leur analyse, comme aux investigations des magistrats enquêteurs, et on espère vaincre son système nerveux, grâce au sang-froid imperturbable de l'homme qui partage sa captivité.

Si l'instruction du faussaire présente un intérêt de second ordre et suit son cours normal, bien différente est celle du paysan ; on aura statué sur le sort du premier depuis nombre de jours, que le criminel séjournera longtemps encore en prison, en attendant son renvoi à la Cour d'assises ou sa translation dans un asile d'aliénés.

Malgré ses aveux, l'opinion publique persiste à le croire fou ; et ne le serait-il pas, qu'elle refuse de lui accorder assez de raison pour le rendre responsable. Elle pousse plus loin encore un sophisme tendant à s'accréditer, et qui consiste à faire du prévenu un martyr, toutes les fois que sa culpabilité n'est pas établie d'une manière indéniable. Quand seules, les preuves morales de crimes extraordinaires par leur simplicité d'exécution existent, l'opinion s'apitoie davantage sur l'inculpé que sur ses victimes ; c'est un innocent, et les actes qu'on lui reproche sont accidentels.

Les médecins, au contraire, constatent chez le sujet confié à leur examen, qu'après des révoltes le mettant au paroxysme de la furie, survient une grande lucidité, un raisonnement spécieux, justifiant ses actions dans une certaine mesure. Son chagrin est réel et ses remords tyranniques, absolus.

En tous les cas, qu'il soit fou, raisonnable, criminel, innocent, somnambule, halluciné, la cause de ses malheurs est unique. L'amour, ce grand moteur du destin, est incontestablement le plus fort des mobiles : il rapproche les extrêmes avec une incroyable facilité, fait de l'homme un héros ou un criminel, selon les circonstances favorables ou critiques, et loin de le rendre abject, lors même qu'il l'a rendu coupable, l'amour absout l'amoureux inconscient. Celui qui ne s'est pas vu mené à deux doigts de sa perte par une fascination qui dompte la volonté, n'a jamais ressenti ses véritables effets. Par conséquent, il aura moins d'indulgence, ne mesurera pas le droit de sévérité qu'il s'arroge, et s'il veut être impartial, il lui faudra se substituer un instant à ces réprouvés du bonheur, pour qui la vie n'est qu'un long enchaînement de peines.

— Vous paraissez porter un vif intérêt à ce criminel ? interrompit le Préfet.

— J'en conviens, et je suis indulgent pour les crimes passionnels. Ce paysan, pour moi, est un jouet docile aux exigences de la passion ; elle le torture jusqu'à la folie, jusqu'aux crimes sinon accomplis du moins médités, au point

il s'imagine pouvoir s'en reconnaître l'auteur.

L'inculpé d'assassinats, à ce moment, chancela en disant : « J'étouffe, de l'air, de l'air » !

Le gardien et mon secrétaire le firent sortir de la cellule et le soutinrent jusqu'aux promenoirs.

Après son départ, le Préfet me pria de continuer l'histoire de ce malheureux.

— Une honorable jeunesse plaide en sa faveur. Au village comme au régiment, les souvenirs laissés par lui sont excellents ; on ne l'accuse pas, on le plaint. Son arrestation a quelque chose de dramatique et ses aveux, si on les admet, font de lui le plus habile des assassins, le plus infortuné des hommes.

— Je vous écoute.

— Le mariage de Pierre V..... fut célébré après trois années d'attente et un nombre incalculable de ruptures, ce qui donna à son caractère une teinte de tristesse et de découragement.

A la mort de son oncle et de sa tante, il devint par droit de succession propriétaire de la ferme de Parjadis, située sur les hauteurs de Petit-Bry. Ces décès successifs avaient frappé cet esprit superstitieux ; il en paraissait inconsolable. Etait-ce remords de l'accomplissement de désirs secrets? désespoir d'y avoir participé? Quoi qu'il en soit, des cauchemars succédant à des veilles fiévreuses, troublaient ses nuits au point de l'obliger à descendre dans la cour pour re-

conquérir un peu de calme et laisser reposer sa jeune femme. Celle-ci, inquiète des intentions de son mari qui voulait vendre la ferme ou du moins en détruire l'aspect par des changements coûteux, inutiles, bizarres, le surveilla. Une nuit, cachée derrière des fusains, entourant la margelle d'un puits, elle vit Pierre lancer des gravois au fond de ce puits en prononçant de courtes phrases mêlées à des soupirs, des plaintes et des menaces. Brusquement elle sortit de sa cachette ; mais son mari se jeta sur elle, et lui serra avec force les poignets en s'écriant d'une voix décomposée : Tu n'as rien entendu?

— J'ai vu, entendu, compris.

— Malédiction ! Ah ! puisque tu sais tout, au nom de notre amour pardonne ! Ne te ligue pas avec les morts, car j'ensevelirai les secrets que tu viens de me dérober. Personne avant toi ne connaissait l'histoire du coq, celle des petits bâtons, et personne après toi ne les redira. Ton amour m'a perdu et nous allons mourir ensemble.

Pierre souleva sa femme et la suspendit au-dessus de l'orifice du puits. La malheureuse se cramponnait en désespérée aux montants nécessaires à maintenir la poulie ; elle poussait des cris déchirants. Une lutte terrible s'engagea où elle aurait infailliblement succombé sans la venue de serviteurs qui la délivrèrent.

Le jeune homme, en proie au délire de la persécution avait les yeux hagards et l'effroi du criminel endurci. Il recula jusqu'au mur de façade de la ferme, entraînant ceux qui tâchaient

de le retenir. Là, le haut du corps rejeté en arrière, il étendit la main vers le puits en criant : — Voyez ces formes bizarres, c'est la margelle qui monte vers le ciel rougi par l'incendie de la ferme. Au feu ! au feu ! sauvez ma tante, sauvez le coq ! Et il tomba inanimé sur le sol.

Le lendemain de cette scène, le fermier était conduit au Dépôt. Sa situation mentale, ses étranges discours, furent signalés au Procureur de la République qui rechercha, aux affaires classées, les procès-verbaux relatifs aux morts violentes de l'oncle et de la tante de l'inculpé. On réunit les pièces au nouveau rapport et, formant du tout un dossier, ce magistrat le remit entre les mains du juge d'instruction qui me chargea de l'enquête.

— Quel en est le résultat ?

— Quatre années avant le décès de sa tante, Pierre s'était épris de la fille d'un riche cultivateur ; ces deux jeunes gens s'adoraient, mais les parents, comme condition au mariage, imposaient à leur futur gendre, soit une dot, soit la gérance de la ferme des Parjadis.

Orphelin, Pierre fut élevé par son oncle et sa tante, il ne les quitta que pendant son séjour au régiment. Pour toute fortune, il possédait une excellente réputation de travailleur, d'honnête homme. L'avenir devait le faire héritier de la ferme, mais une question de terrain ayant divisé son oncle et le cultivateur, celui-ci par vengeance, voulut marier sa fille à un négociant en vins de Bercy. Quant aux parents de Pierre, ils s'entendirent pour déshé-

riter leur neveu et parlèrent de mettre leurs biens en viager s'il persistait dans ses projets de mariage.

De part et d'autre on s'aigrit, l'amitié fit place à la haine ; seuls les amoureux jurèrent de s'attendre ou de mourir.

Ici commence la partie intéressante de cette enquête.

Chez les vieillards, les habitudes deviennent des manies. La fermière, délaissant son neveu, se prit d'une vive affection pour un coq magnifique auquel elle attribuait de singuliers mérites ; d'après elle son *entendement* était extraordinaire, aussi, dès l'aurore, servi le premier, avec une ample ration de grains, il recevait les plaintes et les confidences de sa maîtresse.

Un matin, tous les deux disparurent. Des recherches commencèrent et le fermier aperçut au fond du vieux puits une masse noire. Il envoya chercher par la servante son neveu et ses autres serviteurs qui travaillaient aux champs, et à leur arrivée, Pierre, mis au courant de la situation, voulut absolument opérer le sauvetage de sa tante, malgré le mauvais état dans lequel se trouvait le puits avec sa margelle basse, sa potence vacillante et sa poulie usée. Au fonds du puits il constata que sa tante morte tenait encore dans sa main le coq par une aile.

— Sale oiseau ! s'écria le fermier, c'est lui qui est cause de la mort de ma femme ; il avait l'habitude de grimper sur la margelle, elle aura

voulu le saisir et tous les deux sont tombés au fond du puits.

Il fallut remonter le neveu et la tante ; mais sous la double charge la potence craqua, se brisa, et s'effondra sur le vivant et la morte.

La consternation fut générale. Après le bruit, le silence permit à Pierre de se faire entendre. Il réclama une corde solide pour attacher le corps de sa tante et s'attacher lui-même. Un travail laborieux, intelligent, s'effectua et Pierre, enfin, apparut couvert de boue et de sang. Il serrait contre sa poitrine le cadavre de la fermière. On l'entoura, on le félicita et le médecin, appelé d'urgence, pansa ses blessures.

Le puits en mauvais état paraissant être la cause de l'accident, le fermier fut vivement blâmé, et comme aucune trace de préméditation criminelle ne put être établie, le Parquet accorda le permis d'inhumer.

La mort fatale de la fermière ne changea en rien l'attitude du fermier pour son neveu. Il devint de plus en plus avare, au point même de renvoyer les domestiques qui ne voulaient pas, à son exemple, augmenter la fosse à purin. Trois mois après le décès de sa femme, on le trouvait asphyxié dans cette fosse. A midi il avait déjeuné au milieu de ses serviteurs qui, sans exception et, sous le commandement de Pierre, étaient partis ensemble au travail à six kilomètres de la ferme. Lorsque le vieillard succomba il était donc seul, et sa mort, comme

celle de sa femme, ne pouvait être qu'accidentelle.

Le commissaire de police et le médecin examinèrent minutieusement son corps mis à nu et ne remarquèrent ni plaies ni ecchymose par contusion ou compression. Ils en conclurent que la violence était étrangère au décès. La mort avait été rapide, par l'influence des produits gazeux accumulés dans la fosse. Cette fosse mesurait deux mètres carrés et trois de ses faces étaient fermées par des bûches superposées à hauteur d'homme. Entre ces piles de bois et la fosse, existait un chemin d'une largeur de quarante centimètres permettant de circuler autour. On y pénétrait par une baie pratiquée dans l'écurie. Cet étroit chemin, humide, glissant, était jonché de petites branches provenant de margotins rangés sur les piles de bois.

Le commissaire supposa que le fermier avait dû glisser sur l'une de ces branches.

Quelles étranges destinées avaient eu les deux vieillards, dont l'un était mort par excès d'amour pour un coq, et l'autre par excès d'amour pour l'argent !

Aucun testament ne fut trouvé ; et Pierre, mis en possession de son patrimoine, se maria. Sans l'effroyable terreur que lui produisit sa femme, en le surprenant sur le fait de troubler l'eau du puits, terreur qui semble avoir égaré sa raison, personne n'aurait jamais songé à ces deux morts violentes, dont lui-même témoignait tant de regrets.

— C'est un roman que vous me racontez.

— Roman vécu, dont vous venez de voir le principal personnage.

— Le croyez-vous coupable ?

— Je ne puis encore me prononcer, le champ des hypothèses étant trop vaste.

Voici cependant mes présomptions sur le décès de sa tante :

Pierre, jaloux des soins consacrés au coq, a pu le jeter dans le puits, et la fermière en voulant le voir, le retirer peut-être, glissa sur la margelle très basse et en mauvais état ; ou bien son neveu opérant un jeu de bascule, a pris sa tante par les pieds et l'a envoyé rejoindre l'animal.

Sur la mort de son oncle je suppose ceci :

Le jour comme la nuit, le fermier allait par avarice remplir sa fosse à purin. Pierre a pu en profiter pour semer sur le chemin des petits bouts de bois ronds ou même en enfoncer dans les interstices des bûches entourant la fosse. En rétrécissant le chemin, en rendant son accès difficile, il multipliait les dangers ; mais, je vous le répète, tout cela est hypothétique, et le vieillard est peut-être la victime de ses imprudences.

— Que disent les médecins légistes ?

— Ils concluent à l'irresponsabilité.

— Et le juge d'instruction ?

— A la culpabilité. Les médecins semblent d'accord en ce qui concerne les troubles du cerveau, et sur les causes occasionnelles de cette déséquilibration du prévenu. Elle repose, disent-ils, sur une succession d'événements terribles,

malheureux, qui ont produit un choc cérébral, plongeant le sujet parfois dans une agitation violente, souvent dans une sombre et effrayante mélancolie.

Sur la nature du mal, les avis sont partagés: l'un se prononce pour l'encéphalite ; l'autre, plus prudent, réserve son diagnostic. Quant au Juge, malgré le manque de pièces à conviction, il s'étonne qu'on refuse d'accorder du bon sens, de la raison, de la persévérance dans les idées, à un homme aussi machiavélique, qui a su mettre adroitement en pratique ses sinistres inventions. Le magistrat prétend que ce paysan madré joue la comédie, et qu'il est bien l'auteur des crimes dont il s'accuse. Aucun fait matériel ne les établissant, je crois que Pierre terminera ses jours dans un cabanon d'aliéné.

— Nous avons encore un criminel à visiter? dit le Préfet.

— Furet, le « colonel des braconniers », cet homme âgé de trente ans, de taille moyenne, aux cheveux châtains, opulents, a des yeux vifs, de fortes moustaches, une physionomie ouverte, l'air intelligent, il s'exprime avec facilité. Ce braconnier incorrigible, d'une adresse remarquable, ne vivant que du produit illicite de la chasse et de la pêche, était devenu la terreur des gendarmes, des gardes champêtres et forestiers.

Le directeur de Mazas lui a donné pour compagnon de captivité ce coquin fanfaron, prenant la qualité de voleur afin de mieux étaler ses brillantes facultés du mal. C'est lui qui, au

Dépôt, s'est écrié en vous apercevant : le grand meg (maître).

— Il ne me connaissait pas.

— L'intuition le guide.

— Nous allons voir si sa mémoire est fidèle.

Le gardien, sur un signe, ouvrit la porte de la cellule double.

Les détenus se levèrent.

Le voleur de profession s'empressa de dire à Furet : « Je te présente le *terrible* (souverain) et le Chef de la sûreté, *rengracie* ou *gaussille* (1). »

— Je reconnais le Préfet de police, répondit doucement le braconnier.

— Où m'avez-vous vu ? demanda celui-ci.

— L'année dernière, en promenade au bois de Villiers.

— Confié aux soins de votre victime, le garde particulier Bonvin, ancien militaire, d'une bravoure exceptionnelle. Les luttes entre les braconniers et les gardes ont toujours été vives : mais, depuis quelques années, elles se terminent par de lamentables drames. Racontez-moi votre crime.

J'interrompis le dialogue en demandant au Préfet l'autorisation de faire sortir le compagnon de Furet.

— Très volontiers, répondit le magistrat.

Le surveillant emmena l'inculpé et nous prîmes place sur les chaises vides. Furet, debout, commença son récit :

(1) Silence ou moquerie.

— En m'introduisant la nuit, à l'aide d'escalade dans la chasse affermée que vous connaissez, j'avais capturé trois poules-faisanes, mais mon chien admirablement dressé a, cette fois, manqué de flair, il ne m'a pas averti par des signes muets de la présence de Bonvin. En l'apercevant, je me suis sauvé ; c'est alors qu'il a crié : « Tu es chez moi, ne cours plus, ou je tire ».

Ce garde franc, honnête, avait l'habitude d'exécuter sa parole, je fis volte-face et me dirigeant de son côté, je jetai sur le sol, entre nous, les poules-faisanes. Quarante mètres à ce moment nous séparaient, et sur la prairie entre deux grands saules, la scène, que la lune éclairait, s'engagea vive et malheureuse.

— Voyons lui, dis-je, laisse-moi libre.

— Si les gendarmes y consentent.

— Alors, tu vas me livrer à eux.

— Parbleu !

— Avec beaucoup d'orgueil, car tu t'empares seul du colonel des braconniers.

— En fait de colonel, je ne connais que ceux de l'armée régulière, les autres sont des brigands.

— Ne répète pas ce mot. Et armant mon fusil, je le braquai sur lui. Il fit les mêmes mouvements en s'écriant : « Tu vois bien que j'ai raison ».

Les deux coups partirent si bien d'ensemble qu'ils se sont confondus. M'étant baissé, j'esquivai la charge dont les plombs se perdirent dans l'espace. La mienne fit balle et troua la

...me de Bonvin, qui tomba foudroyé. Je ramassai mon gibier et, par des chemins spéciaux, je me dirigeai vers Saint-Denis. En route, je vendis mes poules-faisanes à un recéleur. Le camarade sur lequel je comptais pour me cacher étant malade, je fus obligé de prendre domicile à l'hôtel où, sous le nom de Cabane, on m'inscrivit. Des agents recherchaient un individu de même nom, affilié à la bande noire, on me conduisit à la Sûreté et le brigadier des chasses en m'apercevant, s'écria tout joyeux : « Tiens ! le colonel des braconniers ». J'étais pris. Bonvin prenait trop la défense des chasseurs qui tuent le gibier pour s'amuser, et pas assez celle de ceux qui le tuent pour vivre.

— Les gardes sont vos ennemis naturels ?

— Il y a réciprocité.

— Le braconnage s'exerce de diverses manières, expliquez-les nous ?

— Les braconniers n'ont pas tous la même aptitude ; beaucoup sont des spécialistes. Les uns se livrent à la chasse aux perdreaux, dits *trinsmarts ;* aux perdrix, dites *galines,* et aux faisans, dits *cocos*. Les autres pratiquent la chasse aux lièvres, dits *capucins,* et aux lapins de garenne, dits *ouchetraques* ou *godriots*.

Les véritables braconniers ont quatre manières différentes de s'emparer habilement des perdreaux et des perdrix, et peuvent dépeupler une chasse en quelques jours.

Voici leur manière de procéder : dans la première opération, ils se servent d'un *traîneau* ou filet de trente mètres de longueur sur une lar-

geur de quatre mètres. A chaque extrémi une perche est placée et maintenue par les bi conniers. Derrière le filet, on a le soin d'att cher de la paille soufrée, préférable à l'ordinai parce qu'elle se tient raide ; cette paille, une fois le traîneau mis en marche, rase la terre, son bruit fait lever les perdrix. Le braconnie qui, le premier, les entend voltiger, *sonne* son camarade en tirant la perche de son côté. A ce signal, tous deux mettent bas le filet pour démailler les oiseaux, leur briser la tête d'un coup de dent et les dissimuler dans un *corset* de toile placé sous leurs vêtements.

Les braconniers ne vont pas au hasard dans la plaine, ils s'assurent d'abord de la présence du gibier en allant au *rappel.*

Au crépuscule, la perdrix mâle appelle la femelle, et ce sont ces cris qui révèlent son existence. A la nuit close, on les capture.

La seconde chasse, dite à la « pentière », se pratique à l'aide de plusieurs filets, tendus en l'air, au moyen de perches fichées au sol. Les braconniers sont au nombre de quatre ou cinq, de façon que les filets puissent avoir une très grande étendue. Ils s'éloignent de cette tente d'un nouveau genre et font le *rabat* en frappant les mains ou en tapant sur leurs cuisses. Cette chasse n'a lieu qu'au moment de la pleine lune, c'est-à-dire quatre jours avant son plein et quatre jours après, en tout, huit nuits; pendant cette période de temps, on a l'ombre de son corps devant soi, et les oiseaux en l'air l'ont sous eux. En s'élevant de terre, les per-

drix prennent un vol rapide, long, parce qu'elles ont peur de leur ombre, et c'est ainsi qu'elles vont s'emmailler aux filets suspendus. Par ce moyen, dans une seule nuit, des braconniers s'emparèrent de quarante-deux perdrix.

Le partage réalisé, ils se séparent et se rendent isolément à la *piaule* (auberge) pour nettoyer leur chaussure, précaution nécessaire contre les curieux et les gendarmes.

C'est le piauleur ou cabaretier qui les protège en cachant les engins, les fusils, et les habitants des villages, des hameaux les ménagent par crainte. Ils sont avertis de l'arrivée des agents, et l'un d'eux, arrêté, disait à un commissaire de police : « On m'a trompé sur l'endroit où se trouvaient les gendarmes. »

Il est difficile de prendre les braconniers en flagrant délit de chasse à la pentière, et le meilleur moyen, le moins périlleux, consiste à les arrêter au passage. Il ne faut pas oublier de dire que les agents de la force publique restent quelquefois un an sans connaître leur *défilé*.

Pour la troisième chasse, celle au *hallier*, on se sert d'un filet à petites bourses, d'une longueur de dix mètres sur trente centimètres de hauteur. C'est le plus meurtrier des pièges, et peu de braconniers en font usage, par cette excellente raison que le paysan pratique cette chasse sur une vaste échelle.

En travaillant aux champs, surtout au *buttage* de ses pommes de terre, il s'assure de la présence des couvées qui sont à l'état de poussins;

il tend alors son filet, dit *tramail,* et conduit à la main les poussinées dans les petites bourses désignées plus haut.

Les oiseaux, rapportés au domicile du capteur, sont élevés et vendus quand ils ont atteint une grosseur suffisante.

Malgré les surveillances soutenues, le paysan se laisse rarement surprendre, et, comme pour les braconniers, c'est à la rencontre qu'il faut le saisir.

La quatrième chasse ne s'opère qu'en temps de neige, à l'aide de lacets fabriqués avec des crins blancs fixés en grande quantité à un cordon bien tendu. Au bout des crins, on attache du petit blé, et les perdrix, en venant le manger, se prennent les pattes dans les lacets.

La chasse aux faisans, dits *cocos,* exige l'emploi d'un filet triangulaire tenu à chaque extrémité. Un braconnier placé derrière fait lever le gibier qui se tient dans les champs de blé avoisinant les bois. Il sonne ses camarades, et tous les trois posent simultanément le filet sur le sol pour retirer dessous cinq, six et quelquefois une douzaine de faisandeaux.

Par un temps clair, lorsqu'il n'y a plus de feuilles aux arbres, les faisans se branchent et passent à l'état de *comètes,* selon le dire des braconniers, qui en profitent pour les tuer ; mais le clair de lune n'est favorable à leurs exploits qu'après de fortes pluies ayant suffisamment mouillé les feuilles mortes, car alors ce genre de gallinacé, ne trouvant plus de nid sec, se réfugie sur les branches.

Les alouettes sont prises de la même façon que les perdreaux, mais en employant le filet à petites mailles.

Les cailles sont autrement chassées; la destruction en est rapide et facile. Les braconniers, en plaine, ont sur les bras des filets mesurant six mètres carrés, et, par un appeau, ils imitent les cris de la femelle. Les mâles ne se font point attendre, alors les capteurs étendent sur le sol les filets comme un drap mortuaire et se placent dessous tout en continuant à manœuvrer l'appeau. Les cailles arrivent, montent sur eux et se laissent prendre à la main.

Pour chasser le lapin de garenne, il faut absolument connaître les bonnes *tentes,* afin de ne pas perdre un temps précieux, ni inquiéter le gibier qui ne sortirait plus du bois.

Le vent est indispensable pour cette chasse, car il joue le principal rôle.

Dans leurs promenades de jour les braconniers cherchent à découvrir les bonnes *tentes* et le nombre des terriers constatés par eux, sur la lisière des bois, leur indique la quantité de lapins. Avant de tendre le filet ils s'assurent d'où vient le vent, là réside le point essentiel. Si le gibier sort du bois et qu'il ait le vent contre lui, la tente sera fructueuse.

En effet, les lapins se trouvant à cent cinquante ou deux cents mètres n'entendent pas les opérateurs tendre les filets le long des fossés entourant le bois. Ces filets, appelés panneaux, ont ordinairement cent mètres de longueur sur

un mètre de hauteur, et leur système d'application ressemble à celui employé pour la chasse dite « à la pentière ».

Les fortes gelées persistantes qui durcissent la terre obligent les braconniers à se servir tiges de fer au lieu de fiches de bois, les filets devant toujours être solidement attachés. Ce premier travail exécuté, les rabatteurs, à l'aide de bâtons, frappent sur le sol et mettent, par ce bruit inusité, les lapins en fuite. Ceux-ci, en regagnant le bois, se précipitent dans les filets; mais les gardes, aussi malins, aussi experts, en bons routiers, connaissent aussi bien que les braconniers tous les détails de cette chasse, se placent sous bois et débusquent quelquefois les rabatteurs en s'emparant des engins et du gibier.

La chasse aux lièvres s'exerce de la même manière.

On prend communément les lièvres et les lapins avec des collets fabriqués en fil de laiton, et posés sur les passages ou devant les terriers. Cette chasse simple, pratique, est celle du paysan qui, dans ses champs de blé, place des collets retenus par de forts piquets ne permettant pas au lièvre une fois pris de s'échapper. La nuit, il va ramasser le gibier, vendu d'avance, ou qu'on mange en famille.

Le braconnage a toujours existé et les braconniers imaginent les ruses les plus ingénieuses, continuellement nouvelles, pour introduire en fraude dans Paris le produit de leurs vols. Les uns prennent hardiment le chemin de

, de préférence le dernier train du soir. Après oir franchi les fortifications, ils jettent le dit gibier au compère aposté à un endroit nvenu. D'autres, pour le gros gibier, s'enndent avec des mariniers dirigeant sur la pitale des bateaux pleins de bois, de pierres ı de sable, et la cachette habilement dissimue échappe aux investigations du personnel de octroi. Certains ont recours aux rouliers, conuisant dans la nouvelle banlieue des voitures chargées de paille, de foin et autres marchandises encombrantes, au milieu desquelles perdreaux, faisans, lièvres et chevreuils sont soigneusement cachés. Pour les découvrir, il faudrait opérer le déchargement complet de la voiture. Enfin des caisses ou des paniers, expédiés en grande vitesse par les chemins de fer contiennent tout autre chose et servent à introduire le gibier en fraude.

Il est impossible aux préposés de l'octroi de visiter et fouiller en détail chaque colis renfermant des denrées alimentaires; le temps et le personnel restreint ne le permettent pas, puis les affaires en souffriraient et cela porterait un grand préjudice aux destinataires comme aux expéditeurs.

Aux halles centrales, toutes les marchandises doivent être livrées à heure fixe.

En dehors de ces moyens, il en existe d'autres; ainsi deux braconniers ou colporteurs s'entendent à l'avance, étudient le fonctionnement des trains de nuit surveillés par les employés de l'octroi, le long des fortifications, et à

l'heure où ils sont sûrs de ne pas être surpris par la ronde, l'un d'eux monte sur le talus des remparts, d'où il déroule une corde à laquelle son acolyte, aposté dans le fossé extérieur, attache le gibier qui est hissé sans difficulté à l'intérieur de Paris.

Le colportage est tout aussi facile et comme l'introduction, insaisissable.

Jamais les braconniers ou leurs mandataires ne portent eux-mêmes le gibier dans les restaurants où il se consomme ; c'est alors qu'apparaît le colporteur parisien, habitant près des barrières, affilié à ses nombreux camarades des départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, où la multiplication du gibier de prix, élevé à grands frais par une alimentation spéciale, a pour effet d'augmenter le nombre des *panneauteurs*. L'homme porte le gibier sous sa longue blouse, la femme l'attache sous ses jupons. Ce sont eux qui le débitent aux grands marchands de volailles, et ceux-ci ont en dehors de leurs boutiques des cachettes, soit en ville, soit dans des caves ou bien encore chez des parents, des amis, des voisins, complaisants et intéressés. On paye aussi le concierge qui reste discret.

Les commandes partent de l'endroit où se trouve le dépôt, et une cave du palais du Sénat a longtemps servi de réserve à un marchand de volailles du marché Saint-Germain et à un restaurateur de la rue de Vaugirard.

Des surveillances établies aux abords des établissements pour la vente du gibier à des

restaurateurs en renom ne produisent aucun résultat, car, sans être certains du fait, les agents ne peuvent et ne doivent fouiller les nombreuses caisses et paniers dans lesquels on dissimule les marchandises prohibées. Comment deviner que tel ou tel colis renferme du gibier, quand l'individu qui l'apporte a l'apparence, les allures d'un homme de peine ou d'un garçon limonadier?

Le colportage est encore plus difficile à réprimer que le braconnage. Il faudrait, pour enrayer l'un et l'autre, sévir contre les restaurateurs qui livrent à la consommation des pièces de venaison défendues et chez lesquels il est facile de constater les délits, puisque le gibier est tenu à la disposition des riches consommateurs.

Il y a quelques années, les principaux marchands de volailles avaient pris la résolution de ne plus traiter d'affaires de gibier durant la fermeture de la chasse ; mais graduellement ils y ont renoncé en raison du tort que leur causaient des concurrents moins scrupuleux et qui avaient fini par accaparer leur clientèle.

— Votre service, Monsieur le Chef de la Sûreté, possède une brigade spéciale pour la répression du braconnage, demanda le Préfet?

— Elle se compose de trois agents dont l'un a le grade de brigadier. Sa mission, sur la demande de la Société centrale des chasseurs, consiste à se rendre en province pour y faire des recherches et signaler aux autorités municipales les individus détenteurs d'engins de

chasse prohibés ou de gibier après la clôture.

Les renseignements sont difficiles à obtenir, le paysan est défiant et la présence d'un étranger le rend encore plus circonspect.

Pour obtenir quelques indications sur les braconniers de profession, l'agent doit avoir l'air méfiant, farouche et l'apparence d'un malfaiteur, d'un contrebandier ; il doit craindre, détester les gendarmes et à toute occasion manifester des sentiments d'hostilité contre les riches. Sa tenue doit ressembler à celle d'un *crève-la-faim* et ses repas, composés d'aliments grossiers, ne peuvent être absorbés que dans des cabarets connus pour y recevoir des personnes mal famées. Il peut de la sorte, ayant en sa possession quelques objets pouvant passer pour de la contrebande, parcourir la contrée qui lui est assignée et arriver à connaître les braconniers. Quand il se présente officiellement aux autorités locales, il se heurte à des refus qu'on ne prend même pas la peine de dissimuler.

L'année dernière, le brigadier des chasses, porteur d'une commission rogatoire, se présente chez le maire de la commune de P..., pour le requérir en vue d'une perquisition chez un braconnier. Il lui fut répondu par cet officier de l'état civil, qu'étant atteint de douleurs il ne pouvait lui prêter son concours, et il l'envoya chez l'adjoint, qui à son tour répondit qu'ayant des douleurs *tout comme monsieur le maire* il ne voulait pas compromettre sa popularité et sa réélection par une perquisi-

tion chez un homme dont la femme tenait un cabaret.

La Société centrale des chasseurs pour la répression du braconnage a été reconnue d'utilité publique : il était temps, le gibier allait manquer. En 1866, la France en produisait encore pour soixante millions ; la production a diminué de moitié. Depuis 1879, on achète en Angleterre, en Allemagne et en Italie pour dix millions de gibier à cause de la diminution des espèces sur notre territoire. Aujourd'hui il a doublé de prix, et dans dix ans, si cela continue, il sera introuvable et nous n'aurons plus sur nos marchés que des produits étrangers.

Cette société dépense beaucoup d'argent et ses résultats sont médiocres. Aidée par les agents, elle a d'abord appris que la porte était depuis longtemps ouverte au braconnage. Tout le favorise. Ce que l'on fait à Paris est dérisoire. Dans les environs les gendarmes, comme les gardiens de la paix, paraissent être occupés ailleurs qu'à leur véritable besogne de protection.

Les procès-verbaux deviennent rares, ce qui n'est pas une raison pour établir que le nombre des braconniers diminue.

En province, préfets, sous-préfets, maires, conseillers municipaux donnent des instructions aux gardes champêtres pour rester aveugles ; les élections deviennent variables, nombreuses, et le mot d'ordre est *conciliation*. En revanche le caporal et les deux soldats com-

posant la brigade des chasses ont souvent surpris, chassant sans permis, des juges de paix, des adjoints aux maires et des cultivateurs aisés, qui se faisaient les complices des braconniers.

Si le braconnier est le cousin du voleur, les chasseurs endurcis, en les grattant légèrement, deviennent petits cousins du braconnier ; quel est celui qui n'a pas un peu franchi la lisière de la loi du 3 mai 1844 ?

Les arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse ne sont pas affichés dans la généralité des communes, et le paysan finaud donne pour excuse, lorsqu'il est pris, que le gibier est à tout le monde.

Les préfets de police ont cherché vainement à poursuivre l'exécution de la loi s'appliquant au gibier vendu, acheté, transporté dans le département de la Seine.

Des difficultés incessantes se sont produites et la première, la principale, émanait de la préfecture elle-même. Les commissaires de police avaient reçu des instructions pour prêter un concours *immédiat, suivi* aux agents spéciaux de la police des chasses ; mais ceux-ci n'étant porteurs d'aucun mandat de perquisition nominatif, il y avait impossibilité pour ces magistrats de se transporter dans les maisons signalées pour y saisir le gibier en dépôt. L'obtention de ce mandat nécessite des formalités : il faut un rapport, et comme la routine ne perd jamais ses droits, ce rapport subissait la lenteur d'un train omnibus : par son passage à

toutes les stations hiérarchiques et administratives, trois journées n'étaient pas suffisantes pour le rédiger, le viser et le présenter à la signature préfectorale.

Le retour de ce mandat était fait avec plus de rapidité ; il mettait vingt-quatre heures pour pénétrer au service de la sûreté ; et à l'arrivée des inspecteurs chez le délinquant, le gibier signalé était cuit, mangé et digéré.

Dix-neuf fois sur vingt, le vendeur était averti des mesures que l'on se disposait à prendre contre lui, aussi attendait-il en souriant l'arrivée de son commissaire de police, avec lequel il a d'ordinaire d'excellentes relations.

En province, il faut une semaine pour obtenir du juge d'instruction, seul compétent, la pièce de justice nécessaire aux agents opérateurs et les engins, filets, collets, ont disparu quand le maire se décide à faire son devoir.

Avant la célèbre nuit du 4 août 1789, le droit de chasse était uniquement royal. On pendait, dit-on, sans jugement, aux carrefours des forêts, les braconniers surpris en flagrant délit. C'est à leur tour, comme vous le disait il n'y a qu'un instant Furet, de tuer leurs ennemis naturels : les gendarmes et les gardes-chasse.

La vie de ces gardiens de la propriété est constamment menacée par l'audace toujours croissante de ce genre de malfaiteurs ne crai-

gnant pas de commettre un assassinat lorsqu'il s'agit d'assurer l'impunité à leur délit.

Les chroniqueurs ne disent pas combien de braconniers ont été autrefois *branchés ;* mais les statistiques judiciaires actuelles établissent les crimes qu'ils commettent et ces crimes ont pris des proportions singulières.

Les braconniers incorrigibles, d'une adresse remarquable, se défendent comme des bêtes fauves, et tuent sans merci. Il faut vivre... Toujours la doctrine de Darwin. Pour eux, leurs amis, leurs défenseurs, la loi de 1844 est encore un restant de privilège monarchique. La chasse, par ses époques déterminées d'ouverture et de fermeture, exige certaines clauses à observer, notamment le port d'armes ; ils prétendent qu'un gouvernement démocratique ne doit avoir qu'un but : celui de supprimer les entraves. Ils veulent la liberté entière, absolue, du cabaret, de la chasse et de la pêche. C'est le moyen, disent-ils, d'anéantir le braconnage et la fraude.

Si on examinait à fond les individus auxquels la loi refuse le permis de chasse, et qui cependant en sont détenteurs, on pourrait, sans aucune espèce de parti pris en supprimer la moitié.

Parmi nos magistrats inamovibles, figurent des récidivistes en matière de délit de chasse et de pêche ; ils ont la conscience de ne point poursuivre un pauvre diable de braconnier, mais cela les amène également à ne point se prononcer sur les recéleurs, maîtres d'hôtels,

marchands de comestibles et propriétaires de table d'hôte. Aussi, gibier vivant ou mort, cuit ou conservé, tout cela circule librement.

Le restaurateur renommé fait vivre vingt braconniers; il ne court aucun risque et a tous les bénéfices. Retiré des affaires, l'ambition s'empare de lui; il devient maire, conseiller général, et trouve le moyen de faire rougir sa boutonnière pour récompenser sa discrétion. Il a connu, en servant de fin gibier, le secret de tant de petits mystères... galants.

— Vous signalez le mal, mais où est le remède?

— Il n'existe pas, et voici pourquoi : le braconnage met en présence quatre individualités : les tueurs, les colporteurs, les vendeurs, les acheteurs ou consommateurs. Tous sont coupables au même degré. Cependant certaines spécialités de vendeurs et les consommateurs ne sont point poursuivis comme complices des braconniers; en les punissant, on paralyserait dans sa plus grande partie la vitalité du braconnage. L'on pourrait tenter d'amender les formalités et mettre en application l'article 9 de la loi des 19-22 juillet 1791, donnant droit à tous les Officiers de police judiciaire de constater dans les cafés, cabarets, boutiques, les contraventions aux règlements sur la salubrité des comestibles, des médicaments, enfin à ce qui touche aux substances prohibées.

Cela est simple, rationnel et ne se fera pas sous prétexte que cette loi, mise avec soin en réserve par les divers gouvernements qui se suc-

cèdent depuis près d'un siècle, peut amener des abus par son usage permanent (1).

Le véritable motif de l'inexécution des lo pour le colportage et la vente du gibier, le voici.

Dans une perquisition opérée sur un mandat nominatif, il a été saisi chez un des principaux marchands de gibier, des cailles, des perdreaux, des faisans. C'était une commande qu'on allait livrer à M. Thiers, alors président du pouvoir exécutif. Les pièces saisies furent envoyées, conformément aux instructions administratives, dans un hôpital, à l'Hôtel-Dieu. Le commerçant prit peur, et un avocat, député radical, se chargea de sa défense. Chose rare, l'affaire n'a pas été classée ; mais le procès-verbal, en opérant son mouvement lent et ascensionnel, a bifurqué pour une destination jusqu'ici restée inconnue. Le malheureux commissaire de police, attaché aux délégations spéciales et judiciaires, qui avait procédé à la saisie, dressé l'acte, a failli ne jamais arriver à sa retraite. Il aurait dû, disait un jeune secrétaire du cabinet ministériel, mettre des pains à cacheter sur ses

(1) On sait cependant, au moment opportun, exhumer une vieille loi, un ancien décret, comme cela vient de se produire au conseil d'État, le 8 août 1888, à l'égard de M. R., sujet français, que le résident général du Tonkin a expulsé de son territoire en vertu des dispositions *combinées* de l'édit de juin 1778, de la loi du 28 mai 1836 et des décrets des 27 janvier et 8 février 1886.

A propos de l'expulsion d'un citoyen français sur notre territoire, cet édit de Louis XVI, appliqué sous la troisième République, rend songeur.

lunettes et donner un laisser-passer au gibier qui devait, le soir, figurer au dîner officiel d'un Président de la République. Le magistrat avait exagéré l'étendue de sa mission. Ne s'était-il pas avisé de relever sur les livres de livraisons, les dates, les noms, les adresses des acheteurs de perdreaux, cailles, faisans pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août, époque de fermeture pour la chasse? Parmi bien des personnalités figuraient les noms de plusieurs fonctionnaires faisant partie de l'état-major de la préfecture de police. L'individu chargé de prévenir le marchand de gibier s'était trompé de jour : il avait annoncé la visite domiciliaire du commissaire pour le lendemain.

Ce qui est arrivé pour le Président de la République peut se présenter pour le ministre des affaires étrangères, et le meilleur remède de l'administration supérieure pour éviter les conflits est de s'abstenir ; cependant, avec un peu de fermeté, il serait si facile de faire respecter la loi !

La lutte de la gendarmerie et des gardes-chasse contre les braconniers restera toujours vive et remplie d'épisodes sanglants dont quelques-uns viennent, comme celui-ci, se dérouler en Cour d'assises. Les jurés prennent maintenant l'habitude d'écarter les tentatives de meurtre. Quant à la police correctionnelle, elle relève à peine le simple délit de chasse sans permis, même la nuit.

Il devient donc inutile et dangereux de troubler les braconniers au cours de leurs opérations

nocturnes; gendarmes et gardes forestiers en font trop souvent, hélas! la triste expérience, et si, aux abords des bois, on entend un coup de feu retentir dans le silence de la nuit, c'est, le plus souvent, une tombe qui s'ouvre pour l'un de ces modestes serviteurs d'une loi que nos gouvernants ne se sentent pas le courage de faire appliquer.

— Adressez-moi un rapport général sur le braconnage, en signalant surtout ceux qui le favorisent. Je m'entendrai avec le Ministre pour réagir contre les abus commis par les restaurateurs, les plus coupables, puisqu'ils inscrivent, sur leurs menus, malgré la fermeture de la chasse, le gibier à poil et à plume.

— En temps prohibé, la consommation de gibier de provenance française n'est pas aussi commune que pourraient le faire supposer les cartes de certains restaurants : ceux-ci s'approvisionnent de pièces de venaisons, expédiées de l'étranger par autorisation spéciale et moyennant certaines formalités toujours scrupuleusement remplies; quelquefois, le gibier figurant sur les tables se compose de pâtés et autres conserves dont aucune loi n'interdit le colportage.

Des éleveurs, installés dans Paris ou aux environs, fournissent également aux amateurs des volatiles vendus vivants, et cela à titre d'oiseaux de luxe ou d'agrément, mais qui en réalité sont livrés à la consommation pendant la clôture de la chasse.

Le braconnage se développe d'une manière

inquiétante pour le dépeuplement du gibier de toute nature et les braconniers deviennent légion. Les porteurs de fusils sont les plus dangereux, mais les moins destructeurs ; les autres nantis de filets, de lacets, de pièges que l'industrie met à leur service, forment la majorité. Il y a des filets fabriqués avec de la soie écrue, de provenance japonaise, et cette soie remarquable par sa légèreté, sa finesse, sa solidité, permet de transporter facilement, et sans danger, cinquante mètres carrés de filets. C'est le comble de la perfection.

En général, le braconnier est hardi, entreprenant, robuste, et possède des connaissances cynégétiques ; il aime passionnément la chasse, autant par profit que par indépendance, et ne voulant relever d'aucun maître, il n'exerce jamais sa véritable profession. Aussi, est-il considéré comme un ennemi redoutable et redouté, parcourant les champs à ses risques et périls, ne pouvant voir ni sentir l'ombre ou la présence de l'autorité.

Dans les campagnes, on l'appelle vulgairement : « méchant à l'homme ». On pourrait ajouter : « à l'humanité », car j'en ai vu peu aimer leur femme et leurs enfants.

Plus ses condamnations augmentent, plus il s'endurcit, et cela explique la quantité de crimes qu'il commet souvent afin d'échapper à une légère répression.

Les gardes le redoutent, le gendarme l'évite, les juges le ménagent.

Le Préfet regarda sa montre. —Je n'ai que le

temps, dit-il, de me rendre au palais de l'Elysée. A ce soir.

Le Directeur l'attendait au passage, et lui remit une lettre écrite par le compagnon de Furet, celui que j'avais fait sortir de la cellule, afin qu'il n'assistât pas à l'interrogatoire du colonel des braconniers. Il s'excusait d'avoir confondu le Préfet avec un inspecteur des prisons, fonctionnaire qu'il qualifiait d'inutile pour défendre les intérêts des détenus. En même temps, et par déférence, il indiquait son véritable état civil.

— Prenez ce renseignement, me dit le Préfet, et vous me rendrez la lettre. Puis il monta dans son coupé.

En quittant Mazas, le Directeur m'interpella :

— Ce n'est pas bien, vous auriez dû me prévenir.

— Prévenir de quoi ?

— De l'arrivée du grand chef ; il savait vous voir ici ?

— Il a voulu nous surprendre.

— Je n'aime point les surprises.

IV

MAZAS

—

DEUXIÈME PARTIE

—

Louise-les-deux-Pouces. — Vive la crapule. — Mort aux vaches. — Au revoir, Peau-de-Satin. — Règlements. — Perquisitions. — Système de communication. — Téléphone d'un genre nouveau. — Mouche-à-Bœuf. — Bataillon. — Boule-de-Neige. — Voleurs de chevaux, de voitures et de valises. — Cellules téléphoniques. — Collection de légumes secs. — L'absinthe. — Deux natures. — Le matamore. — Le néant de Mahmoud. — Coupures de journaux. — Mâchonneur de papier. — Fantaisie de poète. — Jambe de bois. — L'argot en boulettes. — Les maisons de l'avenue Daumesnil. — Gardiens de prisons. — Service des prisons. — Extradition.

A l'heure convenue, une voiture contenant Oiseau-Mouche et Porthos s'arrêtait à la porte de mon domicile; j'y montai et nous partîmes pour Mazas.

— Qu'avez-vous fait de Zizi-Pampan ? leur demandai-je.

— Comme toujours il a tenu sa promesse me répondit Oiseau-Mouche, et je l'ai récompensé par un bon dîner qu'il absorbe en ce moment à la Sûreté.

— Alors Bec-de-Moule, Marche-Vite et Lavette sont arrêtés?

— Avec Louise les « Deux pouces », une belle fille, amie des voleurs. Tous les quatre jouaient aux cartes dans le sous-sol de la brasserie « Des Cotillons ».

— Cette Louise connaît-elle Zizi-Pampan?

— C'est elle qui sert d'intermédiaire entre les complices et la maîtresse de celui-ci.

— Vous savez enfin où demeure cette femme mystérieuse?

— Rue Mosnier, mais depuis hier elle a quitté son appartement meublé avec les soixante-dix mille francs soustraits du coffre-fort de l'entreposeur de la Villette. Bec-de-Moule paraît décidé à livrer la *femelle* pour se venger de Zizi-Pampan.

A neuf heures, le Préfet descendit de son coupé, et pour la seconde fois de la journée nous nous rendîmes à la prison.

Le Greffier l'informa que le Directeur se trouvait auprès de sa nièce malade; il allait le prévenir.

— Abstenez-vous-en, repartit le Préfet; j'ai de ses nouvelles, je viens de le voir au théâtre du Châtelet; sa parente avait sans doute besoin de distractions. Ma visite sera courte, et le gardien-chef me suffira; mettez-moi tout de suite en communication avec lui.

Arrivé dans la salle circulaire, le Préfet fit le tour de la rotonde vitrée, cherchant à s'orienter sur l'endroit précis d'où partaient des cris insolites, des appels, des imprécations, des échanges de propos orduriers, et des hurlements de sauvages, poussés à pleins poumons. Les mots s'entrecroisaient, et parmi ceux qui dominaient nous entendîmes : « Vive la crapule, vivent les faussaires, vivent les voleurs. Miaou ! Cocorico ! Et ta sœur ! Zut ! Taisez vos g.....! A bas la rousse ! Mort aux vaches ! Tiens bon, Roucain ! Bonsoir, Capsule ! Merci, Pistache ! A demain, Pépette ! Au revoir, Peau-de-Satin ! Nous tuerons quinze Piles !

Le tapage étant général, le Préfet en manifesta sa surprise.

— C'est ainsi chaque soir, répondit mélancoliquement le gardien chef ; à l'extinction des lumières, le vacarme commence et dure quelques minutes pendant lesquelles les mauvais détenus s'interpellent et échangent par les fenêtres des cellules donnant sur les promenoirs, les propos que vous venez d'entendre.

— Et vous acceptez cela paternellement ?

— Par impossibilité de l'empêcher. Le règlement apposé dans l'intérieur des cellules est positif, il interdit les cris, les chants et les conversations entre détenus ; mais pour le mettre à exécution, il faudrait presque autant de cachots que de prisonniers (1).

— Faites-vous ouvrir les cellules où vous avez à opérer ? me demanda le Préfet.

(1) *Règles à observer par le détenu dans sa cellule.* — Il est

— Toutes les trois font partie de la première division ; le numéro trente-neuf a pour locataire Boule-de-Neige, saltimbanque très brun, ayant des cheveux crépus formant boule. L'homme est dangereux, et, pendant le cours de mes recherches, il y a lieu de le tenir en étroite surveillance.

Le chef gardien ouvrit la porte de la cellule numéro trente-neuf, et Porthos s'approcha de Boule-de-Neige en lui disant : « Ne craignez rien, mon ami, je veille sur vous. »

expressément défendu de chanter, de parler à haute voix ou de chercher à établir des communications avec les autres détenus, soit dans la maison, soit au promenoir.

Le détenu doit tenir sa cellule constamment propre et ne faire aucune inscription, ni dessins sur les murs, sous peine de punitions.

Il lui est expressément recommandé de ne faire aucune dégradation dans sa cellule, ni aux livres et objets mobiliers et de literie qui lui sont confiés ; en cas d'infraction, le détenu, outre la punition qu'il encourra, sera rendu responsable des dégâts.

Il doit tenir dans la plus grande propreté le siège et la cuvette du conduit d'aisances et n'y jeter que l'eau absolument nécessaire au maintien de la propreté.

Pour assurer l'aération de la cellule et enlever toute mauvaise odeur, il faut, lorsque la fenêtre est ouverte, boucher l'orifice du siège d'aisances à l'aide du tampon de bois à ce destiné ; et il faut, au contraire, ôter ce tampon lorsque la fenêtre est fermée. Le couvercle à charnières doit, dans tous les cas, être abaissé.

Tous les matins, à l'heure qui sera indiquée par le surveillant de la section, le détenu roulera son hamac et son matelas, et les placera bien empaquetés sur la tablette.

Les couvertures et les draps seront pliés avec régularité et placés sur la tablette qui se trouve au-dessus de la porte.

L'heure de dresser le lit, le soir, sera également indiquée par le surveillant ; les lits ne devant jamais être tendus pendant le jour.

Lorsque le détenu a besoin de parler au surveillant, il

L'inculpé, surpris, resta muet. Je lui donnai connaissance de la pièce de justice m'ordonnant de saisir les papiers et objets susceptibles d'examen qui seraient trouvés dans sa cellule. Ma mission terminée, un surveillant le fit habiller.

Je procédai aux mêmes formalités dans la cellule cent six, occupée par le nommé Bataillon et dans celle cent soixante-treize, où se trouvait Mouche-à-Bœuf.

Sur mon ordre, le gardien chef mit les détenus

doit tirer la poignée de bois placée à côté de sa porte, pour le prévenir. Il ne doit point appeler de la voix et surtout ne pas déranger sans un motif urgent les préposés à la surveillance.

Lorsque le détenu ira au parloir, au promenoir ou au greffe, il devra s'y rendre avec célérité et en observant le plus grand silence.

Il recevra à sa sortie de cellule une petite plaque qu'il devra rendre au surveillant à sa rentrée.

Après avoir mangé et, au plus tard, une demi-heure après la distribution des vivres, le détenu placera sa gamelle sur la planchette située devant le vasistas de sa porte.

Si le détenu désire être visité par le médecin ou avoir un entretien d'urgence avec le directeur, l'aumônier ou autres employés, il en préviendra le surveillant.

Le détenu peut également réclamer la visite de l'inspecteur général ou lui faire passer ses réclamations.

Le détenu qui veut interjeter appel du jugement qui le condamne doit, dans les dix jours qui suivent, écrire à M. le Procureur de la République, mais il ne signera pas sa lettre. Il sera appelé à cet effet au greffe où sa signature doit être légalisée. Dans le cas où le détenu ne saurait pas écrire, il ferait connaître verbalement au surveillant son intention de former appel.

Lorsque le détenu sera au parloir avec son visiteur, il devra n'élever la voix qu'autant qu'il sera nécessaire pour se faire entendre ; dans le cas contraire, le surveillant chargé de la police le ferait immédiatement rentrer dans sa cellule.

Toute infraction sera punie.

dans d'autres cellules en attendant leur interrogatoire.

— Il s'agit d'établir leur moyen de corresp dance, dis-je. La cellule trente-neuf est au r de-chaussée, celle cent six au premier étage, et celle cent soixante-treize au second. Ces trois cellules occupent le milieu de la galerie, une sur le côté droit et deux sur le côté gauche Chaque cellule est pourvue d'un siège à l'a glaise inodore et les tuyaux de descente de ' même division aboutissent à une cave commun voûtée, sonore, où sont autant de tinettes que de cabinets d'aisances. Soit que les tubes conducteurs ne s'adaptent pas hermétiquement aux ouvertures des tinettes, soit à cause d'une prise d'air facilitant l'évaporation des gaz délétères, il est certain que les bruits volontaires se produisant dans les cuvettes parviennent à la cave et de là remontent par les autres conduits dans les cellules de tous les étages.

Nous allons en faire l'expérience : Porthos va remplacer Boule-de-Neige, Oiseau-Mouche, Bataillon, et un surveillant, Mouche-à-Bœuf. Lorsque celui qui parle a la tête enveloppée dans une couverture, le son de la voix, paraît-il, gagne en étendue, nous pourrons en juger l'effet par nous-mêmes en appliquant le procédé. Porthos parlera le premier, Oiseau-Mouche répétera les paroles de son collègue et le surveillant les confirmera. Pendant cet essai, nous nous tiendrons à l'intérieur de la cave.

A peine les positions étaient-elles prises, que la grosse voix de Porthos résonna et nous en-

tendîmes très distinctement cette phrase : « Le système de communication que j'emploie est connu des voleurs, qui en usent ; on le nomme dans l'argot spécial de Mazas : *Le parloir.* »

Oiseau-Mouche et le surveillant redirent les mêmes mots.

L'expérience était concluante.

— Vous le voyez, monsieur le Préfet, les détenus, par ce moyen, causent entr'eux sans que les gardiens puissent saisir leur entretien.

Le *premier principe* devant présider à la construction d'un établissement de ce genre, est celui d'éloigner tout ce qui peut faciliter les communications entre les prisonniers, autrement la mise au secret devient inutile si les inculpés peuvent non seulement correspondre avec leurs complices, mais encore se faire entendre par cent vingt détenus à la fois, sur deux cents placés dans la même division, car il est nettement établi que les mots lancés par ce téléphone d'un nouveau genre, sont répercutés à droite et à gauche sur un périmètre comprenant vingt cellules.

La qualité maîtresse de Mazas, surnommée la *prison modèle,* disparaît par cette irréparable défectuosité, qui est commune aux cinq autres divisions, et les architectes, ici comme ailleurs, ont eu plus de souci de faire monumental que de rester sur le terrain pratique.

Conduisez-nous, dis-je au gardien, à la chambre d'instruction et arrangez-vous de façon à y envoyer successivement, et sans qu'ils puis-

sent se rencontrer, Mouche-à-Bœuf, Bataillon et Boule-de-Neige.

— Ce sont, demanda le Préfet, les sujets dangereux dont vous m'avez parlé, qui seraient les auteurs de crimes récents.

— Précisément, et l'opération de ce soir doit changer les doutes en certitude. Ces voleurs de chevaux, de voitures, se rendaient la nuit, aux arrivées des trains de grandes lignes, et racolaient des voyageurs ne connaissant ni Paris ni notre langue, afin de les conduire dans des endroits isolés pour les dépouiller. On suppose que leur dernière victime est un espagnol, à cause de son teint brun et d'une chemise neuve qu'il portait avec l'étiquette d'une maison de commerce de Valence, et marquée aux initiales B. B. Depuis deux mois, ces repris de justice se moquent du juge, et sur ma demande, ce magistrat a obtenu leur entrée dans la même division. J'avais pour but de faciliter leurs confidences réciproques. Comme je l'ai prévu, ils se sont mis en communication par le conduit que vous connaissez et mieux encore à l'aide de ces petits cahiers saisis dans leur cellule respective et qui contiennent d'utiles renseignements écrits avec des mots conventionnels dont j'espère découvrir la clé. L'argent ne leur manque pas, ils reçoivent du dehors des secours anonymes et on a le soin de mettre les lettres dans les boîtes placées aux stations de chemin de fer. Sous l'enveloppe figure seul un billet de banque.

Mouche-à-Bœuf ayant été amené par un gardien, je lui demandai, en montrant les notes

échangées avec ses complices, quel intermédiaire était à son service ?

Il répondit : « Nous avons à Mazas les *commodités* d'un bureau de poste avec cellules téléphoniques. »

— Sur ce brouillon de lettre destiné à Boule-de-Neige, il est question du refroidissement (mort) de Bébé Valence « et du Matamore. » Quels sont ces deux hommes?

— Des hommes, ça, il y a de quoi se tordre. C'est mon *aminche d'aff* (1) qui m'a envoyé des vers de sa composition. Il est instruit et superbe, mon beau saltimbanque, lorsque, vêtu de son manteau en guenilles, coiffé en arrière avec son vieux chapeau à plumes, il tire sa longue épée, marche comme un coq sur les tréteaux des baraques ambulantes, entre la grosse caisse et le tambour, et récite son « Matamore » sur les places des villages en fête.

La foule le contemple, l'admire, l'applaudit, et je suis heureux de ses succès.

— Bataillon partage-t-il votre enthousiasme pour ce poète ambulant?

— Il est jaloux et n'a aucune passion pour les vers.

— Vous collectionnez aussi les lentilles, les haricots, en voici des échantillons avec leur date d'entrée dans votre cellule?

— Je les retire de ma gamelle, pour m'amuser à les mettre en collier et l'offrir à ma *dabe* (2)

(1) Ami d'affaires.

(2) Maîtresse.

qui les fera recuire avec un morceau de la

— C'est elle qui vous adresse de l'argent?

— Le *plâtre* (1) me tombe du ciel.

— Vous pouvez, dis-je au gardien, réintégr le détenu et faire venir le suivant.

— Moi, d'abord, je ne sais rien, s'écria B taillon en se dirigeant vers moi, et puis le lun je n'aime pas qu'on trouble mon sommeil.

— Vous ne dormiez pas, lui répondis-je, et on ne vous a encore rien demandé.

— J'attends.

— Reconnaissez-vous ce cahier de notes saisi dans votre cellule?

— Certainement.

— A qui les destiniez-vous?

— A la postérité.

— Dans la personne de Boule-de-Neige.

— Puisque vous le savez, il devient inutile de m'interroger.

— Vous recevez des secours du dehors?

— On a des amis inconnus.

— Ou des complices qui vous font parvenir de l'absinthe.

— Vous avez pris ma petite fiole, avec son sirop couleur d'espérance; quand je suis enrhumé, il me calme.

— Le juge a l'intention d'en terminer avec vous cette semaine.

— Ce n'est pas moi qui faciliterai sa tâche, il a beau me laisser en *marinade* dans ma cage,

(1) Argent.

personne ne connaîtra mon passé. Mes *poteaux* (1) mêmes l'ignorent.

— Où les avez-vous connus?

— Sur les estrades des théâtres forains où Mouche-à-Bœuf et Boule-de-Neige paradaient. Ils se perdront avec leur monomanie *d'aligner des lignes* et de croire à la beauté de leurs vers, moi j'y suis rebelle comme à leur prose, vous verrez cela sur les cahiers saisis.

— Pourquoi continuez-vous à correspondre avec eux?

— Nous sommes liés; mais j'avais l'intention de ne rien dire et voilà que je parle trop. Au revoir!

— Voulez-vous demain?

— Comme il vous plaira.

Et le gardien, sur un signe, emmena Bataillon.

— Celui-là fera des révélations, dit le Préfet.

— Il prévoit l'orage et cherche à s'abriter; il se vante en disant qu'il ne dira rien, car nous saurons tout. L'esprit de corps des voleurs tend à disparaître, à moins qu'il y ait entre eux des relations plus étroites comme celles qui paraissent exister entre Mouche-à-Bœuf et le saltimbanque. Il sera difficile d'avoir raison de ce dernier, un coquin rusé, mis au courant des diverses phases de l'instruction par un moyen encore introuvable pour nous.

— En flattant ses goûts poétiques, peut-être y arriverez-vous?

— Je crains de vous fatiguer.

(1) Camarades détenus.

— Au contraire, ces séances curieuses, ces scènes réalistes, saisissantes, ces détails de mœurs brutales, ces tableaux pris sur le vif m'intéressent sous bien des rapports; et au lieu de ce joli monde sous les verrous, je vois défiler d'étranges physionomies où certains types se dessinent avec une singulière netteté. C'est ici que la perversité de l'homme apparaît dans toute sa laideur physique et morale.

Le surveillant annonça selon l'usage : « Le 39 de la première! » et Boule-de-Neige fit son entrée.

— Mouche-à-Bœuf, lui dis-je, vous considère comme un artiste, il admire vos écrits et s'incline devant votre supériorité.

— Il sait qu'il y a en moi deux natures : la première, aux passions sauvages et révoltées ayant les instincts de la bête fauve; la seconde, poétique, idéale, que j'abandonne aux fantaisies de mon esprit; alors je compose des vers, et j'aime à les déclamer. Dans le *Matamore*, par exemple, je me suis pris pour modèle.

— La forme de vos cheveux ne se prête guère au personnage que vous voulez mimer?

— Les directeurs de spectacles roulants ont des perruques; et si j'en avais une ici avec mon manteau troué, ma vieille rapière, mon vieux chapeau à plumes, vous seriez étonnés et ravis de m'entendre.

— Nous nous passerons des accessoires.

Boule-de-Neige s'empressa de commencer la tirade suivante :

La forêt pleine d'ombre en sentiers se partage;
Les oiseaux, malgré l'heure, y gazouillent encor;
Un rayon lumineux, traversant le feuillage,
Vient jouer sur la mousse au milieu des fleurs d'or.

Bientôt sur l'horizon le soleil va descendre,
Et la chaleur du jour s'éteint avec le soir.
L'églantine rosée, au feuillage vert tendre,
Jette un plus doux parfum près du vieux sapin noir.

Soudain des cris bruyants ont troublé le silence;
Un rire aigu s'y mêle à des refrains grivois;
Dans le chemin couvert, une troupe s'avance :
Ce sont comédiens s'en allant par le bois.

Aux lueurs du couchant qui rougissent l'allée,
Ces gens pailletés d'or brillent d'un vif éclat.
Isabelle à l'œil noir, vient, pudique et voilée;
Cassandre, avec lenteur, marche comme un prélat.

Arlequin en cadence écrase la fleurette;
Pierrot à pas comptés jongle avec des bâtons ;
Puis c'est la Colombine, agaçante et coquette,
Et le Juge, ivre et las, qui titube en festons.

Enfin le Matamore, à la longue rapière,
Arrive le dernier, tout triste, et le front bas ;
Son manteau dentelé traîne loin par derrière;
La plume du chapeau tombe jusqu'à ses bas.

Il est jeune pourtant, et sa fine moustache
Se relève avec grâce au-dessous d'un nez droit;
Le profil énergique au soleil se détache;
Il a grand air, malgré son pourpoint trop étroit.

Son regard suit la troupe et bientôt l'abandonne;
Pourtant son cœur y trouve un attrait tout-puissant.
Aux couplets égrillards que l'arlequin fredonne,
Il s'arrête, oppressé d'un ennui grandissant.

Rencontrant Isabelle à l'œillade agaçante,
Matamore a su plaire et s'est laissé charmer.

Il fut heureux un jour; mais la femme est changeante.
La cruelle bientôt a cessé de l'aimer.

Léandre, l'amoureux de la troupe nomade,
Le remplace auprès d'elle aujourd'hui, sans raison;
Le blondin fat et sot a fui la promenade
Pour le jupon trop court de la folle Lison.

Matamore s'appuie aux branches d'un vieux chêne;
Il admire Isabelle aux derniers feux du jour;
Un regard de ses yeux, un souris le ramène...
Hélas! la belle enfant se jouait de l'amour.

Elle suit le sentier, et, sans tourner la tête,
Respire des muguets cueillis par le chemin;
Mais Léandre survient, souriant; la coquette
Lui jette avec ses fleurs un baiser de la main.

Pour saisir les muguets, le bel ami se penche.
Matamore en colère a sauté par devant.
« — Si tu prends ce bouquet, ton dernier lit de planche
Sera fait de ma main... Crois-moi, marche en avant!

— Oui-dà, déguenillé, maraudeur et bravache!
Ton manteau t'abandonne et ton castor est gras.
Ta plume est un squelette, et ton museau fait tache
Sur ce coin verdoyant. Je n'ai peur de ton bras.

— Ce bouquet m'appartient; je le prends, je le garde,
Et puisses-tu crever du bruit de mes succès!
— C'en est trop à la fin! Beau libertin, en garde!
Ma lame de ton cœur saura trouver l'accès! »

Et Matamore fou, qui hurle dans sa rage,
Se jette sur Léandre, avec l'épée en main.
L'amoureux se défend; mais plus calme et plus sage,
Il ménage ses coups et gagne du terrain.

Contre un arbre acculé, les pieds dans la verdure,
Le jaloux en fureur a perdu son sang-froid.
Son œil gris est hagard... Longtemps le combat dure;
Enfin le Matamore est percé d'un coup droit.

Blessé mortellement, il roule dans la mousse.
Léandre, sans remords, l'abandonne et s'enfuit...
Le bois semblait dormir dans une lueur douce,
Dernier rayon du soir qui précède la nuit.

— Misérable assassin! Vrai gibier de potence!
Il me laisse mourir sans aide et sans secours!
Je n'y vois plus! J'ai soif! Je me meurs de souffrance
Et lui, leste et léger, il vole à ses amours!

— Crever ainsi tout seul comme un chien!... Misérable!
Pas une goutte d'eau! Pas un mot d'amitié!...
J'étouffe!... Plus d'espoir!... Passion exécrable!
Je meurs pour toi, femelle, et meurs sans ta pitié! »

Mais un pas qui s'approche a fait dresser l'oreille
Du malheureux blessé, sur le sol étendu;
Un jeune prêtre vient, dans la clarté vermeille :
Il arrivait aux cris du bravache éperdu.

— Tonnerre! un calotin! C'est la pire des choses
Que réservait le diable à l'heure de ma mort!...
J'aimerais mieux Suzon et ses lèvres de roses...
Un spasme douloureux le traverse et le tord.

— Que viens-tu faire ici, réponds, l'homme en soutane?
— T'aider à bien mourir, frère, au nom du Seigneur.
— Va, poursuis ton chemin, noir corbeau que Dieu damne!
Ta sombre robe annonce un oiseau de malheur.

— Et me voici pourtant ton unique ressource!
Ma voix donne la paix; ma main, la goutte d'eau.
— Grimace faite exprès pour engraisser ta bourse!
— Ma soutane est plus vieille encore que ton manteau.

Les décrets du Très-Haut sont inconnus à l'homme,
Et par sa volonté, je viens te secourir.
Repens-toi du passé; voilà ton dernier somme.
Implore ton pardon; pour toi tout va finir!

— Tu parles du Très-Haut? Malheureux, s'il existe,
Il renierait d'abord un être tel que moi.

Vicieux, sans remords, libertin, égoïste,
Assassin et voleur, je n'ai ni foi ni loi.

Du richard orgueilleux je servais la vengeance,
Et dépêchais mon homme au moins chaque matin.
Je faisais mon métier, d'honneur, en conscience,
Trouant sans sourciller la bure ou le satin.

Le soir, ivre de bruit, de chansons, de ripaille,
Sur la nappe rougie étendu sans pudeur,
Je dormais, et, le jour, je battais la muraille...
Le ruisseau bien souvent a reçu ma valeur.

Amoureux d'Isabelle, aux tréteaux de la place
Je me suis fait acteur, pour vivre à son côté ;
Jaloux avec fureur, ne quittant plus sa trace,
Je maudis même encor son infidélité. »

La voix du malheureux n'était plus qu'un murmure.
C'en est fait ; il succombe aux caprices du sort.
Déjà l'ombre du soir sur sa pâle figure
Voile ses yeux ternis qu'envahissait la mort.

Ainsi tombé, cet homme abandonné du monde
Inspirait au bon prêtre une vive douleur.
Oubliant ses méfaits et sa triste faconde,
Il pleure, en l'embrassant dans une sainte ardeur.

Le blessé qui délire et que la fièvre écrase
Relève son œil lourd, où brille un dernier feu.
Puis, un dernier hoquet, une dernière phrase :
— Eh ! le diable m'emporte ! Il m'a fait croire à Dieu !

— Vous avez un réel talent de déclamation.

— Ajoutez-y celui d'auteur. Ma dernière œuvre a été conçue, il y a huit jours, dans ma cellule.

— Vous l'intitulez ?

— Le *Néant de Mahmoud.*

— Vous pouvez nous en donner connaissance?

— Avec plaisir.

Boule-de-Neige, heureux de se jouer de notre apparente crédulité, se mit à déclamer ce qui suit :

Une tête est plantée en haut d'une muraille,
Un vieux corbeau se tient près d'elle, qui la raille,
Soleil resplendissant, Mahmoud, où donc es-tu ?
J'ai crevé tes deux yeux, ton trône est abattu;
Des mouches ont raison de ta toute-puissance;
Saurais-tu distinguer ta mort de ta naissance?
Où sont-ils tes trésors, tes harems, tes palais,
Tout ce peuple à genoux, alors que tu parlais,
Tes cavaliers chargeant, au lourd bruit des timbales,
Qui mêlaient leur tonnerre au sifflement des balles,
Et leurs lames, tremblant comme des champs d'épis?
Vois cette plaine immense : elle semble un tapis,
Tout fleuri par le sang qu'ont versé tes armées,
Où sont, sur les chameaux, ces litières fermées,
D'où tombaient des regards beaux comme des éclairs?
Où sont tes étendards déroulés dans les airs?
Pour ta tête, veux-tu l'éventail de mon aile?
Quand tes plumes de paon se balançaient sur elle,
Quand, lascives, les seins dressés, les yeux vers toi,
Tes esclaves dansaient, oh ! qui songeait à moi,
Et me voyait au loin sortir du désert sombre,
A l'appel de la mort, qui te guettait dans l'ombre?
Ce soir, je volerai sur tes blancs escaliers,
Dans la salle où rôdaient tes lions familiers.
Et mon chant remplira, si dédaigné naguère,
La cour où rugissaient tes éléphants de guerre.
— De nous deux, aujourd'hui, quel est donc le plus fort,
Du vieux corbeau vivant ou du grand sultan mort?

— Où avez-vous puisé ce sujet?

— Dans un livre traitant de la littéra hindoue.

— Nous avons consacré au poète tout temps qu'il désirait, dis-je au Préfet ; il f maintenant que le voleur de valises explique participation dans l'assassinat du voyage espagnol.

— C'est la première fois que j'entends sérieusement parler de ce crime, répon Boule-de-Neige.

— Il en est question dans ces cahiers ren plis d'argot que vous échangez quotidienne- ment avec Mouche-à-Bœuf et Bataillon. Hier soir, vous leur avez recommandé d'être pru- dents, à l'instruction, sur le bébé de Valence.

— Je ne les vois pas.

— Mais vous correspondez avec eux par les cabinets d'aisances.

— Drôle de téléphone, plus compromettant qu'utile. Du « mitard » (cachot) où j'étais hier, la voix ne peut arriver jusqu'à leur cellule.

— Vous avez donc essayé ?

— On me l'a dit.

— Que signifient ces coupures de journaux ayant trait à cet assassinat ?

— On me les a envoyés.

— Qui, on ?

— Des amis.

— Ceux qui vous assistent anonymement.

— C'est possible.

— Sur le fond de cette enveloppe, je lis une série de mots dont la véritable signification m'échappe.

— Peut-on voir ?

Par un geste rapide, le prisonnier s'empara de la pièce, la froissa et la mit dans sa bouche.

Porthos lui saisit vivement la tête en s'écriant :

— Veux-tu rendre ça, vilain paillasse.

Mais Boule-de-Neige mâchait toujours le papier pour faciliter son passage dans l'estomac. Alors Oiseau-Mouche lui pince le nez de manière à couper la respiration et lui dit :

— Maintenant, beau matamore, il faut cracher le *fafiot,* c'est indigeste.

Et le papier, repoussé, se projeta sur le sol.

— Nous rechercherons quel intérêt vous aviez à l'anéantissement de cette enveloppe ?

— Fantaisie de poète.

— Qui rimaille en s'attribuant la paternité de vers n'étant jamais sortis de sa cervelle.

Le *Matamore* est l'œuvre d'une femme d'esprit, parente de Lamartine, qui s'appelle M^me^ la baronne Antonine L. de Rochemont, et le *Néant de Mahmoud* fait partie d'un recueil de poésies de Jean Lahor, l'ami de Bourget, de Guy de Maupassant. Vous avez volé les manuscrits dans la valise qui vient d'être saisie chez votre recéleur avec la malle du sujet espagnol assommé par vous, malle contenant encore du linge marqué aux initiales B. B.

— Prenez garde ! ma nature farouche va prendre le dessus, et si les gardiens portent des chaussons la nuit à Mazas, pour éviter le bruit et laisser dormir les prisonniers. moi je me charge de les réveiller.

— Toi, interrompit Porthos, tu vas remiser ta *clapette* (langue) ou je te bâillonne comme un chien galeux pour t'empêcher de... mordre et je te fourre au *mitard,* là tu pourras fabriquer des vers à la lune en t'inspirant de ton obscurité.

— Puis-je remettre le 39 en cellule ? demanda le gardien-chef.

Le Préfet fit un signe affirmatif.

Le misérable suivit le gardien et Porthos sans proférer une parole.

La feuille mâchonnée par lui contenait ces mots ainsi superposés :

Vanterne. — Canfouine. —
Avenue. — Guibon de Saton. —
Guicheter. — Balade. —
Balanstiquer. — Vestos. —
Babille.

— Nous pourrions bien avoir là, dis-je au Préfet, la clé du mystère qui règne sur cette association de malfaiteurs.

— Chef, dit Oiseau-Mouche, Vanterne signifie fenêtre, Canfouine la maison, Avenue est un terme inconnu au vocabulaire de l'argot, Guibon de Saton, au singulier, représente une jambe de bois, Guicheter veut dire regarder, Balade désigne une promenade dans les promenoirs de Mazas, Balanstiquer c'est jeter, et Vestos prend la place des légumes secs, tels que lentilles, haricots. Quant à Babille, c'est la signature ou l'indication d'une lettre.

— Vous nous tirez les cartes d'une nouvelle

manière, dit en souriant le Préfet ; et je vais à mon tour éclairer le point obscur qui vous déroute : Jambe de bois est une allusion à l'ancien gouverneur du château de Vincennes, qui perdit une jambe, en 1809, à la bataille de Wagram.

— Cela me paraît vrai ; et l'on peut ainsi, répondis-je, constituer cette phrase : La fenêtre d'une des maisons de l'avenue Daumesnil a vue sur les promenoirs et permet de jeter des pois ou des haricots contenant des écrits.

Plusieurs immeubles de cette voie dominent en effet la prison, et ce n'est pas la première fois que des signaux sont échangés entre les locataires occupant les chambres de bonnes et les pensionnaires de Mazas. Au moyen de sarbacanes, des boulettes de terre, gravées de caractères hiéroglyphiques, lancées de l'extérieur, sont venues se perdre dans les cellules ; elles pénétraient par les fenêtres qui, vous le savez, ont la forme de sabords.

Demain, à la première heure, j'examinerai ce nouveau terrain de combat. Maintenant, permettez-moi, monsieur le Préfet, de vous remercier pour votre intervention qui m'a permis d'opérer ici en toute liberté.

— J'ai recueilli moi-même de précieux renseignements, et cette seconde visite va me permettre d'apporter certaines réformes en supprimant des abus. Les inculpés poussent des cris n'ayant rien d'humain, lisent les journaux et correspondent entr'eux avec une étonnante facilité ; l'absinthe circule dans les cellules, et

la cuisson des aliments laisse à désirer. J
porte les réserves de Bataillon, sa maîtress
passera du collier qu'il lui destinait. Dites-
sérieusement si les gardiens sont négligents
coupables ? (1)

— Ni l'un ni l'autre. Les pauvres diables, au
moindre zèle, sont dénoncés à des journaux
payant les délateurs, ou subissent le sort du
garde Bonvin. La tolérance devient la consig
générale des petits fonctionnaires si peu d
fendus par les grands, ceux-là ferment les yeu

(1) Extrait du journal le « Figaro », 1er avril 1889 :

Il y a quelques semaines, nous annoncions qu'un aventurier, le fameux Jeannolle de Valneuse, écroué momentanément à la Conciergerie pour les besoins de l'instruction, avait tenté de sortir de cette prison à l'aide d'une clef en bois, fabriquée par lui pendant sa détention. Il s'en fallut de peu que cet escroc de haut vol ne reprît sa liberté. Des gardiens le surprirent, une nuit, au moment où il allait franchir la dernière grille qui le séparait du grand air.

Fabriquer, dans sa cellule, une clef de bois, n'est pas chose absolument facile et à la portée du premier gredin venu. Mais de Valneuse n'en était pas à son coup d'essai. La hardiesse et la singularité de ses dernières évasions ont fourni la preuve qu'on n'avait pas affaire à un gredin vulgaire. Il avait donc bien pu arriver à ses fins en fabriquant sinon une clef, du moins un outil qui lui permît de faire jouer la serrure et le verrou de la porte de son cachot.

Le Parquet n'a pas cru à cette ingéniosité du détenu. Il a voulu voir dans cette tentative d'évasion la complicité d'un ou de plusieurs gardiens, et un juge d'instruction, M. Espierre, fut commis pour procéder à une enquête à ce sujet.

Le juge a-t-il partagé l'avis du procureur de la République? Son instruction a-t-elle révélé des faits probants de complicité dans le personnel des employés de la Conciergerie ? nous sommes tentés de le croire, puisque deux mandats d'amener ont été lancés contre deux gardiens de la Conciergerie, et que ces derniers, révoqués au lendemain de la fugue avortée de Jeannolle, sont actuellement au Dépôt.

les oreilles, et n'emploient la violence qu'à la dernière extrémité. Les malfaiteurs ne craignent point de faire des veuves que l'Etat laisse le plus souvent dans la misère. Il faut que l'initiative privée supplée souvent à l'inertie administrative.

L'entrée de Porthos interrompit notre conversation. Il était furieux.

— Sans le gardien chef, j'étranglais ce pître assassin qui m'a porté un coup de poing derrière la tête en s'écriant : « Toi, je te reverrai. »

— Vous n'êtes donc pas sorti de sa cellule à reculons ? Cela vous est pourtant recommandé.

— Je ne recule jamais. Je l'ai engagé en le quittant de *numéroter ses os,* car si la fantaisie lui prend de s'évader et qu'il me tombe sous la main, je le démolirai.

— Pas d'amour-propre, Porthos, il faut laisser ce soin à l'exécuteur.

A dix heures et demie, nous quittions Mazas.

— Où allez-vous ? demanda le Préfet.

— Au commissariat.

— Profitez de ma voiture. Avenue Victoria, dit-il au cocher.

— Croiriez-vous, monsieur le Préfet, que je n'entre jamais dans une prison sans éprouver un serrement de cœur ; je suis saisi par ce malaise indéfinissable qui enveloppe toute personne visitant les malades d'un hôpital. Ni au dehors, ni au dedans, les prisons et les hôpitaux ne ressemblent aux autres établissements ; on se sent étouffer sous leurs murs épais, on y respire

péniblement, comme dans une serre chaude, l'on a hâte d'en sortir, avide d'air pur et d'espace.

Dans les maisons pénitentiaires, il s'exhale une odeur de greffe, de parloirs, de cellules, de cachots. La vue a pour horizon des grilles, des barreaux, des judas, et l'on n'entend que le bruit de grosses clés tournant dans d'énormes serrures, ou celui produit par le mouvement sec et rapide des verrous glissant le long des gâches. Tout cela vous envahit d'une vague tristesse à laquelle viennent se mêler des scrupules de conscience. Si au milieu de ces malfaiteurs professionnels se trouvaient des innocents ? Déjà la justice frappe sévèrement ces êtres ignorants de nos codes, de notre civilisation, elle ne fait pas assez la part des délits provoqués par la misère, et réserve trop son indulgence pour ces mêmes délits nés de l'opulence.

— Votre visite hebdomadaire aux prisons est un service que vous vous êtes imposé, utile, très pratique, et qui doit amener les inculpés à vous dire bien des choses?

— Ce qu'ils ne disent pas serait bien plus intéressant à savoir. Les agents doivent les étudier, les laisser causer, et ne leur poser que des questions pouvant rafraîchir leur mémoire ou préciser une date, un fait. Les prisonniers ont de la patience, nous devons les imiter et au milieu de leurs nombreux mensonges discerner la vérité. Ceux qui avaient nié arrivent aux aveux ; d'autres, au contraire, les rétractent. Les agents leur parlent familièrement,

l'expansion se produit, et, plus à l'aise qu'en présence du directeur et du juge d'instruction, ils finissent par raconter leur histoire.

Tous les êtres humains ont un sens, un défaut ou une qualité qu'il faut savoir chercher et saisir. Là réside la force de la police, qui connaît mieux les vices de la société que ses vertus, et si elle n'a pas les mérites qu'elle devrait avoir, elle n'a pas non plus les imperfections qu'on lui prête.

— Ce service des prisons est-il coûteux à ma préfecture?

— A peine 150 francs par mois, et pour cette modique somme, je reçois quotidiennement des quantités de lettres contenant d'importantes révélations. Son organisation est établie de manière à faciliter la tâche de la justice en général par ses rapports constants avec les Parquets de la Seine et ceux de la province. Il s'attache surtout à constater l'identité des prisonniers et les reconnaissances annuelles se chiffrent par trois et quatre cents.

— Quelle prison visitez-vous lundi prochain?

— La Santé, où j'irai entendre ce faussaire, professeur d'argot, camarade du Roucain. Ses antécédents restent obscurs, il a déjà subi en France deux condamnations pour escroqueries au change de monnaie et vol au narcotique, et son extradition est demandée par les autorités allemandes et anglaises; il aurait participé à la fabrication de faux billets de divers pays étrangers.

La procédure relative à l'extradition néces-

site des formalités exceptionnelles et voilà trois mois qu'elle passe par la filière des chanceleries sans aboutir. J'en profite pour rechercher l'identité de ce malfaiteur cosmopolite qui a refusé de se laisser photographier. Le costume qu'il porte est français. En guise de papiers, il possède un diplôme de chimiste décerné par la Faculté de médecine de Madrid. Il déclare avoir beaucoup voyagé; mais je crois qu'en fait de monuments, ce qu'il a le plus visité, c'est l'intérieur des prisons.

Mon passage à la Santé sera de courte durée, et j'espère vers quatre heures pouvoir me rendre auprès du directeur de Sainte-Pélagie afin d'obtenir des renseignements au sujet d'un orgueilleux financier nommé Goliath, qu'il a provisoirement comme pensionnaire.

La voiture qui filait vite s'arrêta au square de la Tour Saint-Jacques. Nous descendîmes, et le Préfet en pénétrant au théâtre du Châtelet m'informa que je le trouverais lundi soit à la Santé, soit à Sainte-Pélagie.

Arrivé dans mes bureaux du quai de l'Horloge, je vis étendus sur des matelas et ronflants, Bec-de-Moule, Marche-Vite et Lavette. Louise-les-Deux-Pouces lisait une pièce de comédie; Zizi-Pampan commençait à écrire un mémoire.

V

LA SANTÉ

Travail en commun. — Bibliothèque. — Infirmerie centrale. — Système mixte. — Deux régimes. — Prison. — Hôpital. — Catégories de condamnations. — Enfants et vieillards. — Bernardo Pastilla. — Faux espagnol. — L'argot. — Malfaiteurs de *haut parage*. — Vautours. — Ermites. — Attristés. — Hiboux. — Canonniers. — Pilotes. — Aiglons. Aigles blancs. — Langage Sémaphorique. — Dieu. — Le corps humain. — Le temps, les saisons, les jours, les heures. — La famille. — La campagne. — Les bâtiments. — Les aliments. — Les boissons. — Les vêtements. — La parure. — Les bijoux. — Le mobilier. — Les ustensiles de ménage. — Les métaux. — Les minéraux. — Les billets de banque, l'or, l'argent, les monnaies. — Les mesures. — Les professions. — Les outils. — Les armes. — La justice. — La police. — Les voleurs. — Les prisons. — Les diverses dénominations. — Les verbes. — L'Argot étranger.

La prison de la Santé, ouverte le 20 août 1867, dans la rue de ce nom, est située derrière l'Observatoire, XIV^e^ arrondissement. Elle a remplacé l'ancien couvent des « Madelonnettes » qui, depuis 1823, était destiné à la détention des condamnés correctionnels.

Cette nouvelle maison peut recevoir mille détenus. Elle occupe une superficie de trois hectares, et l'ensemble du bâtiment a la forme d'un trapèze. La construction se divise en deux parties : la première, installée d'après le système de Mazas, est entièrement cellulaire et contient cinq cents prisonniers ; la seconde, réservée aux condamnés pour délits de droit commun, se compose de salles, d'ateliers, de réfectoires, et peut également recevoir cinq cents détenus. Le quartier cellulaire comporte quatre ailes de bâtiment qui convergent vers une rotonde centrale occupée par la chapelle. Chacune de ses ailes est percée dans sa longueur par une nef que bordent, de chaque côté, trois étages de cellules. Les nefs sont éclairées par un vitrage placé dans les combles, et par une grande baie garnie de barreaux de fer et ouvrant sur le profil excentrique de la galerie.

La rotonde de la Santé est pourvue d'une coupole recouverte en tuiles, comme tout le reste de l'édifice, et des deux côtés se dressent de longs tuyaux de cheminées qui servent en même temps pour le chauffage et la ventilation. Les deux quartiers sont en pierres meulières et les murs de refend en briques, tandis que les bâtiments destinés aux services accessoires sont tous en pierre de taille et s'élèvent dans les cours angulaires ménagées entre les ailes.

Le greffe, les logements du directeur et des employés sont situés au fond de la première cour, où l'on pénètre par une large porte à

plein cintre, ouverte dans un avant-corps construit en façade sur la rue de la Santé.

Les préaux forment une suite de petites cours triangulaires qui rayonnent sur un point élevé où se tient le surveillant.

L'air, la lumière pénètrent en quantité dans l'intérieur des bâtiments et des ateliers. Le travail en commun facile, peu pénible, est pratiqué sans goût, le gain qu'il produit étant trop minime.

Il y a deux bibliothèques : l'une affectée aux détenus, compte plus de cinq mille volumes ; l'autre, spéciale pour les médecins, ne renferme que des ouvrages scientifiques.

Une infirmerie centrale fonctionne depuis 1872, et les directeurs des prisons de la Seine y dirigent leurs malades, au lieu de les envoyer aux hospices civils, où les évasions devenaient quotidiennes.

La direction du service médical est confié à un chirurgien, assisté de médecins et d'élèves internes.

L'aménagement matériel de cette prison dénote un progrès réel : son système mixte, c'est-à-dire mi-partie cellulaire, mi-partie en commun, évite l'immonde promiscuité surtout pendant la nuit où la réclusion solitaire est générale. Le foyer permanent de corruption inhérent aux autres établissements de répression n'existe point dans celui-là, et le mélange judicieux de deux régimes satisfait à la fois aux exigences de la morale, de la discipline et de l'humanité. Cependant, par une amère iro-

nie, la *Santé,* devenue *prison-hôpital,* est la maison pénitentiaire où les décès sont les plus nombreux, mais elle n'a pas encore à son actif de lugubres épisodes comme Sainte-Pélagie, la Conciergerie, la Roquette et Saint-Lazare. C'est l'établissement paisible, administré au temporel par un directeur, trois greffiers, cinquante surveillants, et au spirituel par deux aumôniers.

Dans le quartier commun, les prisonniers sont divisés par catégories de condamnations qui varient à l'infini. Ici se trouvent les voleurs de profession, les escrocs de toutes nuances, les chevaliers d'industrie de tout acabit ; là les souteneurs, les pédérastes, les débauchés, les vagabonds, les mendiants ; plus loin, les falsificateurs de denrées alimentaires, les fraudeurs sur les alcools, sur les allumettes, les banqueroutiers, les adultères et leurs complices ; enfin, les coupables de cris plus ou moins séditieux et les condamnés politiques *non recommandés.*

La seule différence qui existe entre les prisonniers est celle des années : à côté de l'adolescent, on remarque le vieillard, et rien n'attriste comme la vue du vice chez l'enfant ou chez l'homme à cheveux gris. Ces deux âges extrêmes ont droit à tant de sympathie, qu'on éprouve une pénible émotion en songeant que leur odieuse conduite contraigne à les mépriser.

N'ayant qu'un détenu à voir, je me rendis seul à la prison de la Santé.

— Bernardo Pastilla est-il toujours à l'infir-

merie ? dis-je, au greffier en chef. Voici la pièce de justice qui m'ordonne de conférer avec lui.

— Il entre en convalescence, et je vais mettre à votre disposition un gardien qui va vous accompagner.

— Ah ! s'écria le malade en m'apercevant.

— Seriez-vous disposé à devenir confiant ? lui demandai-je.

— Non, certes. Le silence plus que la parole est ici de rigueur.

— Si trop parler nuit, le silence n'est pas toujours d'or.

— J'en conviens ; mais en vous voyant, j'ai pensé que le Directeur avait l'intention de me renvoyer à Mazas, et c'est le cœur triste que je reprendrai ma cellule. On est bien dans cette maison, et j'aurais voulu y rester jusqu'à mon départ pour Cologne.

— Je n'ai aucune nouvelle à vous donner au sujet de votre départ, je sais seulement que des mandats relatifs à l'extradition offrent des difficultés ; ils ne paraissent pas vous être applicables en raison de l'âge et des prénoms qui diffèrent. Votre diplôme de chimiste est une pièce fausse, fabriquée en triple expédition ; sur la première vous avez 28 ans et le prénom d'Andrès, sur la seconde 31 ans et le prénom de Bernardo ; enfin, sur la dernière, figure : Enrique, âgé de 35 ans. Le nom soi-disant patronymique est Pastilla, et ce serait celui d'un honnête commerçant de la ville de Grenade, étranger à la chimie.

Ma visite a pour but de causer du Roucain et de sa bergeronnette, que vous connaissez !

Le faux espagnol conserva le mutisme.

— Ma question vous embarrasse.

— Ce n'est pas la question..... mais la réponse.

— Vous avez dû faire vos humanités en France ?

— Pourquoi cela?

— Parce que vous connaissez la finesse de notre langue.

Revenons au Roucain, qui a déclaré vous connaître.

— Par sa maîtresse, en ce moment à Saint-Lazare, et que j'ai rencontrée aux Folies-Bergère.

— Le Roucain a connaissance d'un certain travail auquel vous vous livrez et qui consiste à grouper les principaux termes d'argot en usage parmi les malfaiteurs de tous les pays.

— Le Roucain a dit vrai ; je viens d'en terminer le classement.

— A qui destinez-vous ce manuscrit?

— Au chef supérieur de la police de Saint-Pétersbourg. C'est une façon de lui prouver ma reconnaissance, le nouveau vocabulaire l'initiera au langage spécial des individus vivant, comme moi, en dehors des lois. En France vous avez plusieurs dictionnaires de la « langue verte », rédigés par des écrivains à l'esprit curieux, cultivé, tels que ceux d'Alfred Delvau et Louis Rigaud. Le dernier paru, celui de Lorédan-Larchey, intéressant, moderne, est un

modèle du genre, mais tous renferment des expressions peu applicables aux voleurs professionnels ; les différents argots y sont confondus et les mots en usage parmi les gredins et les filles ne ressemblent pas à ceux courant les ateliers, chez les artistes, au théâtre, aux courses ; l'argot du régiment n'a rien à voir avec celui des hommes politiques, des financiers, des avocats, des écoles et des employés de chemins de fer. C'est là que réside le défaut capital de tous les dictionnaires parus jusqu'ici, chez vous comme ailleurs.

Des amateurs s'amuseront un jour à collectionner les locutions de chaque corps d'état; quant à moi, je ne centralise que les termes indispensables dont se servent les individus classés dans la haute et basse pègre. A côté d'expressions grossières, canailles, il y a celles qui sont précises, de bonne compagnie, employées par les grecs, les escrocs, les faussaires, les chloroformistes, les détrousseurs du grand monde, tous gens fins, souples, insaisissables, parce qu'ils sont toujours en route et qu'ils ne pratiquent ni le vol brutal, ni l'effraction vulgaire, et dont la marche ascendante se poursuit en multipliant ses moyens d'actions. Ces malfaiteurs de *haut parage* s'appellent des « vautours », ceux des grands chemins des « ermites » et ceux combinant les vols, des « courtiers ». Les individus qui par nécessité fracturent une porte prennent le nom de « canonniers, » les malfaiteurs travaillant la nuit sont des « attristés, » des « hiboux », et les « pilotes » repré-

sentent les indicateurs. Les « aiglons » d gnent les apprentis et les chefs de bande on titre « d'aigles blancs ».

Chaque pays ayant son argot plus ou moi imagé, pittoresque, je ne donne pas l'origi des mots pour la plupart intraduisibles, le sens ne pouvant être compris que dans l'e droit où ils sont nés, attendu qu'ils subisse l'influence des circonstances et des habitude rappelant des choses ou des événements locau

— Votre futur manuel, sorte de volapük, formera un résumé de la langue internationale des filous parcourant les principales villes de l'Europe ?

— Le langage sémaphorique universellement adopté par les nations, permet aux marins de tous les pays de s'entendre entr'eux, les voleurs cosmopolites ont aussi des signaux de reconnaissance, afin de se mettre en rapport avec leurs complices, courtiers et pilotes.

— Voulez-vous me montrer la classification de votre travail?

— Volontiers. Voici justement tout ce qui a trait à la partie française. Je commence par Dieu, pour finir par les verbes en cataloguant le corps humain, les animaux, le temps, les saisons, les jours, les heures, la famille, la campagne, les bâtiments, les aliments, les boissons, les vêtements, la parure, les bijoux, le mobilier, les ustensiles de ménage, les métaux, les minéraux, les billets de banque, l'or, l'argent, la monnaie, les mesures, les professions, les outils, les armes, la justice, la police, les voleurs, les prisons, les dénominations diverses et les verbes.

DIEU

DIEU : Grand-Mec — Terrible — Mec-des-Mecs — Redoutable.

CORPS HUMAIN

HOMME : Orgue — Cave — Demorre — Gonze — Pantre — Type — Bête-à-Pain.

FEMME : Largue — Gosse — Tricheuse — Menest — Gerse — Lard (vieille femme) — Digue — Bilboquet (grosse femme).

ENFANT : Louba — Loupiot — Miou — Trifaille — Sallé.

TÊTE : Globe — Calebasse Sorbonne (quand le criminel conçoit, exécute le crime) — Tronche (quand ce même criminel a la tête tranchée) — Caillou — Caboche — Couache — Poire — Olive — Nord — Baptême.

FRONT : Marlou — Inspiré — Plafond.

SOURCILS : Cerclés.

PAUPIÈRES : Chassis — Stores.

YEUX : Ardents — Chassis — Chasses — Quinquets — Mirette — Boule-de-Loto — Godets — Calots — Carreaux — Vitres.

YEUX POCHÉS: Duo d'amour

JOUES : Jaffles — Gaillardes Pochettes — Drageoires (cette expression imagée est de mode parmi les voleurs du grand monde, la joue ne sert-elle pas de drageoir lorsqu'on introduit dans la bouche un bonbon que l'on veut laisser fondre).

NEZ : Tase — Braire — Cap — Nazonnant — Tassot — Tournigue — Naz — Tube — Poignard.

OREILLES : Cliquettes — Loches — Esgourdes.

BOUCHE : Gargue — Angoulême — Gargouenne — Mornos — Bécot — Molette — Affamée — Boquabelle.

LÈVRES : Rubans — Attouchements — Baiseuses.

DENTS : Broche — Dominos — Ivoire — Cassantes — Sœurs blanches — Racines-de-buis.

LANGUE : Fauberg — Chiffon-Rouge — Menteuse — Diligence-de-Rome — Lavette — Clapette — Copeau.

MENTON : Banquette — Bichonnet (expression pittoresque : le menton est caressé par la main qui le bichonne.

VISAGE — Burette.

RIDES : Cicatrices.
GRIMACE : Baboues.
CHEVEUX : Douilles. — Blancs : Douilles savonnées — Brigeant — Tiffes — Plumes — Alfa.
BARBE : Baccante.
NATTES : Les deux sœurs.
FAVORIS : Baccante.
MOUSTACHES : Hirondelles — Ombreuses.
COU : Vis — Collier — Colas Interrompu — Cravaté — Ficelé — Qui-qui — La mortaise.
GOSIER : Gargamelle — Goule — Coco — Dalle — Sifflet — Tube — Couloir — Avaloir.
GORGE : Guigue — Gibasse — Jabot — Gras double — Etal — Pis — Boîtes à lait — Avantages.
ÉPAULES : Porte-effets — Porte-turbin — Bascules — Courbes — Endosses — Entablement.
POITRINE : Gilet — Plastron — Cuirasse — Avant-scène — Coffre.
SEINS : Bessons — Nichons — Toto — Globes — Rondins — Rondelets — Abat-jour.
CŒUR : Palpitant — Grand ressort — Fressure — Battant — Frappant.
ESTOMAC : Tube — Gave — Jabot — Cornet.
THORAX : Cage.
VENTRE : Solir — Bidon — Berdouille — Bidonard.
NOMBRIL : Dindillon — Fond-de-pêche.
DOS : Rape — L'humilié.
POUMONS : Doublures.
REINS : Rape.
MEMBRES : Abattis.
BRAS : Demi-auné — Attis — Ailerons.
MAINS : Louche — Arpi — Poques — Battoirs Prenantes — Glisseus
POINGS : Tampons.
DOIGTS : Apôtres — Arpio — Háricots — Osselet Ognelots — Pingleurs.
CUISSES : Gigots — Jambons — Boudinots.
JAMBES : Guibons — Cousières — Brancards — Gambettes — Fumerons — Compas — Pinces.
MOLLETS : Jacquots.
PIEDS : Paturons — Soubassements — Ergots — Maillochons — Inconstants — Courriers — Arpions.
PEAU : Cuir — Etui — Basane.
SANG : Raisiné — Rouquin — Vermois.
VEINES : Vermichels.
VOIX : Grelot — Musette — Creux.
ENCEINTE : Avalé le pépin — Lève-jupe — Hydropique.
BEAU—BELLE : Giron — Gironde — Batif ou Bative — Palas (En cartomancie la dame de trèfle « Pallas » est considérée comme un bon signe).
BORGNE : Guigne à gauche.
BOSSU : Boulendos.
GROS : Gajard — Pelotin — Ficeagolot.

JEUNE : Léchard — Dabuchette.
JOLI — JOLIE : Giron — Gironde — Fignol.
LAID — LAIDE : Toquard — Toquarde — Bléchard — Blécharde.
PETIT : Môme — Taquiou — Loubat.
VIEUX : Bibasson — Vioch.
VILAIN et VILAINE : Bléchard — Blécharde — Moche.

ANIMAUX

BŒUF : Corneau — Fourchu.
BOURDON : Fille galante.
CHAT : Greffier — Mistrique — Estaffiou — Grifard.
CHEVAL : Gaye — Canard — Dinde — Gallier.
CHIEN : Tambour — Cabot — Cazor — Happin — Cabja — Dogue — Alarmiste.
COCHON : Baccon.
HANNETON : Cageton.
MOUTON : Lainé.
OIE : Angluce.
POISSONS : Flottants — Caillé.
POULET — POULE : Ornichon — Ornie.
POUX : Got — Miette.
PUCE : Négresse — Sanguine — Sauteuse — Piquante.
PUNAISE : Lentille.
RAT : Trotteur.
SOURIS : Trotteuse.
VACHE : Corneaude.
VEAU : Meulard.

TEMPS, SAISONS, JOURS, HEURES

ANNÉE : Berge — Bergeronnette (petite année) — Pige — Longe.
FROID : Frisbi — Frimassard — Vert — Vent — Gris.
HEURES : Plombes.
HIVER : Hivio — Blanchouillard — Blanchette.
JOUR : Jorne (le) — Luisant.
JOURNÉE : Journaille — Clarence.
LUNE : Luisante — Moucharde — Cafarde.
MIDI : Nombril.
MINUIT : Nègre.
MINUTES : Broquilles.
MOIS : Marquets.
NEIGE : Mouche d'hiver.
NUIT : Neuille — Brouillotte — Sorgue — Brunette.
SOLEIL : Luisard — Bourguignon — Lumignon (le grand).
TEMPS : Esquine — Boitard.
TERRE : Produisante — Dure — Basse.
VENT : Mistro — Mistrillo — Gris.

FAMILLE, AMIS, MAITRES

GRAND-PÈRE : Dabuche.
PÈRE : Dabier — Dabe — Daron.
MÈRE : Dabière — Daronne — Dabuche.
JEUNE MÈRE : Dabuchette.
FRÈRE : Frangin.
SŒUR : Frangine.
ONCLE : Tonton.
COUSIN : Coquelin — Cesonard.
PARENTS : Dabes.
MAITRE : Dabe — Daro
AMI : Aminche — Pote — Flamand — Risot Fanandel.
CAMARADE : Fanandel.
COMPAGNON : Fanandel.
PATRON-PATRONNE. — Daron — Daronne.

CAMPAGNES, BATIMENTS

BOIS : Satou — Sabir.
CAMPAGNE : Cambrousse — Verdet.
CARREFOUR : Patte d'Oie.
CAVE (Vider une) : — Rincer la profonde.
CHAMBRE : Cambriole — Carrée — Planque — — Condition — Tolle.
CHATEAU : Pipet.
CHEMIN : Tiron, Trimard.
DOMICILE : Canfouine.
ÉGLISE : Entaffe.
ESCALIERS : Echelles.
FENÊTRE : Lanterne — Vanterne — Insipide — Indiscrète — Vent — Ventouse.
HOPITAL : Castu.
MAISON : Creux.
MOULIN : Tourniquet.
NUMÉRO : Blaze.
PORTES : Discrètes — Lourdes.
PAYS : Patelin — Vergne — Patichin.
ROUTE : Fileuse — Poudrée.
VILLE : Vergne.

ALIMENTS, BOISSONS

ABSINTHE : Purée — La Verte — Eau de savon — Herbe Sainte.
BEURRE : Fondant.
EAU : Lance — Vase — Flotte — Lansquine — Litarge — Pousse-moulin — Agoua.
EAU-DE-VIE : Eau d'affe — Train — Viotoire.
FROMAGE BLANC : Durème.
HARICOTS : Fayots.
LAIT : Couliant.
LÉGUMES SECS : Vestos — Vestiges.
LARD : Speck.

LENTILLES : Punaises — Vestiges.
MOUTARDE : Relevante — Ciment.
NOIX : Pâté d'ermite.
ŒUFS : Avergot.
OIGNONS : Pleurants.
OLIVE : Nisette.
PAIN : Gringale — Colifichet — Bricheton — Mousseline — Dentelle — Briffe — Boule — Brignolet — Lartif — Larton — Artée.
POIVRE : Sable jaune — Relevant — Frétin.
PRIME : Davonne.
RAISIN : Calvin.
SEL BLANC : Sable blanc — Morgane — Muron.
SOUPE : Bouillante — Mouise — Laffé — Jaffles.
VERMICELLE : Asticots.
VIANDE : Bidoche — Barbaque — Crigne — Carne — Barbi — Niorte.
VIN : Pive — Jus —, Bluchet.

VÊTEMENTS, PARURE, BIJOUX

BAS : Sachets — Tirants.
BLOUSE : Rouillarde ou vêtement de rouliers — Souillardes — Fourreau.
BOTTES : Pompes.
BOTTINES : Trottinettes.
CASQUETTES : Bâche — Soupape. — Desfous. (M. Desfous serait l'inventeur de la casquette dite à trois ponts si longtemps en usage parmi les souteneurs). — Tuileau — Viscope.
CEINTURE : Tournante — Ficeleuse — Sergolle — Anguille — Besonille.
CHAPEAU : Bloum — Bolure — Galurin — Capsule — Combre — Cylindre — Caloquet — Toiture — Tube — Blocos — Boite à corne — Chapeau de soirée : Accordéon — Décalitre.
CHAUSSETTES : Sachets.
CHAUSSURES : Passes — Esclos — Croquenos — Tartines — Ripatons.
CHEMISE : Liquette — Limace. (La chemise se colle à la peau, comme cet annelé à la terre.) — Sac — Lime — Bannière.
CHEMISETTE : Dimasine.
COIFFURE : Boîte à cornes.
COSTUME : Costo — Pelure — Fringue.
CRAVATE : Chanvre — Blave.
DENTELLES : Rayon de miel — Gratouse.
EFFETS : Fringues — Harnais — Costos — Frusques.
FOULARD : Saute cou — Grain de brune. (Les voleurs s'en servent à la nuit.) — Terre a terre.
GILET : Gileton — Boîte à signes (Monnaies) — Lisette (Gilet long) — Casimir.
JARRETIÈRE : Jarnaffe.

JUPONS : Endosses.
MANTEAU : Tabar — Volant.
MOUCHOIR : Blavin — Tire-Jus. — Pompier — Quatre-Coins— Aniterge.
PALETOT : Alzingue — Pelure — Alpage.
PANTALON : Folzar — Grimpant — Serrouël — Culbute — Montant.
PERRUQUE : Gazon — Boubane — Brigante.
POCHE : Fouilleuse — Fabe Vagues — Baguenaudes — Profondes — Valade (Poche de derrière) — Fouzouse — Fondrière.
REDINGOTTE : Pelure.
ROBE : Traîneuse — Impossible — Mordante — Serpillière.
SABOTS : Péniches — Esclots.
SOULIERS : Riquelots — Rigodons — Péniches — Batancourant — Sorlots — Croquenots — Sarcophage — Trottinets — Bacourant — Fr à Terre — Passif — à repasser — Riclo Boileau — Flacons Philosophes : Mau souliers.
TABLIER : Banette.
BAGUES : Digelettes — C cles.
BIJOUX : Décors.
BOUCLE-D'OREILLE : I zale — Pendante.
CHAINE : Bride — Cor lette — Niaise — P dante — Cadelle.
DIAMANTS : Tentants — Eclairs — Pétillards — Briau — Briagand — Diamants sur papier : Durailles sur mince.
MÉDAILLON : Biribi.
MONTRE en or : Bobino en jonc — Baube en jonc; Montre en argent : Bobino en plâtre — Baube en plâtre — Bog — Boguare — Arrondi — Toquante — Bobe — Coucou.

MOBILIER, USTENSILES

ASSIETTE : Coquille — Morfrante — Tuile.
ARMOIRE : Quoquante. — Armoire à glace : Double face.
BALAI : Pinceau.
BIBLIOTHÈQUE : Babilleuse — Tendeuse.
BOUTEILLE : Boutanche — Goulotte — Flotteuse.
BUREAU : Burlingue — Care à flafflards.
CANAPÉ : Barbottier — Sortie de Guinche (bal).
CHAISE : Siante — Dossière.
COMMODE : Tireuse — Accareuse — Comine.
COMPTOIR : Zinc — Radin.
COUVERTURE : Berline.
CUILLÈRE : Louchonne — Louze.
DRAPS : Empaves.
ÉCHELLE : Montante.

FAUTEUIL : Vieillot — Viochard.
FOURCHETTE : Piquette — Amore — Bête à corne.
GAMELLE : Galetouse.
GLACE : Micheuse — Lavraie — Mirante — Miradou.
LIT : Pagne — Pieu — Fourrachon — Portefeuille — Panier — Chahutant.
LIT DE SANGLE : Trembleur — Plumard.
MATELAS : Mouton — Galette.
PETIT MATELAS : Strapontin.
NAPPE : Voile.
OREILLER : Poualochon.
RIDEAUX : Discrets — Vilquets — Gueusards Quoquerets.
TABLE : Curante — Sable.
TABLE-TOILETTE : Saboulette (Laver nettoyer).
TABOURET : Sandot.
TIROIRS : Rades.
VASE DE NUIT : Gognot — Gogsis — Grosses-lèvres.
VERRE : Glace — Glaçon — Glacis.

MÉTAUX, MINÉRAUX

CUIVRE : Rouget.
ÉTAIN : Ecume de terre — Larmon.
PIERRE : Duraille.
PLOMB : Gras-double noir (du) — Doussin.
SOUDURE : Du blanc.

BILLETS DE BANQUE, OR, ARGENT MONNAIE

BILLETS DE BANQUE : Talbin — Bleuets
OR : Jonc — Jognard
PIÈCE D'OR : Jaunet.
ARGENT : Plâtre — Braise — Dalle — Pognon — Galette — Carlos — Michou — Sacre — — Blé — Oseille — Fric — Fricot — Pèze — 1.000 fr., milled — 100 fr., un pile, un mètre, un tas. — 50 fr., demi-jetée — 20 fr., un signe — Un brillard — 10 fr., un demi-signe — 5 fr., une tune — un palais — une dardunne — une dringue gourdoche — 3 fr., une escole — Escaletta. — 2 fr., Levanqué. — 1 fr., Linvé-Bertelo. — 50 centimes : Pépettes-grains Blanchisseuse-Crotte-de-Pie. — 25 c., Lincé. — 20 c, Lasqué. — 15 c., Loité. — 10 c., Lédé. — 5 c., Fléchards-rotins — Bridou — Dirling-Milôme — Broque — Rond — Pétard. — 1 c., — Bidoche.
MONNAIE : Menouille.
FAUSSE MONNAIE : Poussier.

MESURES

MÈTRE : Ancrée — Jetée. **LIVRE** : Toise.
LITRE : Potée, kilo.

PROFESSIONS

APPRENTI : Arpette.
AVOCAT : Parfumeur — Pilier — Bêcheur — Puisatier — Blanchisseur — Lessivand — Trompe.
AVOUÉ : Eponge d'or.
BANQUIER : Fafioteur — Beurrier — Saute-rondelles.
BLANCHISSEUR : Papillon.
BLANCHISSAGE : Baquet — Poule d'eau.
BONNETIER : Paturot.
BOUCHER : Crignolier.
CHARBONNIER : Bougnat.
CHAUDRONNIER : Jalo.
CHIFFONNIER : Biffin — Piqueur — Graffin.
CHEVALIER DU CROCHET : — Cupidon.
CHIRURGIEN : Boucher.
COCHER : Trimballeur.
COIFFEUR : Echellier.
CONTRE-MAITRE : Contre-coup.
CORDIER — Tortousier.
CORDONNIER : Passifleur — Le Patron : Pontife — L'ouvrier : Gniaff. — L'apprenti : Pignouf.
CUISINIER : Coq.
DÉMÉNAGEUR : Commodier.
DOMESTIQUE : Cambrou — Domestique malpropre — Trouillon — Trouillonne.
DOUANIER : Requin.
ÉBÉNISTE : Pot-à-Colle.
FERMIER : Garnafier.
HUISSIER : Requin de terre — Talbin — Macaron.
JARDINIER : Arroseur de verdure — Jaffin.
JUGE DE PAIX : Bâton.
LOGEUR : Marchand de sommeil.
MAÇON : Lipette — Linot — Ligorniot.
MARCHAND DE VINS : Bistro — Troquet.
MÉDECIN : Tronbif — Sérieux — Sonde.
MEUNIER : Gripis.
PHARMACIEN : Flutenc.
PHOTOGRAPHE : Tire-poire.
PORTEUR D'EAU : Cribleur de lance.
PORTIER : Lourdier—Lourdeau — Pibloque.
PROPRIÉTAIRE : Probloque — Sévère — Pingre — Tollier — Pioleur.
RENTIER : Rembasle.
SAGE-FEMME : Mômière — Tire-Môme.
SERRURIER : Bruge.
SOLDAT : Griffeton.
TAILLEUR : Pique-prune — Pique-poux.
USURIERS : Carcagnos.
VIDANGEUR : Porte-crême.

OUTILS DE MALFAITEURS

CLÉS : Carroubles — Clous — Crochettes — Poincelets.
FAUSSE CLÉ : Tâteuse — Bibi — Carreaux — Tournante — Débridoir.
CISEAUX : Fauchants.
CLOUS : Clavins.
DIAMANT DE VITRIER : Lachard — Lacheton.
ÉCHELLE : Montante — La Barrée — Passe-Vanterne — Escabrante — Lève-pieds.
LANTERNE : Lampistron — Sourdoche — Brûlotte.
LIME : Mordante — Doucette.
MARTEAU : Fou — Balançon — Frère Frappart — Chican.
MÈCHE : Avant-courrier.
OUTILS : Agobilles — Bataclan — Cadets.
PINCE : Rigolo — Frère Jacques — Dombeur — Jacobin — Monseigneur — Charlotte — Pied de biche.
RESSORT DE MONTRE DENTELÉ ET SCIE : Pique-vert.
SCIE : Criarde — Mordante.

ARMES

COUTEAU : Linge — 22 — Surin — Sion — Châtellerault — Eustache — Dague — Coupe-lard — Coupe-sifflet.
FUSIL : Flingot — Bottoche.
RASOIR : Graton.
REVOLVER : Epateur — Emoucheur — Bête à chagrin — Bagof.

JUSTICE, POLICE

AGENTS : Reniffleurs — Pestailles — Vaches — Raclette — Raille — Arnaque — Ces Messieurs — Pestailles — (Ceux des mœurs) Emballeurs.
AVOCAT GÉNÉRAL : Crosseur.
COMMISSAIRE DE POLICE : Quart — Quart d'Œil — Moissonneur.
COUR D'ASSISES : Planche à pain.
GARDIEN DE LA PAIX : Rateau — Flique — Sergot — Cierge — Prévo.
GENDARMES : Laceurs — Guignolles — Cabot ferré — Liège — Sapin —

Royaux — Cogne — Tourne-vis.

INDICATEUR : Bourrique — Mouvette.

JUGEMENT : Sappement.

JUGES : Curieux — Palpeurs — Fouinettes — Lustres — Chats-fourrés.

MINISTÈRE PUBLIC : Crosse — Crosseur.

OFFICIER DE PAIX : Bricul — Cabestan.

PALAIS DE JUSTICE : Cicogne.

POLICE : Raclette — Renifflette — Rapporteuse — Moucharde — Raille — Larnacle — Volante — Rousse.

POUCETTES : Allia dont se servent les ; darmes pour conduir. malfaiteurs en pris

PRÉFET DE POLICE : Da — Dabe des reniffle — Meg de la Rousse.

PRÉFECTURE DE POLI Tour pointue — Pépe Lentifière — Lafierro — Grande boutique Judée — Cuisine.

PRÉSIDENT : Gâcheur — Moqueur.

SERGENT DE VILLE : Sergot — Cierge — Flique — Lones — Sbire — Flique.

SURETÉ : Poisse.

SURVEILLANCE : Surbine.

VOLEURS, PRISONS

AIGLES BLANCS : Chef de bande de grands voleurs.

AIGLONS : Apprentis voleurs.

APPRENTIS VOLEURS : Aiglons.

ARGOT : Jars.

DÉVIDER DU JARS : Parler argot.

ATTENTION : A crai ! — A cresto ! — Faites attention.

MOI : Mon orgue.

TOI : Ton orgue.

LUI : Son orgue.

EUX : Leur orgue.

LUI : Sezières.

NOUS : Nouzailles — Nozières.

VOUS : Vouzailles — Vouzingand — Vozières.

OUI : Nouzailles — Noziè-res — Gy — Ji.

NON : Brenicle.

ATTRISTÉS : Voleurs travaillant la nuit.

BAGNE : Dure — Grand Pré — Fagot.

BARREAUX : Harpe.

BOURREAU : Faucheur — Taule — Charlot — Tollard.

CACHOT : Mite — Mitard — Cachemite.

CANONNIERS : Voleurs fracturant les portes.

CELLULE : Cellotte—Cage.

CENTRALE : Boude.

CHEFS DE BANDES : Aigles blancs.

CONDAMNÉS : Gerber — Ramasser.

CONDAMNÉ A MORT : Fièvre cérébrale.

CONDAMNATION : Sapement — Gerbement.

.L D'ASSISES : Planche au pain.
RTIERS : Voleurs combinant les vols.
EURS : Aboyeurs (celui qui appelle les inculpés au Dépôt).
LLES DE LA GUILLOTINE : Abbaye de Cinq-Pierres.
LATEUR : Mouton — Bourrique — Vache.
FRACTION : Fric-frac — onomatopée, bruit de la chose que l'on casse).
MITES : Voleurs de grands chemins.
'ASION : Crampe.
ÉCUTÉ : Faucher.
ARDIEN DE PRISON : Gaffe — Barbaudier.
GREFFE : Rustuc.
GUET : Gap.
GUILLOTINE : Buter — Faucher — Gerber — La Veuve — Bascule — Abbaye de Cinq-Pierres.
HIBOUX : Voleurs travaillant la nuit.
INDICATEUR : Courtier.
LETTRES : Biffeton.
MALFAITEURS : Vautours.
MALFAITEURS DE GRANDS CHEMINS : Ermites.
MENOTTES : Serre-pogne — Cabriolet.
NOMS : Faux — Faux-noms centre — Albache — Centriot — Blaze.
PILOTES : Indicateurs des grands voleurs.
PRISON : Hosto — Carruche — Serre — Tas de pierres — Lourde — Cantou — Balon — Lycée — Clou — Toile — Turbette — Enflacqué.
PROMENADES DES PRISONNIERS DANS LES PRISONS CENTRALES : Queue de cervelas (faire la).
PUNITIONS : Franc-carreau (Punition infligée aux prisonniers pour des fautes légères. Elle consiste à coucher une nuit ou deux dans la cellule sans lit, c'est-à-dire sur le sol).
SCIER SES BARREAUX : Jouer du violon.
SURVEILLANCE (EN) : Trique — Canne — Mortier.
TOILETTE : Coupe de cheveux pour les condamnés à mort.
VOLEURS : Pègres — Chahuteurs — Carroubleurs — Pickpockets — Fil de soie — Escarpes — Grinches.
PETITS VOLEURS : Pégriots — Raton.
VOLEURS ASSASSINS : Escarpes.
VOLEURS COMBINANT LES VOLS : Courtiers.
VOITURE CELLULAIRE : Calèche du Préfet — Panier à Salade.

DÉNOMINATIONS DIVERSES

AGENCES : Etouffoirs — Enfonçoirs.
AIGUILLE : Barre — Chassus — Pince-loque.
ALLUMETTES : Souffrantes perlées.
AMANT : Aide-mari.
AME : Affe.
AMOUR : Enganter — Dardant.
ARGENTERIE : Blanquette.
ASSASSINS : Escarpes.
AUMÔNE : Trucquer.
AVARE : Arco — Râpe — Carcagnot.
BANIS : Sabouler — Aguaduro.
BAL : Guinche — Guinchard — Court-l'heure.
BANQUE (faire la) : Accord entre escrocs.
BATON : Satou.
BÊTE : Baluchon — Gourdiflot — Paquet — Sinvre.
BÊTISE : Pochetée.
BILLARD : Frotin — Prairie — Boulettes.
BOUGIE : Luisante — Calbonde — Allemande (l') — Canne d'aveugle.
BOURGEOIS : Biffard.
BOURSE : Plotte — Filoche — Hane — Crépine.
BOUTIQUE : Boucard.
BRUIT : Potin — Boucan — Pétard — Pousser des schproum.
BUREAU DE PLACEMENT : Suce-larbin — Trou d'ogres.
CABARET : Bibine — Assommoir — Abreuvoir.
CACHETTE : Care.
CADAVRE : Macchabée.
CADENAS : Crapaud.
CALICE : Baignoire à bon Dieu.
CALOTTE : Clergé.
CANNE : Soutenante.
CAPUCIN : Barbichon.
CARTES : Brêmes.
CHANGEUR : Balanceur de braise.
CERCUEIL : Boîte à viande — Robe de chambre.
CHANDELLE : Callonde — Camoufle — Bornette.
CHARBON : Lusquin.
CHEMIN DE FER : Roulant vif.
CIGARE : Madras.
CIGARETTE : Cibige — Cibigeoise — Grillante — Bige.
CLAQUE : Mandole.
COFFRE-FORT : Impénétrable — Récalcitrant — Indompté.
COLÉREUX : Renaudeur — Saigneur.
COLIQUE : Tourmente.
COMÉDIE : Mislocq.
COMPTE : Fade — Mare.
CONSCIENCE : La Muette.
CONTREBANDIER : Maltouzier.
CORBILLARD : Omnibus en deuil.
CORDE : Veuve — Tordouse — Lignotte.
COURAGE : Atout.

CRÉDIT : Crôme.
CUISINE : Laboratoire — Préfecture de police.
DANSEUR : Guincheur — Modeleur — Dindon.
DÉCORATION : Palmé — Ferblanterie — Mauviette.
DÉGUISEMENT : Dégui.
DÉLATEUR : Mouchard — Casserole.
DÉPÊCHE : Volante.
DÉS : Maturbe — Biribi.
DIABLE : Glier — Dache — Rabouin — La Boulangère — Agent provocateur — Tentateur.
DIFFICILE : Cotelard.
DROLE : Tortillon — Goudolier.
ECRITURE : Cape.
ENCRE : Lait à broder.
ENFER : Paquelin.
ENNUYEUX : Crampon — Aspic.
EPINGLE : Piquante — Têtue.
ESPRIT : Nord.
FAUSSAIRE : Homme de lettres.
FEU : Riffle.
FIÈVRE : Dousse.
FILLES : Gonze — Louis XV — Catiche — Gigolette — Margot — Marques — Ruttière — Gousse — Turbineuse — Persilleuse — Belle-Petite — Gerse — Agenouillée — Ambulante — Instantanée — Gommeuse — Mouquette — Permanente — Mousseuse — Errantes — Horizontale — Universelles — Marchandes de sourires — Biches — Tendresse — Attoucheuses — Gourgandines — Cocotte — Crevette — Campeuse — Créatures — Bergeronnette — Trotteuse — Truqueuse — — Outils — Asticots — Eponges — Marmites — Morue — Gadoue — Vieille-Garde — Trumeaux — Pétasse.
FILLE (jeune) : Cerneau.
FORT : Lascard — Gos.
FOU ; Focard — Louffoque — Bignon.
FOULE : Tigne — Meute — Treppe — Vade.
FRANÇAIS : Francillon.
GALE : Frotte.
GUEUX : Réguisé.
HYPOCRITE : Faux nom — Scobard.
HOTELS : Garnot — Palanquin.
HOTTE : Cachemire d'osier.
INFIDÈLE : Paillasson — Campeur ou Campeuse.
INTELLIGENT : Marlou — Maraud — A l'abri — A la hauteur — Mariole.
IVROGNE : Slazique — Champroux — Poivrot — Noyé — Poivrier — Boyau rouge — Eponge.
JAUNISSE : Safran.
JOUEURS : Flancheur — Remorqueur — Flambotteurs.
JUIF : Macchabée — Guinal.
LETTRE : Babillarde — Secrète — Rouleuse.
LIBERTÉ : Decarade.

LIVRE : Babillard — Bavard.
LOCOMOTIVE : Vigoureuse.
LOURD (homme) : Ballot.
LUNETTES : Quinquets de verre — Persiennes.
M ! : Abréviation d'un mot ignoble et grossier.
MAIGRE : Transparent.
MAISON PUBLIQUE : Claque — Bistrie — Boîte à pantre — Ribaudeuse — Botton.
MALADES faux : Francs-mitoux.
MALADIE CONTAGIEUSE : Lazzi-Loff.
MALHEUREUX : Empuroté — Déchiqueté.
MALIN : Mariole — Maraud.
MANIÈRES : Magnes (magnétiser son monde).
MARCHANDISE : Camelotte — Calebase.
MARMITE : Fille publique.
MASQUE : Quoi — Caffard.
MAUVAIS : Rousselette — Raquelette — Amer.
MENDIANTS : Mendigo.
MENDIANTS A DOMICILE : Arcasineur — Fourmotin — Fourneau — Fagne — Pillon.
MENSONGES : Vanne — Fleurons — Bichet.
MENTEUR : Hablichon — Entureur — Jaquette — Habit — Craquelin — Vanneur.
MER : Grand court Bouillon.
MISÈRE : Raffale.
MŒLLEUX : Hommes vigoureux — Costand.
MONT-DE-PIÉTÉ : Pégal.
MONDE : Trèpe — Meute.
MORGUE : La plaque L'hôtesse.
MORT : Cadenché — Cr — Soulasse — Carline Cassarde.
MOU : Flastiquot — Fla quontard.
NIAIS : Job.
NOYÉ : Macchabée — D salé — Bouffi.
OMNIBUS : Bonbonnière filous.
ORGUEILLEUX : Fiérot Costiquor — Cosmide
PAILLE : Fertange — F tille — Plume de beau
PAPIERS : Fafiots — F flards — Faves.
PARAPLUIE : Paralance Rifloquin.
PARESSEUX : Bon à nib Landore.
PARIS : Tas de pierres Pantruche.
PAROLES : Boniment.
PARTAGE : Fadage.
PASSANT : Pacant.
PAUVRE : Mistoufflé — P rotin — Marqué.
PAYSAN : Vaseux — Bou beux — Pallots.
PENDU : Dégringolé.
PEUR : Frio — Flube Taf — Trac — Tracos Frousse.
PIPE : Godelle.
PLAIES (fausses) : Mali greux.
PLUME : Coureuse — Ba bue — Rame — Griffar — Griffante — Frét lante.
POÊLE : Goulu.

PORTEFEUILLE : Pige — Talbin.
PORTE-MONNAIE : Morlingue — Gonflé — Pochette — Porte-mornifle.
POURSUIVI : Les pieds dans la rape (le dos).
PRÊTRES : Ratichon — Sangliers.
QUEUE : Frétillante.
RAPPORT : Babillard.
RECÉLEUR : Fourgat — Fourgue — Trichard.
RECONNAISSANCE DU MONT-DE-PIÉTÉ : Renoblance.
REPAS : Refaite du mattois : déjeuner — Refaite du jorne : dîner — Refaite du sorgne : souper — Morphe — Lampée.
REVERBÈRE : Pendu glacé — Incommode.
RICHE : Gandin — Fricotté — Ensigné — Talbiné.
ROIS : Mecs.
ROUGE : Vermoise.
SANTÉ : Santu — Santoche.
SERRURE : Bouclette — Criarde — Moqueuse — Embarras — Serrante.
SŒUR DE CHARITÉ : Grisailles.
SONNETTE : Brandillante.
SOUTENEURS : Poisson — Brochet — Mac — Dos vert — Costel — Fiche — Dichard — Barbise — Alphonse.
JEUNE SOUTENEUR : Brochet à la mie de pain.
SOUTENEUR EN PROMENADE AVEC son dogue (chien), sa dague (couteau) et sa digue (femme).
TABAC : Simper — Perlot — Labatrock — Sindum Tréfoin — Trèfle.
TABAC A PRISER : Terreau — Sinade.
TRAVAIL : Durillon — Turbin.
VAGABOND : Peau noir — Teint de bois — Filer la Comète — Escargot.
VÉLOCIPÈDE : Allonge-gambette.
VIE : Affe — Viocque.
VIRGINITÉ : Fleur de Mai.
VOITURE : Roulotte — Guimbarde.
VOYAGEUR : Paclineur.

VERBES

ABOYER : Jaspiner.
AFFRANCHIR : Corrompre.
AIMER : Avoir à la bonne — Avoir dans le sang — S'entorcher.
ALLER A DAMES : Recevoir un coup de poing et tomber sur le sol.
ALLUMER : Regarder.
AMUSER : Chamberter — S'embrochiner.
APPELER : Epprener.
ARRANGER : Camoufflé.
ASSASSINER : Ebassir.
ATTENDRE : Poiroter.
ATTIRER : Appachonner.
BATTRE : Jambonner — Chaussonner.
BOIRE : Picter — Pitancher.
CHANGER : Claustiquer — Démurger.

CHANTER : Goëler — Pousser — Gueuliber — Rossignoler.
CHLOROFORMISER : Bercer — Courtiser — S'entyper.
COMMUNIER : Avaler le Luron.
CONNAITRE : Nobler.
COUCHER : Pagnoter — Bacler — Toller.
COURIR : Colleter.
CRIER : Pétarder — Rouspecter — Rejaguer.
DANSER : Frétiller.
DEMANDER : Pilonner.
DÉNONCER : Aller au refil. — Se mettre à table — Manger le morceau.
DÉPENSER : Ecosser — Décher.
DIRE : Bonnir.
DORMIR : Sorguer.
ECOUTER : Escourder.
ECRIRE : Babillarder — Broder.
ENTRER : Entiffer — Rentricher — Embarber.
ENLEVER : Se souffler — S'esquiller.
ESTAMPER : Escroquer.
ETRANGLER : Serrer la vis.
ÊTRE A LA CAMPAGNE : Saint-Lazare.
ÊTRE A L'OMBRE : En prison.
ÊTRE ARRÊTÉ : Enfiler.
ÊTRE VU : Allumé — Gafillote.
EXCUSER : Rebuter.
EXPLIQUER : Bonimenter.
GAGNER : Affurer.
INSPECTER : Chapelonner — Pharmaçonner.
INSULTER : S'escracher — S'abattre.
JETER : Mérer — Balliquer.
JOUER : Flancher — Brémer — Monacoter.
JUGER : Gerber.
LAVER : Sabouler.
MANGER : Croustiller — S'enfiler — Tortorer — Claboter — Morfier.
MARIER : Marida.
MARONNER : Brouter.
MENDIER : Marteler — Sonner.
MENTIR : Enturer — Empiler — Endormir.
MONTER : Scalais — (je monte).
MOQUER : Charrier — Gaussillier — Chiner.
MORDRE : Morganier — Suer.
MOURIR : Cramsé — Cadenché — Cronir — Frapper au monument.
NAGER : Flotter — Gargouler.
PARLER : Jacter — Jaspiner — Cracher.
PASSER A TABAC : Infliger une correction.
PAYER : Casquer, Carmer.
PERDRE : Paumer.
PLEURER : Chiailler — Verver.
PLEUVOIR : Lansquiner — Vasoter.
PUER : Emboucaner — Forter — Schpuser — Chlipoter.
RECEVOIR : Retrousser.
RECONNAITRE : Renobler:
REGARDER : Gaffrer — Miroter — Guicheter — Rechasser — Repérer — Mouchailler.

RENVOYER : Dévoyer — Rebucher : Bouler.
RIRE : Marer — Tordre — Gondoler.
ROUGIR : Farguer — Fargotter.
SAUTER : Pigler — Pokapiquer.
SAUVER : Faire l'abja — Jouer à fuir — Décarer.
SONNER : Dérondiner — Dandiller.
SORTIR : Démurger — Décarer — Déplanquer.
SUIVRE : Filer.
TAIRE : Nifer — Rengracier — Mufler.
TENIR : Cramponner.
TOMBER : Dinguer — Répambre.
TOURNER : Virer — Voluer.
TRAVAILLER : Goupiner — Turbiner — Marner — Maillocher.
TROMPER : Enfler — Enturer — Masquer — Engourdir — Rechauder — Encoffier.
TUER : Nettoyer — Escoffier — Etourdir — Réfroidir — Sionner — Suriner. — Butter.
VENDRE : Fourguer.
VIVRE : Festoyer — Babanquer — Vigoter.
VOLER : Grincher — Pégrer — Chahuter — Secouer — Dégringoler — Vaguer.

Argot est le nom dont vous avez baptisé cet idiome de hasard; en Angleterre, on l'appelle *Cant* et *Slang*; en Allemagne, *Rothwalsch*; en Italie, *Gergo*; en Espagne, *Germania*; en Hollande, *Divantail* ou *Bargeons*; en Portugal, *Calaô*; et en Asie, *Balaïbalan*. L'argot espagnol se rapproche de l'argot français. Pour me résumer, cette variété d'argots, réunis sous ces différentes langues, forme le véritable carnaval de l'imagination.

— Dans ce glossaire, vous avez eu le soin de mettre à l'écart les mots obscènes; et, au milieu d'omissions inévitables, de termes surannés, je constate la présence d'expressions nouvelles et peu répandues.

— En voulez-vous une copie? Vos agents le

complèteront et vous aurez un souvenir de m passage à Mazas et à la Santé, prisons que j père ne jamais revoir.

— Vous avez alors l'intention de cesser cette existence nomade et criminelle?

— J'y suis fermement résolu. Quand vous me reverrez, je serai libre, et la correspondance étrangère que j'adresse aux journaux sera signée de mon vrai nom.

— Quel homme êtes-vous donc?

— Un malfaiteur de circonstance.

— Qui a déjà subi deux condamnations: l'une à Lille pour escroquerie au change de monnaie, et l'autre à Marseille pour vol au n cotique.

— Ces deux jugements sont applicables aux nommés Andrés et Enrique Pastilla, et je n'ai rien de commun avec eux. Je parle cinq langues, et mon éducation me permet d'avoir u pied dans tous les mondes.

— Et vos mains dans toutes les poches.

— La discrétion que je me suis imposé m'empêche de vous répondre affirmativement.

VI

SAINTE-PÉLAGIE

—

Ateliers. — Actes immoraux. — Élèves et maîtres. — Pavillon des Princes. — Insalubrité générale. — Condamnés dits : politiques. — Grand et petit tombeau. — Petite et grande Sibérie. — Nourriture. — Chambres cellulaires. — Valets de chambre. — Madame Roland. — Billet de sortie. — Belette. — Vol à la braise. — Tas de carottes. — *Aveugle lavasse.* — Vieux pègre. — Les embastillés. — Vallès et Vermorel. — Biographie de Goliath surnommé « cochon d'or ».

Après la Conciergerie, Sainte-Pélagie reste la plus ancienne des prisons de Paris.

En 1665, une noble et sainte femme, Marie Bonneau, veuve de Beauharnais de Miramion, fit construire, dans le but d'y recueillir les filles repenties, la maison de refuge située près de l'hôpital de la Pitié et non loin du Jardin des Plantes.

A la suite de transformations successives, ce couvent devint une prison qui servit d'abord aux enfants placés en correction, ensuite aux prisonniers pour dettes. Aujourd'hui, et depuis

1835, cet établissement pénitencier est consa aux individus condamnés à des peines ne passant pas une année. Il dispose de quat vingts cellules et d'une quantité de petits dortoirs contenant de cinq à dix lits.

Trois cent cinquante détenus peuvent prendre place dans les ateliers ; les autres, livrés à eux-mêmes, se disputent, se battent, et dans les chambrées, les corridors sombres, les coins obscurs, commettent des actes immoraux avec un cynisme dépassant toute croyance.

Que de vols, que de crimes ont été conçus à Sainte-Pélagie, où la promiscuité met en contact direct l'apprenti voleur avec le récidiviste rompu à toutes les ruses du métier ! Les malfaiteurs professionnels racontent leurs forfaits en les complétant de détails fantaisistes afin de mieux frapper, par l'audace de l'exécution, l'esprit de leurs auditeurs. Les leçons dans l'art de voler et de se servir habilement du couteau sont écoutés par des élèves complaisants et jaloux de passer maîtres. Là, comme à l'école, et dans toutes les circonstances de la vie, règne la force physique et la force morale.

Malgré des aménagements annuels les dispositions locatives ne permettent pas aux surveillants d'interrompre ces conciliabules malsains, et d'éclaircir les mystères de ce singulier monde rongé par le mal devenu pour eux une seconde nature.

La prison se divise pour eux en trois quartiers. Le principal reçoit les condamnés pour délits de droit commun, le second est affecté

aux détenus pour dettes juridiques, dont le séjour ne dépasse pas un mois, et le troisième dit « Pavillon de l'Est », qu'une longue tradition a baptisé « Pavillon des Princes » est réservé aux écrivains ayant commis des infractions à la loi sur la presse.

Comme on le voit, l'aristocratie est partout.

L'insalubrité des bâtiments est générale et cette maison, l'hiver, fournit un plus grand nombre de malades à l'infirmerie centrale de la Santé que les autres établissements du même genre. Le chauffoir est exigu, les latrines sont infectes ; les cours humides, peu aérées, deviennent trop étroites pour une population qui atteint parfois le chiffre de sept cents individus. On bitume les piliers, on badigeonne et rebadigeonne au phénol, à la chaux, les murs de l'antique couvent, il y règne, malgré tout, un dangereux foyer de maladies et la fièvre typhoïde y existe à l'état permanent.

Les dimanches et les jeudis, de onze heures à deux heures, les parents peuvent communiquer avec les détenus par le parloir ordinaire ; celui de faveur est ouvert tous les jours de une heure à trois heures.

Sur le catalogue de la bibliothèque de Sainte-Pélagie figurent les œuvres de J. Vernes, Souvestre, Dickens, Cooper, les romans des deux Dumas et les poésies de Lamartine.

Le régime appliqué à la catégorie des condamnés dits « politiques », ne ressemble en rien à celui des autres prisonniers.

Le pavillon de l'Est, on le sait, leur appar-

tient, et ce coin privilégié n'a jamais produit la mélancolie.

Les cellules ont été converties en six chambres : au premier étage se trouve la salle de bains, au second le *logement,* local bien ajouré, supportable, au troisième deux pièces désignées sous les noms de *grand* et *petit tombeau,* au quatrième deux cabinets surnommés la *petite* et la *grande Sibérie.* Pendant la journée, les captifs fument, circulent, s'installent les uns chez les autres et la cour attenante au pavillon leur est commune.

La nourriture que l'administration accorde se compose de bouillon gras, de bœuf bouilli, d'un plat de rôti, de pain et de vin ; mais les hôtes de la geôle aux journalistes ne se contentent pas de ces aliments ordinaires ; ils se font apporter du dehors des vivres à leur convenance et, malgré le règlement interdisant les mets et les vins de luxe, plus d'un bouchon de champagne a frappé le plafond de ces chambres cellulaires pour terminer d'excellents repas animés, joyeux, spirituels.

La direction met à la disposition de ces messieurs des auxiliaires remplissant les fonctions de valet de chambre ; ils peuvent aussi conserver leurs vêtements et ne sont point obligés d'assister aux offices. Les lettres sortent et entrent sans être soumises au contrôle, il en est de même pour les livres, revues, brochures et journaux.

Quant aux parents, aux amis, ils ont la faci-

lité de venir aussi souvent que cela leur est agréable.

Le pavillon de l'Est abonde en souvenirs ; il a reçu des célébrités littéraires et politiques, comme en témoignent bien des noms creusés dans la pierre avec la pointe de couteaux. Pendant la période révolutionnaire, Mme Roland y fut enfermée et c'est là qu'elle écrivit avec tant d'âme et d'imagination « ses Mémoires », interrompus le 8 novembre 1793 par son exécution.

La porte ou plutôt la grille d'entrée de Sainte-Pélagie s'ouvre sur la rue du Puits-de-l'Ermite, elle offre un caractère exceptionnel par ses énormes barreaux et ses petites ouvertures.

Les hautes murailles noires sont percées d'étroites lucarnes et l'ensemble du monument a la forme d'un quadrilatère. Sur la partie supérieure a été construite une terrasse avec guérites permettant de placer les sentinelles de nuit chargées d'empêcher les évasions faciles à se produire par les cours.

Au moment où j'allais franchir le seuil de la maison, un individu en sortait en lançant derrière lui un papier froissé que je ramassai. C'était un billet de sortie ainsi conçu :

PRISONS DE LA SEINE

MAISON DE SAINTE-PÉLAGIE

Le Directeur, soussigné, certifie que le nommé Belette (Victor), né à Nevers, département de la Nlèvre, a été mis en liberté, ce jour, à l'expiration de sa peine, et qu'il a reçu la somme de 10 *francs* 8 *centimes*.

SIGNALEMENT

Taille d'un mètre 620 millimètres, cheveux et sourcils châtains, front haut, yeux gris, nez moyen, bouche grande, sans barbe, menton rond, visage ovale, teint pâle, âgé de 18 ans.

Marques particulières : Néant.

Se rend à Moulins (Allier),

Paris, le 18

LE DIRECTEUR,

Pour obtenir les secours de route, le porteur doit présenter ce billet.

— Tenez, dis-je en entrant, à mon ami, le greffier en chef, voilà le cas que l'on fait de vos billets de sortie avec secours de route.

— Vous connaissez le sujet ?

— Parfaitement. A défaut d'outils, Belette, par un procédé nouveau, a volé la recette de

son logeur à la nuit. Ce dernier, pour ne pas ouvrir à chaque instant son tiroir-caisse, avait pratiqué sur la tablette du meuble-bureau une large ouverture en forme de boutonnière, par laquelle il introduisait le prix de ses locations, variant de vingt à cinquante centimes. En l'absence d'outils pour forcer la serrure, et voulant éviter le bruit, cet ingénieux malfaiteur, au moyen de braise chimique, trouvée par lui dans la cuisine, a mis le feu sur la tablette, à l'endroit de l'ouverture peu éloignée de l'encoche où le pène de la serrure va se fixer. La combustion s'est opérée lentement, silencieusement, à l'abri de toute espèce de lumière, et, enfin maître du tiroir, il a soustrait cinquante-trois francs en monnaie de billon.

Le volé dormait dans la chambre ; il n'a rien senti, rien entendu.

Nous voilà loin des effractions à la dynamite.

La signature encore fraîche du Directeur, placée au bas du billet de sortie de Belette, indique sa présence. Puis-je le voir?

— Il visite la maison avec le Préfet de police.

— J'attendrai.

J'allais m'asseoir, quand le brigadier amena au greffe un aide de cuisine qui venait d'être pris en flagrant délit de détournement par un des auxiliaires.

— Voilà, s'écria celui-ci, plus de six semaines que je le guettais sans pouvoir découvrir son *tas de carottes*. Notre *aveugle lavasse*

(bouillon sans yeux) n'est déjà pas si *nourrie* pour la priver de ce légume.

Et s'adressant au voleur, en lui montrant le poing :

— Je suis un vieux *pègre* et je n'aime pas qu'on vole ceux qui sont pincés! Vois-tu, Vidocq avait raison : il n'y a que les voleurs pour savoir faire de la *chouette police*.

— Lorsque le Directeur sera libre, dit le greffier au surveillant-chef, vous conduirez ces deux hommes à son cabinet.

Tous les trois se retirèrent, et je demandai si on commettait beaucoup de vols à l'intérieur des prisons.

— Ici plus souvent que dans les autres établissements : les auxiliaires abusent de la situation qui leur est faite auprès des gens de lettres détenus; ils soulagent légèrement les porte-monnaie en *chipant* cinquante centimes, un franc, quelquefois deux; mais leur préférence porte sur les cigares, les cigarettes, les crayons, les plumes, les canifs, menus objets faciles à dissimuler et à vendre aux autres prisonniers.

— Avez-vous, en ce moment, beaucoup de victimes de la parole et de la pensée?

— Les *embastillés* de la presse nous font défaut, et Goliath seul dispose de leur pavillon.

— Alors on considère cet escroc de haute allure comme un écrivain?

— Il aurait rédigé une feuille financière, et cela a paru suffisant pour lui octroyer cette faveur.

— Faveur qui engendre bien des abus, tout

en créant pour ceux qui en profitent une auréole de martyre, base de la fortune de nos hommes politiques.

— Sainte-Pélagie est en effet pour eux la prison d'opéra-comique, douce, agréable, où les verrous ne sont qu'intérieurement poussés.

— Je me rappelle, à ce sujet, l'histoire survenue à Vallès. Son camarade Vermorel occupait une des chambres du pavillon de la presse, la plus confortable, ce qui ne l'empêchait pas de se promener librement dans Paris. Dès le début, et pour la forme, un agent muni de l'ordre d'extraction obligatoire se présentait chaque matin au greffe afin de rendre à la liberté cette victime du gouvernement impérial. Vers minuit, l'inspecteur attendait son prisonnier à l'angle de la rue Lacépède et de la rue de la Clef et la réintégration officielle avait lieu. Par la suite, on poussa la complaisance jusqu'à supprimer l'intervention de l'agent.

Un jour, à trois heures de l'après-midi, Vallès se présente et demande à voir Vermorel.

— Il est absent, répond le brigadier.

— Vous m'étonnez, car sa lettre fixe notre rendez-vous ici.

— Ordinairement, il vient prendre son courrier à cinq heures.

— Je vais aller jusqu'à la bibliothèque Sainte-Geneviève, priez Vermorel de m'attendre.

Quand l'auteur des « Réfractaires » revient, son ami est rentré ; mais sous prétexte qu'il

manque au permis de communiquer le visa Préfet, on l'empêche de le voir.

— Je respecte votre consigne, et puisque j'éprouve des difficultés pour entrer, dites à Vermorel de sortir.

Tous les deux, dissimulés dans une baignoi de face, assistaient le soir même à une représentation au théâtre du Gymnase.

— Les condamnés politiques, sur leur demande, après avoir été régulièrement écroués, vont subir leur peine chez les docteurs ayant des maisons de santé ; quelques-uns choisissent de préférence l'hôpital, cela flatte la démocratie et prépare un siège au Conseil municipal (1) ; d'autres n'ont jamais connu la prison ni payé un sou d'amende.

Vermorel, dont vous parlez, ne détestait pas la police.

— Je l'ignore, mais je vous affirme que Vallès avait en haute estime la police officielle, j'ai des raisons particulières pour m'exprimer ainsi (2).

— M. le Préfet de police vous attend chez le Directeur, me dit vivement un gardien.

(1) Février 1889.

Chaque conseiller municipal parisien reçoit une indemnité de six mille francs.

(2) Dans son « Tableau de Paris », Vallès commence son étude par ces lignes : « Sainte-Pélagie est le seul coin de Paris où l'on fut libre sous l'Empire.

» Il n'y avait véritablement qu'un prisonnier : le Directeur de la prison. »

Extrait du journal « La France », numéro du 21 septembre 1882.

— Vous arrivez de la prison de la Santé ? me demanda-t-il.

— Où j'ai vu le détenu que le Roucain appelle le « professeur d'argot. » Il m'a remis un vocabulaire de cette *langue verte,* que je me propose de vous offrir après l'avoir complété.

— Ce dialecte spécial aux malfaiteurs contient des mots qui, en dehors de leur énergie brutale, souvent cynique, sont originaux, colorés, et leur réunion a pour vos agents une incontestable utilité, j'en ai eu la preuve convaincante lundi soir. Sans la connaissance approfondie de ce langage, vous n'auriez jamais découvert l'auteur de la correspondance établie entre la maison de l'avenue Daumesnil et les habitués des promenoirs de Mazas.

Le Directeur remit une fiche au Préfet, qui en fit la lecture à haute voix. Elle contenait les noms des personnes autorisées à rendre visite au détenu Goliath.

— Comme opinion politique, la série, dit-il, me paraît complète ; cependant le condamné, loin d'être satisfait, réclame deux sorties hebdomadaires pour se présenter au domicile particulier de certains personnages que leur caractère officiel seul empêche de venir à lui.

— Le scélérat nous ménage une surprise, m'écriai-je.

— Vous croyez.

— J'en suis sûr. Je connais l'homme, il a tant semé de misères que j'ai le droit de parler de lui avec sévérité. Vous venez de le voir, de

l'entendre, permettez-moi de compléter biographie, instructive à plus d'un titre.

Ce type curieux, aux agissements malpropres, surnommé « Cochon d'Or » dans l'alcôve des drôlesses fréquentant les cabarets de nuit, a trop longtemps centralisé les puissances occultes du tripotage financier. Quelle étrange figure que celle de ce récepteur d'entreprises véreuses auquel il est impossible de refuser certaines aptitudes spéciales ! Cet abominable filou a l'ambition, la conscience courte, les dents longues, il deviendra un grand criminel, car, en résumant déjà tous les actes de sa vie publique, en dehors d'un scandale permanent, l'on constate des ruines, des suicides, et ses nombreuses victimes se sont émues de la longanimité dont il avait été jusqu'ici l'objet. La magistrature, disent-elles, retient, poursuit, condamne l'individu qui a volé cinq louis ; mais elle laisse en liberté le même personnage si, par adresse, il a su détourner des millions. Comme à Sparte, l'on dirait qu'elle veut faire sentir sa force sur les voleurs maladroits, puisque les aigrefins de la Bourse, sachant opérer sur une vaste échelle, se pavanent avec une impudence théâtrale.

Goliath possède une expérience consommée de « la Bourse ». Habitué à manier l'argent des autres, il a une audace extraordinaire pour brasser les grandes entreprises. Connaissant le caractère, les mœurs et les combinaisons de spéculateurs, il acquit cette supériorité incontestable dans l'art de les surpasser. Par son

habileté sans scrupule, il sut mettre en circulation les capitaux en réserve, disant à ces dupes : « J'ai manié des milliards ne m'appartenant pas, et cet argent m'a permis de me rendre maître de la hausse et de la baisse. Jusqu'ici, je n'ai joué qu'avec une faible partie de vos économies, confiez-moi le restant, et je m'engage à vous rendre riches par la création d'une nouvelle institution de crédit appelée à révolutionner le monde des boursiers. Il s'agit de fonder le comptoir financier nécessaire à l'achat, à la vente, à la conservation des valeurs, et qui délivrera des lettres de crédit sur toutes les places du globe; il aura pour auxiliaire le journal dont les réclames sont devenues de purs chefs-d'œuvre. Voici le dernier numéro annonçant de prochaines et fructueuses émissions. Qu'avez-vous à craindre?... Rien. Mon système consiste à déplacer les fonds, et ce que les uns perdent, les autres le gagnent. La réussite est certaine, je travaillerai pour vous tous, nos intérêts seront communs, ma comptabilité sera la vôtre, c'est la meilleure, et, par cela même, chacun de nous saura ce qu'il possède. Mes relations politiques, commerciales, industrielles ont fait de moi l'homme du jour, ayez foi dans mes espérances, mes moyens d'action. Aucune question économique ne m'est étrangère; bientôt, vous en aurez la preuve. N'oubliez pas qu'un écrivain de l'antiquité a écrit : « L'argent est ton » esclave si tu sais l'employer, ton maître si tu » ne sais pas t'en servir. »

Cet homme avarié, aux paroles faciles, ingénieux, après avoir, par des titres affriolants sous des couleurs avantageuses, développé son programme, préparé, englué ses auditeurs, leur affirmait, en forme de péroraison, ne vouloir tromper la confiance de personne, et les spéculateurs, émerveillés, remplissaient, avec un ensemble surprenant, les poches vides de ce rastaquouère de la finance.

Je suis le premier magistrat qui se soit permis d'entraver la série de ses louches entreprises. Condamné pour banqueroute, abus de confiance, escroqueries, chantages, diffamation, jusqu'alors, par une coupable tolérance, Goliath n'avait jamais subi aucune peine, ni soldé aucune amende. Se croyant redoutable, il comptait sur l'impunité, et, malgré ses nombreux jugements, confirmés en appel, il se montrait aux courses, dans les théâtres, aux premières à sensation, vêtu à la dernière mode et semant à pleines mains l'or soustrait à ses victimes.

« Je ne crains pas la police, » disait-il aux indiscrets, étonnés de la non exécution des sentences de la justice, et il ajoutait : « Si, par malheur, un agent maladroit ou payé par mes ennemis, s'avisait de porter la main sur moi, je lui montrerais le petit papier nécessaire à paralyser son zèle. »

Goliath était, en effet, détenteur d'une pièce sortie des bureaux de la grande chancellerie lui accordant des sursis, sans cesse renouvelés, en présence desquels les représentants de la loi

n'avaient plus qu'à s'incliner. Je le fis cependant mettre en état d'arrestation, et la suite de cette mesure de salubrité générale mérite d'être détaillée; elle expliquera ce qui a toujours paru inexplicable.

Goliath appartenait à cette école poussant l'audace jusqu'à sa dernière limite, et, pour obtenir un résultat favorable, il employait principalement les moyens de corruption.

L'ordre suivant m'avait été remis : « En cas de départ, les agents pourront s'emparer du condamné. »

Mis au courant des mesures de prévoyance prises contre lui, il arrivait à déjouer la plus attentive des surveillances prescrites par le Procureur général. Il n'ignorait point qu'à la moindre apparence de fuite il serait immédiatement retenu et conduit en chambre de sûreté !

Goliath s'amusait de toutes ces précautions, et, pour ennuyer les agents, il donnait des rendez-vous dans les salles d'attente des gares de chemins de fer; quelquefois même, il prenait un billet pour la première station, et, à son arrivée à Asnières, Saint-Denis ou Charenton, une voiture le ramenait à Paris.

Avant de pénétrer dans son restaurant favori, il disait aux inspecteurs :

« Ce soir, à neuf heures, vous me retrouverez au théâtre Français, fauteuil d'orchestre n° 50. N'oubliez pas le numéro et croyez à mes regrets de ne pouvoir encore vous indiquer la maison où j'irai passer la nuit. »

J'avais demandé, pour le faire suivre, une

voiture de la Compagnie générale, et le di teur, l'aimable M. Bixio, mit à ma disposi son meilleur cocher et deux excellents chevaux. Goliath en profita pour faire une expérience qui en réussissant le combla de joie. Il possédait un pur sang magnifique et un coupé fort élégant. Au Bois de Boulogne, sa promenade favorite, il fila à fond de train, et malgré nos efforts, nous ne pûmes le rattraper.

Un incident même se produisit. Deux gardiens de la paix se jetèrent à la tête des chevaux, les croyant emportés. On les rassura. « Nous aurions dû nous en douter, répondit l'un d'eux, jamais je n'ai vu un cheval de fiacre prendre le mors aux dents. »

Des rapports journaliers signalaient au chef de la Police municipale cette situation anormale, en appuyant sur l'empêchement matériel de suivre un pareil surveillé afin de l'empêcher de se soustraire à l'action de la justice. Les agents *brûlés* (connus), non par leurs maladresses, mais bien à la suite d'indiscrétions volontaires, ne pouvaient plus lutter, les armes n'étant pas égales. L'argent manque pour entretenir le personnel sur le même pied que ce genre de filous. Les Inspecteurs obligés de limiter leurs dépenses, ne recevant à titre d'indemnité que la somme d'un franc cinquante centimes par repas, attendaient donc l'estomac vide, à la porte des établissements, la sortie de ce malfaiteur dont les prodigalités savamment répandues, facilitaient les moyens de se dissimuler quand il le jugeait à propos.

Le Chef de la Police municipale n'ignorait pas cette situation et aux objections faites il répondait : « Continuez la surveillance, le sursis de Goliath expire dans trois jours et il a pris l'engagement formel de se constituer prisonnier.

— Alors pourquoi le faire suivre ?

— Pour la forme, tout en reconnaissant que c'est inutile et coûteux, ne faut-il pas satisfaire le Parquet ? »

Un dernier rapport, basé sur des lettres particulières, signées par des gens honorables ne tripotant, ni de loin, ni de près, aux jeux de bourse, informait le Chef de la Police municipale que Goliath se disposait à passer en Amérique.

Ce fonctionnaire répondit : « L'écrivain financier a beaucoup d'ennemis, l'on s'égare à son sujet, et loin de partir, il sollicite un nouveau sursis. Il faut exécuter les instructions reçues ».

En votre absence, Monsieur le Préfet, je vis votre chef de cabinet qui paraissait ignorer les faits et gestes de Goliath. Les rapports le concernant ne lui parvenaient point. Je le mis au courant du rôle ridicule qu'on m'imposait et je fis comprendre que le misérable, une fois hors de France, ne manquerait pas, selon sa déplorable habitude, d'accuser le personnel de la Sûreté de s'être laissé corrompre. La magistrature, pas plus que la police, n'a intérêt à sa fuite, il y a donc lieu de le capturer et, je m'en

charge, il suffit pour cela d'insérer ces deux lignes dans les journaux de ce soir :

« On annonce enfin l'arrestation du récidiviste Goliath. »

Nous sommes aujourd'hui mardi, dis-je au Chef du cabinet; et c'est jeudi, à onze heures, que le condamné doit se rendre au Parquet. La journée de mercredi m'appartient et je compte *cueillir* cet orgueilleux sur son théâtre, près des siens, à sa descente des marches du Palais de la Bourse. Le trait dominant de son caractère est une effronterie sans bornes, il viendra s'exhiber pour donner un démenti vivant à l'entrefilet prématurément rédigé sur son incarcération, puis il quittera Paris, et jeudi, au lieu de sa personne, M. le Procureur de la République recevra une lettre remplie de détails mensongers, nécessaires à excuser son manque de parole, et finalement j'endosserai la responsabilité de la conduite de ce fuyard. Par intuition, je sens, je devine, qu'une fois Goliath exécuté publiquement, je soulagerai bien des consciences, obligées pour vivre de se soumettre à des mesures administratives contraires aux lois du pays. Si, après cet acte de justice, on juge à propos de le remettre en liberté, que m'importe, j'aurai rempli mon devoir, et n'étant plus obligé de m'occuper de cette triste personnalité, j'étudierai les moyens de saisir d'autres malfaiteurs.

—Bonne chance, me dit avec un sourire bienveillant le Chef du cabinet; ce soir les journaux annonceront la prise de celui qu'on a baptisé le

« Géant de la Bourse » et que vous parviendrez difficilement à supprimer.

Le mercredi, vers trois heures, le coupé de Goliath s'arrêta rue du Quatre-Septembre ; il en descendit avec un jeune homme blond, aux yeux bleus, ayant la mise soignée, et tous deux montèrent lentement l'escalier qui conduit au Palais de la Bourse. Arrivés sous la colonnade de droite, non loin de la porte d'entrée du commissariat de police, ces deux individus se séparèrent et Goliath continua sa promenade en serrant la main à plusieurs financiers aussi véreux que lui. A trois heures et demie, devant la grille principale, sous l'horloge, au moment où il allait sortir trois hommes inconnus de lui se détachèrent d'un groupe de spéculateurs ; l'un d'eux se baissa, le saisit par les pieds, en même temps que les deux autres l'enlevèrent en paralysant ses bras et avec un ensemble parfait, à la stupéfaction générale, opérèrent sa translation dans la voiture qu'il avait fait si joyeusement courir cinq jours auparavant au Bois de Boulogne.

Seul son chapeau résista, il fut rapporté par un ramasseur de bouts de cigares, qui lui dit : *On gèle au Dépôt, mon bourgeois, v'là vot' galurin.*

Son cocher, averti, suivit cette fois l'automédon de M. Bixio, il filait son confrère qui l'avait tant *filé.*

Goliath surpris, ne prononça pas un mot, il attendait les événements.

Amené dans les bureaux du service de la Sû-

reté, on lui présenta une chaise en l'invitant la main à y prendre place. Autour de lui rangèrent les agents restés, selon la consigne, muets comme des tombes.

J'avais, ne voulant pas être reconnu, assisté de loin à la scène rapide de l'enlèvement non prévu par cet audacieux *faiseur*.

Vers quatre heures, il ouvrit enfin la bouche en s'écriant sur le ton impératif : « Je veux être tout de suite conduit chez le garde des sceaux. » A ce moment, je pénétrai dans mon cabinet où Goliath fut immédiatement introduit.

Appréhendant un éclat, j'étais resté debout pour mieux le recevoir.

Le banqueroutier, l'escroc, le maître chanteur, avait conservé le chapeau sur la tête ; par un brusque mouvement, il jeta sa canne qu'il avait pu conserver sur le meuble me servant de bureau. Elle renversa l'encrier, fit sauter les plumes, les crayons, puis, donnant un libre cours à sa colère si longtemps contenue, il éleva la voix et lança ces mots : — Misérables, vous m'avez tendu un guet-apens, mais je sortirai victorieux de cette caverne. Pour vous, Goliath a son prix. A combien se monte la prime?

— Elle me sera payée par la satisfaction de causer avec vous ; et lorsque nous nous quitterons, vous aurez appris qu'il y a encore une justice et des serviteurs intègres de la loi.

— Prenez-y garde, mon arrestation est illégale et demain, à cette même heure, vous serez révoqués tous les quatre.

— Si vous disiez vrai, après-demain je ferais connaître, par la voix de la presse, votre édifiante biographie et les motifs d'une pareille mesure.

— Pourquoi me faisiez-vous suivre ?

— Par ordre.

— Vous devez alors savoir où je suis allé ce matin ?

— A l'Elysée.

— Et vous ne craignez pas d'attenter à ma liberté ?

— Non certes. Vous avez jusqu'ici, et depuis quinze ans, échappé à toute incarcération. A un instant précis, vous disparaissez ne laissant pour gage que votre parole d'honneur ; c'est là une maigre caution. L'impunité ne doit pas être éternelle, il faut un jour régler ses comptes et je suis heureux d'en terminer avec vous. Pendant assez longtemps vous avez nargué la magistrature, la police, et selon vos paroles l'une n'existerait pas pour vous et l'autre serait à votre solde.

— L'avenir démontrera l'inutilité et le danger de mon arrestation.

— Tant pis pour ceux qui ont pu se compromettre dans l'existence éphémère de vos sociétés.

— Demain, à midi, je devais me constituer prisonnier, jusque-là ma personne doit vou être sacrée. Il importe que je me trouve ce soir au siège de la nouvelle entreprise de la rue des... où mes conseils et mes soins sont indispensables.

— Cette absence ne saurait nuire aux inté des actionnaires.

— Finissons-en. Je vais vous prouver la justice et la police sont aux ordres des nistres.

Goliath ouvrit son portefeuille, et au milieu d'une liasse de billets de banque français, il retira un papier portant l'entête et le timbre du ministère de la justice. C'était la pièce établissant le dernier sursis obtenu à l'exécution de sa peine. Il me la tendit en me disant : — Vous voyez, le délai n'expire que demain à midi, et j'ai pris l'engagement d'ici là de ne point quitter le département de la Seine.

— Et vous seriez venu vous livrer... Jusque-là vous ne l'avez pas fait, mais vous avez abusé des recours en grâce et des sursis. Après les jugements en appel, en cassation et traînés en longueur le plus possible, vous attendez, par d'inqualifiables manœuvres, que l'oubli se fasse autour de vous afin de gagner les délais de la prescription. Voilà votre système habituel, il vous a réussi trop de fois pour que vous y renonciez. Votre dernière condamnation est définitive depuis dix-huit mois, et comme un vulgaire caissier vous alliez prendre le chemin à l'étranger.

— Sur quel rapport basez-vous cette assertion ? Celui qui ose avancer cela en a menti.

— Je ne crois pas.

— Quel est le nom de ce calomniateur?

— Le mien.

— Alors vous mentez, afin de donner un caractère de légalité à vos actes illégaux.

— Vous allez en juger...

— Comment?

— Par vous..

— Je ne comprends pas les rébus.

— Dont vous avez la clé dans la correspondance que je vais trouver en votre possession.

— Vous ne fouillerez pas Goliath.

— Rassurez-vous, je me bornerai seulement à le faire fouiller.

Et sur un geste convenu d'avance, les trois inspecteurs, tout en conservant leur mutisme, s'emparèrent d'abord d'un itinéraire des chemins de fer allemands, puis ensuite des bijoux, de l'argent et des papiers du détenu. Cette opération terminée, par un mouvement automatique, ils le firent asseoir sur le fauteuil spécial aux inculpés.

L'examen des papiers fixait son départ pour Francfort, le soir même, à neuf heures. Dans l'intérieur de son boîtier de montre se trouvait le reçu d'une lettre chargée envoyée à Berlin. Quant aux billets de banque, ils formaient avec l'or placé dans ses poches, la somme de soixante-douze mille deux cents francs.

Après ces constatations matérielles, indiscutables, je dis à Goliath :

— Nierez-vous maintenant vos intentions de départ?

— Les meilleures combinaisons deviennent souvent irréalisables.

— C'est votre cas, vous deviez partir av un portefeuille bien garni, et je vous gard

— L'argent fait ma puissance.

— Celui-ci, au lieu de vous tirer d'embarra vous compromet singulièrement.

— Qu'allez-vous décider?

— Rien de grave. Je vais informer mes chefs des mesures préventives vous concernant, et si demain, à midi, je n'ai pas reçu d 'ordres contraires, ces trois hommes vous conduiront à la maison d'arrêt de Mazas.

— Et d'ici là?

— Vous séjournerez dans le petit local que les agents ont surnommé « la Corbeille de la Bourse. » On pourra vous donner connaissance de la liste des tripoteurs d'affaires aussi véreuses que leurs personnes. Tous ces noms vous sont connus, et par ordre alphabétique vous serez classé le vingt-septième. Dans cette cellule-antichambre de la prison, les escrocs. boursiers, coulissiers, remisiers, si peu recommandables et tant recommandés, ont attendu quelquefois quarante-huit heures les décisions de la justice. Vous y pourrez recevoir tous vos amis et dès maintenant je vous adjoins un quatrième agent pour vous faciliter les moyens de correspondre avec eux.

— Mon cocher doit m'attendre? puis-je en le renvoyant lui donner des instructions?

— Certainement.

— Joseph, dit Goliath, quand le domestique parut, vous allez tout de suite passer chez la comtesse de B...; informez-la que victime d'une

affreuse machination, je suis retenu ici par la force ; et priez-la d'en informer mes protecteurs et amis... Allez... Ah ! j'oubliais, vous lui remettrez en même temps cet album placé sous la banquette du coupé.

— Joseph, dis-je à mon tour, en dehors de l'album, remettez à mon secrétaire, qui va vous accompagner, tous les autres objets déposés dans cette voiture.

A son retour, l'employé fit connaître que l'album avait dû être échangé contre l'énorme portefeuille rempli de pièces manuscrites qu'il apportait.

— Que signifie ce nouveau mensonge ? demandai-je à Goliath.

— Il veut dire que cette serviette renferme de sérieux autographes très péremptoires et d'une réelle valeur.

Et sur un ton plus doux il ajouta finement : « Nous les lirons ensemble dans la *Corbeille de la Bourse*. »

Je compris que ce portefeuille contenait des révélations dangereuses et utiles à son propriétaire, à la condition de ne pas livrer aux agents subalternes les noms des hommes politiques mêlés à ses tripotages financiers.

J'installai mon prisonnier qui se fit apporter un copieux repas fourni par la maison des Quatre-Saisons, rue des Halles, et, sous prétexte de digestion laborieuse, il but de la tisane de champagne.

A huit heures du soir, Goliath et moi, deve-

nus les *meilleurs amis* du monde, examinion comptabilité des « pots-de-vin. »

— Vilain nom, dis-je, ignoble et terrible, lorsqu'il s'applique à des hommes politiques, ayant pour grandir leurs fortunes, favorisé la corruption par des manœuvres de toute nature.

— Attendez ; vous n'êtes pas encore au c rant de bien des malpropretés.

Voici d'abord l'autographe d'un ancien membre du cabinet, politicien d'allure superbe ; à la rouerie supérieure, ministre de haut vol, enrichi par l'exploitation des secrets d'Etat ; cette lettre contient des indiscrétions sur des personnalités qui recevaient comme lui des pots-de-vin. Vous pourrez assurer au préfet de police que ce personnage a été vénal en signant des traités qu'il combattait jadis avec acharnement.

Sur ce bordereau figure la somme de 25.000 francs, elle a été payée à ces deux hommes et ces noms accouplés vous étonnent.

— Oui, et je ne puis croire qu'ils se soient servis de leur situation pour arrondir leurs revenus. On vous a trompé. Si, par malheur, ces magistrats, réputés honorables, à l'abri du plus léger soupçon, étaient ce que vous prétendez, quel sérieux danger menacerait notre société, car tous les deux, au milieu de tant de défaillance, conservent l'estime des honnêtes gens ? Non, je vous le répète, c'est une pure invention. Avec la conscience que je leur connais, ces messieurs n'ont jamais mis la main dans des transactions souterraines ou dans des compromis louches.

— C'est cependant positif, et j'ajoute que vous ne seriez pas le seul à leur délivrer un brevet d'intégrité.

Vous vivez dans le temple de la Justice, et vous êtes en relations constantes, suivies, avec la magistrature assise et debout. Avez-vous vu beaucoup de magistrats, graves par sagesse, sérieux par tempérament, impartiaux parce que rien ne doit influencer leurs jugements, et qu'ils doivent être inflexibles et rendre à chacun ce que le droit ou la loi lui accorde?..... Votre silence est un aveu tacite, je n'insiste pas et je continue le dépouillement.

Alors Goliath, faisait glisser les pièces les unes après les autres, me montrant du doigt les signatures qui, toutes, me comblaient de stupéfaction. Voyez cette lettre, me disait-il, elle établit l'état de conscience d'un sénateur, elle est cotée cinq mille francs. Il vote dans les prix doux et son influence parlementaire vaut à peine cette somme.

Et plus loin :

Ces trois fonctionnaires dépourvus de scrupules, se mettent quotidiennement au service des financiers et reçoivent de deux à cinq cents francs par mois.

Prenez connaissance de la lettre de ce pauvre diable, il me remercie pour l'envoi de trois mille francs, largement gagnés, dans une affaire qui, loin d'aboutir, a failli lui coûter le restant de son honorabilité. Il y a, d'ailleurs, pour celui-là des circonstances atténuantes, sa pauvreté l'excuse ; il faut vivre ; ses appointements

de député suffisent à peine à nourrir sa fan et ses dettes étaient criardes.

Cet autre sénateur, centre gauche, m'a parlé de vous. Il a eu l'impudence de vanter sa probité en m'écrivant cette phrase à l'encre rouge : « Si, dans votre procès, mon nom est prononcé, je vous poursuivrai comme diffamateur. » Sa mémoire est plus courte que son Mémoire, que je vous présente en entier de sa main. Longtemps il a combattu les abus du Monopole, tout en se faisant subventionner par les monopoleurs.

Lisez la lettre de ce conseiller municipal phraseur, n'ouvrant la bouche que pour parler de la France, de la patrie, de la revanche, et de la République, eh bien ! il pratique adroitement les coups de bourse. Les mauvaises nouvelles qu'il colporte deviennent les meilleures et son patriotisme, c'est l'argent. Cet homme-chiffre a une pièce d'or à la place du cœur et la politique pour lui est un métier, une spéculation.

Le signataire de ces billets mène la vie à outrance, sa physionomie est une des plus connues de Paris, mais son crédit craque de tous les côtés. A bout de ressources, même d'expédients, ce dissipateur protège les maris de ses maîtresses et est sur le point de devenir sous-secrétaire d'Etat.

— Ou de finir sur les bancs de la Cour d'assises.

— Reconnaissez-vous la signature de ce commissaire de police ?

— Il ne l'est plus, à la grande satisfaction de ses anciens collègues.

— Je le sais, et pour obtenir son silence il a reçu, avec l'avis de sa retraite forcée, et anticipée, sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

Maintenant, voyez la liste des sénateurs, hauts fonctionnaires, magistrats, remplissant plus ou moins officiellement l'emploi d'agents d'affaires en acceptant une situation dans les sociétés financières.

— Elle est instructive et jette un jour regrettable sur la conscience de ces législateurs qui utilisent leur influence, absolument comme s'ils exploitaient un fonds de commerce ou une industrie. Ce serait le cas d'exhumer cette ancienne loi qui permettait de rechercher l'origine des fortunes, la morale publique ne pourrait à son tour qu'y gagner. Mais n'exagérons rien, d'autant plus qu'en dehors d'une dizaine de lettres positives, je ne vois que des notes, des bouts de papiers, des comptes sans importance et paraissant fabriqués par des gens ayant intérêt à leur existence dans les dossiers. Si ce que vous prétendez est exact, le monde politique ou financier serait composé en partie de Robert-Macaires et de chevaliers du chaos. A défaut, contre eux, d'un témoignage matériel, et pour me servir d'un terme de jurisprudence criminelle, je voudrais découvrir cette preuve muette qui, sans être ni testimoniale ni littéraire, résulte de quelques circonstances.

— La voici non pas muette, mais parlante,

fixée sur les divers prospectus livrés au pu
où s'étalent, sans interruption, les mêmes i
vidualités avec titres et décorations. Si le Mi-
nistre de l'Intérieur dispose annuellement de
deux millions de fonds secrets, les sociétés qui
se *respectent* se basent sur des pratiques ingé-
nieuses et ont également en réserve de l'argent
destiné à s'assurer le concours de ceux qui pla-
cent leur intérêt privé avant l'intérêt général. Il
est élémentaire qu'entre gens qui donnent et
reçoivent des pots-de-vin, la discrétion s'im-
pose et les banquiers qui, comme moi, lancent
souvent des entreprises incertaines, doivent
s'engager à ne jamais livrer les noms de leu
protecteurs, et si je sors aujourd'hui de la règle
ce n'est, vous le reconnaissez, que par la situa-
tion que vous venez de me créer. Les sommes
remises de la main à la main, sans être accom-
pagnées de quittances, ne laissent aucune trace
et cela explique pourquoi les corrompus de-
viennent si nombreux.

En matière de finance il n'y a que des inter-
versions de comptabilité et les chiffres portés à
la connaissance du public, s'éloignent, en toute
occasion, de la vérité.

Par cette complète démonstration vous con-
naissez le dessous des cartes, il n'est pas beau,
et fournit l'explication de bien des mystères.
Vous comprendrez maintenant les motifs de la
longanimité dont je suis et serai encore l'objet.

L'amour et l'argent étant les deux leviers du
monde, j'ai choisi l'argent, et vous jugerez
demain, vers dix heures, par l'arrivée de gros

personnages demandant à s'entretenir avec moi, quel usage on peut faire de nos hommes politiques.

Le premier venu à mon appel sera le signataire de cette lettre, que je vous offre comme une pièce curieuse.

— Ne changeant pas vos habitudes, vous cherchez à me corrompre.

— Vous n'êtes pas assez calculateur et mon désir, en vous l'offrant, a pour but de vous mettre à l'abri des fluctuations ministérielles. Encore un mot : Si vous aviez connu ce que je viens de vous apprendre, auriez-vous procédé à mon arrestation ?

— Sans la moindre hésitation.

— Vous violez mon sauf-conduit, et pour la dernière fois je réclame ma liberté immédiate.

— Il est trop tard. Libre ce soir, vous auriez le droit d'avancer demain que je suis un prévaricateur, et je perdrais mon temps si je voulais réfuter une pareille calomnie.

Notre entretien terminé, Goliath s'étendit sur l'étroit matelas jeté sur le sol de sa nouvelle demeure et s'endormit d'un sommeil tranquille.

A sept heures du matin, il s'éveilla, et après avoir mis de l'ordre dans sa toilette il écrivit.

Comme il l'avait prévu, son premier visiteur fut l'homme à l'autographe.

— Je sors, lui dit-il, de chez le Garde des Sceaux, qui reste impuissant en présence du scandale que votre arrestation a causée hier ; mais j'ai pris rendez-vous avec le Procureur-Général pour savoir le motif qui a fait agir la

police et j'espère que nous pourrons déjeu librement.

Les visites succédaient aux visites, je les fis cesser à midi, en disant à Goliath, qui attendait toujours pour déjeuner le retour de son ami : — Apprêtez-vous à partir, la voiture vous attend. Et j'ajoutai : — Si de puissantes intentions vous ont permis d'éviter jusqu'ici votre internement, malgré douze condamnations et vingt années de prison, aucune d'elles n'a pu vous exonérer des nombreuses amendes dont vous avez été frappé. J'ai dû examiner vos papiers, compter votre argent ; mais je ne puis rien saisir, le tout vous suivra. Les agents remettront au greffe de Mazas les soixante-douze mille francs, et le receveur des amendes, prévenu, en profitera pour s'entendre avec vous.

— Bien joué ! mes félicitations, monsieur le Chef. Puis-je savoir quel est le traitement d'un commissaire de police ?

— Huit mille francs, quand il arrive de première classe.

— Ce n'est vraiment pas assez pour toutes les qualités qu'on exige de lui.

Depuis son incarcération, Goliath écrit ses mémoires, il veut arriver, prétend-il, à faire sauter plusieurs établissements financiers, et c'est avec un grand raffinement de perfidie qu'il calomnie des personnages dont l'honorabilité est incontestable. Il érige en principe cette vérité exprimée par un grand écrivain :

« Calomniez, il en restera toujours quelque chose ! »

A la suite de démarches pressantes, il a déjà obtenu des adoucissements. De Mazas il est passé à Sainte-Pélagie, sous peu vous me donnerez l'ordre de le conduire à la Conciergerie, et il parviendra, j'en suis certain, à convertir le temps qui lui reste à faire en un séjour des plus agréables.

Cette histoire de Goliath établit que même les filous ne sont pas égaux devant la loi.

— La législation sur les sociétés financières, dit le Préfet, a de grandes lacunes, que les hommes habiles, audacieux, savent mettre à profit ; ils jonglent avec les articles des lois, et par une adresse incomparable frisent la marge du Code pénal. A peine l'écrou de Goliath sera-t-il levé que nous le reverrons devenir l'âme de nouvelles banques, le promoteur de nombreuses émissions de valeurs sans produit ; et son séjour ici, pour ses anciens et futurs complices, est un repos qui, au lieu de le flétrir à tout jamais, lui refera une virginité. Je vais consulter le Ministre et demain vous recevrez, monsieur le Directeur, des instructions au sujet des deux jours de sortie qu'il sollicite chaque semaine.

Le Préfet se leva et nous quittâmes Sainte-Pélagie.

Rue Monge, nous montâmes dans sa voiture. Puis il dit au cocher : — A la Conciergerie.

VII

LA CONCIERGERIE

Son caractère féodal. — Héloïse et Abeilard. — Rue de Paris. — Cachot de Marie-Antoinette. — Minotaure révolutionnaire. — Maison de justice. — Escalier en spirale. — Quartier des contrevenants. — L'étrangleur. — Province. — Les trois grilles. — La tour d'argent. — Ex-conseiller municipal voleur à la tire. — Gardien servant de cible — Effrayante statistique. — Délits d'audiences. — Outrage aux magistrats. — Musique. — Coupeur de boutons de sonnettes. — Tas de guignols.

Si le Palais de justice, dis-je au Préfet, est un des plus anciens monuments du vieux Paris, la Conciergerie, avec son étroit fossé, ses murailles épaisses, ses tours pointues, ardoisées, a seule conservé le caractère féodal. Comme son nom l'indique, elle a servi longtemps d'habitation au concierge, à l'époque où les rois de France résidaient au Palais. Devenue prison depuis le règne de saint Louis, elle tient une grande place dans notre histoire. Toutes les passions, — qu'elles soient religieuses, politiques, criminelles, y ont

apporté leur part de souvenirs lugubres et s glants.

— De l'ancienne Conciergerie, il ne guère que la grande salle d'entrée, remarquable par son architecture ogivale, ses grosses colonnes surmontées de chapiteaux représentant des sujets historiques où figure la scène qui a suivi les amours d'Héloïse avec le malheureux Abeilard.

— Très intéressant aussi, le couloir appelé « Rue de Paris, » conduisant au cachot dans lequel l'infortunée Marie-Antoinette a vécu ses derniers jours, ainsi que la pièce, convertie en chapelle, ayant servi à entasser les accusés, avant de les offrir en tribut au Minotaure révolutionnaire.

— Administrativement, la Conciergerie titre de « Maison de Justice. »

— On cherche à modifier son ancienne destination pour effacer les effrayants et sombres drames qui s'y sont accomplis. A cette doyenne prisons, il manquera toujours l'air, la lumiè le soleil; et le silence y règne en maître. Lo que les visiteurs autorisés examinent la s principale, ils étouffent involontairement le pas et retiennnent leur respiration, saisis par l'indéfinissable sentiment qu'inspirent les sépulcres. Dans ce caveau, obscur souterrain, que d'innocentes victimes ont été immolées aux injustices humaines !

Les prisonniers mêmes sont recueillis ; presque tous gravissent sans parler les deux cents marches de l'escalier en spirale, qui conduit de

la Maison de Justice à la Cour d'assises. Leur séjour est de courte durée dans cet établissement de passage, car le verdict une fois rendu ils sont dirigés, selon l'importance de la peine, soit sur la Santé, soit sur la Roquette.

Les accusés peuvent être assistés tous les jours, et les visites ont lieu les jeudis et les dimanches, de midi à deux heures ; mais en dehors de leur défenseur et des Présidents de Cour d'assises, qui doivent, conformément à la loi, les interroger avant l'audience, les permis de communiquer sont extrêmement rares.

La Maison de Justice, appropriée au régime cellulaire en 1857, occupe un large rectangle sur l'emplacement de l'ancien Jardin Royal ; elle part de la tour d'argent et suit parallèlement le quai de l'Horloge. Il y a soixante-dix-huit cellules qui ont reçu plusieurs générations de criminels de toutes les catégories ; elle peut au besoin conserver deux cent cinquante pensionnaires.

Le quartier dit des « contrevenants » reçoit les cochers et les individus justiciables du Tribunal de simple police ayant à subir de légères peines variant de une à cinq journées de prison. Les chambres sont communes, malsaines, et la cour humide est juste assez grande pour permettre aux détenus d'y jouer au bouchon.

La surveillance pratiquée par des gardiens choisis y est constante et rend aussi difficiles les suicides, les évasions, que les actes de rébellion.

— Cependant je vais entendre un garçon de

dix-sept ans qui s'est permis de jeter à la tête de son gardien une pomme de terre qu'il trouvait insuffisamment cuite. C'est un peu recommandable qui passe demain aux Assises.

— Province est son nom, il a déjà subi trois condamnations. C'est le malfaiteur qui voulut étrangler la femme de son camarade pour la voler; se voyant perdue, celle-ci affolée se précipita de la fenêtre sur la voie publique et survécut néanmoins à de graves blessures. Le misérable n'ignore point le sort qui l'attend. Il m'a dit lundi dernier à Mazas : « Je me suis entendu avec mon avocat et je vais m'arranger de manière à éviter la réclusion; je veux partir rejoindre les amis à la Nouvelle-Calédonie, si la peine est plus forte, elle est moins lourde à supporter. »

La voiture du Préfet s'arrêta au n° 1 du quai de l'Horloge, je sonnai, et le gardien-concierge nous ayant reconnus, ouvrit la porte de fer encadrée dans la haute grille masquant la voûte qui conduit à une petite cour carrée. Cette cour traversée, nous descendîmes une huitaine de marches emprisonnées entre deux autres grilles et nous arrivâmes à la longue galerie servant de parloir. Le Directeur prévenu nous fit monter à son cabinet, immense salle hexagonale, chef-d'œuvre de l'architecture gothique au XII^e^ siècle. Autrefois c'était la Tour d'Argent, ainsi nommée parce que sous les anciens Rois, on battait monnaie dans les caves.

Un individu âgé de cinquante ans, ayant les

...res d'un officier en retraite, attendait près de gardien, notre entrée pour descendre.

– Quel est cet homme si correctement vêtu ? nanda le Préfet au Directeur.

— L'ex-conseiller municipal d'une des com-...nes suburbaines de Paris, condamné à treize ...is de prison pour vols à la tire ; après ...lexion, il ne veut pas se rendre à la chambre des Appels correctionnels. Il m'apporte son désistement. Sa femme détenue à Saint-Lazare et condamnée à la même peine, lui servait de complice. Un peu moins âgée que son mari, elle s'habillait avec des étoffes de couleur noire et portait toujours sur son bras un châle ou un foulard de la nuance de ses vêtements. Leur manière d'agir dans les églises ne manquait ni d'habileté ni de pittoresque.

Ces deux malfaiteurs se mêlaient parmi la foule, arrivaient au maître-autel pour recevoir la communion. La femme opérait toujours sur sa voisine de droite et passait l'objet volé à son mari, placé à sa gauche.

On peut dire que, semblables à Judas, ils communiaient en péchant auprès de la sainte Table. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ils remerciaient Dieu de leur avoir donné des doigts longs et agiles pour voler sous ses auspices.

Ils ne quittaient une église que pour se diriger vers une autre.

Le dimanche était leur journée pratiquante ; ils ne manquaient pas l'office depuis prime jusqu'à complies.

Après les messes du matin, ils déjeunaient copieusement, pour être en état de fonctionner aux vêpres, et, les vêpres une fois terminées, allaient comme deux bons bourgeois se promener dans les jardins publics en attendant les prières du soir.

Des agents en surveillance à la gare du chemin de fer de Seaux ont surpris le mari et la femme, dans la salle d'attente des premières classes, en flagrant délit de vol d'une canne et d'une ombrelle momentanément abandonnées par un mari occupé à donner des soins à sa femme, subitement prise d'une crise nerveuse.

C'était, d'après eux, leur premier vol au hasard, et le hasard, qui nous enveloppe de tous côtés, les a fait arrêter.

Conduits au commissariat de police de la gare, ils furent fouillés, et les agents étalèrent sur le bureau de l'inspecteur de service onze porte-monnaie et trois livres de messe.

La perquisition ayant eu lieu le lendemain matin à la première heure, à..., commune où ils habitaient depuis longtemps, fit découvrir dans un ancien pot en grès, caché derrière des futailles vides soixante-quatre bourses de diverses natures, et sur un rayon de la bibliothèque une centaine de paroissiens masquant des rangées de chapelets et de médailles.

— Province a-t-il renouvelé ses actes de violence ? demanda le Préfet.

— Le calme est revenu, répondit le Directeur.

— Je désire le voir.

L'ordre transmis fut promptement exécuté. Le brigadier fit entrer un jeune homme au teint pâle, aux grands yeux noirs, aux longs cheveux bouclés, dont la figure à la moindre observation prenait une expression farouche.

Le Préfet, sur un ton bienveillant, l'invita à ne plus recommencer un acte qui pourrait lui attirer la juste rancune des gardiens.

Le sinistre gamin s'écria, en prenant l'intonation traînante du souteneur de bas étage : On a beau se plaindre de l'absence du mariage de la graisse avec la soupe, et des vestiges (légumes) qui vous cassent les dominos (dents), nos plaintes ne dépassent jamais les murs de la prison ; le gardien m'a servi de cible, j'ai touché le mille puisque voilà un chef auquel je puis parler.

— Vous suffit-il ?

— Pas encore, je préfère la sorbonne (tête) du Président de la République.

— Ecrivez-lui.

— C'est ce que j'ai fait, en ayant soin d'adresser ma lettre au journal qui saura défendre nos intérêts ; on nous exploite, en nous laissant mourir de faim.

— Vous passez demain aux Assises ?

— Et je serai condamné à perpette (perpétuité).

— Vous pouvez disposer de Province, dit le Préfet, et il ajouta : les statistiques établissent que les grands crimes sont commis par des adolescents, en voici une nouvelle preuve.

— L'année dernière, répondis-je, sur 26.000

malfaiteurs arrêtés à Paris, 16.000 n'avai pas vingt ans et presque tous montrent un nisme extraordinaire. A la Police correcti nelle, à la Chambre des Appels, les dé d'audience se multiplient et les outrages a magistrats deviennent des habitudes ; on dir qu'ils obéissent à un mot d'ordre. C'est par s rie, et voici celle d'hier :

L'amant et la maîtresse, à la huitième Chambre, venaient de s'entendre condamner à trois mois de prison, la fille de seize ans a crié : « Tas de brigands, vous porterez le deuil de ma condamnation ». Ce couple voleur exploitait, par quartier, les marchands de vins, les fruitiers, les boulangers. Agissant séparément, ils entraient chez un débitant de boissons, se faisaient servir « un petit canon de la bouteille », puis ils saluaient en se retirant sans payer. Dans les boutiques de fruiterie ils n'emportaient qu'un œuf qu'ils laissaient au besoin au marchand de vins pour se solder. Chez le boulanger, ils demandaient cinq centimes de pain qu'ils mangeaient sans en offrir le paiement. Tous les deux par expérience n'ignoraient point que les commerçants resteraient assis derrière leur comptoir, et ne perdraient pas leur temps en formalités à remplir pour se faire restituer une aussi modique somme.

C'est une lettre anonyme qui les a signalés et fait prendre en flagrant délit.

En second lieu, un polisson a répondu au Président qui lui demandait son état civil, je m'appelle Musique comme mon père, mon oncle,

mon frère ; mais j'ai une sœur, et papa pour la reconnaître, lui a donné le même nom. Il ne voulait, le pauvre cher homme, que des Musique... dans sa famille.

— Je vous engage à être plus sérieux, lui objecta doucement le Président.

— Alors ..... et il lança une expression ordurière.

— Je n'ai pas compris, et je vous invite dans votre intérêt à changer d'attitude.

— Oh ! si on ne peut plus rigoler.....

Le substitut se leva pour requérir. Musique, car c'est son véritable nom, lui cria : « Toi, l'avocat bêcheur, tu peux piailler à ton aise, je prépare mon instrument », et gonflant ses joues il les dégonfla, par un mouvement sec, avec ses poings.

Musique, condamné en première instance à quatre mois de prison, a obtenu en appel deux ans de plus.

— Quel était son premier délit ?

— Il coupait les poignées et les boutons de sonnettes en cuivre placées aux portes des habitations. Une nuit, boulevard du Palais, qui n'a pas deux cents mètres de longueur sur trente mètres de largeur, et où nous avons la caserne de la Cité, celle des sapeurs-pompiers, le Palais de Justice, le Tribunal de commerce, la Conciergerie, un commissariat de police et un poste militaire, il a enlevé les boutons de sonnette de trois maisons sur six élevées de chaque côté de votre hôtel. Ces maisons portent les numéros 3, 11 et 11 *bis*. Votre hôtel est situé au numéro 7

et les sapeurs-pompiers occupent l'immeul numéro 9. Tous les monuments que je viens de vous énumérer sont gardés, à l'extérieur comme à l'intérieur, par des sentinelles et par des rondes, elles-mêmes surveillées par un contrôle qui doit être sérieux. Eh bien, les yeux engourdis des gardiens de la paix, des sapeurs-pompiers et des gardes républicains, n'ont rien observé, ni rien vu. J'ai voulu me rendre compte de la distance séparant les nombreux factionnaires des maisons endommagées, elle ne dépassait pas trente mètres.

—C'est audacieux, et comments'y prenait-il?

— Arrêté chez un brocanteur au moment où il vendait le produit de ses vols, représentant, comme matière brute, une certaine valeur, il m'a déclaré avoir deux façons de procéder pour enlever rapidement les boutons en cuivre ciselé à la porte des maisons riches. La première consiste à tirer violemment le bouton ou la poignée et l'arracher avec une forte tenaille ; peu résistent, mais cela fait du bruit. La seconde se pratique plus doucement, on amène, sans la moindre secousse, le bouton, de manière à ne pas agiter la sonnette et on le maintient fixé au moyen d'une règle placée en dehors de l'encadrement. La scie à métaux coupe la tige en fer et lorsque la sonnette se fait entendre, le bouton ou la poignée reste dans la main du voleur qui se retire à l'instant où la porte s'ouvre.

Le troisième individu est un jeune chiffonnier, et les gens qui exercent ordinairement cette profession ne sont ni voleurs ni malhonnêtes;

celui-là était ingénieux. Pendant la saison d'été, au plus fort de la chaleur, certains locataires occupant des rez-de-chaussée laissent leurs fenêtres entr'ouvertes; à l'aide de son crochet, il écartait les battants de la fenêtre et piquait les objets à sa portée. Il opérait surtout dans la banlieue.

Condamné à six mois de prison, il a, en se retirant, lancé ces mots au tribunal. « Tas de guignols, à la première commune, mon crochet vous retroussera les jupons. »

— Les chiffonniers sont plus philosophes que communards.

— Le père naturel de notre individu aurait été tué le 25 mai 1871, sur la place du Château-d'Eau, et sa mère, en costume de fusillier-marin, marchait à son côté.

Avant de quitter la Maison de Justice, le Préfet donna ses instructions au directeur au sujet du nommé Province. « Punir cet accusé, dit-il, la veille de sa comparution à la Cour d'assises, me paraît difficile, mais l'audience terminée j'entends qu'il soit tout de suite conduit à la Roquette. Vous recevrez les pièces nécessaires et M. le Chef de la Sûreté mettra une voiture et des hommes à votre disposition. »

VIII

DÉPOT DES CONDAMNÉS
(Grande Roquette)

Les cinq dalles. — Première décapitation. — Le parloir. — Le préau. — Dernière station des condamnés à mort — La queue de cervelas. — Le Palais-Royal et le café Riche. — Le réfectoire. — Les ateliers. — Le travail. — Les cellules. — Les dortoirs. — Costume pénal. — La *population*. — Le cachot. — Les bains. — La pharmacie. — La bibliothèque. — La salle des vieillards. — La pièce des séparés. — La porte de fer. — Les trois cellules. — Départ des forçats. — Quatorze coups de couteau. — Une méchante nature. — Ma lettre. — Folie *poignante*.

A son point de départ, la tortueuse rue de la Roquette est flanquée de deux prisons appelées par le public « la Grande et la Petite Roquette ; » mais dans le langage administratif, la première prend le titre de « Dépôt des condamnés, » et la seconde celui de « Maison des jeunes détenus. »

Des chars funèbres sillonnent quotidiennement cette voie dont les boutiques, surtout à partir du boulevard Voltaire, sont occupées par

des industries spéciales à l'ornementation ... sépultures du cimetière du Père Lachaise.

Entre les deux prisons, sur la place plan... d'arbres, s'exécutent les sentences capital cinq dalles de forme oblongue sont fixées en... les pavés, pour permettre au bourreau et à aides de dresser en équilibre le couperet de ... guillotine. En style d'argot, les habitués des prisons dénomment ces cinq dalles : « l'Abbaye d... cinq-pierres. »

Le 16 décembre 1851 eut lieu, sur cet emplacement, la première décapitation.

Le Dépôt des condamnés fut inauguré, le 23 décembre 1836, par la translation des prisonniers de Bicêtre ; c'étaient de dangereux criminels désignés pour les bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort.

Le Dépôt des condamnés a la forme d'un quadrilatère, ses murs épais, d'une hauteur dépassant dix mètres, sont percés de meurtrières et entourés d'une double enceinte. Ils ont un aspect menaçant, sinistre, qui frappe l'imagination des visiteurs dont la plupart éprouvent dès l'entrée de cette prison la crainte de n'en pouvoir sortir.

Une première cour renferme à droite et à gauche les logements des employés, les magasins, les cuisines ; au fond, le greffe fait face au parloir, et celui-ci est ouvert le dimanche et le jeudi, de onze heures à deux heures. A travers deux grilles garnies d'un treillis maillé en fil de fer, les prisonniers peuvent recevoir leur famille. Les gardiens sont présents, ils voient,

entendent les conversations, et ces mesures, encore insuffisantes, n'empêchent pas toujours de déjouer les crimes, les suicides et les tentatives d'évasion.

Une triple fermeture, des plus solides, sépare la première cour du préau ; avant d'y pénétrer, tout prisonnier doit passer par le greffe et de là sortir dans une autre pièce, pour se déshabiller, se faire couper les cheveux en échelle, raser la barbe, et revêtir le costume obligatoire. Cette même salle sert aussi de dernière station au condamné à mort ; l'exécuteur des arrêts criminels l'y attend, s'empare de lui, procède à la toilette, coupe le col de la chemise, signe le registre d'écrou et emmène le patient qu'il va décapiter.

Au milieu du préau existe une fontaine autour de laquelle, aux heures de récréation, circulent, en sabots, rangés les uns derrière les autres, quatre à cinq cents individus ; ils marchent comme des animaux, la tête penchée vers le sol, et cette promenade circulaire, au pas, s'appelle : « la queue de cervelas. » Elle empêche les attroupements favorables aux rixes sanglantes, et permet aux gardiens de voir d'un coup d'œil l'ensemble des prisonniers.

Au fond de cette immense cour, on aperçoit la chapelle et deux légères constructions vitrées que les pensionnaires ont, par antithèse, baptisé : « le Palais-Royal et le Café Riche » ; elles servent à mettre en garde les gamelles, et l'eau de réglisse, vendue cinq centimes le verre, est la seule boisson qu'on y débite.

Le préau est entouré de bancs de pierre q des auvents protègent contre la pluie et les a deurs du soleil, c'est le réfectoire des détenu Au signal de la cloche, ceux-ci défilent en tendant à l'homme chargé de la distributic l'écuelle réglementaire destinée à recevoir *leur pitance*. Les repas sont pris en plein air, et pendant la saison rigoureuse, si la grais absente ne peut pas figer, le bouillon gèle.

Au rez-de-chaussée, à l'est et à l'ouest de la grande cour servant de préau, se trouvent les ateliers de serrurerie, de cordonnerie, ceux du cartonnage, des chaussons, des sacs, de la reliure et autres professions faciles à pratiquer. Le silence absolu est de rigueur, et si le travail obligatoire, peu rétribué, fait gagner à certains détenus jusqu'à dix francs par semaine, la majorité reçoit un salaire insuffisant, et qui varie entre vingt-cinq et cinquante centimes pour un labeur de huit à dix heures par jour.

Les adjudicataires font trop souvent fortune en spéculant sur le gain des prisonniers.

A l'entrée du Directeur dans les ateliers, qu'il soit seul ou accompagné, les gardiens de service crient : « Fixe » ; les condamnés se découvrent, le travail cesse, des visages pâles, de cette pâleur spéciale aux habitués des prisons, restent impassibles et tous sans lever les yeux, par un regard de côté, sournois, insaisissable, examinent les visiteurs.

Au-dessus des ateliers sont les deux cent cinquante cellules et les deux cent vingt lits placés en dortoirs. Chaque lit comporte une

paillasse, un matelas, une couverture. Les draps subissent le lavage quatre fois par mois. Les condamnés n'entrent dans les cellules et les dortoirs non chauffés, que la nuit. Pendant la journée, ils travaillent ou vont à la promenade. Malgré l'étroite surveillance dont ce repaire de malfaiteurs est l'objet, il circule des lettres, des écrits, des dessins et des cartes obscènes.

La nuit, les cours, le préau sont gardés par des sentinelles munies d'armes chargées.

On trouve à la Roquette de grands criminels : incendiaires, voleurs à l'aide d'effraction, spoliateurs de la fortune publique, profanateurs de l'enfance, escrocs de toute nature, caissiers infidèles, garçons de recettes sans scrupules et officiers ministériels faussaires. Sans exception, tous en entrant abandonnent leurs effets pour revêtir l'uniforme qui consiste en une veste, un gilet, un pantalon et un béret en étoffe de bure grise. Les sabots remplacent la chaussure. Celui qui, pour la première fois, endosse la livrée d'infamie, éprouve une sensation désagréable ; elle a déjà si souvent passé sur le corps de voleurs et d'assassins ! Ce costume aux couleurs sombres, anéantit l'homme qui le porte, et écrase son orgueil.

La transformation des notaires, des aventuriers de l'argent, des escrocs du grand monde étant complète, on les *fond au milieu de la population* (ce sont les termes consacrés), en les jetant au centre de leurs nouveaux camarades, habillés, tondus et rasés comme eux. Ils

prennent leurs numéros d'ordre et leurs plac à l'atelier.

Les récidivistes connaissent les formalités à remplir, ils entrent à la Roquette, comme à l'auberge, la tête haute, le regard fier et saluent de la main les compagnons de captivité, anciennes connaissances auxquelles ils viennent rendre visite.

Au Dépôt des condamnés, l'obéissance passive est le premier devoir du détenu ; à la moindre infraction aux règlements on les prive de travail, on les met au cachot, sorte de cellule obscure, dénudée, véritable tombeau, ayant pour siège et pour couche le plancher. Si l'indiscipliné persiste, on supprime les vivres, à l'exception du pain.

En quittant le vaste préau, les ateliers, les dortoirs, on pénètre en passant sous une arcade, dans une petite cour, ayant le caractère du cloître à l'italienne. Au rez-de-chaussée sont les bains, la pharmacie, la bibliothèque, et au premier étage l'infirmerie, la salle des vieillards et la pièce des séparés, c'est-à-dire celle où l'on enferme les complices qui, soit à l'instruction, soit à la Cour d'assises, ont fait des révélations. Cette mesure se justifie; sans elle, les dénonciateurs seraient assommés à coups de sabots, à l'heure des repas, au préau commun. Les bains sont confortablement installés et la bibliothèque contient les ouvrages de MM. Charles Nodier, Augustin Thierry, Jules Sandeau, Henri Conscience,

Alexandre Dumas, Jules Claretie, Alphonse et Ernest Daudet.

Entre les salles de bains et la bibliothèque, existe la porte de fer faisant face à un jardinet réservé aux condamnés à mort, la porte ouverte laisse entrevoir l'entrée de leurs trois cellules spéciales. Chaque cellule, large de quatre mètres et haute de cinq, est munie d'un poêle en faïence, d'une couchette garnie de matelas, de quatre chaises, d'une table et d'un coffre inodore. L'éclairage de jour ne laisse rien à désirer, mais les deux lanternes de nuit font l'office de veilleuses, ce qui n'est pas sans inconvénient pour la responsabilité du personnel chargé de surveiller pendant 70 et 80 jours de suite les assassins attendant la suprême expiation.

La nourriture de ces derniers est la même que celle des malades, on la désigne sous le nom de « régime gras ».

En général, les condamnés à mort comptent sur la clémence du chef de l'Etat, ils oublient volontiers leurs victimes, et de tous les mortels eux seuls peut-être ne croient pas mourir.

La salle dite : des Séparés, reçoit aussi les forçats venant des autres prisons, des récidivistes qui doivent, depuis l'abolition des bagnes, partir en maison centrale ou à la Nouvelle-Calédonie. Les départs ont lieu par quinzaine, et les convois ne dépassent guère dix prisonniers. On les prévient deux heures à l'avance ; un perruquier leur taille les cheveux en trois parties rondes, ce qui leur donnent l'air de re-

ligieux cloîtrés. A l'arrivée de la voiture transfèrement, on remet, sur reçu, à l'agent Ministère de l'Intérieur, les masses des pa tants; il signe le registre d'écrou, fait déshabiller ses voyageurs, et l'examen subi, tous endossent le nouveau costume qui se compo d'une chemise en toile, d'un pantalon, d'u veste, d'un béret en laine gris souris et d'une paire d'espadrilles. Grands ou petits, gros ou maigres, il faut se contenter de ce vêtement taillé sur un modèle qui n'a pas varié depuis un demi-siècle. Lorsqu'ils sont habillés, une chaînette assez longue pour marcher, trop courte pour courir leur est passée aux mains et aux pieds, et c'est ainsi qu'ils prennent place dans la voiture cellulaire qui les dépose dans l'intérieur de la gare des chemins de fer d'Orléans, où un wagon contenant dix-huit cellules séparées par un couloir longitudinal est prêt à les recevoir. Ils ne le quittent qu'à leur arrivée à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré. Les gardiens, au nombre de trois, ont la responsabilité des individus transférés. Pendant que l'un dort, étendu sur un matelas mis dans le couloir, les deux autres veillent aux extrémités du wagon cellulaire, qui contient des cabinets d'aisances et un réservoir d'eau ayant son robinet dans chaque cellule.

En terminant sa session, un jury très énergique fit condamner pour tentative d'assassinat, trois jeunes gens, l'un à la peine capitale, les deux autres aux travaux forcés. Pendant

leur séjour à la Roquette, le condamné à mort demanda une audience à M. le Procureur général, qui me remit sa lettre, avec invitation par écrit, d'entendre le signataire et de recevoir au besoin sa déclaration. J'avertis le Préfet, qui manifesta le désir de se rendre auprès du prisonnier, et nous prîmes rendez-vous un lundi du mois de juin, vers quatre heures. Au jour fixé, ce magistrat étant absent de Paris, j'allai seul au Dépôt des condamnés.

Je vais raconter cette visite, car je ne suis jamais entré dans cette maison sans en sortir désagréablement impressionné.

— Voici, dis-je au greffier, les pièces qui m'accréditent, veuillez faciliter ma mission.

L'employé lut, relut scrupuleusement les deux lettres, et répondit :

— Personne ne peut communiquer avec les condamnés sans l'avis du Directeur.

— Quand reviendra-t-il?

— Je l'ignore.

— Mon temps est aussi précieux que le sien, et j'insiste à l'effet d'établir votre refus ; de pareilles instructions ne peuvent être applicables à un Chef de la Sûreté porteur de documents judiciaires. La situation que vous me faites a une certaine gravité, et avant mon départ je vous engage à réfléchir.

— La police intérieure appartient au brigadier; ne quittez pas la maison sans le voir.

— Je n'ai rien à démêler avec lui.

— Voyez-le, je vous en prie.

Le greffier appela le personnage et le

mit au courant de la situation. Il me fit ı signe de le suivre, et sans prononcer un ı ouvrit devant moi toute la série de portes me permit enfin de pénétrer dans le cachot prisonnier.

Deux de mes agents et un gardien qui le s veillaient se levèrent, et sans préambule commençai mon interrogatoire :

— Reconnaissez-vous cette lettre?

— C'est la mienne, répondit le condamné.

— Que voulez-vous au Procureur généra

— Soulager ma conscience.

— Parlez.

— Vous connaissez par le détail les caus de ma présence ici?

— J'étais à la Cour d'Assises le 31 mai, et je me souviens qu'une querelle prévue et commencée au cabaret, à propos du jeu de billard, s'est terminée par l'abominable boucherie dans laquelle, par vengeance, votre compagnon de travail a reçu de vous et de vos complices quatorze coups de couteau. Vous étiez le plus acharné. Des témoins vous ont entendu crier : « Allons, camarades, du courage, nous aurons sa peau, il y passera... le voilà qui bâille comme une carpe... du sang... du sang !... »

Les jurés, en vous refusant les circonstances atténuantes, ont voulu faire un exemple.

— L'homme n'est pas *crevé,* et mes complices, aussi coupables que moi, ont obtenu les travaux forcés.

— Employez un terme plus convenable en désignant votre victime ; après des souffrances

inouïes elle a survécu; mais la paralysie devient générale, sa mort est imminente, et cela pourrait bien avoir une grande influence sur la dernière décision qui vous concerne, d'autant plus qu'aucun antécédent ne plaide en votre faveur. A seize ans, vous battiez vos parents; à dix-sept, la police vous ramassa comme vagabond; à dix-huit, la justice vous poursuivit sous l'inculpation de filouterie; à dix-neuf, en prenant l'état de charretier, vous n'aviez qu'un but : « écraser le monde. » Plusieurs personnes ont failli passer sous les roues des voitures que vous conduisiez, et le soir, de retour à la fabrique, vous racontiez vos cruels exploits; vous admiriez votre force physique se manifestant par des actes de brutalité. Vous êtes ce qu'on appelle une « méchante nature. »

— J'ai l'instinct du mal, le sang ne m'émeut pas, j'aime le vin et je vois rouge.

— Alors, pourquoi parlez-vous de votre conscience? Depuis votre entrée à la Roquette vous n'avez manifesté aucun regret; vous jouez aux cartes, vous fumez des cigarettes, vous chantez et terminez chaque couplet par ce cri : « A la Nouvelle!... En avant... marche!... » Vous vous moquez de la justice, de la police, en leur adressant des demandes d'audience; vos prétendues ré/élations marquent le désir d'apprendre ce que vous avez tant d'intérêt à savoir, et ce mépris de la vie humaine que vous professez pour les autres n'existe pas pour vous.

— On a beau être *vantard,* plus le temps

s'écoule moins on est tranquille, et la peur l par vous saisir. Je pense que le jour fatal p se lever, et ce serait pas *rigolo* si on me coup le cou.

— Enfin, vous n'avez rien à dire à M. le Pr cureur général?

— Rien (1).

Je quittai la cellule, et mon guide, toujou muet, me reconduisit à la porte de la prison.

Le soir même j'adressai la lettre suivante au Directeur de la Roquette; elle donnera une faible idée de l'antagonisme existant entre le service des prisons et celui de la Police municipale.

« Monsieur,

» Le Greffier a dû vous rendre compte de ma visite à la Roquette, où, une fois encore j'ai constaté votre malveillance pour le service de la Sûreté. Cette antipathie ne s'étend pas seulement aux Inspecteurs; des magistrats nantis de pièces judiciaires en souffrent; moi-même, enfin, j'y rencontre de telles difficultés que je renonce à me présenter dans cet établissement. Ce parti pris me semble d'autant plus bizarre, que je ne crois pas que vous ayez jamais eu à vous plaindre de moi. Essayant de maintenir une certaine camaraderie, je vous ai rendu quelques légers services dont tout autre se serait sou-

(1) Après quatre-vingt-deux jours d'attente, ce condamné à mort a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés. Ces quatre-vingt deux journées de surveillance ont coûté au service de la Sûreté 488 francs.

venu. J'ai fait preuve de condescendance en ce qui touchait le remplacement injustifié des Inspecteurs ayant le défaut par trop général de vous déplaire. Vos fantaisies dépassent les limites de la raison; il est temps d'y mettre ordre, et dussé-je contrarier l'amour-propre d'un Directeur *modèle* (selon vos propres expressions), je profite du fait qui me concerne pour rompre les rapports tendus par mille griefs parfaitement établis.

» Sans doute, Monsieur, vous avez le droit de signaler à nos supérieurs les actes prétendus blâmables du personnel détaché au Dépôt des condamnés, mais vous outrepassez vos pouvoirs en demandant, maintes fois, des punitions exemplaires pour ces employés qui ne vous appartiennent pas et dont les chefs directs peuvent apprécier s'ils méritent de telles rigueurs. Il est de mon devoir de défendre ce personnel injustement puni, et que vous assimilez, avec une trop grande aisance, à vos pensionnaires. A ceux-ci, comme une horloge à répétition, vous pouvez dire : « *Ma prison est le tombeau des crâneurs.* Il faut plier, rompre quand même; on y entre comme des lions, on en sort comme des agneaux; je suis un lutteur à poigne, et je sais mâter les récalcitrants. »

» Ces paroles peuvent être d'un grand effet sur les criminels, elles sont pitoyables quand elles s'appliquent aux protecteurs des honnêtes gens. La douceur, en effet, n'est pas votre apanage; vous avez la *folie poignante,* petite faiblesse qui fait votre force unique.

» Ce discours aux assassins ne se borne p. des menaces ; en les congédiant vous leur commandez de signaler les agents dont ils au- raient à se plaindre, mettant ceux-ci direc ment sous la coupe de ceux-là. Merveill procédé, ma foi, dont personne ne saurait v contester l honneur.

» Là ne se bornent pas les humiliations subies par les Inspecteurs. Il est assez amusant, en effet, d'obliger ces hommes à satisfaire leurs l soins naturels dans la cellule des condamnés sous prétexte de fraternité ! L'un d'eux vous ayant respectueusement fait observer qu'il ne pouv décemment et passivement obéir, vous av selon votre coutume, rédigé un rapport contre lui, dont vos chefs n'auraient pas, à votre g tenu compte. Vous n'avez d'égard que pour les condamnés à mort, plaçant votre morgue à les remettre en bon état aux mains du bourreau. Votre humanité ne s'étend pas plus loin, car vous possédez au plus haut degré l'insensibilité professionnelle. Pardon, vous avez des sourires, des égards, dont seuls bénéficient les reporters, gens de lettres, qu'au fond vous détestez ; mais la Presse est souveraine, il faut agir avec diplomatie, surtout quand elle prend la figure d'écrivains distingués tels que le baron Platel (Ignotus), Félicien Champsaur, Émile Corra. Pourtant ce qui paraît incommensurable de la part d'un orgueilleux, c'est de leur raconter la manière dont vous avez reçu, au bas des reins, un coup de pied « en vache » de la part d'un détenu, épisode qui conduit naturellement les

spirituels visiteurs à se souvenir d'une correction analogue infligée au même endroit par un haut personnage, afin de redresser un peu la politesse du plaignant.

» Dans le monde officiel des prisons, passer auprès de collègues pour un grotesque solennel n'est pas donné à tout le monde. Banals, ceux qui s'appliquent par la modération à relever l'état moral des prisonniers ; il vaut mieux placer son zèle à chercher les occasions, à les susciter au besoin, pour avoir le plaisir d'infliger des peines disciplinaires.

» Il est aussi un rêve à caresser ; mais verra-t-on jamais le rattachement du Dépôt des condamnés au Ministère de l'Intérieur ? portera-t-on le képi brodé et le brillant uniforme, voire même la croix de la Légion d'honneur ? Passera-t-on des revues en grand apparat dans le préau de la Roquette ? — Peut-être, à moins que le délire de la persécution, qui fait commettre bien des folies, ne mène notre rêveur dans un cabanon. Là, il pourrait se reposer du poids des lourdes chaînes qu'il ne craint pas de faire sonner bien fort, pour s'étourdir et se croire un potentat inamovible dans sa Bastille muette.

» En raison des nombreux dérangements qu'ils provoquent, les Inspecteurs de la Police municipale sont, en général, peu sympathiques au personnel des prisons ; mais jamais il n'est venu à la pensée d'un de vos collègues de les suspecter, vous seul voyez en eux des... contrôleurs. Puisque vous possédez la preuve du

contraire, je vous plains, Monsieur, d'avoir d pareils sentiments.

» Rappelez-vous la scène qui a eu lieu dar votre cabinet, entre vous et le récidiviste... vous serait impossible de la démentir, il y ava d'autres témoins que vous et moi. En avez vo jusqu'ici entendu parler?

» Recevez, pour la dernière fois, mes sal tations. »

IX

MAISON DES JEUNES DÉTENUS
(Petite Roquette)

Célestin. — Son histoire. — La Petite Roquette. — M. Gabriel Delessert. — L'abbé Crozes. — M. Félix Voisin. — Curieuse salle. — Quatre catégories de pensionnaires. — Numéro matricule. — Bains. — Costume. — Cellules. — Nourriture. — Travail. — Punitions. — Visites. — Le Directeur.

Les prisons affectées aux enfants se nomment « Maisons de correction. » La principale, la plus sévère, est située en face du Dépôt des condamnés.

Parmi les jeunes gredins qui ont séjourné à la Petite Roquette, il en existait un que j'ai connu et suivi dans sa carrière criminelle. Cette nature perverse répondait au doux nom de Célestin. A huit ans, il martyrisait sa sœur cadette ; à dix ans, il disparaissait de chez son père en lui volant son porte-monnaie. La police le retrouva à la foire aux jambons, au milieu d'une bande de vauriens pratiquant le vol à l'étalage. Rendu à sa famille, il refusa de fré-

quenter l'école et ce n'est qu'en employan violence qu'on est parvenu à le conduire d une colonie pénitentiaire de laquelle il s'éch pa. De retour à Paris, sur les fortifications, abusa d'une petite fille de cinq ans. La mère la victime retira sa plainte, mais le père Célestin fit conduire son vicieux et précc garnement à la Petite Roquette. A quinze an il en sortait, ses parents le croyant guéri de s mauvais instincts. Libre, au lieu de travaille il préféra vivre de la prostitution des filles. I soir, à la sortie du bal d'Austerlitz, armé d'u pierre, il assomma sa maîtresse qui refusait lui donner le produit de sa débauche. Tandis que la blessée mourait à l'hôpital Saint-Antoine, il se réfugiait en province, où il commit une série de vols à l'aide de fausses clés, d'escalades et d'effractions, et finit par connaître en détail les maisons centrales de Poissy, de Melun, de Clairvaux. A Gaillon, il s'évada et revint tout de suite rejoindre le complice dont il avait besoin pour voler et assassiner une vieille rentière de Courbevoie. Ses dépenses exagérées le trahirent et, après avoir passé par le Dépôt, Mazas, la Conciergerie, il entra définitivement dans la cellule des condamnés à mort.

A la grande Roquette, la veille de son exécution, il me dit en me fixant avec ses yeux durs et clairs, de ces yeux étranges qui impressionnent : « Lorsque j'ai quitté la petite Roquette et son encellulement monstrueux, j'avais devant moi la *Grande,* et instinctivement j'ai regardé les pierres placées entre les deux prisons et sur

lesquelles on dresse la guillotine. J'ai pressenti ma fin tragique et cependant les bons exemples ne m'ont point manqué. Vous connaissez ma famille, elle est honorable et j'en suis devenu le fléau. La prison, au lieu de me corriger, m'a rendu sceptique, gouailleur ; je n'y songeais qu'à jouer des tours à la police, et mes émotions, mes terreurs, en me sachant poursuivi, me grandissaient dans le mal. Habitué à commettre des vols, ayant l'amour du danger, je me préparais à la récidive. Il est vrai qu'en *cage,* je *crevais* de faim, mais soutenu par l'espoir de bien manger et de bien vivre, je me consolais en méditant mes futures opérations. Né pour le mal, j'ai consacré mon existence à le pratiquer sous toutes ses formes ; le vice est dans ma nature, et la prison, au lieu de me corriger, a, je vous l'affirme, complété mon éducation criminelle. En quittant la Colonie pénitentiaire et la petite Roquette, j'étais arrivé à un degré de corruption effrayant. Pour des hommes de mon caractère, de mon tempérament, les pénitenciers cellulaires, en commun, dans les champs, servent d'école, et cela provient d'une organisation tellement défectueuse qu'elle m'a permis de pervertir tout à mon aise mes compagnons de captivité. »

— Le triste résultat de votre expérience criminelle m'autorise à vous demander quel serait, selon vous, le meilleur remède applicable ?

Il me répondit :

« Je suis de cette herbe de prison qu'il ne faut pas laisser croître. Si, après l'*assommade*

de ma maîtresse, on m'avait *fauché,* je n'aur pas commis les crimes que vous ne connaît... jamais. La vieille rentière de Courbevoie a eu le tort, comme les autres, en *gueulant,* de me déranger dans mon travail, elle sera ma dernière victime, car sous peu je ferai connaissance avec le bourreau, et le bourreau c'est le vrai remède. »

Célestin fut exécuté.

Avant de mourir, il prononça ces simples mots :

« Mon Dieu! »

Je ne connais les colonies pénitentiaires que par les comptes rendus officiels, j'ignore donc leur fonctionnement particulier, mais je sais que le système actuel de la Petite Roquette est défectueux, et qu'après avoir tenté bien des améliorations, on en est à regretter l'abandon de la remarquable organisation de M. Gabriel Delessert, ce modèle des préfets de police, qui a été admirablement secondé dans son œuvre par M. l'abbé Crozes, modeste et saint homme, que les athées même respectaient. C'est à l'éminent magistrat et à ce ministre de Dieu que revient l'honneur d'avoir, en 1838, prescrit et appliqué à ce petit monde si intéressant des prisons, l'isolement et le travail du corps et de l'esprit. Par leurs conceptions élevées ils ont su d'une manière savante, raisonnée, substituer à la famille disparue ou indigne, une action régénératrice, morale, disciplinaire, ayant pour but de pourvoir le prisonnier, le jour de sa

sortie définitive, d'un abri et d'une profession.

Ces épaves humaines ainsi recueillies, au lieu de trouver des excitations nouvelles, s'amendaient, et le régime commun, qui fournissait trente récidivistes sur cent, n'en produisait plus que trois par le régime de la séparation. Or, il y a toujours à la Petite Roquette 150 à 200 enfants, et les entrées et les sorties annuelles ont été jusqu'à deux mille.

Au mois de mars 1888, un autre homme de cœur, M. Félix Voisin, conseiller à la Cour de Cassation, ancien Préfet de police, appela l'attention du Conseil supérieur des prisons sur la pratique habituelle et fâcheuse de certains tribunaux, qui condamnent à des peines variant de huit jours à trois mois d'emprisonnement des jeunes gens de seize ans. Ces petites condamnations amènent des effets déplorables. L'enfant sort de la prison plus corrompu qu'il n'y est entré et pourvu d'un casier judiciaire qui le suit toute son existence.

« La conduite la plus sage à tenir vis-à-vis de ces mineurs, a dit M. Voisin, est de les acquitter comme ayant agi sans discernement, et de les envoyer dans un établissement d'éducation correctionnelle jusqu'à l'âge de vingt et un ans. De cette façon, l'enfant pourra être corrigé, amendé, instruit, et n'ayant pas de casier judiciaire il lui sera possible de gagner honnêtement sa vie ».

Le ministre de la justice d'alors a promis aux aux membres composant le Conseil supérieur

des prisons de donner satisfaction à leurs vœu

L'envoi en correction est préférable à l'emprisonnement temporaire, celui-ci ne pouvant amener aucune modification dans le caractère, les habitudes du jeune détenu.

La Petite Roquette, ou plutôt la « Maison des Jeunes détenus », inaugurée en 1825, était d'abord destinée à recevoir les femmes condamnées; elle est devenue, depuis 1836, l'établissement correctionnel des garçons mineurs. Extérieurement elle a la forme d'un hexagone et sa disposition générale ressemble beaucoup à celle de Mazas. Sur trois étages les galeries convergent à une vaste rotonde servant à la fois de chapelle et d'école. Cette curieuse salle, dont l'hémicycle est garni de 300 cellules disposées en gradins, permet aux occupants de voir sur l'estrade le prêtre, l'instituteur ou le conférencier, sans être vus de leurs voisins placés soit à droite, soit à gauche, au-dessus et au-dessous d'eux.

Regardées d'en bas, les cellules ressemblent à des boîtes vides, à moitié closes; mais sur la plate-forme de la chapelle on aperçoit des têtes blafardes, rangées uniformément. Ces êtres groupés dans un isolement complet joint au silence absolu sont d'un effet qui frappe et attriste à la fois.

Les pensionnaires de la Petite Roquette se divisent en quatre catégories. Les trois premières comprennent les inculpés, les condamnés et les délinquants ayant agi sans discernement, non rendus à leur famille ou qui en sont

privés. Tous ont moins de seize ans. La quatrième catégorie est celle des mineurs enfermés jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans, sur l'initiative de l'autorité paternelle et par ordre du premier Président. Cette ordonnance n'entraîne aucune flétrissure pour celui qui en est l'objet ; c'est le seul acte de procédure délivré sur minute, sans être enregistré nulle part, et les parents peuvent en faire cesser l'effet et l'annuler quand bon leur semble.

A son arrivée à la prison, le mineur reçoit un numéro matricule, noir ou rouge, selon qu'il est écroué par ordre de la Justice ou à l'instigation de la famille. Il prend un bain, quitte son costume et revêt celui du pénitencier : pantalon, veste, gilet de drap gris, le même pour toutes saisons. Les souliers et les chaussettes sont de laine.

Les cellules longues et larges de deux mètres cinquante centimètres sont claires, aérées ; le lit est le même que celui des militaires ; les draps en sont changés deux fois par mois. On sonne le réveil à six heures en été, à sept heures en hiver. Le captif fait son lit, nettoie sa cellule et se met au travail.

Le système cellulaire étant appliqué dans toute sa rigueur, la cellule sert en même temps d'atelier et de réfectoire. De neuf heures à dix heures, repos et premier repas ; à trois heures, second repos et deuxième repas. La nourriture est suffisante et les enfants s'endorment sans souffrir de la faim, comme cela a lieu pour les autres détenus dans la majorité des prisons.

L'hygiène est suffisamment observée ; les bains sont administrés une fois par mois et pendant les fortes chaleurs, on additionne l'eau, la boisson ordinaire, d'un peu d'alcool.

A six heures, le travail cesse et les cours de l'instituteur commencent.

A huit heures, tous les prisonniers se couchent.

Les privations de vivres, de visites aux parloirs, de correspondances et le séjour au cachot noir, n'excédant pas quatre jours, constituent les punitions reconnues.

Les visites des parents ont lieu tous les jours de trois à quatre heures.

Sur dix mille enfants envoyés en correction cent appartiennent à des familles aisées, les autres ont été jetés par le vice et la misère sur le pavé parisien.

Je dois ici rendre hommage au Directeur de la Maison des Jeunes détenus ; il est doux, courtois, bien élevé, et montre que la politesse et les convenances, ne sont pas encore bannies de certaines prisons. Il moralise, aime ses pensionnaires et tous ses efforts tendent à leur éviter d'entrer à la Grande Roquette.

X

SAINT-LAZARE

Voitures cellulaires. — Evasion de Zizi-Pampan. — Sa mort. — Les transformations de Saint-Lazare. — Catégories de détenues. — Les honnêtes femmes. — Contrainte par corps. — Le fisc. — Les contributions indirectes. — Les réquisitoires. — Délits de presse. — *Pour la forme.* — Façade de Saint-Lazare. — Adultères. — Institutrices. — Voleuses. — *Careuses.* — Vols dits : *A la mitaine.* — Une jolie famille. — Jenny et Rosette. — Le transfèrement. — Condamnées à mort. — La Bergeronnette. — Comment on devient fille. — Filles et Souteneurs. — Léa. — Lettres. — Jurisprudence.

— Avant de nous rendre à Saint-Lazare, désirez-vous, Monsieur le Préfet, visiter la voiture cellulaire de laquelle vient de s'évader l'assassin Renard, dit Zizi-Pampan.

— Volontiers, mais où est-elle ?

— Dans la cour du Dépôt. Ce malfaiteur m'avait dit : « Je prépare mon évasion en compliquant les recherches qui doivent nécessiter des déplacements successifs, et ce n'est pas entre les mains de votre personnel que je tâcherai de reconquérir ma liberté ; né avec la

bosse des combinaisons, je veux, à l'exe des oiseaux, dédaignant les murs, passer dessus. »

Si, comme l'oiseau, il ne s'est pas élevé au-dessus de sa prison, il a, comme un reptile, glissé sous une lourde voiture cellulaire. En suscitant de nombreuses translations, il étudiait les cellules roulantes, afin de choisir la plus favorable à son projet d'évasion, et à l'instar de la police, il a patienté pour agir. La cellule une fois trouvée, car toutes, vous le voyez, par leur emplacement et leur dispo tion, ne se prêtent pas à ce genre d'exercice, u a fallu attendre le jour que le hasard désig rait pour l'occuper. Depuis un mois, il s'arr geait de manière à venir quotidiennement Palais de Justice, et ce matin, placé dans cellule prévue, il a scié la planche du fond, par l'ouverture produite, grâce à une certa habileté de gymnasiarque, il s'est laissé cou sur le dos sous la voiture en cours de marc Mais Zizi-Pampan, dans ses combinaisons génieuses, n'avait pas prévu qu'un camion lant à toute vitesse, suivrait au même mom la voiture cellulaire. Le conducteur du cami surpris de voir un individu étendu sur la voie publique, sans savoir d'où il venait, ne put retenir ses chevaux et le malfaiteur eut le crâne fracassé.

— Est-il mort ?

— Oui, en arrivant à l'Hôtel-Dieu.

Le nouveau ministre a supprimé les cavaliers qui se tenaient derrière les voitures de transfè-

rement pour laisser le soin à son successeur de les rétablir. Les malfaiteurs profitent de toutes les occasions.

— J'apprends une fois de plus que surveillants, sentinelles, hautes murailles, chemins de ronde, triples portes, serrures incrochetables, barreaux, grilles, verrous, ne sont pas suffisants pour éviter les évasions, et celle-ci s'est accomplie avec une audace et une énergie incroyables.

— Zizi-Pampan voulait retrouver sa maîtresse, disparue en emportant soixante-dix mille francs soustrait par lui et sa bande, dans un coffre-fort, et une fille Louise, dite « Les-Deux-Pouces », leur servait d'intermédiaire.

— Est-elle aussi en fuite ?

— Oh ! non, elle m'écrit de « sa campagne », c'est ainsi qu'elle et ses pareilles désignent la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare, dont les murs noirs fendus devraient être livrés à la pioche des démolisseurs.

Tout en causant, nous arrivâmes sur le quai de la Mégisserie. Un fiacre à deux chevaux, gardé par Porthos, attendait. Nous y montâmes et le cocher se dirigea vers la rue du Faubourg-Saint-Denis.

Le Préfet reprit la conversation momentanément interrompue en disant :

— Pas un établissement n'a subi autant de transformations que Saint-Lazare : Abbaye en l'an 900, asile de lépreux vers 1200, hospice, séminaire, couvent, en 1550, et prison à partir de l'année 1793.

— Je me permettrai d'ajouter : Saint Vincent de Paul installa dans les principaux bâtiments actuels la congrégation des Lazaristes; il y mourut le 27 septembre 1660, et sa cellule sert de chapelle particulière aux religieuses chargées du service général intérieur. Les ecclésiastiques venaient aussi y faire des retraites, et c'est là que Bossuet prépara son ordination. Pendant la fièvre révolutionnaire, on signala le vieux cloître; il recélait, affirmait-on, des armes et des amas de subsistance; le peuple s'y porta en masse le 13 juillet 1789, le mit au pillage, et plus de quatre cents personnes périrent. L'année suivante, la congrégation fut supprimée, l'ancien monastère devint propriété nationale, et, comme la Bastille n'existait plus, on érigea Saint-Lazare en prison. L'une des premières victimes fut le poète André Chénier; il n'en sortit que pour monter sur l'échafaud.

— Depuis 1840, mes prédécesseurs n'ont cessé de réclamer l'anéantissement de cette prison de femmes, à la fois civile, administrative et correctionnelle, pour la remplacer par des établissements consacrés aux prévenues et aux jeunes filles enfermées par voie de correction paternelle. Une circonstance favorable s'était cependant présentée : la loi du 27 juin 1867, en supprimant la contrainte par corps, rendait libre la maison pour dettes située rue de Clichy. Il eut été facile, sur ce vaste terrain, d'établir de nouvelles constructions qui auraient, au moins en partie, détruit Saint-Lazare. Des projets

[illegible]ent soumis, des plans tracés, mais les inévi[illegible]bles conflits surgirent, compliqués de graves [illegible]vènements politiques. Les choses traînèrent [illegible]ellement en longueur qu'au mois d'août 1874 [illegible]es matériaux et le terrain devinrent la pro[illegible]riété de spéculateurs.

— L'idée était heureuse, salutaire, morale, et, faute d'argent disponible, on l'a sacrifiée.

Saint-Lazare reçoit six catégories de détenues :

1° Les femmes en prévention;

2° Les femmes condamnées à des peines ne dépassant pas un an et un jour de prison;

3° Les femmes qui attendent leur départ dans les maisons centrales;

4° Les mineures de seize ans responsables de leurs actes et condamnées correctionnellement;

5° Les mineures reconnues irresponsables;

6° Les jeunes filles incarcérées sur la demande de leurs familles.

Dans cette défectueuse et infecte prison, on compte toujours de 1.100 à 1,200 détenues présentes, et le chiffre annuel des prisonnières allant et venant dépasse 10.000. Elles ne séjournent pas ensemble et occupent des quartiers distincts; mais malgré la vigilance des sœurs, des communications clandestines s'établissent à l'aide des cinquante auxiliaires placées sous le contrôle d'un nombre égal de religieuses.

L'Administration fait le possible pour éviter les rencontres fâcheuses; malheureusement, elles se produisent quand même, par les forma-

lités du greffe que chaque arrivante doit sul
J'y ai vu souvent réunies d'honnêtes femmes, des voleuses et des filles.

— Honnêtes femmes ! dit le Préfet en hochant la tête, vous exagérez.

— Non pas. Si l'œil de la police s'exerce à fixer les coquins, il se plaît aussi à examiner les travailleurs et les gens intègres, surto lorsqu'il s'agit de les diriger sur les prisons, (ils n'ont pas l'habitude de se rendre. D hommes, je n'en dis rien, leur honneur res.. intact après un passage à Sainte-Pélagie ou à la Conciergerie ; mais le jour où une femme pénètre à Saint-Lazare, l'étiquette d'infamie colle à son front ; innocente ou coupable, elle est flétrie, déshonorée, voilà pourquoi il est monstrueux d'y faire passer les prévenues.

Je vais vous citer un fait déplorable. Il e récent :

La veuve d'un entrepreneur de transports. civilement responsable des dommages causés par ses charretiers, n'ayant pu payer au fisc la somme de 500 francs, montant de plusieurs amendes, a été conduite à Saint-Lazare. C'était une honnête femme qui n'avait commis aucun crime, aucun délit, aucune contravention.

A notre époque de liberté, le bon sens, la justice devraient imposer à chaque citoyen la responsabilité de ses actes. Comment, voilà des charretiers, des domestiques jouissant de leurs droits civils et politiques, par conséquent électeurs, qui sont occupés par cette veuve ; ils s'enivrent, commettent des actes répréhen-

sibles, et c'est elle qui paie pour eux ! C'est criant, dangereux, et nécessite une importante réforme de nos lois.

Voulez-vous d'autres exemples?

Un gardien de la paix, aussi malveillant que prétentieux, n'ayant pas réussi à faire accepter ses hommages à une jeune fruitière établie dans l'îlôt confié à sa surveillance, se vengea en lui déclarant une série de contraventions. Il avait le soin de terminer ses rapports par cette phrase : « Mentionnons que la demoiselle Pauline A... est coutumière du fait. » Condamnée d'abord à de légères amendes, la récidive les fit sensiblement augmenter, et les juges composant le Tribunal de simple police lui infligèrent trois jours de prison.

A la suite de ce jugement, elle fut mise à Saint-Lazare.

Le misérable s'arrangea de manière à lui faire subir toutes les tortures morales de l'incarcération. Elle passa par le poste central, la voiture cellulaire, la permanence et le Dépôt.

Votre prédécesseur révoqua ce malhonnête homme, mais l'honnête fille de dix-neuf ans, soutien d'un jeune frère, était perdue de réputation. Préjugé, dira-t-on, je le reconnais; mais ce préjugé est tellement enraciné dans l'esprit public qu'il enlève le doute, tranche en maître et empêche les innocentes de se défendre.

Est-ce encore une malhonnête femme, la signataire de cette lettre que le facteur m'a remise, en votre présence, au moment où nous quittions la cour du Dépôt

Je vais vous la lire :

« Monsieur le Chef de la Sûreté,

» L'hiver dernier, je me suis établie crêmière rue Monsieur-le-Prince, numéro 9, mon lait a été saisi, reconnu falsifié, et je vous affirme l'avoir vendu tel qu'on me l'avait apporté. Cette saisie, la condamnation qui l'a suivie, ont anéanti mon petit commerce, et ne pouvant plus faire honneur à mes engagements, on a vendu mon matériel par autorité de justice.

» J'ai occupé une assez belle position et j'en profitai pour adopter deux orphelins que mon mari et moi élevons, malgré notre misère actuelle.

» Je viens vous remercier de la bonté que vous avez pour nous en m'évitant Saint-Lazare. Le nouveau délai que vous m'accordez me permettra de payer le reste de mon amende. L'employé qui est venu de votre part m'apporter cette bonne nouvelle a vu mes deux orphelins sans souliers. Heureusement que mon mari recommence à travailler, nous espérons bientôt réparer notre désastre.

» Agréez, Monsieur le Chef de la Sûreté, mes sincères remerciements et la grande reconnaissance de votre obligée,

» Louise M..., Femme R...,
» rue Poinsot. »

— Combien cette femme redoit-elle au Receveur des amendes ?

— Une trentaine de francs.

— Demain vous ferez acquitter cette somme et vous enverrez le reçu à Mme R...

Le Préfet de police retira de son portefeuille un billet de banque de cent francs, me le remit en ajoutant : « Vous y joindrez ma carte. »

Je repris :

— Par vengeance, sur des motifs souvent futiles, j'ai vu des ouvrières, des bonnes, envoyées à Saint-Lazare ; l'enquête établissait que leur plus grand crime était d'avoir résisté aux exigences par trop naturalistes de leurs patrons.

Demandez au Directeur de Saint-Lazare ce qu'il y a d'erreurs commises chaque année et le nombre des ordonnances de non-lieu ? Ces statistiques-là ne sauraient mentir.

Les magistrats du Parquet montrent en général beaucoup de répugnance à signer les réquisitoires ordonnant la prise de corps pour cause de non paiements d'amendes en matière de police correctionnelle ; mais lorsqu'il y a des parties civiles en cause et qu'elles exigent l'exécution intégrale des jugements devenus définitifs, il faut absolument s'y soumettre.

Je m'explique par ces deux faits, dont voici le premier :

Au sujet d'un peu d'eau répandue sur les marches d'un escalier, deux voisines se querellèrent, et dans l'ardeur de la discussion, un soufflet retentit. La giffiée, une parfaite *virago*, porta plainte au civil et fit condamner son antagoniste à 25 francs d'amende.

Celle-ci, malgré la notification du jugement, refusa de se libérer. Les deux femmes s'en-

têtèrent, l'une ne voulait pas payer l'amende, l'autre tenait à la recevoir. Les maris intervinrent, compliquèrent la situation en donnant chacun raison à son épouse. Sur les conseils d'un agent d'affaires le papier timbré circula de nouveau. La femme souffletée consigna entre les mains du greffier de Saint-Lazare la somme de 45 francs pour frais d'aliments; le même jour elle adressa une demande au Procureur de la République et obtint la contrainte par corps fixée à un mois. C'est dans ces conditions que les agents ont arrêté et conduit la condamnée dans cette prison. Elle y est encore et vous pourrez l'entendre. Elle ne comprend pas pourquoi refusant de payer 175 francs de frais et dépens on l'enferme à l'instigation d'une femme ayant profité de son passage sur les marches d'un escalier, pour la provoquer, la menacer, lui dire des injures qui ont déterminé son acte de violence.

N'est-il pas regrettable, en effet, de détenir une honnête femme dans un semblable lieu et pour une pareille circonstance ?

Voilà le second cas :

Il s'agissait d'une fille-mère nommée T..., demeurant rue d'Eupatoria, condamnée à 200 francs d'amende pour fraude en matière d'allumettes. J'avais dans une note indiquée sa situation précaire en soulignant qu'inscrite au bureau de bienfaisance, sous le numéro 15.580, elle recevait pour élever ses trois enfants un secours dérisoire de deux francs par mois. Il était donc impossible à cette femme de solder

son amende. La mettre en état d'arrestation c'était priver de pain ses enfants.

Le Directeur des contributions indirectes se fâcha, un léger conflit surgit, et je dus remettre au chef de la Police municipale un rapport sur l'affaire T..., lui signalant les lacunes qu'offre le mode actuel d'exécution pour les réquisitoires concernant les femmes ; néanmoins le Directeur exigea la contrainte par corps de la fille T... fixée à quarante jours. C'était, expliquait-il, le seul moyen d'entraver les manœuvres illicites des fraudeurs qui ne sauraient être absous des peines qu'ils ont encourues sous prétexte d'insolvabilité. Il demanda cependant à limiter la détention à dix jours, en raison des charges de famille de la délinquante.

L'ordre était devenu impératif, je fus obligé d'obéir ; mais au rapport d'opérations transmis au Procureur de la République je joignis une lettre explicative sur le blâme que m'infligeait *indirectement* M. le Directeur des contributions *indirectes*.

Ce haut fonctionnaire, disais-je, se plaint que je n'ai pas exécuté tout d'abord le réquisitoire relatif à cette fille-mère, il ajoute même que le droit de décider s'il y a lieu d'appliquer la contrainte par corps appartient exclusivement à l'Administration des contributions indirectes. Je n'ai pas l'habitude d'empiéter sur les attributions des autres, ayant assez des miennes, mais je tâche de concilier les devoirs de ma charge avec les sentiments d'humanité et de commisération que chacun de nous possède. En différant l'incarcération de la fille T..., en signalant sa

grande misère, je laissais à mes chefs le s
d'apprécier ce qu'il convenait de faire.

J'ai toujours agi de la sorte dans les c
semblables, et je n'ai jamais encouru de blâme
pour avoir été humain.

J'ai reconnu, avec M. le Directeur des contributions indirectes, que la condamnée n'était pas intéressante, mais derrière elle il y avait trois enfants dont l'aînée, une fille de 17 ans, était infirme et les autres en bas âge, par conséquent incapables de pourvoir à leur subsistance. Par sa détention, la seule coupable avait des moyens d'existence assurés, mais les enfants manquaient de pain, car au moment de son arrestation la mère possédait quatre francs qu'elle leur a laissés, et cette modique somme devait servir à les nourrir pendant dix jours.

Certes les droits de la Compagnie générale des allumettes chimiques doivent être respectés, et la fraude sous n'importe quelle forme mérite une sévère répression, mais peut-elle rester impitoyable lorsque les enfants sont les premiers atteints ?

— Exécutez-vous beaucoup de réquisitoires ?

— Six à sept cents et cela permet de verser, chaque année, de vingt-cinq à trente mille francs au Trésor. La perception des amendes se fait par acomptes et le Service de sûreté n'accepte pas moins de deux francs. Quand les gens sont notoirement solvables et qu'ils refusent, de parti-pris, d'acquitter leurs dettes juridiques, le receveur des amendes ordonne l'incarcération immédiate et c'est justement l'exécution de ces

réquisitoires, surtout ceux qui concernent les femmes, qui a toujours suscité des embarras à la police municipale.

— Les condamnés libres peuvent se rendre directement dans les prisons que le Parquet leur assigne ?

— Les hommes y vont sans difficultés, d'autant plus qu'en matière de contraventions, les cochers, qui sont nombreux, entrent à la Conciergerie comme dans un lieu de repos. Ayant trois jours de prison à faire, ils se font écrouer, avant cinq heures du soir, après avoir copieusement déjeuné. C'est un premier jour de *tiré*, suivant leur terme, et les deux autres journées se passent ainsi que vous l'avez vu, à jouer au bouchon dans une cour qui leur est réservée.

Les femmes sont récalcitrantes, Saint-Lazare les épouvante, pour elles c'est la honte, l'ignominie, la tache ineffaçable ; elles se voient déjà en contact avec des filles de mauvaise vie et aucune femme ne consent à en prendre volontairement le chemin. L'autorité supérieure le comprend si bien, que, pour les délits de presse, elle pratique à l'égard de certaines femmes de lettres le système en usage pour certains journalistes. A ceux-ci, Sainte-Pélagie sert de prison d'Opéra-Comique ; à celles-là, Saint-Lazare sert de prison d'opérette. Elles entrent pour sortir. On leur montre, à une heure déterminée, un greffe silencieux, comme on montre un coin noir aux enfants terribles.

Le greffier remplit son devoir en ouvrant l'énorme registre sur lequel il trace les procès-

verbaux indiquant les jours, les dates, les motifs des emprisonnements et les ordres en vertu desquels il écroue les condamnées. Son travail terminé, elles saluent, se retirent et reprennent à la porte le bras de leur mari ou de leur amant.

L'une d'elles, qui s'est fait une assez triste notoriété par la reproduction de livres pornographiques, a plusieurs fois été écrouée de cette façon. En quittant le n° 107 de la rue du Faubourg-Saint-Denis, elle se rendait, *pour la forme*, à la maison municipale de santé située au n° 200 du même faubourg.

Une autre femme avait encore, *pour la forme*, pris l'engagement de se rendre chez le docteur Beni-Bade, des douches froides lui étaient nécessaires, et c'est ainsi qu'elles purgent leurs condamnations pour outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs.

Mon intention n'est pas ici de raconter leur vie privée d'autant plus qu'elles peuvent être, malgré le caractère de leurs écrits, d'excellentes épouses, de fidèles maîtresses, de très bonnes filles ; mais pourquoi ces mêmes faveurs ne sont-elles point applicables aux véritables travailleuses, d'une vie correcte, souvent plus inconscientes que coupables, et qui ont surtout l'avantage de ne jamais faire parler d'elles ?

J'estime au contraire que les ménagements, les égards accordés aux premières, devraient être uniquement réservés aux autres, qui n'ont nul besoin à Saint-Lazare, de voir, d'apprendre, de toucher le mal si agréablement dépeint par

celles qui ne font qu'effleurer la prison au lieu d'y pénétrer complètement ; elles respireraient alors cette atmosphère de vice, de passion, de misère ; elles verraient derrière les portes verrouillées, à travers les dortoirs, ce foyer de corruption, et je suis fermement convaincu qu'à leur sortie, au lieu de l'étendre par de nouvelles publications, elles consacreraient leur talent littéraire à le circonscrire. La morale y gagnerait de toutes les façons.

Porthos fit arrêter la voiture à l'angle du boulevard Magenta et de la rue du Faubourg-Saint-Denis. A ce point de la voie publique l'étroit faubourg s'élargit, prend de l'air, du soleil et jette la lumière sur la grise et pittoresque façade de Saint-Lazare. On voit ses neuf ouvertures, trois grandes, six petites, ses nombreuses fenêtres dépourvues de barreaux et dont les baies varient selon l'importance des fonctionnaires occupant les locaux.

La porte centrale, la seule dont il soit fait ostensiblement usage, est ouverte toute la journée et donne accès à une espèce de salle d'attente large, profonde, pavée et plafonnée. Au fond de cette salle se trouve la porte cochère s'ouvrant sur la cour dite du greffe, et par laquelle entrent et sortent les voitures cellulaires. Au droit de cette seconde porte et dans le tiers de sa hauteur un étage entresolé, de construction récente, met en communication deux bâtiments et les pièces composant cet entresol sont consacrées à la lingerie générale. Aux extrémi-

tés de la façade Louis XIII existent des po
cochères pleins-cintre ouvrant sur le chemin
ronde ; entre ses diverses portes, sur le t
toir, le long des murs, des marchands autori
vendent des cannes, des parapluies et de la me-
nue mercerie.

En gagnant l'entrée de la prison, située
droite et au fond de la salle d'attente, nous aper-
cevons, lui faisant face, assis sur des bancs
bois scellés au mur, plusieurs individus au
allures de souteneurs. Ils causent, fument et
attendent que leurs maîtresses remettent
surveillant, concierge, la carte mentionnant
mot « Liberté ».

L'entrée franchie, le Préfet manifesta le désir
de stationner dans un vaste couloir, au pi
d'un grand escalier, et je pénétrai seul au greffe
afin de prévenir le Directeur qui, fort étonné,
se leva et prit son chapeau pour m'accompagner.

Le Préfet pria le Directeur de le conduire sur
le chemin de ronde, assez large pour permett
aux voitures de circuler. Ce chemin enserre l
cours, les bâtiments affectés aux prisonnières,
sépare de la prison les logements du personn
ainsi que les jardins réservés à la direction
aux sœurs de la Congrégation de Marie-Joseph.
Ne trouvant rien d'anormal, il continua sa
site par la boulangerie et les magasins généraux
fournissant le pain et le matériel aux autres
prisons de la Seine, puis il passa dans les cui-
sines, se rendit compte de la cuisson des ali-
ments et de leur préparation, et il termina son
inspection par un examen attentif des cours, au

nombre de quatre. La première, dite du greffe, déjà nommée, la seconde recevant les femmes de mauvaise vie reconnues non malades, la troisième ayant pour promeneuses les prévenues et les condamnées, la quatrième spécialement réservée aux filles en traitement.

— Vos gardiens, demanda le Préfet au Directeur, ne pénètrent dans les cours et les bâtiments intérieurs de la maison qu'en cas de nécessité absolue?

— Le règlement est formel et mes douze surveillants s'y conforment.

— Les dix-huit pistoles (cellules payantes et de faveur) sont-elles occupées?

— Onze seulement, elles renferment sept femmes adultères, trois institutrices ayant soustrait des objets de toilette, et la veuve d'un fonctionnaire condamnée à trois mois pour diverses escroqueries. L'une des trois diplômées a son brevet supérieur.

— Le nombre des institutrices qui n'instruisent pas, faute d'emploi, devient si considérable que ce brevet, élémentaire ou supérieur, au lieu de leur servir de gagne-pain, les pousse à se tuer, à voler ou à se prostituer. Deux viennent d'être reconnues à la Morgue, trois sont ici, et combien sont lancées dans la vie galante?

— Mes pensionnaires ont détourné des gants, des voilettes, des parapluies, des mouchoirs, objets qui leur sont indispensables pour se présenter dans les institutions et qu'elles ne peuvent pas toujours se procurer par le travail, puisque

celui-ci leur manque. Les commerçants devraient être plus indulgents pour ces pauvres filles.

— Les faits se renouvellent si souvent que les associés des grands magasins ont dû prendre des mesures répressives.

— Avez-vous encore cette voleuse qui, malgré son âge, opérait avec une dextérité remarquable ?

— Je vais vous la montrer à mon cabinet, où nous allons nous rendre.

Cinq minutes après on amenait la femme Richard.

— Elle ne porte pas le costume de la prison? dit le Préfet.

— A cause de son jugement qui n'est pas définitif.

— Quel âge avez-vous ? lui demanda-t-il.

— Soixante ans.

— Vous avez des moyens d'existence ?

— Je reçois de mon mari cent francs par mois.

— C'est un honnête homme dont on m'a parlé et qui a dû se séparer de vous.

— Je le regrette, sans cette circonstance je n'aurais pas volé.

— Ne dites pas cela, car auparavant vous avez déjà été arrêtée chez un bijoutier, et c'est votre mari qui a obtenu le désistement de l'intéressé. Je connais votre biographie ; certes votre éducation ne vous a jamais appris à soustraire des objets avec des mitaines aux pieds et aux mains.

— Permettez-moi, par une lettre personnelle, de vous faire connaître l'adresse de la marchande à la toilette qui achetait le produit de mes vols, après m'avoir enseigné la manière de les commettre.

— Pour être sûr de recevoir cette lettre, M. le Directeur me l'apportera demain.

La femme Richard se retira et le Préfet me dit : Ce vol a une désignation spéciale ?

— Celles qui le pratiquent s'appellent « careuses», c'est-à-dire « carer», cacher les choses volées sans qu'on puisse en avoir le plus léger soupçon.

Le vol dit « à la carre » est aussi connu sous le nom de « mitaine ». Les voleuses font avec adresse usage de leurs pieds et de leurs mains pour ramasser à terre les dentelles jetées intentionnellement, et leurs souliers ou pantoufles larges permettent aux pieds de sortir librement. Les bas sont coupés aux extrémités de manière à faciliter le jeu des doigts ! ce sont eux qui casent dans les chaussures les dentelles de prix enlevées par les mains et sous les yeux des vendeurs. Les jambes et les pieds fonctionnent avec adresse sous les jupons, et j'ai vu ainsi manœuvrer les deux cousines. Elles étaient assises devant mon meuble-bureau figurant le comptoir, et successivement elles ont ramassé et serré dans leurs chaussures des plumes, des épingles, de la cire et jusqu'à des pains à cacheter. Ces derniers n'étaient même pas brisés.

Cette ancienne manière de procéder n'est guère pratiquée que par les vieilles femmes, et

la complice de la femme Richard doit faire partie de la *vieille garde des malfaitrices.*

— Quel âge avaient ces deux cousines ?

— Une cinquantaine d'années.

— Aujourd'hui nos voleuses ont des procédés modernes et M. le Directeur, dans sa collection des jugées, possède une jolie famille qui ne vivait que du produit des vols.

Le chef s'était établi *malfaiteur.*

En bon père, en mari fidèle, il ne volait que pour sa femme et ses enfants. Il est mort de chagrin à la prison centrale de Melun.

Sa femme et ses filles, pour gagner leur vie, réaliser des économies et passer agréablement leur temps et leur jeunesse, avaient en le perfectionnant, continué le commerce du *petit papa,* c'est ainsi qu'elles le désignaient.

La mère faisait l'office de recéleuse et tenait la comptabilité.

Les deux filles, Jenny et Rosette parlaient les langues anglaise, italienne et allemande.

Leur moyen habituel consistait à louer une chambre dans les hôtels en renom, soit à Paris, soit dans les villes d'eaux. La nuit elles profitaient du sommeil des locataires pour pénétrer dans les chambres de ceux qui avaient l'imprudence de laisser la clé sur leur porte. Elles s'appropriaient tout ce qu'il était facile et possible d'emporter, surtout les cassettes contenant les objets précieux. Elles agissaient avec tant d'habileté, de sang-froid, que pendant six années non interrompues, elles ont, malgré des soupçons planant sur elles, des surveillances exer-

cées à leur sujet, échappé à tout flagrant délit.

On a toujours pensé qu'elles faisaient usage d'un narcotique.

La maman allait annuellement à Bruxelles et à Genève y écouler les objets volés.

La tenue des livres de la maison, prouvait que ces voleuses avaient beaucoup d'ordre. Les écritures étaient tenues au jour le jour avec autant de soin que le carnet d'un reporter mondain. C'est justement cette tenue de livre scrupuleuse qui a été la cause de la perte de cette famille ; elle a fourni à la justice des preuves irrécusables.

Au *Splendide-Hôtel*, un vide-poches avait été soustrait, son propriétaire y tenait comme étant un objet d'art de valeur par son originalité. Il avait son pendant et, en dehors d'eux, il n'en existait point d'autre.

Dans un voyage qu'il fit en Belgique, il reconnut son vide-poches à l'étalage d'un marchand de bronzes.

Je connaissais le propriétaire du Splendide-Hôtel. Il me fit part de son vol seulement à l'époque de la découverte du vide-poches vendu à l'étranger.

— J'ai justement, lui dis-je, un agent qui part pour Anvers, à son retour il s'arrêtera quelques heures à Bruxelles pour négocier votre vide poches et, comme ces deux objets d'art sont destinés à se revoir ensemble sur leur ancien emplacement, j'ai besoin de son vis-à-vis, afin de bien établir la comparaison.

Mon agent demandera donc au marchand belge de se le procurer à n'importe quel prix.

— Le second vide-poches se trouve sur ma table de toilette, me dit mon ami.

— Il faut le remettre dans la chambre, à la place qu'il occupait au moment de la soustraction de son pendant.

— Je ne comprends pas...

— Faites toujours... Je veux savoir comment du Splendide-Hôtel ce vide-poches a fait le voyage de Bruxelles, et sous huit jours vous recevrez la visite de mon courtier voyageur.

Les surveillances faites au Splendide-Hôtel ont amené l'arrestation de la fille Jenny, l'aînée des deux sœurs.

A l'heure du déjeuner, elle s'était introduite dans la pièce ornementée du vide-poches placé près de la pendule sur la cheminée.

N'apercevant pas l'agent caché derrière une fausse porte, elle avait pris et glissé sous sa robe cet objet d'art.

Fouillée tout de suite par une employée de la maison, elle s'est laissé enlever sans résistance une énorme poche en toile grise, si utile aux femmes de ménage disposées à se nourrir gratuitement avec les provisions de leurs maîtres.

De solides cordons enroulés autour de la taille maintenaient cette cachette mobile, dans laquelle reposait sur une voilette et deux mouchoirs de prix, le bronze en question.

La fille a refusé de faire connaître son identité, mais il se trouvait dans son carnet la lettre réclamant le second vide-poches, lettre ano-

nyme, timbrée de Bruxelles et adressée à Mme veuve Itas, poste restante, rue d'Amsterdam, Paris.

Leurs dossiers, classés aux archives de la Sûreté, mentionnaient le lieu de leur résidence, et la perquisition opérée dans leur appartement fit découvrir une chambre dont l'entrée était masquée par une armoire à glace montée sur des roulettes.

Dans cette pièce ayant l'aspect d'un bazar, il y avait des marchandises pouvant garnir amplement un magasin de curiosités.

Tout était rangé, classé, étiqueté et numéroté.

On attendait trois ans ans bien révolus pour se débarrasser des objets, et par surcroît de précautions, ils n'étaient vendus que dans les pays étrangers, situés près des frontières.

En cas de reconnaissance, de poursuites, la prescription pouvait être sinon acquise, du moins discutée.

Sous le buffet, le commissaire de police trouva les livres de comptes. La mère, en femme prudente, expérimentée, les cachait entre le sol et la planche du bas dans un double fond, manœuvrant à l'aide de coulisseaux. Toutes les opérations faites par les deux filles étaient soigneusement notées au doit et avoir. La vente du vide-poches volé était ainsi désigné : « Jenny. » — Vide-poches, bronze argenté. — Splen- » dide-Hôtel, 27 juillet 187... — Chambre n° » 14. — Estimé cent francs. — Vendu cent cin- » quante à Bruxelles. »

Ce même jour, la main courante mentionnait :

» Rosette. — Un petit sac en cuir de Ru
» contenant un porte-cartes en soie blar
» brodé d'or, avec adresse au nom de Ma
» moiselle M..., artiste dramatique. —
» mouchoir garni de points d'Alençon, sans
» initiale. — Une boîte en ivoire avec houpette
» et poudre de riz. — Un coffret microscopiq
» en écaille avec filets d'argent rempli par u
» poudre parfumée ayant l'odeur du jasmin.
» Une broche en or de forme ronde compo
» de rubis et diamants. — Une photographie
» représentant un petit chien havanais as-
» sur un tabouret... — Aix-les-Bains, 27 juil
» 187... — Hôtel du Casino, chambre n° 12
» le tout estimé cinq cents francs. Vendu h
» cent dix, à Genève. »

Très méthodique, cette prévoyante mère comptait chaque année ses recettes et ses dépenses. Elle terminait le trente et un décembre par cette réflexion sur la valeur et le rapport de ses enfants :

« Jenny cette année a été de beaucoup supérieure à sa sœur, son chiffre d'affaires a dépas de trois mille francs celui de Rosette. »

Si on en juge par les ventes annuelles vari de vingt à vingt-cinq mille francs, elles ont commettre bien des vols; heureusement q l'infatigable Jenny, encouragée par l'impunité et le succès, s'est départie de sa prudence or naire. L'appât d'un gros bénéfice, l'a fait tom dans le filet ainsi que sa mère et sa sœur.

— Cette famille était d'origine française demanda le préfet?

— Le père était né à Varsovie, la mère à Francfort et les enfants à Paris.

— A-t-on trouvé chez elles et sur elles des fioles de chloroforme ?

Après avoir été fouillées minutieusement à leur arrivée au Dépôt, la femme chargée de cette importante mission a remis au directeur deux petits flacons de couleur noire remplis de chloroforme dissimulés dans la coulisse des jupons de Jenny et de Rosette.

Ces fioles en verre noir saisies indiquent des connaissances spéciales en médecine ou en pharmacie ; les femmes ne sont point obligées de savoir que l'air et la lumière forment les causes principales de l'altération du chloroforme.

— La mère, dit le Directeur, à la suite de sa condamnation à cinq ans de prison, est partie à la maison centrale de Clermont, ses filles sont à Saint-Lazare et je vais les demander.

— Les formalités de transfèrement sont-elles les mêmes que pour les hommes?

— Les femmes ont seulement l'avantage de n'être point attachées et de conserver leurs vêtements ordinaires. A destination, elles endossent le costume pénitentiaire.

Le brigadier amena les deux voleuses.

Le Préfet leur dit : Nées à Paris de parents étrangers, que comptez-vous faire à votre sortie de prison?

Jenny, l'aînée répondit : Nous voyagerons.

— Pour recommencer votre ancienne existence?

Elle sourit, regarda sa sœur et Rosette brassa. Elle s'étaient comprises.

Le Directeur les fit sortir, et je dis au Préfet: Vous connaissez les exploits de ces créatures, jeunes, jolies, dont les physionomies respirent la candeur, l'ingénuité? eh bien ! ce sont des monstres de perversité, ne vivant que pour elles.

— Je reconnais que, même avec la robe de grosse laine brune, le fichu bleu clair à carreaux, le bonnet marron, composant le costume des condamnées de Saint-Lazare, elles ont des figures de Greuze.

— Ce soir vous recevrez leur photograp tirées à Naples, sans costumes, et dans des poses significatives.

— Vous n'avez pas,. dit vivement le Préfet au Directeur, placé Jenny et Rosette dans le même dortoir?

— Elles occupent des cellules différentes.

— Celle n° 14, ne vous cause guère d' barras?

— En effet, depuis plus de vingt ans, on pas eu de condamnées à mort.

— Avez-vous des détenues à entendre, demanda le Préfet?

— J'ai besoin de la fille Ursule Miroir, maîtresse de Terreau, dit Tête-de-Mort, l' compagnon de cellule de l'ivrogne meurtri que vous avez, Monsieur le Préfet, entendu à Mazas.

— Elle est au Palais de Justice, répondit le Directeur.

— Et Louise-les-Deux-Pouces ?

— En extraction à la Morgue, pour une confrontation.

— Avez-vous au moins la maîtresse de Roucain ?

— La Bergeronnette ?

— Précisément.

— Celle-là n'attend que sa comparution à la Cour d'assises ; dans un instant vous la verrez. C'est une drôle de fille.

— Depuis l'âge de quatorze ans, elle n'a vécu que par le libertinage. Ses cheveux à reflets fauves, son nez légèrement retroussé, ses yeux vifs, sa bouche moqueuse, lui donnent un jeu de physionomie expressif.

Le Roucain nous a détaillé, à Mazas, sa vie et comment il était devenu souteneur. Sa protégée va vous dire, à son tour, quels ont été ses débuts et pourquoi le souteneur a sa raison d'être :

La voici :

— Avez-vous toujours l'intention de vous marier après votre jugement ?

— Je n'ai pas changé d'avis. Le Roucain est gentil, je l'aime et je veux aller le retrouver à la Nouvelle-Calédonie.

— Cependant cet homme vous maltraitait et le mariage ne le changera pas.

— J'ai la peau dure et chaque fois qu'il m'a frappée je le méritais. Ma dernière correction remonte à la foire de Neuilly. J'allais lui glisser entre les doigts, comme une anguille, quand il m'a surpris juste au moment où je commen-

çais des bêtises avec un petit gymnasiarque. L'explication n'a pas été longue, avec son pied il enleva le clown et celui-ci retomba sur son... siège comme un plomb. En regardant sa tête, oh ! la drôle de tête, je me suis mise à rire en me tenant les côtes, d'autant plus que le Roucain lui disait : « Cherche ton équilibre, espèce de sauteur en chambre, et si tu trouves le tour agréable, tu pourras l'exécuter à ton cirque « des grâces. »

Pour me calmer, me rendre soumise et souple comme un gant, il m'envoya deux soufflets, l'aller et le retour ; mais que de bons moments nous avons passés ensemble ; debout il était sévère, couché il devenait charmant.

— Il n'en a pas moins exploité votre jeunesse, mangé votre argent, et insensiblement il vous a fait descendre la pente qui conduit au crime ?

— C'est faux, je le prouverai à la Cour d'assises. En l'engageant, en l'aidant surtout à dévaliser les personnes attardées dans les quartiers riches et déserts, je voulais réaliser une somme et partir en Amérique pour nous créer une nouvelle situation. Roucain, en me défendant, a vingt fois risqué sa vie ; trouvez donc beaucoup de maris ou d'amants qui agiraient de la sorte ? La prostituée, croyez-le, si tombée qu'elle soit, se trouve flattée d'inspirer de tels dévouements. Toutes nous nous ressemblons, l'étoffe est la même, les nuances seules diffèrent. Vraie ou dissimulée nous croyons à l'affection, par besoin de subir aussi les caprices, les fantaisies de quelqu'un, afin de nous dédom-

ger des caresses intéressées que nous prodiguons, et notre cœur a si peu l'habitude d'être consulté, de s'émouvoir, qu'en présence du plus petit sentiment nous nous enchaînons. Dégradées, avilies, rejetées, il arrive qu'à défaut d'amour notre orgueil tient à faire descendre jusqu'à nous, plus bas que nous, des êtres forts pour leur enlever le droit de nous reprocher la honte où nous sommes arrivées. Par suite de l'isolement où nous plonge notre métier, les souteneurs sont devenus notre seule compagnie; ils partagent nos peines, nos plaisirs, car nous avons le plus grand mépris pour les amateurs qui nous achètent, et comme toute femelle a son mâle, je veux conserver le mien.

— Pour les filles, le souteneur, d'après vous, serait une nécessité?

— Il aide, facilite les travaux forcés de l'amour.

— Que vous préférez à la vie régulière?

— Je comprends... Mais cette vie réglée oblige les bonnes filles à se donner et les mauvaises à se vendre pour ne pas *crever* de misère. Si vous connaissiez mieux le Roucain, vous le jugeriez autrement : il n'a pas plus le caractère du souteneur que moi j'ai celui de la *réelle fille de joie*. Au milieu de notre apparence de gaîté, la tristesse vient souvent nous rendre visite; c'est même pour cela que nous voulions cesser cette sale profession.

— En commettant des assassinats?

— Ne nous chargez pas. Les vols avec violences sont assez lourds à porter.

— D'après les renseignements recueillis vou auriez, à l'âge de dix ans, commencé par vou livrer à la mendicité, en compagnie d'un aveugle ?

— Cet homme demeurait sur le même car que ma famille, et le dimanche (les autres jou j'allais à l'école) je le conduisais à sa statio habituelle, ce qui rapportait vingt francs, dor mes père et mère touchaient leur part.

— Quelle était l'origine de cette somme ?

— Après avoir installé l'infirme sous sa porte je me rendais sur son indication à un endro déterminé, jamais le même, où je trouvais un vieillard qui m'attendait dans une voiture aux aux stores baissés.

A de certains moments, cette voiture allait à pas, quelquefois le cheval prenait le galop. L cocher devait avoir des ordres en conséquence L'inconnu s'amusait avec moi au jeu que me parents et l'aveugle qualifiaient d'innocent. I s'agissait de le fouiller et de lui enlever so argent, qu'il cachait un peu partout. « Ne crain pas de chercher, me disait-il ; plus tu en trou veras, plus l'aveugle sera content. » C'est ainsi que je pouvais chaque fois réunir vingt franc par pièces de *dix* et de *vingt sous* Il avait d drôles de cachettes, que souvent il indiquait dans l'impossibilité de les deviner. La mort su bite de l'inconnu mit fin à ce petit manège, qui dura près de deux années. Ce fut un deuil à la maison ; l'aveugle en maigrit, et mes parents, très pauvres, assurément malhonnêtes, à qui le mariage était inconnu, m'obligèrent alors le

dimanche à les suivre pour faciliter dans les cabarets leur vente de vilaines photographies. A douze ans, je cessai d'aller à l'école, et ma mère me mit en apprentissage chez une fleuriste.

Ma première camarade, plus âgée que moi, m'employait aux heures des repas à porter des lettres à son batteur d'or. A l'atelier, j'entendais des conversations qui m'expliquaient en détails les sujets de gravures traînant dans l'unique chambre où je couchais, non loin du lit occupé par les miens, et je me rappelais mon rôle dans la voiture du charitable vieillard à l'immoralité repoussante.

Les ouvrières qui avaient connu des hommes communiquaient aux autres leurs premières impressions, en leur disant combien d'argent elles recevaient, ce qu'elles achetaient et les moyens employés pour dissimuler aux parents leur inconduite. Quelques-unes abandonnèrent le travail, et mon amie suivit enfin son batteur d'or. Par leur intermédiaire, je fis la connaissance d'un peintre sur porcelaine, à la moustache naissante, si fine que je la croyais tracée avec son pinceau. En m'approchant de trop près pour les considérer, nos *museaux* se rencontrèrent; il m'embrassa et me fit voir ensuite les brillantes couleurs de sa palette. Je sortis néanmoins vierge de cette première épreuve.

Je quittai définitivement les miens, qui furent dénoncés, arrêtés, condamnés, comme ayant vendu des photographies obscènes. Plus tard,

nous nous sommes, maman et moi, rencon
à la prison de Saint-Lazare. C'était *rigolo*
cependant nous avons pleuré en nous emb..
sant.

La fête nationale fut mon premier jour
noce ; j'assistai au bras de mon jeune peintre a
la revue, en déjeunant sur le pouce avec une
saucisse enfoncée dans une miche de pain;
mais nous avons dîné sous un bosquet de feuil-
lage, orné de drapeaux et de guirlandes tricolores.

L'orchestre des Amis de la Joie jouait pe
dant le repas l'air de la *Marseillaise*. Je me
sentais heureuse, libre, et je reculais toujours
la minute où je devais succomber. J'attendais le
feu d'artifice, la retraite aux flambeaux ; mais
entre deux quadrilles, dansés aux Halles, mon
amoureux eut raison de ma... résistance, dans
une boutique treillagée du pavillon aux primeurs.

La maîtresse du batteur d'or me fit passer
pour sa nièce, à l'hôtel où elle logeait, et
comme nos amoureux avaient plus d'amour que
d'argent, je mis à profit son expérience à pratiquer le racolage, d'abord à la fenêtre, ensuite
sur la voie publique. Nous eûmes du succès, et
les concurrentes jalouses nous signalèrent à la
police. A ce moment, nous possédions cent cinquante francs d'économies, ce qui nous permit
pour dépister les agents de disparaître du quartier.

A la sortie du bal de la *Reine Blanche,* mon
peintre, furieux de mes infidélités, provoqua

une scène et voulut me frapper. Le cavalier qui m'accompagnait intervint, ils se dirent des choses fortement désagréables, puis ils se battirent, le sang coula et les gardiens de la paix les conduisirent au poste en m'invitant à les suivre.

Un monsieur convenablement vêtu m'offrit une voiture, j'en profitai et au lieu d'aller retrouver mes amoureux, j'ai terminé la nuit au domicile de mon inconnu, où je me sentais mieux à l'aise qu'entre les mains de la police. Le lit du poste n'aurait jamais pu compenser, celui sur lequel je m'étendis cette nuit là. C'était un voyageur de commerce, il me racontait des histoires qui m'amusaient énormément.

Il me garda trois mois, et me remit en partant la somme de cinq cents francs.

Je recherchai le batteur d'or, et j'appris que sa maîtresse et lui étaient arrêtés pour vol et complicité. L'imbécile avait soustrait à son patron une quantité considérable de feuilles et de poudre d'argent, et mon amie les avait naïvement vendues à des peintres sur porcelaine.

La Justice les frappa légèrement, et à sa sortie ma camarade se fit inscrire sur les registres de la Préfecture. Depuis elle est devenue gérante de la tolérance où elle a débuté comme pensionnaire. Cette situation lui permet, en partageant les bénéfices, de m'adresser de bons clients, amateurs d'imprévu, qui payent généreusement, passent et se retirent. L'un d'eux

cependant pourvut à mes besoins l'espace de dix-huit mois, à la condition expresse de lui réserver mes services de nuit..., il est si doux de se reposer le jour. Mon entreteneur était jaloux possédait une figure soucieuse, contractée, rendue plus dure par son front plissé et ses yeux sévères. Sa prononciation étrangère, son embarras, ses allures mystérieuses me le rendaient suspect, d'autant plus qu'il avait la manie des promenades nocturnes dans les bois situés aux environs de Paris. A minuit, nous soupions dans les principaux restaurants et vers deux heures nous étions couchés. Sa conversation manquait de charmes, il n'ouvrait la bouche que par nécessité absolue. Ses absences parfois duraient plusieurs semaines, il n'écrivait jamais et nous nous retrouvions toujours aux Folies-Bergère. A son retour de Londres, il m'informa brutalement de son départ définitif, en me disant : « — Je vais me marier en Australie. Voilà mille francs. Vendez tout ce qui m'appartient ici. Adieu ! » Je n'ai plus revu mon original.

— Cet homme n'avait-il pas des yeux verdâtres, un nez recourbé et une forte moustache noire ?

— En effet, ce sont bien ses yeux et son nez, mais il portait la barbe entière, épaisse et brune.

— A la fin de son souper, ne trempait-il pas du nougat dans un verre d'eau-de-vie ?

— Je l'ai vu procéder ainsi, et je suivais son exemple. C'est très bon.

— Ce signalement, monsieur le Préfet, ressemble à s'y méprendre à celui de Paramour, ce voleur de coffres-forts associé à la bande internationale de voleurs ayant pour objectif l'enlèvement des valeurs déposées dans les caisses publiques et privées de tous les pays. Le misérable s'est évadé du Dépôt à l'aide d'un ordre d'extraction, fabriqué par des complices, qui ont imité, à la plume, jusqu'au timbre humide du Parquet.

Il y aura peut-être intérêt à maintenir cette fille à Saint-Lazare ; elle est intelligente, s'exprime avec facilité, et doit posséder de précieux renseignements. Je vous adresserai un rapport circonstancié à son sujet.

— Je préfère, momentanément, rester à Paris, répondit la Bergeronnette, et je ne suis pas comme Roucain, je réponds à ceux qui savent demander, et je ne suis pas pour cela une *coqueuse* (dénonciatrice).

— Le Roucain connaissait-il ce mystérieux amant ?

— Je ne crois pas, n'ayant rencontré le Roucain qu'à la *Brasserie Moderne,* et trois mois après le départ en Australie du mangeur de nougat.

— Ce voyageur inconnu n'avait-il pas pour ami un espagnol du nom de Bernardo Pastillo ?

— Je les ai vus ensemble aux Folies-Bergère, et j'ai même été au théâtre du Vaudeville avec eux.

— Comment avez-vous connu le Roucain ?

— En le soufflant à sa vieille maîtresse, aussi

vaniteuse que bête ; elle en parlait cons ment, et se parait de sa situation de fill blique au point de la mettre en impression ses cartes. Sans cesse, elle répétait : « – dorlotte mon jeune amant, il reçoit ce que je gagne, j'*exerce* plus que vous, et au besoin, je vole les hommes, afin qu'il puisse s'offrir ses fantaisies. C'est une riche nature, *un vrai homme,* pas *fainéant ni vache* (dénonciate il ne me méprise point et sait me défendre. »

Par jalousie professionnelle, j'ai cherché à lui prendre son *vrai homme,* sa riche nature; y étant parvenue, j'ai craint sa vengeance ; lieu de cela, le soir même, elle s'est frappée plein cœur. J'ai alors compris combien elle l'aimait, et j'ai senti ma mauvaise action. Elle avait raison ; Roucain valait la peine d'être aimé ; mais la voilà vengée, notre séparation sera longue, sinon éternelle.

— Beaucoup de vos pareilles sont assassin par vengeance ?

— Dans nos horribles ménages, on se c pute, on se dépouille, on se bat, et, au mil de cette existence mouvementée, anorma crapuleuse, il s'y rencontre la protection, jalousie singulière, la passion souvent sauva et le crime.

En voici un exemple :

J'ai fait ici la correspondance d'une étrange créature, légèrement folle, mangeant peu, buvant trop, nerveuse à l'excès, et, comme moi, *numérotée,* encartée.

Ma camarade Léa, réfractaire au souteneur

attitré, préférait, me disait-elle, les contenter tous que d'en subir un seul, et la pauvre fille, en voulant rester libre, devient leur esclave.

Lorsqu'ils sont arrêtés, il faut qu'elle les assiste, autrement, elle est dénoncée, *fourrée* dans la *panade* (ennui); ils se disent trahis et l'accusent faussement d'être leur complice; les agents la détiennent pour des actes dont elle est innocente.

Retenue comme moi pendant six semaines à l'infirmerie, elle a reçu des lettres de menaces, presque toutes parlaient de sa mort. Je lui ai donné le conseil de les conserver, mais j'en ai pris les copies, avec l'intention, à mon départ définitif, de les remettre à M. le Directeur. Cette correspondance amoureuse témoigne des bons sentiments de ses protecteurs; elle vous en dira plus long que toutes les enquêtes, si soigneusement dirigées par votre personnel.

Je vais vous en donner lecture.

La première, signée Sentinelle, provient d'un réserviste en garnison à Versailles, il ignorait la détention de Léa :

« Ma petite Gosse,

» Je vais passablement, mais je m'ennuie de ne pas te voir, et je trouve que, depuis dix jours, tu n'en fiches pas lourd, puisque tu m'adresses cinq francs de timbres-poste, dont je ne sais comment me débarrasser.

» Je m'occupe de toi. Il y a ici des établissements où tu gagneras gros, et j'aurai l'œil sur ta personne.

» Arrive demain avec du *pognon* (argent), sans cela, je file à Paris et je cogne, gare à tes reins; quand je promets, j'exécute. Je m'arrête et t'embrasse sur tes lèvres roses.

» Ta Sentinelle. »

La seconde est écrite par un détenu de Mazas :

« Ma Louve,
(Femme débauchée, hystérique)

» Tu vas enfin sortir; mais moi je ne serai libre qu'à la fin du mois. Je compte recommencer ma petite industrie. Je souffre du régime de la prison et j'ai assez mangé de légumes secs pendant mes cinq ans de séjour aux colonies; je n'en veux plus. — J'attends ton premier argent, cela t'évitera de le laisser dissiper par des *outils* (souteneurs) qui se moquent de toi et le dépensent avec des *ménesses* (filles).

» Ton Lousto (prisonnier). »

Celle-ci est l'œuvre d'un batailleur :

« Chère Marmite,

» Ma vengeance n'est pas prête, principalement pour Gustave. Tu peux lui écrire qu'il ait à se tenir sur ses gardes, car je ne réponds pas de ma colère. Il peut se flatter de m'avoir mis dedans, jusqu'au point d'assommer un innocent.

» A ta sortie, je trouverai le moyen de t'em-

pêcher de travailler en te pochant les yeux, ce qui te permettra d'offrir une figure présentable aux habitués impatients.

» Ton fidèle

» COMPAGNON. »

Celle-là présente un indigné :

« Persinette,

» Tu m'as roulé puisque le dimanche qui a précédé ton séjour à Saint-Laz..., j'étais en surveillance chez le *manestringue* (marchand de vins), et j'ai vu sortir de ta chambre deux *pantres argotés* (imbéciles). Mon talon de soulier me démangeait, il voulait ce jour-là chavirer ta porte pour te faire abouler du *carme* (argent), heureusement, la « punaise » est passée, nous avons bu l'absinthe, dîné ensemble, mais je te réserve à ton retour une violente émotion.

» Ton petit homme qui t'aime, malgré tes tromperies, et qui espère que tu rentreras dans la bonne voie; il est toujours temps.

» LÉGETA. »

Cette autre est d'un loustic.

« Aminche (amie).

» Quand tu sortiras munie de ton brevet de propreté, évite d'aller rue d'Enghien caresser les favoris en nageoires du garçon de café qui

tient décidément à vivre dans le beurre et les fines herbes. Cette *rosse à rosser* envie mon bonheur, il a déjà trop frétillé autour de toi, et je ne veux pas que tu rigoles avec lui. Tant pis si je vous pince ensemble. Légeta et moi nous avons le projet de fabriquer sur vos peaux des cartes géographiques.

« LA TIRELIRE. »

La sixième, malgré la pureté de ses sentiments, est tout aussi dangereuse :

« Ma jolie sœurette,

» Tu vas recontinuer ton métier; sois, comme par le passé, aimable pour les clients, joue ton rôle, vends ton corps, ta beauté : les amants d'une heure ne tirent pas à conséquence, à moi la maîtresse. Mais ne fais pas de bêtises avec les camarades sans cela, bien à regret, tu me mettrais dans l'obligation de redresser les faiblesses et les chutes de ton cœur. C'est le cœur seul que je veux. »

— Ce souteneur sentimental a oublié d'ajouter: et ton argent, dit le Préfet.

— C'est sous-entendu, répondit Bergeronnette ; en ajoutant il a signé : Ton petit frère. C'est ainsi que les détenus terminent le plus souvent leur correspondance pour avoir l'air de sauvegarder la morale, et faciliter le cours des

lettres aux greffes des prisons, et surtout ne pas se compromettre, comme ce Marius qui a tracé ces lignes : « Si tu m'abandonnes en qualité de cuisinier, je te saignerai comme un poulet et ta chevelure me servira de corde pour me pendre, j'aime mieux cela que de me faire basculer par la veuve (guillotine). »

— Quel triste brelan de souteneurs ! Pourquoi, lui dis-je, votre Léa ne porte-elle pas plainte contre ce Marius, déjà poursuivi sous l'inculpation de coups et blessures ?

— Elle en a peur, mais le fréquente toujours ; puis, comme beaucoup de filles, elle ne déteste pas les criminels qui ont fait leurs preuves ; ils sont mieux appréciés en sortant de prison. Elle a, sans s'y attendre, reçu de lui un coup de couteau. Après un séjour de trois mois à l'hôpital, Marius se rendit au bal de l'Elysée-Montmartre, où il était certain de retrouver ses pareils. Autour d'un saladier de vin blanc, ils échangèrent de vilains propos au sujet de Léa, que chacun d'eux voulait reconduire. Celle-ci ne se prononçait pas, et la querelle s'animant de plus en plus, ils quittèrent le bal et se battirent sur le boulevard Rochechouart. Au cours de la rixe, Marius, presque vainqueur, planta son couteau ensanglanté dans la poitrine de Léa, en lui disant : « Je vas les *crever* tous, mais tu auras aussi ta part, *sale garce.* »

Elle s'écria : « A la bonne heure, tu n'as pas *cané,* je te retrouve ; lâche-les et viens me soigner. »

Léa aime le changement ; c'est son tort, car

si elle ne modifie pas sa manière d'exercer bliquement, il lui arrivera malheur. Je sais expérience qu'il nous faut le *patronage* de individus ; mais un seul est suffisant, à la con tion de le choisir sérieux, comme mon R cain (1).

— On peut, dis-je au Préfet, conclure que le souteneur, être immoral, dépravé, est à la

(1) Extrait du *Droit*, journal des tribunaux. Numéro du 9 septembre 1886.

Assassinat de la rue Albouy.

Un crime affreux a jeté aujourd'hui, vers quatre heures de l'après-midi, la consternation parmi les habitants de la rue Albouy.

Dans cette rue, au n° 16, habitait au second étage une jeune femme de 19 ans, nommée Léa, qui devint la maîtresse d'un sieur B..., âgé de 26 ans, se disant garçon de cuisine. C'était un souteneur qui lui déclara tout net qu'il fallait « faire le métier » pour le nourrir.

La pauvre fille refusa énergiquement de se soumettre à ses exigences ; B... la roua de coups, la dépouilla des quelques bijoux et vêtements qu'elle possédait et vendit tout cela. Mais Léa déposa une plainte au commissariat de police.

B... fut arrêté et condamné par le Tribunal correctionnel de la Seine à quatre mois de prison pour vol, coups et blessures.

Sorti de prison au mois de juillet dernier, le souteneur jura de tirer vengeance de celle qui avait refusé de se laisser exploiter.

Le 24 juillet, quand, à sa sortie de Mazas, B... vint chercher sa malle, qui était restée chez Léa, il ne put exécuter son projet, car le commissaire avait eu le soin de le faire accompagner par un gardien de la paix.

Quelques jours après, il revint encore, mais, cette fois, le concierge refusa de le laisser monter, et, le revolver en main, lui intima l'ordre de se retirer.

Depuis cette époque, il devint l'hôte assidu d'un établis-

solde de la prostituée pour la suivre, la protéger, la défendre, l'avertir de la présence de la police, faciliter son évasion et lui choisir les endroits où la vie de débauche est facile à exploiter. Quelques-uns, en dehors des qualités essentielles à la profession, apportent un profond dédain de la vie des autres, ils tuent pour

sement de marchand de vins situé dans la maison, et dont l'arrière-boutique communique avec la cage de l'escalier de l'immeuble par une petite porte vitrée.

Hier, vers minuit, B..... se trouvait encore là attablé avec deux souteneurs et une fille ; quand Léa rentra chez elle, tous les quatre la poursuivirent, l'injuriant, la menaçant ; mais, apercevant le concierge, ils se replièrent en bon ordre, et cette fois encore Léa en fut quitte pour la peur. Mais, aujourd'hui, ayant sans doute appris que le concierge était absent, B....., à trois heures et demie, passa par l'arrière-boutique du marchand de vins, dans l'escalier, qu'il gravit rapidement.

Il frappa au second étage. Léa vint ouvrir ; à peine la porte fut-elle entrebâillée que le misérable, d'un coup d'épaule, la poussa et entra dans la chambre.

Folle de terreur, la pauvre enfant courut se blottir dans un coin en demandant grâce ; mais B..... avait déjà refermé la porte et, tirant violemment le lit devant, pour empêcher toute retraite de Léa, il s'était carrément posé devant elle en criant :

— Maintenant, je m'en vais te régler ton affaire !

En prononçant ces mots, il avait saisi une sorte de couteau de cuisine à manche de bois assez étroit, très affilé et très tranchant. A la vue de cette arme, Léa s'était mise à crier : Au secours ! à l'assassin ! mais avant qu'on eût eu le temps d'accourir, le forcené avait pu saisir sa victime par les cheveux, l'avait renversée à terre, puis lui posant les genoux sur la poitrine, d'un seul coup de couteau, il lui avait littéralement tranché la tête.

Cependant les cris de la malheureuse avaient été entendus.

Un voisin, le sieur Louis N... avait tenté d'entrer ; il es-

être agréables à leurs protégées, et les victimes sont ordinairement les clients.

Quant à la fille, elle ne fonctionne pas sans consulter son associé, son complice ; elle s'épanche, se confie à lui, et comme tout ce qui respire, aime, elle a soif d'affection, de plaisir, choses simulées dans son misérable commerce, et que son amant lui procure par des caresses

sayait de forcer la porte, lorsque, par une lucarne donnant sur le carré, il vit soudain la tête de l'assassin. B.... braquait un revolver sur M. N....

— Si tu ouvres, lui criait-il, je te brûle.

M. N... n'eut que le temps de se garer et répondit :

— Si tu sors, je t'empoigne.

Puis, descendant précipitamment les escaliers, il courut dans la rue chercher des agents. Là il rencontra un sieur D... et un brigadier de gendarmerie. Ces trois hommes remontèrent et se mirent en devoir d'enfoncer la porte.

Tout à coup, pendant qu'ils se livraient à cette besogne, de grandes clameurs retentirent dans la rue.

C'était le meurtrier qui, après avoir détaché complètement du tronc la tête de la victime, venait d'accrocher cette tête sanglante par les cheveux à la poignée de la persienne et la montrait en ricanant aux passants épouvantés.

Tandis que l'on s'ameutait en regardant le sang qui tombait de la tête suspendue, B..., entendant la porte fléchir sur ses gonds, se décidait enfin à se faire justice en se logeant quatre balles dans la poitrine.

Lorsqu'on pénétra dans la chambre, le spectacle était vraiment horrible. B..., inanimé, gisait étendu devant le lit, non loin du cadavre décapité de la pauvre Léa, qui nageait dans une mare de sang, et la tête effrayante, pendue par les cheveux, se balançait au dehors sous les coups de vent. Ce furent les agents qui la détachèrent.

Averti aussitôt, M. Beaurain, commissaire de police, se rendit, accompagné de son secrétaire, sur les lieux du crime, où il procéda aux constatations légales.

Ce soir, à six heures, a eu lieu la descente du Parquet.

Les corps de Léa et de B.... vont être transportés à la Morgue.

brutales. Pour lui seul, elle laisse un libre cours à la satisfaction de ses sens. Elle se vend constamment, mais ne se livre qu'à celui qu'elle appelle « son petit homme ». Elle adore l'individu qui la bat, lui vole son argent, et méprise, hait celui qui l'entoure de soins et l'enrichit.

La majorité de ces souteneurs de filles partage le domicile des prostituées, elles-mêmes sont la plupart du temps sans asile réel, et dans ces conditions il serait facile de les assimiler aux vagabonds trouvés endormis, la nuit, sous les ponts ou sur les bancs des promenades publiques, et de leur appliquer les articles 270, 271 du Code pénal.

On objectera qu'il n'est pas toujours facile d'établir *légalement* le délit de vagabondage à la charge des souteneurs, attendu qu'à l'aide de moyens détournés, ils simuleront des ressources, en s'abritant sous le toit familial, et comme le fait de recevoir l'argent des femmes ne constitue pas un délit par lui-même, les chevaliers servants sauront se défendre de toutes poursuites administratives et judiciaires.

A cela, il serait facile de répondre que, si l'administration se décide à les poursuivre, il faudra nécessairement procéder à une enquête préalable, appuyée non sur des paroles mais sur des actes, des témoignages, des écrits, établissant que les individus signalés ne vivent qu'aux dépens des prostituées.

Les arrestations opérées chez celles-ci augmenteraient, en les confirmant, les charges pesant déjà sur eux et consacreraient le *flagrant*

délit de vagabondage. L'exécution de pareilles mesures n'offre aucun danger ; il suffit d'avoir le courage de donner des ordres pour ramasser cette catégorie de sujets malfaisants, nuisibles, que l'on est certain de rencontrer au domicile de leurs maîtresses à l'heure des repas. La justice, avant de les frapper, conserverait son droit de contrôle.

Aux archives du service des mœurs existent les dossiers complets des souteneurs connus, avérés ; ils contiennent de curieuses révélations, des correspondances aussi édifiantes que celles dont la Bergeronnette nous a donné lecture. Avec un peu d'énergie, on apporterait un grand changement dans ce monde infect, audacieux, ne craignant pas d'assister publiquement leurs maîtresses, en narguant l'autorité. Les souteneurs sachant qu'ils doivent désormais compter avec la police, ayant le pouvoir de les arrêter comme de vulgaires vagabonds, arriveraient à se confiner dans des endroits spéciaux, où, en opérant des visites de nuit, on parviendrait à s'assurer de leur personne et de leurs écrits.

L'année dernière, il a été donné de voir (chose rare) la justice et la police s'entendre au sujet des souteneurs.

Les agents arrêtèrent alors ces derniers et la magistrature commença par en condamner les plus beaux et les plus curieux échantillons. Elle avait compris que la prostitution, le vol, les attaques nocturnes, les agressions et même l'assassinat, allaient diminuer en proportion

du nombre des souteneurs retirés de la circulation (1).

Tout à coup un relâchement se produisit, on discuta le point de droit basé sur la « liberté individuelle », en déclarant qu'il ne fallait pas atteindre un citoyen, quel que soit le scandale de sa vie, tant qu'il ne s'est pas rendu coupable d'un délit très exactement déterminé.

Les gredins satisfaits ayant la force, l'audace

(1) POURVOI M...

Déposé au greffe le 26 *juillet* 1883. — *M. le conseiller Sevestre est commis rapporteur.* — *Ce* 26 *juillet* 1883.

Signé : BAUDOIN.

La Cour,

Ouï M. le conseiller Sevestre, en son rapport, et M. l'avocat-général Desjardins, en ses conclusions.

Sur le moyen unique du pourvoi tiré de la violation des articles 270, 271 du Code pénal, en ce que les faits souverainement constatés par l'arrêt attaqué ne renfermeraient pas tous les éléments constitutifs du délit de vagabondage ;

Attendu qu'aux termes de l'article 270 du Code pénal, les vagabonds ou gens sans aveux, sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance et qui n'exercent ni métier ni profession ;

Attendu, en ce qui touche l'existence d'un domicile certain, qu'il résulte des constatations de l'arrêt attaqué que la chambre occupée par la fille publique *Marie B...* était louée par cette dernière, qui seule en payait les loyers ; que si cette fille, avec laquelle M... entretient des relations inavouables, lui donnait asile dans cette chambre, « ce n'était là qu'une résidence de hasard, que les exigences du honteux métier de la fille B... obligeaient M... à quitter souvent, pour aller chercher ailleurs un abri momentané ; » qu'en cet état de faits constatés, c'est à bon droit que l'arrêt a déclaré que le demandeur ne pouvait être considéré légalement comme ayant un domicile certain ;

Attendu, en ce qui concerne les moyens de subsistance, que l'arrêt constate « que le prévenu n'a aucune ressource » personnelle, qu'il était sans argent au moment de son

et l'assurance de l'impunité, en profitèrent reprendre leur répugnante besogne. Cette dure envahissante entre de nouveau en avec la police, met en péril l'ordre socia trouble la tranquillité publique.

— Je compte, dit le Préfet, en se retir qu'on s'occupera moins d'eux en les enfern davantage.

» arrestation et que ses seules ressources provenaien
» partage des produits de la prostitution de la fille
» partage souvent extorqué par la violence et plutôt
» que volontairement accepté » ; que de semblables sources ne sauraient constituer dans le sens de la lo moyens de subsistance » ;

Attendu enfin, quant à l'exercice habituel d'un méti d'une profession, qu'il est expressément constaté par l'arrêt « que, depuis six ans, M... n'a pas cessé de se livrer à des habitudes de paresse, qui l'ont fait condamner plusieurs fois pour vagabondage et pour vol, et que, depuis plus de six mois, il n'a été occupé qu'accidentellement et n'a ni travaillé ni cherché de travail » ;

Attendu que les faits ainsi constatés constituaient le de vagabondage prévu par l'article 270 du Code pénal, e leur appliquant les pénalités édictées par l'article 271 même Code, l'arrêt attaqué, loin de violer lesdits articles, en a fait au contraire une exacte et juste application,

Rejette le pourvoi de M... contre l'arrêt de la Cour d pel de Bordeaux, chambre correctionnelle, en date du 4 llet dernier,

Le condamne par corps à l'amende et aux dépens de pourvoi, fixe la durée de la contrainte par corps au minim édicté par la loi.

Ainsi jugé et prononcé par la Cour de cassation, chambre criminelle, en audience publique, le 23 août 1883.

Signé : SEVESTRE.
Signé : BAUDOIN.

XI

PRISON DE NANTERRE

Dépôt de Saint-Denis. — Cinquante-sept ans d'urgence. — Egout meurtrier. — Onze millions. — Maison *modèle*, hospitalière, répressive et cellulaire. — Déversoir.

Au point de vue de l'hygiène et de la salubrité, la nouvelle prison de Nanterre, inaugurée au mois d'octobre 1887, remplace avec avantage l'ancien Dépôt de mendicité de Saint-Denis, horrible séjour, dont la démolition était résolue depuis 1830. Cette urgence reconnue a duré cinquante-sept ans; et sur mille pensionnaires, la moitié mourait à cause des exhalaisons d'un égout passant au-dessous de la maison.

L'établissement de Nanterre, commencé en 1875, n'est pas encore terminé. Son entrée monumentale fait mentir le proverbe : « Triste comme une porte de prison. » Elevé sur la route de Courbevoie, il couvre une superficie de cent vingt-cinq mille mètres carrés, et la dépense pour

le bâtir a déjà dépassé onze millions. En calculant le revenu que produirait ce capital engagé dans la construction, en y joignant les frais d'administration, de garde, d'éclairage, d'habillement et de blanchissage, ce total permettrait de faire une rente viagère respectable aux hospitalisés. Chaque lit revient aux contribuables du département de la Seine à plus de cinq mille francs, sans tenir compte des deux cents employés qui y sont logés.

Le Conseil municipal parisien prétend que prison de Nanterre, la plus vaste, la plus co teuse, est appelée à rendre d'immenses services. Ce serait enfin la *Maison modèle* rêvée ; elle représenterait et réaliserait les améliorations dues à la science moderne, et cependant le Conseil supérieur de l'Assistance publique a demandé (janvier 1889) la suppression des Dépôts de mendicité qui sont loin, affirme-t-il, de remplir le but qu'ils devraient atteindre.

Le principal défaut de celui de Nanterre, c'est son état mixte. Il doit servir d'asile à deux mille pensionnaires des deux sexes, parmi lesquels figurent les reclus volontaires que l'âge et manque de ressources obligent à la retraite ; les reclus forcés comprenant la classe si nombreuse des vagabonds et des mendiants ; les femmes condamnées à une peine n'excédant pas deux mois et les prévenues.

Est-ce là vraiment le véritable caractère d'un Dépôt de mendicité? Non, certes. Une pareille maison, tout à la fois hospitalière, répressive, cellulaire, sert de déversoir au trop plein des

prisons parisiennes, et, après avoir englouti onze millions, on a reconnu que cet amas de bâtiments ne convenait point à leur destination. Pour les prévenues, Nanterre est impraticable: il est trop éloigné de Paris, et malgré le bon vouloir des juges et des avocats, les instructions déjà si longues en arriveraient à s'éterniser.

XII

1889

La routine. — L'arbitraire. — Révolte dans les prisons. — Evasion des colonies agricoles. — Nourriture insuffisante. — Mauvais traitements. — Travail irrégulier. — Désordre moral. — Mutineries. — Elèves des écoles. — Récidivistes. — M. Paul Dislère. — La relégation. — Le paradis terrestre des malfaiteurs. — M. Herbette. — Mineures soustraites à la corruption de Saint-Lazare. — Hôpital - Prison. — Caliban. — « Tante Lise ». — M. Emile Bergerat. — Détention préventive. — Prison de Nanterre. — Triste hospitalité. — L'Assistance publique. — Les vieillards. — Dépôts de mendicité. — Les enfants. — Emprisonnement collectif. — La cellule. — La peine de mort. — La réclusion. — Sociétés de patronage. — Colonies privées. — M^lle de Grandpré. — Les libérées de Saint-Lazare. — Personnel des prisons. — 5 mai 1889. — Aristocratie de l'argent. — Goliath et ses pareils. — Démocratie triomphante. — M. Yves Guyot — L'autorité paternelle. — Observation de la loi. — Réformes. — Anéantissement des prisons de Sainte-Pélagie, de Saint-Lazare et de la Petite Roquette. — Un abri et du pain ailleurs qu'en prison.

L'administration pénitentiaire a toujours l'intention d'introduire de sérieuses réformes dans le service général des prisons. On attend ces réformes depuis si longtemps que, pour faciliter sa tâche, j'ai dépeint la physionomie des divers

pénitenciers parisiens. En signalant ce que vu, j'ai été sobre de certains détails sc abre volontairement laissés dans les coulisses mystérieuses demeures où la société par ses vices. Au Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de Police, on sentira né moins que j'ai dit une partie de la vérité, au bien sur les détenus que sur les gens char de les surveiller.

Je n'ignore pas que les réformes sur le pap paraissent plus faciles qu'elles ne le sont réalité. La routine est leur principale ennem elle loge en prison depuis des siècles, comm donner congé à un aussi fidèle locataire ? I esprits d'élite travaillent sans relâche pour p duire une œuvre réformatrice par l'union travail et de la moralité avec la religion. M à notre époque d'athéisme leurs efforts rest vains, leurs plans, leurs projets, s'enfouiss dans les cartons préfectoraux, et nos ministr malgré leurs nombreux voyages aux frais contribuables, apprennent tellement vite qu n'ont pas le temps de retenir. Afin de mont leur existence éphémère, ils se bornent à ré ger des circulaires qui laissent la porte lar ment ouverte à l'arbitraire, et s'il y a quelq chose à violer dans les prisons, c'est toujours règlement.

Disons-le avec franchise : la réforme pé tentiaire cherche encore sa véritable voie. Ce qui l'indique ce sont les révoltes récentes constatées dans les pénitenciers de France. En 1886, des émeutes ont éclaté à Embrun, à Aniane, à

Port de Nice, à Riom, à Rochefort, à Thouars, à la Grande Roquette (mars 1883, mai 1886), à Saint-Pierre de Marseille, au Val d'Hyères, à Gaillon. Au cours des mois de juillet et de décembre 1887, de graves rébellions se sont produites à Saint-Martin-de-Ré et à Dijon. En 1888, les prisonniers de la Maison centrale de Beaulieu se sont révoltés, et ceux du fort de Hâ, d'Angoulême et d'Orléans ont suivi leur exemple.

Le défaut de surveillance, dans les établissements d'éducation correctionnelle privés et publics, facilitent les évasions, devenues quotidiennes, et 350 enfants de la colonie agricole de Belle-Isle-en-Mer, au mois de janvier 1886, après avoir brisé les meubles, les outils, ont blessé des gardiens et des soldats. Les enquêtes ouvertes, sont restées fermées sur les motifs réels de ces rébellions successives ; l'ordre matériel a été rétabli, voilà le seul résultat connu ; mais l'esprit de sédition n'en subsiste pas moins : il n'est pas vaincu, il sommeille sur un volcan, il se garde d'avouer les trois principales causes qui fomentent l'éruption : la nourriture insuffisante, les mauvais traitements, le travail irrégulier et peu lucratif.

La plaie, qui nous ronge et s'étend du haut en bas de l'échelle sociale, est un désordre moral menant à l'indiscipline : l'ouvrier méconnaît le patron, le domestique n'a plus de respect pour son maître, le soldat évite de saluer ses chefs. Jusque dans les casernes, on voit surgir des mutineries regrettables. A Longwy,

vers la fin du mois de janvier dernier, 71 ch seurs du 9e bataillon sont allés passer trent six heures sur le territoire belge : ils voulaie par cet acte coupable protester contre les ex gences du service. Au mois de février, les élèves de l'Ecole Polytechnique se mettent guerre ouverte avec leur général, et manque de courtoisie vis-à-vis d'une femme. En mar les élèves de l'Ecole de Saint-Cyr refusent d' béir aux ordres qui leur sont imposés. Enfi jusqu'aux collégiens qui, en colonne, sur la voie publique, exhibent les effigies des provi- seurs. Ce sont de pénibles incidents qui indi- quent, dans toutes les classes de la société, des ferments de révolte. On discute trop, on ne travaille pas assez, et si l'instruction prospère, l'éducation manque.

Les malfaiteurs détenus coûtent à l'Etat 20 millions, qui ne doivent pas uniquement servir à entretenir, à perfectionner l'armée du vice et du crime sans amendement possible; or, il est établi par des rapports officiels que les récidivistes augmentent dans des proportions inquiétantes. En 1882, leur nombre était de 80.818;

En 1883, de 84.322;
En 1884, de 89.169;
En 1885, de 91.332;
En 1886, de 92.825.

Seulement cinq années ont augmenté de 12.000 le chiffre des récidivistes. Le flot envahit toujours ; à la fin de 1889, il atteindra, en France, le nombre formidable de 100.000.

M. Paul Dislère, conseiller d'Etat, président-rapporteur de la commission de classement des récidivistes, a publié, au mois de mars 1889, son troisième rapport annuel, il est très développé et conclut en ces termes :

« Au point de vue moral, si l'on constate une diminution dans la population des prisons, il ressort des documents recueillis pour la statistique de 1887 que, tout au moins jusqu'à cette époque, la criminalité n'avait guère diminué, que la criminalité spéciale aux récidivistes en particulier s'était élevée ; nous avons déjà fait remarquer en outre que le nombre des jeunes gens atteints par la relégation augmente dans une proportion considérable.

» On ne saurait dire, comme nous l'espérions au début de nos travaux, que la crainte salutaire de l'envoi aux colonies a pu empêcher certains délits, diminuer le nombre des rechutes pénales.

» L'envoi aux colonies n'est pas un sujet de crainte pour la plupart des condamnés, et dans un très grand nombre de dossiers nous rencontrons l'expression du désir de partir, surtout pour la Nouvelle-Calédonie.

» Les relégués savent que dans la métropole, s'ils sont rendus à la liberté, ils seront sans doute repris et qu'il faudra peut-être se soumettre au régime sévère des maisons centrales ; ils savent aussi, par ce qu'ils ont entendu raconter, ce qu'est devenue depuis 1854 la peine des travaux forcés, et ils se disent

que le régime de la relégation ne doit pas plus dur.

» Aussi, tant qu'on n'aura pas réform régime de la transportation, tant que les r faiteurs ne seront pas convaincus qu'aux c nies, transportés ou relégués, ils seront obli de travailler, il ne faut pas se faire d'illusi la loi 1885 ne produira aucun effet moral.

M. Dislère, avec intention, reste muet l'effet économique et financier de la loi du mai 1885, et laisse supposer que les résul n'en sont pas moins désastreux.

La relégation, en satisfaisant l'opinion blique, a simplement accru le chiffre des r divistes : la loi qu'on croyait salutaire est venue un entraînement au mal. Personne pourra contester ces faits. Il faudra donc r guer à son tour cette dangereuse loi aussi tale que celles qui inquiètent et froissent conscience publique. Elle sert de prime à l conduite, puisque les récidivistes devienn les clients assidus de la police correctionn et de la Cour d'assises. Ils se moquent de justice, injurient les magistrats et jettent le souliers au milieu du tribunal.

Les législateurs n'ont pas voulu compren que la Nouvelle-Calédonie est le paradis restre des criminels et que tous préfèren bagne à la réclusion.

M. Herbette, directeur général de l'admir tration pénitentiaire, s'est courageusement à la tête du mouvement moralisateur ; grâc son zèle infatigable, il est arrivé à transfor

l'ancien domaine de « la Fouilleuse » en maison de retraite pour les mineures détenues par suite de décisions judiciaires ou sur les demandes des parents.

Depuis octobre 1887, les jeunes filles indisciplinées n'entrent plus à Saint-Lazare. C'est le commencement du sauvetage de ces tristes natures. Que M. Herbette continue son œuvre méritoire, en ne laissant à ce pernicieux établissement que les femmes rebelles à toute régénération, plus fières que honteuses de l'infamie de leur infâme métier, et dont les maladies inavouables exigent un sévère traitement dans l'intérêt de la santé publique. La place manque à cette pourriture spéciale aux grandes villes européennes, puisque les prostituées reconnues non malades sont relaxées deux jours après leur détention, pour faciliter l'entrée des arrivantes.

Au mois d'avril 1889, les inspecteurs des mœurs ont arrêté 1820 de ces femelles ; ce chiffre n'avait jamais été atteint. Sans doute M. le Préfet de Police a voulu, à propos de l'ouverture de l'Exposition universelle, faire opérer un opportun nettoyage.

Si on ne peut pas démolir Saint-Lazare tant de fois condamné, et qui tient à rester debout, en obtenant comme ce financier véreux de Sainte-Pélagie sursis sur sursis, il y a lieu de le désencombrer ; il doit devenir l'*hôpital-prison,* pour les filles soumises à l'arbitraire administratif. Les prévenues, les condamnées pour délits de droit commun ne devraient plus y pé-

nétrer ; quant aux contrevenantes, que je r.. parmi les honnêtes femmes, on aurait touj(dû leur éviter de traverser les postes, les viol les voitures cellulaires, le Dépôt, pour les a ner dans un séjour aussi avilissant.

Je craindrais d'affaiblir, en l'analysant, l'i toire douloureuse de « Tante Lise », signée le spirituel Caliban. Elle vient confirmer ce j'ai dit des honnêtes femmes à Saint-Laz Je la reproduis d'après le « Figaro » portan date du 30 décembre 1888.

TANTE LISE

Grâce à l'initiative de M. Herbette, directeur généra nos pénitentiaires nationaux, il parait que l'on va réfor Saint-Lazare. Madelonnettes françaises, vous aurez ces é nes ! Allons ! tant mieux Si j'entends quelque chos style sobre du *Journal Officiel*, la réforme consisterait sur à séparer, dans cet asile, les vieilles juments de retour d' les pouliches de départ, car elles y étaient mêlées jusq saphisme. Nous le savions, monsieur Herbette, et par les livres qui traitent de cet établissement salubre.

Mais que dites-vous d'une léproserie dont le direc peut écrire : « Il fallait avant tout préserver les enfants e jeunes filles !... » De quoi donc, dites? Est-ce du systè Je le crains. Il est vrai que j'ai là-dessus des idées part lières dont la philosophie toute darwinienne ne serait comprise par ceux qui croient encore à la puissance cor tive de la réclusion. En fait de cure, et pour les vie rossinantes morbides comme pour les pouliches caraco tes de la prostitution, je n'ai foi qu'à la mise au vert — à l'équarrissage. A « la prochaine », si les communarchi songent à moi pour quelque poste sérieux, que ce ne pas pour celui de M. Herbette ! Car, je les en avertis peine maître de Saint-Lazare, jeunes ou vieilles, je lâche tout dans les forêts, et j'en ferais des nymphes, des nymp des nymphes !... La nature seule peut guérir des maux la civilisation.

Ce serait une erreur de croire que j'en traite à la légère et
tout que j'en badine. Je n'y ai pas le cœur, je vous assure.
i avec ce lazaret un vieux compte de vingt ans à régler.
Herbette m'en sonne l'heure. Merci. L'année pour moi
n ira plus légère, si elle me désobstrue l'âme d'un cauche-
ar d'iniquité qui, après tant de jours vécus, m'étouffe en-
re. Et puis, si vous aimez les histoires « arrivées », en voici
e :

Les hommes, aujourd'hui mûrs, de ma génération peuvent
re, car ils le savent, que les Romantiques ont assez forte-
nt calomnié la Bourgeoisie parisienne de 1830 à 1846. Elle
fut pas tout à fait aussi bête ni aussi canaille que le Joseph
udhomme qui l'incarne dans nos légendes hilares. Mais
mporte ! Elle eut du moins, et certainement, le culte de la
nille, le respect de la signature commerciale et l'orgueil
la lignée, vertus sérieuses en somme, puisqu'elles font
core aujourd'hui la force de ces juifs détestés par Drumont.
serait aisé de prouver que la Bourgeoisie ne s'est vraiment
alinguée qu'en 1852.

Or, chez les miens, bonnes gens du tiers, intelligents, mais
artistes, et d'ailleurs innombrables, toute cette fierté
niliale s'était concentrée sur un parent privilégié, passion-
pour les arts et les livres, qu'enfant j'appelais « mon
cle Claude » et dans la bibliothèque de qui je passais ma
!... Oh ! cette bibliothèque, avec son odeur de moisi, les
issons volants empaillés de ses étagères, ses œufs d'au-
ches ajourés en lampes arabes, ses grands albums d'ima-
militaires, son cadre sacré qui contenait une feuille du
le de Sainte-Hélène et la petite boîte de dragées impé-
les ramassée devant Notre-Dame le jour du baptême du
de Rome !... Hélas ! hélas ! ô mon doux paradis de mou-
d !...

e paradis était situé au fond d'un long chantier de bois,
s un petit pavillon humide, où mon oncle Claude habi-
avec sa plus jeune sœur, Lise, la tante Lise. Les douze
quinze autres s'étaient mariées, les unes bien, les autres
, subissant des destinées différentes et bizarres, mais
tes restaient fidèles zélatrices de cet aîné, en qui s'exal-
l'intelligence de la race. Quant à Lise, la cadette, elle
tait dès le bas âge entièrement sacrifiée à Claude, l'ar-
e, le savant, l'honneur de notre sang bourgeois. Même,
temps voulu, elle se refusa à toute alliance, désireuse de
er fille comme il était célibataire, et elle versa sa modeste
dans les affaires du marchand de bois bibliophile.
si le força-t-elle de la garder avec lui.

Balzac seul a dépeint des « Tante Lise ». Il y en a, l'époque où il écrivit, et la Bourgeoisie lui en fournissait core des modèles. Il n'y en a plus aujourd'hui, dit-on. pis! Ou plutôt tant mieux, comme vous allez voir. mienne était, à cinquante ans encore, un type de can joyeuse, de virginité totale et absolue et de céleste puéri Désarmée contre la vie, qu'elle ignora toujours, par unique affection, ne croyant pas plus à l'injustice qu'un seau, né dans sa cage, ne croit aux ouragans, les lois e mœurs étaient pour elle lettres closes. Elle n'avait pas lu seul livre de la bibliothèque. A quoi lui eût-il servi de connaître? Elle se bornait à refléter son frère, à dou ingénûment ses manies, ses paroles, ses gestes et jus ses idées de vieil enfant gâté. Toujours gaie, d'ailleurs, j me la rappelle encore que le rire aux lèvres, dans la vi lointaine de ce chantier de bois dont les poutrelles, alig au cordeau, formaient des architectures romanes de cav voûtes et de cloîtres éventrés.

L'oncle Claude mourut, et le chantier demeura à t Lise, dont c'était l'unique ressource. Comme elle a appris le métier et connaissait la clientèle, elle continua le commerce, plus fait pour des brutes, certes! que pour l'in cente créature qu'elle était. Ses sœurs l'avaient peu à délaissée, et je restai bientôt sa seule famille, car je l'ai pour sa bonté joyeuse et sa belle bibliothèque, pleine poissons volants.

Une après-dînée de septembre 1866, tante Lise m'en chercher par sa bonne, une ancienne d'ailleurs à l'o Claude, mais qu'elle avait gardée à son service, d'abord p que « elle n'avait pas vu ça! » et ensuite pour avoir à parler de lui quand je n'étais pas là. — Venez vite! m la Victorine. — Je trouvai la vieille fille effondrée sur fauteuil, pleurant à chaudes larmes avec cet hébéte des enfants qui souffrent étonnés devant la douleur. inspecteur s'était présenté le matin au chantier, pen qu'elle s'habillait, et sous couleur de faire une comman avait vérifié aux balances d'une bascule le poids de la li son. Le garçon de chantier avait faussé la mesure. compte n'y était pas. Soupçonner la tante Lise de vend faux poids, c'était soupçonner saint Louis de recevoir pots-de-vin sous son chêne! Mais l'inspecteur était de chante humeur; il avait dressé procès-verbal. C'était la rectionnelle!

— Les patrons sont responsables, s'était-il écrié vi-

vent en poussant la porte. Tant pis pour vous, mademoiselle Lise !

Dire à tante Lise qu'un louis habilement glissé dans la patte de l'inspecteur eût étanché sa soif de justice, c'était parler hébreu à la pauvre créature du bon Dieu. Elle ne m'aurait pas compris, et d'ailleurs, il était trop tard. Mais la laisser comparaître dans un prétoire, elle ! c'était la mort ! Dans nos familles bourgeoises d'alors, l'idée de la sellette était l'une de celles qui allumaient le réchaud du suicide, et l'infortunée avait sous la main autant de charbon qu'elle en voulait. Je me mis en miettes pour lui éviter l'horreur de cette correctionnelle.

J'allai supplier l'inspecteur de retirer sa plainte. Mais le goujat tenait un être faible, et il paraît que ça ne lâche pas de pareilles proies. De quel supérieur se vengeait il sur elle ? Je tentai d'organiser en faveur de tante Lise une pétition de quartier. Elle habitait le sien depuis trente ans. Mais je m'aperçus bien depuis que chacune de mes démarches lui valait un témoin à charge, tant on est lâche, en France, devant la justice à tête de Méduse que le Corse nous a faite. Un jour vint où il ne me resta plus qu'à nous prémunir de ce qu'on appelle encore aujourd'hui (décembre 1888) un bon avocat.

Ce fut, il m'en souvient. Edmond About qui me le procura. Je le rencontrais assez souvent, à cette époque, à la Comédie-Française, et je l'avais intéressé à ce drame de famille. Il me mit en rapport avec Chaix d'Est-Ange, le fils, qui se chargea tout de suite de l'affaire, sans le croire, bien entendu, mais il débutait. Et l'audience vint.

J'étais allé chercher ma tante en voiture. La Victorine l'habilla et lui mit quelques rubans machinalement comme pour les jours de fête ou de promenade. Lise riait de son rire enfantin ; elle avait l'angoisse docile et suppliante des pauvres chiens qu'on va vivisecter et qui flatte des yeux l'opérateur. Est-ce qu'elle savait ce que c'était que la justice ? D'ailleurs, n'étais-je pas là, moi, son neveu chéri, et avec l'avocat célèbre que je lui avais décroché, grâce à mes belles relations ? Enfin elle était innocente ! Parbleu ! Je l'emmenai, et nous arrivâmes au palais de Thémis. On appela son nom, et elle comparut. Oh ! cette audience, vision ineffaçable d'horreur !...

A l'annonce de sa profession, marchand de bois, une rumeur de haine avait couru tout l'auditoire. Explique qui pourra pourquoi certains commerces sont d'abord impopulaires ! Celui de marchand de bois est du nombre. Ce fut le miaulement des tigres romains, dans leurs cages, à

l'odeur d'une martyre. Tout était déjà fini. Muette, r démontée effrayante à voir, tante Lise ne répondit l mot à l'interrogatoire. Il n'y avait plus rien en elle. Le sident n'en obtint que ce balbutiement : « Mon frère Et Chaix d'Est-Ange, le fils, plaida. Il plaida très bien, Chaix d'Est-Ange, et si bien, que tante Lise en fut c pour quinze jours de prison, seulement !

— Bah ! ma chère demoiselle, lui disait l'aimable a. dans la salle des Pas-Perdus où il l'avait reconduite, qu'est-ce que quinze jours à Saint-Lazare ? Vous ser entre femmes, et très bien soignée ! Allez-y dès ce soi croyez-moi, ce sera plus tôt fini.

— Oui, dit-elle, et elle désira revenir d'abord au cha. Elle y prit son paroissien, remonta en voiture, et elle f constituer recluse. Je l'embrassai sur le seuil de la por je lui promis de venir la prendre, sa peine faite, quinze après, heure pour heure.

J'étais bien jeune alors et j'ignorais encore tout ce faut savoir, dans notre société bien constituée, pou défendre, même et surtout de la justice. Mais si j'avai ce que c'était que ce pénitentiaire de femmes placé l'invocation de saint Lazare, le ressuscité ; si j'avais pu ner ce que, dans son pêle-mêle infâme, cachait ce lup de correction, je le jure, monsieur Herbette, je n'aurais laissé cet être angélique y entrer vivant. Et j'aurais bien quoi qu'il dût arriver.

La quinzaine achevée, écoutez bien ceci, tante Lise trouva à la porte. Elle s'accrocha à mon bras, grelotta épouvantée, quasi hagarde, et elle voulut courir, oui, co et de toutes ses forces. Je ne pus lui arracher aucune ex cation, aucun récit, pas même une plainte. Parvenus chantier, elle descendit à la bibliothèque, s'arrêta deva daguerréotype de son frère, pendu auprès du cadr sainte Hélène, fit un grand signe de croix et tomba. était morte « bourgeoisement ».

Lorsque je ramassai son paroissien, j'en vis toutes marges souillées par des dessins obscènes. Les hyènes folie du pénitentiaire national lui avaient fait cette plais terie !

J'espère tout de même qu'il y a un paradis !

J'adresse mes excuses à M. Emile Bergerat pour lui avoir fait cet emprunt sans le consulter; et je prie le poète, l'artiste, d'accepter mes félicitations. L'histoire arrivée à « Tante Lise » est écrite avec une grande élévation de cœur et d'esprit, elle prouve une fois de plus combien il faut être prudent en matière d'arrestation ; les époques troublées devraient être les seules où on emprisonne les gens honorables.

La détention préventive est une pénible nécessité; mais le prévenu jusqu'au jour où l'on a statué sur son sort doit avoir un régime spécial n'ayant rien de commun avec celui des condamnés ; du reste l'article 604 du code d'intruction criminelle mentionne que « les maisons d'arrêt et de justice seront entièrement distinctes des prisons établies pour peine. »

A l'exception de la Grande Roquette, les autres pénitenciers renferment des inculpés, des intrevenants et des condamnés.

La nouvelle prison de Nanterre, loin de rendre les services qu'on attendait d'elle, se trouve en contradiction avec l'article du code que je viens de citer, puisqu'elle est à la fois répressive, cellulaire et hospitalière.

Triste hospitalité que l'on accorde à de vieux travailleurs dont la vie est sans tache et pour lesquels le Bureau de bienfaisance reste insuffisant. En pénétrant dans ce « Dépôt de mendicité, » ils laissent au dehors leur nom avec leur orgueil et prennent un numéro d'ordre qui leur permet de se coucher et de mourir en

compagnie de mendiants et de vagabonds pr fessionnels.

En 1869, le budget de l'Assistance publique dépassait pas vingt millions, il est vrai qu'à cet date elle connaissait le nombre de ses pauvre

Elle reçoit plus de quarante millions, et m gré le développement sous toutes ses form des institutions charitables privées, elle ne pe suffire à placer les vieillards besoigneux d 74 communes de la Seine.

Les habitants de Paris ont encore la re source d'asiles véritablement hospitaliers ; l communes en sont dépourvues, et cependa toutes inscrivent à leur budget, sous la rubr que : « Dépenses obligatoires », un abonneme pour admission, aux hôpitaux, de malad qu'on ne reçoit jamais, et des sommes pour l aliénés, les filles mères et les enfants assisté En ce qui concerne les vieillards des deu sexes, infirmes, pauvres, l'Assistance publique ne fait rien, et lorsque ceux-ci réclament des soins, un lit et du pain, on leur offre la priso ou le dépôt de mendicité, seul refuge possible pouvant assurer une existence matérielle au invalides du travail qui n'ont commis aucu crime, aucun délit, et que cent années après la grande révolution, on assimile encore à des coupables.

Du sort des vieillards, je passe sans transition à celui des enfants indociles sur lesquels l'autorité de la famille devient impuissante. Les filles ont maintenant un asile particulier qui évitera les recrues désignées d'avance pour la

ostitution ; les jeunes gens sont dirigés sur la
'tite Roquette.

L'enfant intéresse toujours. Lorsqu'il est
evé dans un milieu misérable, mêlé à une
romiscuité malsaine, il en subit l'influence, se
rrompt vite, et les mauvaises actions qu'il
mmet sont souvent excusables. C'est pourquoi
ne faut pas le frapper de condamnations et
i fabriquer un casier judiciaire ; son envoi
ême en correction ne doit pas être une peine,
ais une mesure prise dans le but de le rame-
er à l'honneur par le travail. Le mot de cor-
ction devrait être rayé sur les papiers officiels
remplacé par ceux « d'éducation administra-
ve ».

A seize ans, qu'on en fasse un marin, à dix-
uit un soldat, ou qu'au sortir de la Petite
oquette il ait un outil dans la main autre que
pince-monseigneur du voleur, ou le couteau-
oignard de l'assassin, et un grand pas sera
it. La majorité des enfants est capable de mo-
alisation, ne désespérons jamais d'eux. Dans
tous les pays, ils ont les mêmes besoins parmi
squels dominent la faim et la liberté. Que
ur estomac soit aussi bien traité que leur
ioral, et l'on aura vite raison de cet abus de
berté que même les hommes, soi-disant rai-
sonnables, poussent jusqu'à la licence.

Pour les prisonniers, quels que soient leur âge
t leur sexe, l'emprisonnement collectif corrompt
ceux qui voudraient se relever ; c'est l'école de
la récidive au premier chef. Là on oublie fa-
mille, devoir, travail, et ceux qui ont gardé

quelque sentiment de honte ou d'amour-p
pre, le perdent. Contre la récidive, la cellul
le meilleur remède ; elle inspire l'effroi, ca
plus endurcis redoutent le silence, la solit
elle dompte les hommes pervers, et ramène au
les égarés. L'avantage de l'isolement est in
testable et ne produit pas cette influence fâch
sur la santé que les philanthropes se plaise
lui accorder. En tout cas, si l'isolé ne de
pas meilleur, au moins il n'achève pas de pe
tir les autres.

Le 20 janvier 1889, sur 250 forçats détenu
Fort Lamalgue on comptait 18 condamn
mort dont la peine avait été commuée en
des travaux forcés. Les crimes commis par
misérables étaient de ceux n'ayant aucun ca
tère passionnel. Ils avaient tué pour vole
néanmoins ils ont obtenu leur grâce !

La peine de mort n'épouvante plus les as
sins. Il en serait autrement si le criminel
promptement jugé et toujours exécuté. La
titude d'avoir la tête abattue, non sur la p
publique, mais dans l'intérieur de la pri
arrêterait souvent l'idée de commettre le cr

La réclusion perpétuelle devrait être a
cable aux voleurs incorrigibles, aimant
parer de leurs vices, et l'amélioration du
réservé aux hommes susceptibles de s'amen
Il ne manque pas de travaux utiles, indispe
bles à entreprendre : l'Afrique est vaste et
nos pays de protectorat, le défrichement
terres chaudes exige de jeunes et vigou
bras. Nos hommes politiques s'attendrissent

mortalité de ces climats malsains et refusent expédier certaines catégories de malfaiteurs; ıis, avec une incroyable inconséquence, ils y voient mourir nos courageux troupiers.

Le travail dans les prisons mérite une organation moins défectueuse, il doit être effectif, ı intermittent, et plus rémunérateur. Il est cessaire que les prisonniers travaillent.

L'Etat ne saurait trop encourager les sociétés patronage, les colonies privées, ne servant s d'entreprise à l'exploitation de l'enfance, ıis qui, comme celle d'Orgeville, rendent de ands services par la transformation des enıts abandonnés ou coupables en de bons ci'ens.

Mlle de Grandpré est la créatrice de l'Œuvre s libérées de Saint-Lazare, qui fonctionne deis 1880, et d'honnêtes femmes n'ont pas reıé à lui prêter un généreux concours. Toutes ıvaillent sans relâche au relèvement des filles ınt subi leur peine et qui se trouvent abanınnées. On leur offre, en quittant Saint-Lazare, abri et du travail afin de prévenir la réci're.

On revendique les droits de la femme, mieux ıdrait soulager ses souffrances, car la grande moralité sociale est un salaire qui ne lui 'met pas de vivre. L'homme assez puissant i pourra, dans l'avenir, trouver le moyen de faire honorablement gagner sa vie sera le ritable roi, il sauvera de la misère, de la prosıution et du vice les veuves et les filles pau'es.

Un choix sérieux doit présider à la nomi tion du personnel des prisons; c'est ce per nel qui le plus souvent suscite les actes d'in cipline pour avoir l'occasion de montrer zèle. Des hommes doux, dévoués, sans all par trop décoratives, ayant plus souci de gner le fond que la forme, seraient très né saires. Les directeurs jouissent d'un pou discrétionnaire ; ils se rendent tout-puissant sont armés d'une façon formidable contre l prisonniers ; cependant, parmi eux, que d'imp santes nullités! C'est là où justement réside énorme danger. Je m'explique : Un rapport adressé au Préfet de police sur la tenue pensionnaires, et ceux dignes d'indulgence signalés à la commission des grâces. Eh! bi il y a lieu de se méfier autant d'un rapport directeur que de celui d'un médecin aliéni Tous deux sont redoutables. Le Directeur croit pas qu'un égaré revienne au bien, plus que le médecin pense que son fou rev dra à la raison.

Quant aux gardiens, ils sont malheureusem admis sans contrôle suffisant et ne présen pas toujours les garanties de moralité dési bles puisque des attentats à la pudeur, ont commis par quelques-uns (1). Les actes d'i moralité et les mauvais traitements, surtou

(1) Charles H...,, gardien à la Petite Roquette, convai d'avoir eu des « conversations criminelles » avec de jeu détenus, a été condamné par la 10e chambre correctionn pour outrage public à la pudeur, à quatre mois de pri (Avril 1887.)

Petite Roquette, ont une portée incalculable. tte prison ne doit pas être un terrain de cul- e pour les petits malfaiteurs en herbe, et il ne rt plus que les surveillants chargés de redres- r le moral et de rectifier la conscience y seignent et pratiquent la corruption.

Aujourd'hui 5 mai 1889, je termine ce livre moment où l'on fête l'anniversaire de la volution. D'après les orateurs officiels, elle rait fait *table rase* de l'ancien régime, pour ablir les droits de l'homme, et jamais nous avons eu, en France, autant d'ennemis politi- ues. L'aristocratie de l'argent a remplacé ristocratie de race ; Goliath et ses pareils sont venus souverains.

Avec l'esprit d'égalité répandu dans les mœurs la démocratie triomphante, on arrive à croire ue l'on tient à conserver le souteneur et que spectacle de la prostitution sera reconnu utilité générale.

M. Yves Guyot n'est-il pas ministre des tra- ux publics ?

Ses électeurs ont le droit d'exiger la réalisa- on de son programme. On le dit homme de arole, d'action, et capable de tenir ses enga- ements.

Pour façonner les enfants, on a proscrit ieu des écoles, des hôpitaux, des prisons, des vres, et par opposition à l'instruction reli- ieuse, on prêche partout l'athéisme.

Les jeunes gens deviennent grossiers, pren- nent des allures cyniques, sans doute pour

montrer leur supériorité ; sur la voie pub
dans les gares de chemin de fer, ils bousc
le prêtre, injurient la sœur de charité, c
respectent plus la femme. A force de leu
péter qu'ils ont des droits, l'autorité patern
perd chaque jour de sa suprématie, et le
de famille n'a plus le courage d'indiquer à
enfants leurs devoirs.

Il n'est question que de réformes réalisées
progrès accomplis, et la précocité dans le
grandit toujours.

Les jeunes criminels abondent, la statisti
judiciaire annuelle en fait foi. C'est là un tr
symptôme social. L'instruction ne manque p
on la vulgarise, puisque depuis 1880 la dépe
pour les lycées, collèges et écoles prima
s'est augmentée de cinq cents millions.
résultat de cette exorbitante augmentat
donne à penser que plus l'on cherche à fa
apprendre, moins on paraît vouloir comprend

Le mal est comme un grand courant que l
maîtres actuels ne pourront endiguer.

J'en appelle donc à toutes les lumières
toutes les intelligences, pour la fin de ce siè
et souhaite bon courage aux réorganisateu
Ils auront bien mérité de la Patrie, s'ils f
observer la loi par les grands comme par
petits ; si la main de l'autorité ne s'abaisse q
pour préserver et non pour sévir ; s'ils ordonn
l'application de la loi du 3 décembre 1849 exp
sant les étrangers condamnés en France ; s'
réforment complétement le système pén
substituant le régime cellulaire au régi

ɔmmun, la réclusion perpétuelle à la déporta-
n qui, par elle-même, n'est pas un mauvais
ɔyen pour adoucir la peine des prisonniers
ısceptibles de s'amender.

Je pense que la peine de mort appliquée dans
ute sa rigueur, au milieu de la prison, en pré-
ɜnce des réclusionnaires à genoux et entourés
ɔ soldats prêts à faire feu, produirait un effet
ılutaire.

Je forme des vœux pour l'anéantissement de
ıinte-Pélagie, vieille maison croûlante, vieux
d de malfaiteurs, conservatoire du vice, pourri-
ıre de prison où grouillent encore les antiphy-
sıques, et pour la démolition de Saint-Lazare, cet
ıtre foyer corrupteur.

Je voudrais voir la Petite Roquette rempla-
cée par des écoles militaires d'où sortiraient des
ıarins, des soldats ; je voudrais l'abolition des
ʒpôts de mendicité, et la création d'asiles pour
s vieillards ; je voudrais enfin du pain et du
ᵛavail aux malheureux, ailleurs que dans les
ɔisons.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. — La Souricière. — Un ami du Préfet. — Le porte clés. — Conflit. — Le Ministère de l'intérieur et la Préfecture de Police. — Le Monde des prisons. — Outrage public à la pudeur. — Accusé ivre. — La Souricière. — Les trente-six carreaux. — Suicide d'un enfant. — Responsabilité. — Mémèche-la-Pierreuse. — Cadavre d'inconnu. — Organisation pénitentiaire. — Infirmerie. — Aliments. — Médecins. — Pharmaciens. — L'Absinthe. — Voleur sujet allemand. — Ni évasion ni suicide. — Chaleur de l'été. — Les Directeurs. — Salut au bas des reins. — Condamné battu. — A l'ours les roussins. — *Mes lundis en prison.* — Le *Joli monde* en cellule. — Cas pathologique. — Deux Commissaires en présence. — La Décoration de l'adultère. — Mari marri. — Parisiens et femmes coupables. — Magistrats sérieux et moraux. — Mineure et danseuse à l'Opéra. — Moment psychologique. — Révélations..... 1

II. — Le Dépôt. — L'ancien et le nouveau Dépôt. — La pistole. — Les salles. — Les cellules. — Aliénés. — Population — La passerelle. — Paquets de chairs humaines. — Personnes arrêtées. — Les étapes. — Le commissariat. — Le violon. — Le panier à salade. — La permanence. — L'entrée en prison. — Le greffe. — La toise. — La fouille. — Le tri. — Aristocratie apparente. — Salle des « petits habits noirs ». — Le régime alimentaire. — Auxiliaires. — Aboyeurs. — Les substitutions. — Étonnants marchés. — La police en caserne. — Les cheveux blancs. — Vierge folle. — Oiseau-Mouche et Porthos. — La bigame. — Les

deux maris. — Hommes et femmes au carcan avec quenouilles et chapeaux. — Enfants exploités. — La petite bouquetière. — Sœurs Marie-Joseph. — L'allumeuse de la rue de Venise. — Irma-les-Chicots. — La rouleuse des restaurants de nuit. — Cabinet d'instruction. — Défilé de malfaiteurs. — Grandeur et décadence. — Ivrogne et meurtrier. — Les razzias. — Cinquante à soixante mille pensionnaires. — Abus de l'envoi au Dépôt. — Cris séditieux. — Les Commissaires de police. — Agents occultes. — Effets de la séquestration. — Le demi-jour — La nuit éternelle.

VII. — MAZAS. (Première partie.) — Prison modèle. — Liberté, égalité, fraternité. — Aliments délicats. — La pitance. — Enseigne technique. — Rotonde vitrée. — Galeries. — Cellules. — Promenoirs. — Offices religieux. — Le travail. — Plan de la prison et son système cellulaire. — Le colonel Mazas. — Prévenus. — Condamnés. — Bibliothèque. — La grivellerie. — L'ouvrier gantier. — Les rouleaux d'or. — Dîner au rabais. — Oiseau-Mouche et Porthos. — Zizi-Pampan, Bec-de-Moule, Mache-Vite, Lavette, Blondine-la-Coqueuse, Gars-à Poil, Grain-de-sel. — Odeur de rousse. — Salut à Mazas. — Evasion. — Souvenirs rigolos. — Langage des fleurs. — Conseil de revision. — Les papillonneurs. — Trafic de correspondance. — Physiologie des souteneurs. — Comment on le devient. — Les roucains. — Bibi-Miteux. — L'ex-Préfet. — Reine de féeries. — Pécheresses théâtrales. — Le neveu de son oncle. — Fils de famille. — Prostituées anglaises. — Etoile d'opérette, — Proxénétisme et politique. — Ménage d'artistes. — Bras-de-Saindoux. — Gros-Zéphir. — Bonnes marmites. — Flaireurs de truffes. — Epanchement de souteneurs. — Cabotins. — Chanteurs. — Gymnasiarques. — Dompteurs. — Coiffeurs. — Courtiers de bourse. — Agents d'affaires. — Les Lesbiennes. — Pistache. — Poseurs de lapins. — Capsule. — Les vices. — Débauche masculine. — Bec-de-Gaz. — Pépette — Peau-de-Satin. — Les sodomistes. — La Saqui. — Petit Jésus. — Chantage. — Le mouchoir — Urinoirs. — Chaussettes et bas. — Vicomte et Vicomtesse. — Le bijou. — La Folle. — Petits ménages. — Hommes modistes. — Les bains. — Curieux types. — Trous révélateurs. — Exhibitionnistes. — Aberrés passionnels. — Les tours Notre-Dame. — Le Jardin des Plantes. — Comte authentique entre deux porteurs aux Pompes funèbres. — Horrible mort. — Un meurtrier alcoolique. — Tête de mort. — Les cocottes en papier. — Faussaire

Pages

décoré. — Criminel ou fou. — Colonel des braconniers — Le braconnage et ses trucs. — Société centrale des chasseurs. — Le gibier de M. Thiers..... 77

IV. — MAZAS. (Deuxième partie.) — Louise-les-Deux-Pouces. — Vive la crapule. — Mort aux vaches. — Au revoir, Peau de Satin. — Règlements. — Perquisitions. — Système de communication. — Téléphone d'un genre nouveau. — Mouche-à-Bœuf. — Bataillon. — Boule-de-Neige. — Voleurs de chevaux, de voitures et de valises. — Cellules téléphoniques. — Collection de légumes secs. — L'absinthe. — Deux natures. — Le matamore. — Le néant de Mahmoud. — Coupures de journaux. — Mâchonneur de papier. — Fantaisie de poète. — Jambe de bois. — L'argot en boulettes. — Les maisons de l'avenue Daumesnil. — Gardiens de prisons. — Service des prisons. — Extradition... 215

V. — LA SANTÉ. — Travail en commun. — Bibliothèque. — Infirmerie centrale. — Système mixte. — Deux régimes. — Prison-Hôpital. — Catégories de condamnations. — Enfants et vieillards. — Bernardo Pastilla. — Faux espagnol. — L'argot. — Malfaiteurs de *haut parage*. — Vautours. — Ermites. — Attristés. — Hiboux. — Canonniers. — Pilotes. — Aiglons. — Aigles blancs. — Langage sémaphorique. — Dieu. — Le corps humain. — Le temps, les saisons, les jours, les heures. — La famille. — La campagne. — Les bâtiments. — Les aliments. — Les boissons. — Les vêtements. — La parure. — Les bijoux. — Le mobilier. — Les ustensiles de ménage. — Les métaux. — Les minéraux. — Les billets de banque, l'or, l'argent, les monnaies. — Les mesures. — Les professions. — Les outils. — Les armes. — La justice. — La police. — Les voleurs. — Les prisons. — Les diverses dénominations. — Les verbes. — L'argot étranger..... 241

VI. — SAINTE-PÉLAGIE. — Ateliers. — Actes immoraux. — Elèves et maîtres. — Pavillon des Princes. — Insalubrité générale. — Condamnés dits : politiques. — Grand et petit tombeau. — Petite et grande Sibérie. — Nourriture. — Chambres cellulaires. — Valets de chambre. — Madame Roland. — Billets de sortie. — Belette. — Vol à la braise. — Tas de carottes. — *Aveugle lavasse*. — Vieux pègre. — Les embastillés.

— Vallès et Vermorel. — Biographie de Goliath surnommé « cochon d'or ».

VII. — LA CONCIERGERIE. — Son caractère féodal. — Héloïse et Abeilard. — Rue de Paris. — Cachot de Marie-Antoinette. — Minautore révolutionnaire. — Maison de justice. — Escalier en spirale. — Quartier des contrevenants. — L'étrangleur. — Province. — Les trois grilles. — La tour d'argent. — Ex-conseiller municipal voleur à la tire — Gardien servant de cible. — Effrayante statistique. — Délits d'audience — Outrage aux magistrats — Musique. — Coupeur de boutons de sonnettes. — Tas de guignols..... 301

VIII. — DÉPOT DES CONDAMNÉS (GRANDE ROQUETTE). — Les cinq dalles. — Première décapitation. — Le parloir. — Le préau. — Dernière station des condamnés à mort. — La queue de cervelas. — Le Palais-Royal et le café Riche. — Le réfectoire. — Les ateliers. — Le travail. — Les cellules. — Les dortoirs. — Costume pénal. — La *population*. — Le cachot. — Les bains. — La pharmacie. — La bibliothèque. — La salle des vieillards. — La pièce des séparés. — La porte de fer. — Les trois cellules. — Départ des forçats. — Quatorze coups de couteau. — Une méchante nature. — Ma lettre. — Folie *poignante*..... 313

IX. — MAISON DES JEUNES DÉTENUS (PETITE ROQUETTE) — Célestin. — Son histoire. — La Petite Roquette. — M. Gabriel Delessert. — L'abbé Crozes. — M. Félix Voisin. — Curieuse salle. — Quatre catégories de pensionnaires. — Numéro matricule. — Bains. — Costume. — Cellules. — Nourriture — Travail. — Punitions. — Visites. — Le Directeur..... 329

X. — SAINT-LAZARE. — Voitures cellulaires. — Evasion de Zizi-Pampan. — Sa mort. — Les transformations de Saint-Lazare. — Catégories de détenues. — Les honnêtes femmes. — Contrainte par corps. — Le fisc. — Les contributions indirectes. — Les réquisitoires. — Délits de presse. — *Pour la forme*. — Façade de Saint-Lazare. — Adultères. — Institutrices. — Voleuses. — *Careuses*. — Vols dits : *A la mitaine*. — Une jolie famille. — Jenny et Rosette. — Le trans-

Pages

férement. — Condamnées à mort. — La Bergeronnette — Comment on devient fille. — Filles et souteneurs — Léa. — Lettres. — Jurisprudence..... 337

XI. — PRISON DE NANTERRE. — Dépôt de Saint-Denis. — Cinquante-sept ans d'urgence. — Egout meurtrier.— Onze millions. — Maison *modèle*, hospitalière, répressive et cellulaire. — Déversoir..... 385

XII. — **1889**. — La routine. — L'arbitraire. — Révolte dans les prisons. — Evasion des colonies agricoles.— Nourriture insuffisante. — Mauvais traitements. — Travail irrégulier. — Désordre moral. — Mutineries. — Elèves des écoles. — Récidivistes. — M. Paul Dislère. — La relégation. — Le paradis terrestre des malfaiteurs. — M. Herbette. — Mineures soustraites à la corruption de Saint-Lazare. — Hôpital-Prison. — Caliban. — « Tante Lise ». — M. Emile Bergerat. — Détention préventive. — Prison de Nanterre. — Triste hospitalité. — L'Assistance publique. — Les vieillards. — Dépôts de mendicité. — Les enfants. — Emprisonnement collectif. — La cellule. — La peine de mort. — La réclusion. — Sociétés de patronage. — Colonies privées. — Mlle de Grandpré. — Les libérées de Saint-Lazare. — Personnel des prisons. — 5 mai 1889. — Aristocratie de l'argent.— Goliath et ses pareils. — Démocratie triomphante.— M. Yves Guyot. — L'autorité paternelle. — Observation de la loi. — Réformes. — Anéantissement des prisons de Sainte-Pélagie, de Saint-Lazare et de la Petite Roquette. — Un abri et du pain ailleurs qu'en prison..... 389

Paris. — Impr. Balitout et Cie 7, rue Baillif.

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

11, RUE DE GRENELLE, PARIS

à 3 fr. 50 le volume.

EXTRAIT DU CATALOGUE

ŒUVRES JUDICIAIRES ET DE PHYSIOLOGIE SOCIALE

DESMAZE

Médecine légale. 1

Les Crimes et la Débauche à Paris. . . . . 1 v.

MAXIME DU CAMP

Attentat Fieschi. . . . . 1 v.

LÉON GAMBETTA

Discours et Plaidoyers choisis avec notice biographique par J. REINACH. . . . . 1 v.

YVES GUYOT

La Police . . . . . 1 v.

La Prostitution. . . . . 1 v.

La Traite des Vierges à Londres. . . . . 1 v.

CHARLES LACHAUD

Plaidoyers recueillis par M. F. SANGNIER. . . . . 1 v.

CLÉMENT LAURIER

Plaidoyers et Œuvres choisies avec une introduction par AURÉLIEN SCHOLL, et une étude par G. LÈBRE. 1 v.

G. MACÉ

Le Service de la Sûreté. . . . . 1 v.

Mon premier Crime. . . . . 1 v.

Un joli Monde. . . . . 1 v.

Le Cabier de Saint-Lazare. . . . . 1 v.

OCTAVE NOEL

Les Études sur l'Organisation Financière. . . . 1 v.

JOSEPH REINACH

Les Récidivistes. . . . . 1 v.
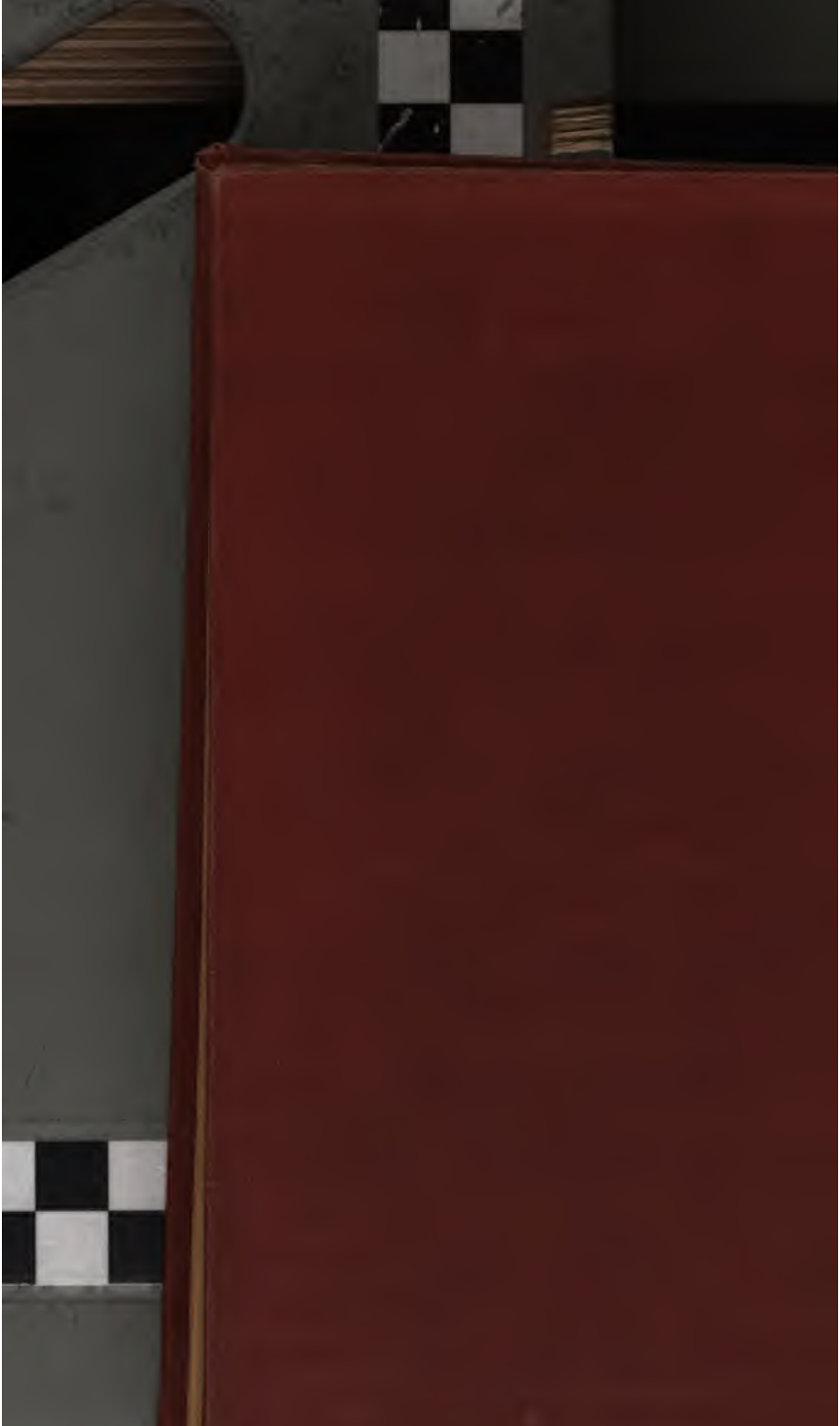
Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris — 19423.